S
7363

KELLY
BINDER
15
GOWER PLACE

Ga 67

Digitized by the Internet Archive
in 2021 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s7363id1398870

ANNUAIRE

DE THÉRAPEUTIQUE

ET DE

MATIÈRE MÉDICALE

Pour 1859.

Ouvrages du même auteur.

Annuaires de thérapeutique, de matière médicale, d
macie, de toxicologie pour 1841 à 1858, contenant le
des travaux thérapeutiques et toxicologiques publiés de
1857, et les formules des médicaments nouveaux, s
mémoires sur le diabète sucré ; sur une maladie nouvelle
purie ; sur les iodures d'iodhydrates d'alcalis végétau
la digestion ; sur les contre-poisons du sublimé corr
plomb, du cuivre et de l'arsenic ; sur les cas rares de
pathologique ; sur l'action des poisons et de substances d
sur les plantes et les poissons ; sur les principaux cont
sons et sur la thérapeutique des empoisonnements ; sur
fections syphilitiques ; sur la thérapeutique du cholér
servations sur l'affaiblissement de la vue coïncidant a
maladies dans lesquelles la nature de l'urine est modifiée
pathogénie et la thérapeutique du rhumatisme articulair
sur le traitement de la phthisie et du rachitisme par l'h
foie de morue ; sur l'alimentation insuffisante ; sur les a
neries insalubres ; sur le rôle des matières albumineuse
la nutrition, sur l'oligosurie et la polyurie ; sur la
jaune. 18 vol. gr. in-32. Prix de chacun :

Supplément à l'Annuaire de thérapeutique, etc
1846, et pour 1856. 2 vol. in-32. Prix de chacun :

Formulaire vétérinaire, contenant le mode d'action,
ploi et les doses des médicaments simples et composé
crits aux animaux domestiques. 1849, 1 vol. in-18.

Nouveau Formulaire magistral, précédé d'une not
les hôpitaux de Paris, suivi d'un Mémorial thérapeutiqu
1858, 9e édit., 1 vol. in-18, br.

Manuel de matière médicale, de thérapeutique et de
macie. 1856-57, 2 vol. gr. in-18.

JAMAIN ET WAHU. — **Annuaire de médecine et de
rurgie pratiques pour** 1859 (14e année) ; résumé d
aux pratiques les plus importants publiés tant en Franc
l'étranger pendant 1858. 1 vol. gr. in-32.

— La collection de 1846 à 1859 forme 14 volumes. P
chacun :

Paris.— Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

ANNUAIRE

DE

THÉRAPEUTIQUE

DE

MATIÈRE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE

POUR 1859,

contenant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES PUBLIÉS EN **1858**

ET LES FORMULES DES MÉDICAMENTS NOUVEAUX,

suivi

de rapports sur les farines falsifiées, le pain bis et le vin plâtré, et d'une note sur le traitement de l'albuminurie chronique

PAR

A. BOUCHARDAT,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine, de la Société centrale d'agriculture, et du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

19e année.

PARIS,

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue de l'École-de-Médecine, 17.

1859

PRÉFACE.

Parmi les nombreux matériaux réunis dans mon *Annuaire* de 1859, voici ceux que je signalerai à l'attention de mes fidèles lecteurs.

La *récolte*, le *titrage de l'opium* et *du quinquina* ont été l'objet d'utiles remarques. L'étude des propriétés physiologiques de la *solanine* comble une importante lacune dans l'histoire des solanées vireuses.

Les cas de mort déterminés par l'emploi du *chloroforme* doivent appeler de nouveau l'attention sur cette grande question des anesthésiques.

Les falsifications des feuilles de *digitale*, l'emploi nouveau de ce médicament contre l'épilepsie et plusieurs maladies inflammatoires augmentent encore l'intérêt attaché à la découverte et à l'emploi de la digitaline.

Les études sur l'*alimentation iodée*, sur l'*iodure de fer* sont dignes de fixer l'attention des praticiens.

Le *bromure de potassium* tend à jouer un rôle plus restreint, mais aussi plus net dans ses applications thérapeutiques.

Les remarques se rapportant à la préparation

du *valérianate d'atropine*, du *sirop de codéine*, du *collodion*, etc., seront consultées avec profit ; il en sera de même des études physiologiques ou thérapeutiques sur l'*alcoolisme*, la *propylamine*, l'*uva ursi*, la *glycérine*, le *phytolacca*, les *chlorates de potasse et de soude*, le *sous-nitrate de bismuth*, l'*esculine*, l'*huile d'aleurites*, la *santonine*, etc.

Les articles consacrés à la thérapeutique générale sont cette année nombreux et importants, je citerai ceux qui se rapportent au traitement du croup, de la fièvre typhoïde, de la chorée, etc.

J'ai inséré une courte note sur le traitement de l'*albuminurie chronique*.

J'ai eu à traiter soit seul, soit en collaboration, des sujets se rapportant à la question si controversée du *plâtrage des vins*, à celle si difficile des *farines troisièmes* et du *pain bis*, et enfin au mélange de *farine de féveroles dans le pain*.

J'ai cru utile de publier, à la fin de cet *Annuaire*, ces rapports sur lesquels on a argumenté sans les connaître.

25 mars 1859

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Acétate d'alumine, 147.
Acétate neutre fer, 173.
Acid. carb. c. anesthés., 59.
Acide chrom. c. gran., 232.
Aconit c. fièvre, 30.
Albuminurie d. croup, 257.
Albuminurie (trait.), 260.
Alcoolisme, pneumonie des ivrognes, 66.
Aleurites triloba, 117.
Alimentaires (subst.), 288.
Alisma plantago, 62.
Allumettes phosph., 37.
Altérants, 177.
Analeptiques, 129.
Angine herpétique, 107.

Bain sublimé, 180
Baume c. engelures, 175.
Belladone c. évac. inv., 20.
Blennorrhag. (trait.), 267.
Boisson rafraîchiss., 69.
Bromure de potass., 204.

Café p. réduct. hernies, 70.
Calmant c. grippe, 12.
Camomille c. suppur., 70.
Carbonate cadmium, 227.
Cautérisation anest., 229.
Cautérisation avec bandages amidonnés, 228.
Cautérisat. transcur., 231.
Chanc. vénér. (trait.), 266.
Chlorate de potasse, 91.
Chlorate de soude (instillation), 94.
Chlorh. d'am. en inhal., 75.
— — c. ulcérat., 77.
Chloroforme, 51.
— c. coliq. néphr., 53.
— c. emp. par stryc., 58.
— c. vom. des phth., 56.
Chlorure d'argent, 214.
Chlorure soude c. ulcérat. variq., 77.
Chlor. zinc c. chanc., 225.
Chorée chez chiens, 252.
Chorée (traitem.), 270.
Cigarettes mercur., 179.
Ciment obturateur, 246.
Codéine, 8.
Colchique c. goutte, 89.
Collodion p. plaies, 241.
Collutoire c. muguet, 100.
Collyre au borax et à glycérine, 101.
Conicine c. odont., 33.
Conyza squarrosa, 81.
Crayon de charbon caustique, 235.
Croup (nature), 258.
Croup (trait.), 104, 108, 253.
Cuivre (est-il poison), 222.
Cuivreuse (solution), 223.

Dartre des bœufs, 249-250.
Dentelles avec céruse, 220.
Digitale c. épilepsie, 88.
— c. pneumonie, 82.
— (sophistication), 80.
Douce-amère, 24.

Eau dist. amand. am. 32.
Elixir de pepsine, 143.
Elixir tonique, 162.
Émétique c. chorée, 101.
Emplât. bellad. (emp.), 22.
Encre à écrire, 248.
Esculine, 160.
Extrait de campêche, 146.
Extrait de monésia, 146.

Falsification, 248.
Farine mêlée de fév., 295.

Farine troisième, 288.
Fer réduit, 166-167.
Ferrugineux, 166.
Féverole, 295.
Fièvre typh. (trait.), 276.
Foie de souf. c. croup, 117.
Fucus amylaceus, 144.
Fumigat. c. bronch., 274.

Glycérine, 125.
— c. hyperest. vulv., 125.
Glycérolé à l'iod. fer, 193.
— au goudron, 73.
— quiniques, 153.
— au sulf. fer et quin., 153.
Gui. Baies, 36.

Huil. d'aleurit. triloba, 117.
— d'iodure de souf., 202.
— laurier composée, 72.
— de foie de morue, 129.
— morue propriété, 133.
— — c. héméralop., 133.
— de foie de squale, 137.
Hydarthrose (trait.), 63.
Hydrocotyle, 79.
Hypophosp. de chaux, 38.
— de soude, 38.
Hypophosphite de soude c. phthisie, 41.

Inject. astring., 227.
— copahu. 72.
— iodée, 198.
— — c. spina bifida, 198.
— — potass., 199.
Iode c. vomissem., 195.
Iodée (alimentation), 183.
— (intoxication), 187.
Iodure d'amidon, 201.
— de cadmium, 203.
— potassium c. antilaiteux, 194.
— — c. intox. plomb, 197.
Iodure fer, 192.
— de zinc, 203.

Kamala, 246.

Laudanum (empois.), 8.
Lavement d'aloès, 121.
— avec éther, 59.
— c. invagin. intest., 124.
Liniment fiel de bœuf, 247.
— sédatif, 128.
Liqueur conservat., 247.
Lobelia inflata, 78.
Lotion c. ulcèr. canc., 149.
Lupus (traitem.), 252.

Mannite dans frêne et lilas, 125.
Mixture antinévralg., 59.
— odontalgique, 247.
— c. toux nerveuse, 57.

Névralgie de la face, 273.
Nitrate d'argent c. catarr. vessie, 214.
— de potasse c. tum. érect., 98.
Noix de cédron, 161.

Oléostéarate de merc., 180.
Ollivier. Extrait, 462.
Ophthalmie (trait.), 216.
Opium et ess. téréb., 13.
— (récolte), 1.
— (titrage), 5.
— c. rhumatisme, 10.
— et solanées, 12.
Ortie (alcoolature), 78.
Oxyde zinc c. sueurs, 227.

Pain bis, 288.
Pâte Canquoin c. lup., 224.
— c. toux, 16.
Peucedanum austriac., 63.

Perles (teint. éthér.), 64.
Permanganate de pot., 234.
Phosphate de chaux, 139.
Phospholéine, 150.
Phosphore (emp.), 37.
Phytolacca decandra, 34.
Pilules ferrugineuses, 173.
— c. palpitations, 89.
— c. rhumatismes, 31.
— toniques, 173.
Plâtrage des vins, 302.
Plomb, sels (act. sur animaux), 221.
Pommade épispastique au croton, 121.
— c. eczéma d. mains, 73.
— c. incont. d'urine, 13.
— manganèse, 175.
— c. migraine, 58.
— au raisin, 128.
Potion antinévralg., 59.
— antispasmodique, 21.
— c. céphalée, 161.
— au chloroforme, 57.
— c. chorée, 102.
— c. épanch. pleur., 103.
— c. hoquet persist., 57.
— à l'huile foie de morue, 137.
Poudre alcaline, 245.
— c. coqueluche, 21.
— c. coryza chron., 201.
— dentif., ap., fer., 174.
Prises calmantes, 13.
— — c. toux, 13.
— c. fièvres, 152.
Propylamine, 74.
Psoriasis (trait.), 278.
Purgatif c. goutte, 122.
Pyrophosphat. de fer, 171.
— — et de soude, 171.

Quinine (dosage), 149.
— (infl. sur acid. ur.), 153.
Quinium, 154.
Quinquina c. fièv. typ, 157.
— en Palestine, 160.

Rue, 47.

Sabine, 47.
Santonine, 237.
Savon d'huile morue, 135.
Scorbut, 277.
Sirop bicarb. soude, 100.
— de codéine, 8.
— c. coqueluche, 12.
— de cresson iodé, 193.
— d'écorces d'oranges iodé, 195.
— d'hypoph. soude, 42.
— c. toux, 16.
Solanées vireuses alc., 19.
Solanine, 24.
Solution ferrugin., 172.
— d'hypoph. soude, 42.
Sous-nit. bism., 206, 213.
— — Mentel, 206.
Sparadrap minium, 219.
Spigélie (préparat.), 239.
Strych., c. mal cœur, 31.
Suc d'ail et citron c. croup, 116.
Sulf. cuivre. c. croup. 105.
— fer c. inflamm., 174.
— quinine (malad. des fabric.), 159.
Sulfate de zinc, 226.
Syphilis (traitem.), 179.

Tabac et cévad. (emp.), 23.
Tannate plomb, 222.
Tannin et al., c. ang., 114.
Teigne (trait.), 259.
Teint. d'iode c. cors, 200.
— — c. fièv. inter., 195.
— — c. hydarthr., 200.
Thé de St-Germain, 123.

Tisane lobelia inflata, 79.
Trachéot. d. croup, 110.

Uva ursi, 49.

Valérianate d'atropine, 19.
Ventouses c. fièv. typ., 234.
Vermifuges, 237-239.
Vésicatoire cantharidé, 42.
— sur le col utérin, 44.
— c. syphilides, 46.
Vétérinaires (form.), 249.
Vin plâtré, 302.
Vinaigre c. hydropis., 149.
Vipère (morsure), 263.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Albert. Fucus amylac. 144.
Ættinger. Aff. plomb, 197.
Antonelli. Empois. ph., 37.
Aran. Lavem. d'aloès, 121.
— Olivier, 162.
Awenarius. Propyl., 74.

Barilleau. Teint. iode, 19.
Baron. Acét. d'alum., 147.
Barthez. Chl. de soude, 94.
Bastelaer. Pomm. au croton, 121.
Baud W. Phosphol., 140.
Baudelocque. Lobelia inflata, 78.
Beau. Sabine et rue, 47.
Beauvais. Uva ursi, 49.
Behrend. Sav. huile morue, 135.
Belli. Purgatif, 122.
Bercioux. Belladone, 20.
Berthé. Huil. morue, 130.
Bertherand. Iod. d'am. 201.
Bertulus. Quinq. contre fièvre typhoïde, 157.
Bennett. Pot. au chl., 57.
Binet. Brom. de pot., 205.
Bisson. Boiss. rafraîc., 69.
Boinet. Alim. iodée, 183.
Boinet. Inject. iodée, 198.
Bonnefond. Crayon caustique, 235.
Bonnet. Cautérisat., 228.
Bonorden. Liniment, 247.
Bouchet. Pil. c. rhum., 31.
Bouchut. Chlor. de pot., 94.
Bouisson. Iode c. vom., 195.
Bourguignon. Chorée, 279.
Bourlier. Opium, 1.
Brachet. Pil. c. palpit., 89.
Bright. Maladie, 260.

Caby. S.-nit. bismuth, 206.
Calman. Valér. d'atr., 18.
Cellier. Mixture. 247.
Cellier. Mixt. antinévr., 59.
Cellier. Pot. antinévr., 59.
Chevalier. Mal. fabr. sulf. quinine, 155.
Chambers. Strychnine, 31.
Churchill. Sirop d'hypophosphite de soude, 42.
Clarus. Solanine, 24.
Clertan. Perl. teint. éth., 64.
Cochenil. Fièv. typh., 275.
Colin. Alcoolisme, 67.
Colson. Sparadrap, 219.
Cooke. Lotion c. ulc., 149.

Corneille. Digitale, 88.
Corvisart. Élixir pep., 133.

Dannecy. Collyre borax glycérine, 101.
Dannecy. Inject. astr., 227.
Dannecy. Ph. chaux, 139.
Dechambre. Hypophosphite soude, 41.
Delatre. Huile squale, 158.
Della Suda. Hypophosphite soude, 38.
Desportes. Huile mor., 133.
Dezautière. Calmant, 12.
Diday. Blennorrhagie, 267.

Enon. Mannite, 125.

Feron. Ang. herpétiq., 107.
Flumiani phytolacca, 34.

Gambarini psoriasis, 278.
Garrod. Colchique contre goutte, 89.
Garrod. Iod. cadmium, 203.
Garrod. Solanées vireuses, 19.
Gendrin. Élixir ton., 162.
Gieseler. Chlorhydrate d'ammoniaque, 75.
Gillette. Pot. c. chorée, 102
Goyrand. Collodion, 241.
Graves. Op. et essence, 13.
Green. Vermifuges, 239.
Gubler. Collutoire contre muguet, 100.
Guilliermond et Glénard. Quinine, 149.
Guillot (Natalis). Pomm. c. ecxéma, 73.
Guillot (Nat.) Ophth., 216.
Gustin. Sirop c. coquel., 12.

Hairion. Acide chrom., 233.
Harveng, Prises calm., 13.
Henri. Fer réduit, 167.
Herpin. Ac. carboniq., 59.
Hervieux. Vésicatoire, 46.
Hunsbry. Kamala, 240.
Hutchinson. Chlorhydrate d'ammoniaque, 76.

Jackson. Oxyde, zinc, 227.
Jauner. Empl. bellad., 22.
Jeannel et Moncel. Injection copahu, 72.
Jeannel et Moncel. Oléostéarate mercure, 181.
Jeannel et Moncel. Potion, huile de morue, 137.
Jewet. Chloroforme, 58.
Jodin. Croup, 258.

Kennard. Pommade, 13.

Labarraque. Quinium, 154.
Laborde. Chlor. pot., 91.
Lafargue. Chlor. zinc, 225.
Lafargue. Sol. cuivr., 223.
Lafon. Lav. av. éther, 59.
Lallement. Ciment, 246.
Lallement. Poudre alcal., 245.
Latour. Campêche, 146.
Lebœuf. Huile squale, 137.
Leclerc. Tannate pl., 222.
Leclerc. Syphilis, 179.
Lecocq. Glycérolé goudron, 73.
Lecocq. Hydrocotyle, 79.
Leras. Pyrophosphate de fer, 171.
Leriche. Sirop iodé, 193.
Leriche. Vin iodé, 193.
Levezay. Névr. face, 273.
Levrat. Dartres, 250.
Loiseau. Croup, 114.
Long. Aconit, 31.

Malago. Teigne, 259.
Mandl. Fumigation contre bronchites, 274.
Marage. Pot. chlorof., 57.
Marage. Pot. c. hoq., 57.
Maveus. Huile morue, 133.
Martini. Santonine, 237.
Massina. Emp. tabac, 23.
Mentel. S.-nitr. bism., 213.
Mialhe. Élix. pepsine, 143.
Missoux. Sulf. cuivre, 114.
Mougenot. Nitr. pot., 98.
Monvenoux. Esculine, 160.

Nadau. Chanc. vénér., 268.
Nassand. Nitr. d'arg., 214.
Nélaton. Chlor. soude, 77.
Notta. Cautérisations, 231.

O'Donovan. Opium, 10.
O'Rocke, Huile d'aleurites, 117.
Orocke. Emp. opium, 8.
Ozanam. Camomille, 70.

Pacini. Liqueur, 247.
Pauli. Scorbut, 277.
Paupert. Glycérine, 125.
Perrin. Inj. iod. pot., 199.
Piédagnel. Cautéris., 229.
Pierlot. Pommade, 128.
Posta. Sulfate zinc, 226.

Reil. Conicine, 33.
Rev. Teint. iodée, 200.
Richart. Hydarthrose, 63.
Richart (de Soissons). Lavement, 124.
Rilliet. Iode, 187.
Robiquet. Pyrophosphate fer, 171.
Rodet. Linim. sédatif, 128.
Rollet. Chlorure zinc. 226.
Rossi. Chlor. d'arg., 214.
Rousset. Iod. potass., 194.

Samaniago. Cédron, 161.
Sauvan. Sirop iodé. 195.
Sauvel. Chloroformé, 51.
Savoye. Huile laurier, 72.
Schneider. Digitale, 82.
Schubert. Eau distillée amandes amères, 32.
Sobria. Poud. c. coryza, 201.
Soret. Carb. cadm., 227.

Tessier. Pot. c. céphalée, 161.
Tessier. Thé Saint-Germain, 123.
Thielmann. Bromure de potassium, 204.
Timbal. Digitale, 80.
Tissiere. Vipère, 263.
Toussaint. Cuivre, 222.
Trousseau. Croup, 108, 253.
Trousseau. Pot. antispasmodique, 21.
Trousseau et Reveil. Bain sublimé, 180.
Trousseau et Reveil. Cigarette mercure, 179.
Trousseau et Reveil. Pilules fer, 173.
Trousseau et Reveil. Pilules toniques, 173.
Trousseau et Reveil. Pom. c. migraine, 58.

Vargès. Teint. iodée, 200.
Vezu. Iodure soufre, 202.
Viricel. Pil. c. coquel., 21.

ANNUAIRE
DE THÉRAPEUTIQUE
ET DE
MATIÈRE MÉDICALE.

NARCOTIQUES.

Récolte de l'opium (Bourlier).

Voici des renseignements authentiques et très précis sur la récolte de l'opium en Asie Mineure:

C'est la *variété blanche de pavot somnifère* qui est généralement cultivée dans les pays visités par M. Bourlier; on sait, d'après les belles recherches de M. Aubergier, que c'est une des variétés qui donne l'opium le plus pauvre en morphine: cette observation nous explique très bien le titre peu élevé de plusieurs opiums de Smyrne ou de Constantinople. C'est lorsque les capsules sont encore vertes que l'on doit généralement procéder à la récolte de leur suc.

Lorsqu'un champ de pavots est dans des

conditions convenables pour que la récolte de l'opium y soit fructueuse, dix femmes commencent dès le matin à faire des incisions aux capsules à l'aide d'un couteau bien aiguisé à la pointe, et dont le reste de la lame est recouvert d'un linge de manière à permettre de le saisir par la lame sans se blesser.

Il ne faut pas commencer à faire les incisions avant que les premiers rayons du soleil aient fait disparaître la rosée qui couvre les capsules, parce que le suc délayé par la rosée se répandrait sur toute la surface de la capsule et pourrait même descendre le long de la plante.

Dix femmes marchent ensemble en suivant la même direction, de manière à éviter de toucher aux capsules incisées et d'enlever ainsi une partie du suc. Les incisions sont de forme très variable : les unes les font incomplétement circulaires, le plus souvent perpendiculaires à l'axe de la capsule. M. Bourlier s'est assuré par sa propre expérience que les incisions longitudinales sont moins favorables pour la récolte que les incisions circulaires. Les gouttelettes qui s'échappent de ces dernières sont plus grosses, plus abondantes, et se coagulent parfaitement sans permettre au produit de se répandre, comme cela a lieu avec les incisions longitudinales. Il a remarqué également qu'une seule incision circulaire complète, faite au tiers de la base de la capsule est préférable à trois incisions partielles horizontales, qui ne fournissent pas plus de suc et qui exigent plus de main-d'œuvre, puisqu'un

seul coup fait l'incision circulaire. Il ne doit y avoir d'exception à cette règle absolue que lorsque la capsule, étant arrivée à maturité et le suc étant devenu plus concret, il exige pour s'écouler un plus grand nombre d'ouvertures. Chaque gouttelette, se desséchant alors dès qu'elle arrive au contact de l'air, bouche l'orifice du vaisseau lactifère et empêche les autres parties du suc de s'écouler : il est donc fort utile, dans ce cas, de multiplier les incisions.

Ce n'est point dans la partie parenchymateuse de la capsule que se trouvent les vaisseaux lactifères, mais bien dans la partie extérieure, et il faut que les femmes qui font les incisions aient le soin de ne pas entamer la partie interne du fruit, mais seulement sa périphérie. Si l'incision pénétrait dans la partie interne de la capsule, une partie du suc s'écoulerait dans l'intérieur et serait perdue pour la récolte. Cette difficulté explique pourquoi les femmes qui font les incisions sont obligées de tenir le couteau par la lame, afin de l'empêcher de pénétrer trop avant dans la capsule.

On cesse les incisions à midi, pour faciliter l'épaississement du suc qui s'en écoule. Ce suc, coagulé par la chaleur du reste du jour, peut ensuite résister à la rosée de la nuit, qui pourrait l'entraîner le long des capsules.

Quand l'incision est circulaire, on voit s'échapper une multitude de gouttelettes qui viennent sur le bord de la plaie, coulent un peu sur la lèvre inférieure, et s'y coagulent par la rapide

évaporation de leur partie liquide sous l'influence des rayons solaires auxquels elles sont exposées.

Les gouttelettes qui viennent après s'arrêtent sur les premières, et finissent successivement par former une sorte de larme qu'il est facile d'enlever de la surface de la capsule.

Ce sont les mêmes femmes qui récoltent, après midi, l'opium qui s'est écoulé des incisions faites la veille : pour cela, elles portent attaché au-devant d'elles un vase destiné à recevoir le suc ; elles l'enlèvent avec la lame du couteau qui sert aux incisions et qu'elles passent légèrement sur la capsule, et mettent dans leur vase le suc concret qui adhère à la lame. Ce vase est assez grand pour contenir toute la récolte que chacune d'elles peut faire.

Pour donner ensuite aux pains la forme orbiculaire qu'on leur connaît, on humecte l'opium avec de la salive en crachant dessus et remuant la masse avec le couteau qui a servi à le récolter.

Quand la masse est bien homogène, on lui donne la forme voulue en s'aidant du couteau et des doigts, et on enveloppe les pains avec des feuilles de pavot. Ces pains sont ensuite exposés dans une pièce bien aérée pour faciliter le dessiccation des feuilles et, par suite, empêcher l'adhérence des pains entre eux. C'est là l'opium connu dans tout l'Orient et en Europe sous le nom d'*opium de Constantinople.*

On ne renouvelle jamais les incisions sur une capsule déjà incisée, parce que la petite quantité de produit que l'on obtiendrait ne payerait pas

les frais de main-d'œuvre que sa récolte occasionnerait.

Dans certaines localités, c'est avec des jaunes d'œufs que l'on falsifie l'opium, et M. Bourlier assure que cette dernière falsification est pratiquée sur une très grande échelle, sur les lieux mêmes où se fait la récolte, et que lorsqu'elle est faite avec habileté, il est fort difficile de la reconnaître de prime abord.

Les moyens qu'il indique pour constater cette fraude consistent à faire dessécher l'opium pour le pulvériser; cette dessiccation est impossible s'il est falsifié par le jaune d'œuf. Quand on le coupe en tranches, la pâte en est très bien liée, mais, en exposant ces tranches à l'air, au bout de quelques jours, la surface des sections se recouvre d'une couche blanche pulvérulente. Cet opium est onctueux et savonneux au toucher, tandis que l'opium de bonne qualité est poisseux et non savonneux. Traité par l'éther, cet opium lui abandonne un forte proportion de matière grasse.

Du titrage de l'opium.

De temps à autre on signale dans le commerce l'apparition d'opium, ou très pauvre en morphine, ou qui ne contient que des quantités insignifiantes de ce principe actif (1). De là découle

(1) M. Berthé a annoncé cette année le retour de ces mauvais opiums.

pour tous les esprits sérieux la nécessité de n'employer que de l'opium titré. Si on ne s'est pas prononcé d'une manière impérative à cet égard, c'est que le temps n'est pas encore venu de le faire; mais il est bien évident que tout pharmacien, jaloux de la bonté de ses médicaments, ne devra aujourd'hui faire intervenir dans la préparation des médicaments opiacés que de l'opium titré.

Quel titre doit-on adopter? Comment réaliser pratiquement le titrage? Quels sont les procédés que l'on doit mettre en usage pour atteindre ce but? Voilà les trois questions que je vais successivement aborder.

Le titre de 10 p. 100 que M. Aubergier a proposé, et que l'Académie a adopté, réunit tous les avantages : 1° Facilité d'exécution : car les opiums purs, provenant de bonnes variétés, oscillent assez près de ce titre, pour que, par leur association, on puisse l'obtenir exactement. (La dessiccation des opiums qui ont un titre au-dessous de 10 p. 100 est un procédé aussi simple que sûr d'en relever le titre.) 2° Facilité de posologie; il n'est pas nécessaire d'insister sur ces avantages que M. Aubergier a si bien fait ressortir. 3° Sûreté dans l'emploi.

Comment réaliser le titrage? Faut-il, comme le veut M. Aubergier, cultiver la variété pourpre, qui, dans des circonstances déterminées, donne presque constamment de l'opium à 10 p. 100, ou bien encore mêler des opiums riches aux pauvres, dans des proportions convenables,

pour obtenir la richesse moyenne de 10 p. 100. Ces deux moyens sont bons, le premier est préférable. On a proposé d'employer des opiums à tous les titres, et d'en faire varier les quantités qui interviennent dans les préparations pharmaceutiques d'après leur richesse. Supposons, par exemple, que le titre à 10 p. 100 soit adopté; si on a un opium à 5 p. 100, au lieu de 10 grammes, il faudra en mettre 20 grammes. Ce procédé peut être excellent pour certains produits, mais il ne peut être adopté pour l'opium, dans l'état présent de nos procédés de dosage, car l'opium se modifie et devient incristallisable en s'altérant sous des influences diverses; il ne devient pas pour cela inactif, comme l'ont nettement démontré plusieurs observateurs. C'est précisément pour cette raison que j'adopte le titre à 10 p. 100 de morphine, car, avec lui, cette chance d'altération est presque complétement évitée, ou rentre dans les limites de la tolérance; avec un titre inférieur les chances d'erreur de cet ordre augmentent considérablement.

Les procédés de titrage de l'opium sont encore à étudier. Sans doute celui que M. Guillermond a donné avec les légères modifications qu'on lui a fait subir, peut donner des résultats suffisants; mais je suis convaincu qu'en s'appuyant sur les propriétés optiques de la morphine, on pourra avoir recours avec facilité et sûreté à l'appareil de polarisation pour titrer l'opium.

Empoisonnement par le laudanum. Guérison par l'excitation douloureuse de la peau (O'Rorke).

M. le docteur O'Rorke a rapporté, dans la *Gazette des hôpitaux*, l'observation intéressante d'un enfant de sept mois, empoisonné par l'administration fatale d'une cuillerée à café de laudanum et guéri par l'excitation douloureuse de la peau, à l'aide de piqûres d'épingle aux bras, au cou, au visage, sur le thorax.

Il y a longtemps que dans mes cours et dans le supplément à mon *Annuaire* de 1856, j'ai insisté sur la nécessité de tenir constamment éveillés les empoisonnés par l'opium, en les maintenant debout, les piquant, les fustigeant, les cautérisant avec le marteau de Mayor, et en leur administrant la décoction de café concentré non sucré, à très haute dose. J'ai rapporté une observation remarquable, dans laquelle le malade fut sauvé malgré une quantité énorme de laudanum ingéré, cas dans lequel la morphine fut si bien absorbée, que je la retrouvai dans l'urine à l'aide de mon réactif, la solution d'iodure de potassium ioduré.

Sur le sirop de codéine.

A l'exemple de mon maître et ami, Soubeiran, j'avais adopté la formule de *sirop de codéine*, qui avait, dès la découverte de cet alcaloïde par Robiquet, été proposée par mon collègue et ami M. Cap. Cette formule est établie d'après toutes les règles de l'art; en effet, le sirop de codéine, ne se prescrivant généralement qu'à la dose de

30 grammes, 10 centigrammes de codéine, qui équivalent à peine pour l'effet thérapeutique à 2 centigrammes de morphine, est une dose parfaitement convenable. Mais comme la codéine est très chère, et qu'on a surtout cherché à lui trouver des propriétés spéciales dans les conditions où la morphine réussit à très faible dose, on a cru bien faire en diminuant la dose de la codéine. C'est ainsi que MM. Guibourt, Mouchon, Dorvault, ont adopté la dose de 5 centigrammes de codéine pour 30 grammes de sirop de sucre blanc.

Ce n'est pas tout : M. Robiquet, voulant établir une formule d'une posologie simple, a proposé le rapport d'un millième, c'est-à-dire 30 centigrammes par 30 grammes. On a ainsi un sirop qui ne contient que les trois dixièmes de la codéine, qui entre dans celui proposé par M. Cap ; et enfin M. Berthe a encore réduit la dose de codéine à 25 milligrammes pour 30 grammes de sirop de sucre blanc aromatisé avec l'eau distillée de laurier-cerise. Ce sirop contient quatre fois moins de codéine que celui de M. Cap.

Le sirop de codéine ne se trouvant pas au Codex, aucune formule n'ayant été adoptée par l'Académie, on comprend combien doit être grand l'embarras des pharmaciens auxquels on prescrit du sirop de codéine. Il est bien certain qu'il doit recourir au médecin, dont le devoir est d'indiquer précisément la dose de codéine qu'il entend faire intervenir dans le sirop.

Je suppose qu'un pharmacien ait délivré du

sirop contenant 25 milligrammes de codéine par 30 grammes, sans contredit on pourra en faire ingérer sans danger 100 grammes en vingt-quatre heures à un malade. Qu'arrivera-t-il si le malade fait prendre le même sirop chez un pharmacien qui prépare le sirop d'après la formule primitive de Cap, adoptée par Soubeiran et par moi? Ce pharmacien, parfaitement habile et consciencieux, pourra être taxé d'empoisonneur et de voleur. Je conclus qu'il est du devoir de tout médecin d'indiquer la dose de la codéine qu'il veut faire entrer dans le sirop qu'il prescrit.

En attendant que l'Académie ait décidé, je crois qu'on peut, sans inconvénient aucun, rester fidèle à la formule primitive de M. Cap, et répéter ce que j'ai dit déjà : « Les propriétés médicales de la codéine se rapprochent infiniment de celle de la morphine, mais pour obtenir un effet analogue, il faut cinq fois plus de codéine. On comprend sans peine comment cette dernière base peut être utile dans les conditions où des doses très petites de morphine sont indiquées, et comment on peut obtenir le même effet avec des doses cinq fois moins considérables de morphine.

Opium dans le rhumatisme articulaire (O'Donovan).

L'usage de l'opium contre les affections rhumatismales date de fort loin. Nous rappellerons à cet égard les observations de Sterck et Sarcone. On ne s'est pas contenté d'administrer cet agent thérapeutique dans le but de rendre les

douleurs plus supportables, mais souvent on en a fait le médicament principal, et alors on l'a porté à une dose plus élevée. Les faits publiés par M. Cazenave (de Pau), Requin et M. Corrigan, prouvent l'efficacité de cette médication contre les affections rhumatismales. Ce dernier médecin a donné jusqu'à 60 centigrammes d'opium par jour, et un de ses confrères rhumatisants en a pris environ 200 en quinze jours. En 1822, Biett employait aussi, à l'hôpital Saint-Louis, l'opium à la dose de 10 à 15 centigrammes par jour, dans le traitement du rhumatisme.

Voici de nouveaux exemples à l'appui de cette médication; M. O'Donovan rapporte sept observations de rhumatisme articulaire aigu où cette médication a réussi. L'opium soulage, selon ce praticien, le symptôme principal, la douleur; abrége la durée de la maladie, fait cesser les sueurs copieuses, et de plus, avec ce traitement, il n'est jamais survenu de complications du côté du cœur. Le docteur O'Donovan conseille de commencer par 5 à 10 centigrammes toutes les trois heures, et de continuer cette dose jusqu'à ce que le malade soit soulagé. On ne doit pas craindre de voir apparaître des symptômes cérébraux, car le sujet est soulagé même dans les cas où il existerait du délire. D'après Corrignan, « la tolérance s'établit fort bien sans symptômes cérébraux. Un des effets singuliers de cette tolérance est la diarrhée abondante qu'elle amène à sa suite. Quoiqu'il en soit, avec ces grandes doses, soyez prudents et veillez votre malade.

Association de l'opium aux solanées vireuses pour combattre les affections des bronches, la coqueluche, etc.

J'ai déjà, dans mon *Annuaire* de 1857, page 22, donné une formule d'un sirop atropo-thébaïque. Voici plusieurs autres recettes qui témoignent de l'utilité de l'association de l'opium aux solanées vireuses.

Sirop contre la coqueluche (Gustin).

Sucre.	100 grammes.
Chlorhydrate de morphine.	3 centigr.
Teinture belladone	40 gouttes.
Eau de fleur d'oranger. . .	5 —

Trois cuillerées à café chaque jour pour les enfants, trois cuillerées à bouche pour les adultes.

Calmant contre la grippe et les affections catarrhales. (Dezautière.)

Sirop de coquelicot. .	125 grammes.
Teinture de belladone.	5 —

Faire prendre aux adultes matin, midi et soir, une cuillerée ordinaire. M. Dezautière donne aux enfants cinq ou six cuillerées de ce sirop par jour.

Il est rare, dit M. Dezautière, qu'à la suite de l'administration de ce médicament, l'améliora-

tion ne se manifeste pas dans les vingt-quatre heures.

Prises calmantes contre la toux nerveuse. (Harveng.)

Oléosaccharum de fenouil.	2gr,50.
Kermès minéral.	10 centir.
Extrait de jusquiame. . . .	10 —
Opium.	5 —

F. s. a. et divisez en deux doses. On prend une dose, le soir en se couchant, dans une tasse d'infusion de tilleul.

Lorsque le mélange est administré dès le début des accidents, ces deux doses, prises à un jour d'intervalle, suffisent pour enrayer la maladie; du moins c'est le résultat que M. Harveng a obtenu dans une vingtaine de cas où il y a eu recours.

Pommade contre l'incontinence d'urine (Kennard).

Sulfate de morphine. .	50 centigr.
Vératrine	50 —
Axonge	30 gramm.

Mêlez. — Pratiquez des frictions trois fois par jour sur le périnée.

Opium et essence de térébenthine dans les accidents puerpéraux graves (Graves).

M. le professeur Trousseau, d'après ce qu'a publié M. le docteur Bonfils dans le *Bulletin de*

thérapeutique, a traité, selon la méthode de Graves, et avec succès, une femme atteinte d'une péritonite et d'une double pleuro-pneumonie. Il a également employé cette médication chez une autre femme atteinte d'une péritonite générale fort grave ; la péritonite a été très rapidement enrayée, puis guérie ; mais, après une amélioration des plus notables et qui faisait présager un retour prochain à une santé complète, la malade a été prise d'accidents hectiques très insidieux à leur début et a fini par succomber à une infection putride, selon toute probabilité.

M. Trousseau a administré l'opium en pilules et la térébenthine en lavements. On a d'abord donné 5 centigrammes d'opium en cinq pilules, à prendre dans la journée; puis la dose a été portée à 8 centigrammes en huit pilules, et enfin à 10 centigrammes en dix pilules L'opium a été continué pendant treize jours. La térébenthine a été administrée d'abord à la dose de 10 grammes en deux lavements, un le matin, le second le soir; puis on a progressivement augmenté cette quantité ainsi qu'il suit : 20 grammes, 25 grammes, 30 grammes ; cette dernière dose a été maintenue pendant six jours. La térébenthine a été continuée pendant quinze jours. Voici la formule pour deux lavements :

Huile essentielle de térébent.	10, 20, 25, 30 gr.
Jaune d'œuf	N° 1.
Eau	100 gram.

Ajouter à chaque lavement cinq ou six cuille-

rées d'eau de guimauve ou de graine de lin. Faire conserver le lavement à la malade le plus longtemps possible.

Dans le second cas, l'opium a été également donné en pilules, à la dose de 5 centigrammes, pendant trois jours. Quant à l'huile essentielle de térebenthine, elle a été administrée par la bouche, dans des capsules de lichen. Tous les jours, et cela pendant six jours, la malade a pris six capsules de térébenthine, chaque capsule contenait 1 gramme d'huile essentielle. On donnait deux capsules le matin, deux autres à midi, les deux dernières le soir.

Sous l'influence de cette médication, voici quels sont les phénomènes physiologiques que nous avons notés dans l'un et l'autre cas : Dans le second fait, et immédiatement après l'injection des capsules, la malade accusait une sensation de chaleur très intense au niveau du creux épigastrique; quelques instants après, il y avait une réaction générale très franche, caractérisée par de la chaleur, des sueurs générales et par l'ampleur et la fréquence plus grande du pouls ; puis consécutivement, surgissaient des troubles visuels, des vertiges, des étourdissements, de la somnolence. La démangeaison cutanée n'a paru que tardivement.

Les phénomènes physiologiques ont été moins accusés dans le cas où la térébenthine a été administrée en lavement. En effet, une sensation de chaleur dans le ventre, sitôt le lavement donné, une réaction générale peu intense,

quelques vertiges, quelques étourdissements, de légers troubles visuels, un peu de démangeaison cutanée, tels ont été les phénomènes accusés par la malade qui fait le sujet de la première de nos deux observations. *Bulletin de thérapeutique.*)

Sur les sirops et pâtes employés contre la toux.

Il n'est pas de médicaments dont la consommation soit plus grande que celle de ces pâtes, sirops, etc., employés journellement pour combattre les affections diverses de poitrine, qui ont pour symptôme commun l'inflammation et la toux. La plupart de ces agents ne sont pas ordonnés par le médecin, mais sont propagés presque tous par des annonces ou un compérage aussi nuisibles aux malades qu'à la profession. Il est utile que le médecin interrogé sur la valeur de ces médicaments puisse se former une idée précise sur ce qu'il y a de vrai et de faux dans ces propriétés si pompeusement annoncées.

Ces prétendus pectoraux peuvent se diviser en deux catégories, 1° les bonbons, 2° les opiacés faibles.

1° Les *bonbons* et *sirops pectoraux d'agrément* sont tous constitués en ce qu'ils ont d'essentiel, par du sucre, de la gomme, ou des matières mucilagineuses, le tout aromatisé avec des essences, des baumes, des parfums divers. On ne peut voir dans toute cette variété de remèdes, qui commence par les sirops de guimauve, la pâte de jujube, pour finir par la pâte de M. X..., que des

aliments sucrés qui peuvent avoir l'avantage de calmer momentanément la toux, en faisant affluer la salive dans la cavité buccale, et en humectant facilement la gorge enflammée.

On comprendra sans peine que la plus agréable de ces pâtes, et celle qui se dissout le plus lentement dans la bouche, devra être préférée, sans qu'on puisse dire qu'aucun de ces remèdes ait la moindre utilité spéciale ; ils ont tous l'avantage de persuader au malade qu'il fait quelque chose pour se guérir, et cela est souvent utile (1).

2° Les préparations dans lesquelles l'opium intervient à faible dose, ont une incontestable utilité pour diminuer la toux, la rendre moins pénible; aussi la plupart des inventeurs de remèdes dits *pectoraux*, se bornent-ils sans autres frais d'imagination à associer l'opium ou la morphine à faible dose aux bonbons et pâtes pectorales.

On comprend sans peine que les médecins, au lieu de prescrire ces arcanes, doivent ordonner l'opiom, en n'oubliant pas que l'atténuation des

(1) De la pâte de gomme aromatisée à la vanille, de la pâte de réglisse, du sucre de pommes à la cerise, peuvent rivaliser avec les pectoraux les plus accrédités. Je me trouve très bien de prescrire le soir un mélange de 50 grammes d'huile d'amandes douces et de 50 grammes de sirop d'orgeat, à prendre par gorgées en se couchant, en ayant soin de bien agiter à chaque prise.

doses (5 à 10 milligrammes de sulfate de morphine ou d'extrait d'opium pris le soir) est la condition du succès. Je prescris souvent une ou deux cuillerées à café d'un mélange à parties égales de sirop de morphine et de sirop de Tolu ou de capillaire.

Quand on ne veut pas employer l'opium, et qu'on désire, chez un enfant ou une personne impressionnable, employer un sédatif doux, c'est alors qu'on peut s'adresser au lactucarium et employer le sirop de M. Aubergier, cet excellent remède, qui a contribué à valoir à son auteur, à l'Exposition universelle, la récompense la plus élevée qui ait été accordée aux produits pharmaceutiques. Ce sont les médecins qui, en le prescrivant, ont fait la fortune du sirop de M. Aubergier, tandis que les autres remèdes auxquels j'ai consacré cet article n'ont dû leur vogue qu'à une intervention extramédicale.

Valérianate d'atropine (Calmann).

Quoique je suis convaincu que le valérianate d'atropine n'a pas d'autres propriétés que celles qu'il doit à l'atropine, comme ce sel est assez fréquemment usité aujourd'hui, je crois utile de faire connaître le procédé donné par M. Calmann pour l'obtenir pur et cristallisé; on est plus sûr de sa pureté sous cette forme que sous celle de poudre colorée, sous laquelle le commerce la délivrait, et qui contenait des quantités d'atropine variant de 60 à 90 p. 100.

Pour préparer le valérianate d'atropine cristallisé, on commence par refroidir séparément, à la température de zéro, l'acide valérianique étendu de son poids d'éther rectifié et l'atropine. Puis on opère rapidement le mélange dans un mortier refroidi de même à la température de zéro, et on agite vivement avec une baguette de verre. Si le mélange contient un nombre égal d'équivalents d'acide et d'alcaloïde, l'atropine est tout entière dissoute, et on obtient un liquide incolore, de consistance sirupeuse. On ajoute alors une quantité d'éther égale à environ six fois le poids de l'atropine employée, on verse le tout dans un tube de verre qu'on bouche avec soin, et on maintient ce mélange à la température de 10 degrés au-dessous de zéro. Au bout d'un quart d'heure, les cristaux de valérianate d'atropine commencent à se former, et la cristallisation met environ deux heures à se faire complétement. Il ne reste plus, pour avoir ce sel bien pur, qu'à décanter et à laver les cristaux avec un peu d'éther absolu. L'éther provenant de la décantation et du lavage retient toujours une faible proportion de valérianate d'atropine.

Influence des alcalis sur les propriétés des solanées vireuses (Garrod).

On sait que les alcalis des solanées vireuses sont très altérables sous diverses influences. Les observations de M. Garrod précisent nos connaissances en nous apprenant que leur action

disparaît ou diminue sous l'influence des alcalis caustiques, au moins sous l'état d'association où on les rencontre dans les parties végétales qui les contiennent. Il a montré que la potasse et les autres alcalis caustiques détruisent complétement le principe actif de ces plantes, que par conséquent le médicament, sous cette forme, est inerte, tant appliqué topiquement qu'administré à l'intérieur. Il a pu donner à l'intérieur 45 grammes de teinture de jusquiame, unie à de la potasse, en excès, sans produire le plus léger symptôme d'intoxication.

Cette propriété de détruire le principe actif des solanées vireuses n'appartient qu'aux solutions par des bases alcalines, et non à leurs composés salins. Ainsi, les carbonates et les bicarbonates de potasse ne diminuent en rien la puissance d'action de la jusquiame, de la belladone ou du datura. Ce résultat, annoncé par M. Garrod, est très intéressant, il mérite d'être étendu et vérifié aux points de vue chimique et physiologique.

Belladone contre évacuations involontaires chez les enfants (Bercioux).

M. Bercioux a publié dans la *Gazette médicale* des observations d'enfants atteints d'incontinence des matières fécales, avec ou sans incontinence d'urine, qui ont guéri de ces deux affections, et plus rapidement de la première par la belladone. Trois ou quatre petites cuillerées par jour de sirop de belladone, ou un nombre égal de pilules

contenant 1 centigramme d'extrait chez des enfants de 5, 6, 8, 9 ans, avec introduction, chez quelques-uns, dans l'anus, d'une mèche enduite de pommade belladonée, ont suffi pour améliorer presque immédiatement l'état des malades et faire cesser l'incontinence au bout de très peu de jours.

Potion antispasmodique (Trousseau).

Eau distillée de valériane. .	40 grammes.
Teinture de belladone. . .	1 à 2 gouttes.
Sirop d'éther	10 grammes.
Sirop de fleur d'oranger. . .	10 —

Mêlez. A prendre par cuillerée à dessert dans la journée contre la période prodromique de la rougeole.

Poudre contre les quintes convulsives de la coqueluche (Virricel).

Bicarbonate de soude. . }	ÂÂ 75 centigr.
Poudre de cochenille . . }	
Poudre de belladone. . .	15 —
Poudre de sucre.	8 grammes.

Divisez en 15 prises.

A prendre deux ou trois fois par jour, pendant toute la durée de la coqueluche.

Empoisonnement par un emplâtre belladoné (W. Janner).

Voici deux exemples remarquables qui confirment le précepte d'appliquer, avec une grande circonspection, des médicaments à base de solanées vireuses sur une surface dénudée.

« Un homme s'appliqua sur le dos un emplâtre belladoné de $0^m,02$ sur $0^m,16$; cette application produisit des pustules et quelques petites ulcérations. Quelques jours après, un nouvel emplâtre de la même étendue fut appliqué à la même place (circonstance qui a dû singulièrement favoriser l'absorption). Au bout de quelques heures, sécheresse de la langue et de la gorge, langue recouverte d'un enduit blanc, tenace, qu'on pouvait enlever par lambeaux; ténesme vésical. La sécheresse de la gorge et celle de la langue s'aggravèrent au point de gêner la parole; puis survint un trouble intellectuel, et peu après, cinq ou six spasmes convulsifs dans les muscles des extrémités, du tronc et de la face, du délire; pourtant le malade reconnut son médecin. Peu après, les jambes lui manquèrent; il s'agita beaucoup, surtout des mains, il parlait continuellement, mais d'une façon inintelligible; il paraissait n'avoir aucune connaissance de son entourage. Les pupilles étaient très dilatées et se contractaient incomplétement. La tête et la face étaient chaudes, celle-ci un peu bouffie; pas de battements anormaux des artères de la tête et du cou. Le pouls

battait quatre-vingts à quatre-vingt-dix fois, et était régulier. L'emplâtre enlevé, on nettoya la surface suppurante, et l'on pansa simplement. Un vésicatoire fut appliqué à la nuque; le malade prit un purgatif et 25 centigrammes de sesquicarbonate d'ammoniaque. Ce dernier médicament ayant produit une amélioration notable, on répéta la dose au bout d'une demi-heure. Le malade reprit connaissance très peu de temps après; il souffrit encore pendant plusieurs jours d'insomnie; sa mémoire resta très affaiblie pendant deux ou trois jours; il n'avait aucun souvenir de ce qui s'était passé depuis l'arrivée du médecin. Quelques jours plus tard, il ne restait qu'une expression un peu hébétée des traits, de la dilatation des pupilles et un peu d'affaiblissement de la mémoire. » (*Medical Times* et *Archives de méd.*)

Empoisonnement par des frictions d'huile de tabac et de cévadille (Massina).

Un paysan, pour se guérir de la gale, se frictionna, après le repas, avec un liniment fait avec du tabac à priser 16 grammes, cévadille 10 grammes, huile q. s.

Au bout d'un instant il éprouva des vertiges, des éblouissements, de la céphalalgie, de la douleur à l'épigastre, des nausées, des vomissements opiniâtres; les extrémités se refroidirent, le front se couvrit d'une sueur froide; il survint un tremblement général de tout le corps, de l'abattement et de légères défaillances.

Tous ces symptômes, quoique survenus pendant la digestion, ne pouvaient-ils pas aussi avoir été occasionnés par le gallate acide de vératrine que renferme la cévadille, et par le principe actif du tabac, lesquels, passant par absorption dans le torrent circulatoire, auraient porté atteinte à l'estomac et à l'organe encéphalique?

Pour combattre cet état d'intoxication, nous conseillâmes des frictions excitantes, des sinapismes aux extrémités inférieures, des stimulants (ammoniaque) à l'intérieur; nous provoquâmes le vomissement par ingurgitation. Pour calmer les douleurs épigastriques, nous donnâmes ce qui suit:

Acétate de morphine. . . . . 1/10 de grain.
Poudre de racine de belladone. 1/2 centigr.
Deux heures après, le calme était survenu.

Ce fait, rapporté par la *Revue thérapeutique du Midi*, s'expliquerait facilement si l'auteur nous avait dit, ce qui est probable, que la peau était dénudée partiellement par suite des démangeaisons causées par le sarcopte.

Action physiologique et thérapeutique de la solanine et de la douce-amère (Clarus).

La solanine a été à peine essayée en France, mais on emploie journellement la douce-amère; les expériences qui suivent seront précieuses pour nous guider dans l'administration de ce remède puissant et peu connu physiologiquement.

Le professeur Clarus (de Leipzig) a publié une série d'expériences remarquables, non pas tant pour l'importance des résultats obtenus ; car il pense que les expériences faites avec le médicament sur l'homme à l'état de santé et sur les animaux n'ont de valeur et de signification que quand elles servent de démonstration et d'éclaircissement à desexpériences thérapeutiques dont les résultats sont déjà connus, et il est d'avis qu'on arrive rarement, en expérimentant sur l'homme sain et sur les animaux, à établir avec certitude des résultats thérapeutiques jusqu'alors inconnus. Mais il a publié son travail surtout parce qu'on a généralement peu tenté de constater les effets de la solanine et de la douce-amère, et parce que les résultats obtenus confirment les expériences thérapeutiques et sont bien propres à jeter quelque lumière sur la façon d'agir de ces médicaments.

Après avoir exposé ses expériences dans tout leur détail, le professeur Clarus en a donné les résultats dans les conclusions suivantes :

1. La solanine et la douce-amère sont pour l'homme et les lapins des substances toxiques pouvant, à dose élevée, causer la mort.

2. Quant à la *qualité*, leurs actions sont analogues; quant à la *quantité*, l'action de la solanine est, à dose égale, trente fois plus énergique que celle de l'extrait de douce-amère.

3. L'action de l'extrait de douce-amère est de 5 à 10 fois plus énergique que celle des tiges de cette plante (100 parties de tiges fournissent de 16 à 20 parties de l'extrait des officines).

4. La solanine est le principe actif de la douce-amère; elle diffère entièrement de l'atropine par ses propriétés chimiques et physiologiques.

5. Il est vraisemblable que l'action de la solanine et de la douce-amère sur l'estomac et sur le tube intestinal n'est pas entièrement locale et directe. Les vomissements, que le professeur Clarus n'observa pour la première fois qu'au bout de huit heures, étaient manifestement les effets d'une action produite par résorption.

6. La solanine et la douce-amère produisent une forte congestion du côté des reins et quelquefois une augmentation dans la sécrétion de l'urine, augmentation qui s'accompagne toujours de l'apparition d'albumine.

7. La solanine et la douce-amère produisent un ralentissement constant et remarquable de la respiration, causé évidemment par la paralysie de la moelle allongée et de la dixième paire des nerfs cérébraux. La mort est vraisemblablement le résultat d'une paralysie de l'appareil respiratoire, ainsi que le prouve cette gêne de la respiration qui va toujours en s'accroissant jusqu'à la mort, et l'état de collapsus des poumons.

8. L'accélération des battements du cœur paraît être également le résultat, tout au moins aux dernières périodes de l'action, d'une paralysie du nerf vague et non pas d'une excitation du grand sympathique. La diminution de la force du pouls qui accompagne son augmentation en fréquence prouve aussi contre cette dernière hypothèse.

9. La solanine et la douce-amère sont rapidement résorbées, et leurs premiers effets se manifestent sur la moelle allongée et sur la moelle épinière. Le ralentissement de la respiration et les symptômes tétaniques qui se produisent dans les muscles de la poitrine et dans les extrémités peuvent être cités comme preuves de cette action.

10. Les phénomènes cérébraux que le professeur Clarus a observés sur lui-même, ne doivent être dus qu'à l'extension de l'action produite sur la moelle allongée. Toujours est-il que ce professeur n'a jamais trouvé chez les animaux, après la mort, de troubles morbides ni dans le cerveau, ni dans ses enveloppes; ces troubles ne se manifestaient point non plus pendant la vie. Le mouvement de balancier imprimé à la tête permet de supposer que le nerf accessoire est intéressé.

11. Porté sur l'œil, l'acétate de solanine agit à la façon d'un puissant moyen d'excitation ; il paraît aussi exciter le sens de l'ouïe et la sensibilité générale.

12. Il y a incontestablement augmentation dans la sécrétion de l'urine.

13. Le rétrécissement des pupilles est très faible ; il s'explique bien, non par l'excitation du moteur oculaire, mais par la paralysie du grand sympathique.

Le résultat final des expériences du professeur Clarus peut en outre se résumer de la façon suivante :

a. La solanine et la douce-amère appartiennent à la classe des narcotiques amers, en tant que

produisant une action paralysante sur la moelle allongée, et une action excitante sur les nerfs. Elles causent la mort en produisant la paralysie de l'appareil respiratoire (de ses muscles) par une action analogue à celle de la conicine et de la nicotine. Toutefois elles se distinguent essentiellement de ces substances en ce qu'elles augmentent la sensibilité des nerfs cutanés et n'exercent pas d'action irritante sur l'estomac et sur le tube digestif. A ce dernier point de vue, elles se rapprochent de la strychnine, et peut-être pourrait-on les considérer comme des substances établissant la transition entre ces deux groupes de médicaments. Mais cette proposition demande à être plus solidement établie. Elles se distinguent de l'atropine, de la daturine et de l'hyoscyamine par l'absence de délire et de stupeur, de dilatation des pupilles et de paralysie des sphincters ; de l'atropine, surtout par l'absence de pneumonie.

b. Il résulte de ce que nous venons de dire que ces substances possèdent une action thérapeutique dans les spasmes et dans les états d'irritation des organes respiratoires : toux spasmodique simple, coqueluche, asthme spasmodique.

c. Leur action thérapeutique dans certaines maladies dyscrasiques du sang : la goutte, le rhumatisme, la syphilis constitutionnelle, et peut-être aussi dans certaines maladies chroniques de la peau : l'acné, l'eczéma, l'ecthyma, l'impétigo, pourrait bien être due à l'augmentation de l'excrétion par les reins des parties constitutives du

sang qui ont été comburées, et non pas à une excitation de l'activité cutanée.

d. La solanine et la douce-amère peuvent être données sans danger (contrairement à l'opinion générale) dans les états inflammatoires de l'estomac et du tube intestinal, puisqu'elles n'exercent aucune action sur ces organes.

e. L'inflammation des voies respiratoires ne présente aucune contre-indication à l'emploi de la solanine et de la douce-amère dans les maladies de cet appareil; mais, dans ce cas, la contre-indication existe s'il y a inflammation des reins.

f. Il est à désirer que la solanine soit introduite dans la matière médicale. La dose moyenne pour un adulte doit être de 1/6 de grain à 1 grain d'acétate de solanine, substance qui mérite d'être préférée à l'alcaloïde pur en raison de la facilité avec laquelle elle se dissout. La forme la plus convenable à lui donner est celle de pilule, les solutions des sels de solanine ayant un goût très désagréable.

g L'extrait obtenu avec l'alcool, puis lavé avec de l'eau, pour enlever l'alcool, est préférable à l'extrait aqueux généralement employé. Il contient moins de substances mucilagineuses et extractives indifférentes que ce dernier ; il est plus concentré et son dosage peut être fait avec plus d'exactitude. (*Reil's und Hoppes Journal fur pharmacodynamik*, etc.)

Teinture d'aconit comme préservatif contre les accès de fièvre qui suivent le cathétérisme de l'urèthre (James Long).

Déjà à bien des reprises, dans mes *Annuaires*, je suis revenu sur l'emploi thérapeutique de l'aconit. Bien des études sont encore à faire pour tirer de ce puissant modificateur tous les services qu'il peut rendre. Je vais faire connaître une application intéressante de l'aconit qui aura de l'importance si elle se vérifie.

Le docteur James Long eut, dans un court espace de temps, à traiter trois individus atteints de rétrécissement de l'urèthre ; chez tous les trois, l'introduction des sondes fut chaque fois suivie d'accès fébriles, ce qui rendit ce mode de traitement presque impossible. Tous les moyens usités dans ce cas restèrent impuissants. M. James Long eut recours alors à l'emploi de la teinture d'aconit, qui fut administrée à la dose de 10 à 40 gouttes dans 1 litre d'eau. Les résultats en furent des plus satisfaisants : chez le premier malade qui en fit usage, après chaque cathétérisme, la fièvre ne reparut plus à partir de la première dose administrée ; chez le second, le chirurgien pour s'assurer de la réalité de l'action de la médication, s'abstint une fois de l'administrer ; l'accès reparut : on recourut de nouveau au médicament, et la guérison put s'effectuer sans encombre. La même expérience se fit chez le troisième : l'introduction se fit deux fois sans apparition de symptômes

fébriles, mais au troisième cathétérisme, le malade fut atteint de fièvre. L'aconit administré de nouveau la fit disparaître, et on continua l'usage de la teinture jusqu'à guérison complète du rétrécissement. De ces trois cas, M. James Long se croit en droit de préconiser la teinture d'aconit comme un remède des plus efficaces contre la fièvre reconnaissant pour cause le cathétérisme du canal de l'urèthre.

Pilules c. rhumatisme articulaire aigu (Bouchet).

Après la constatation, par une saignée, de la couenne inflammatoire, et concurremment avec des boissons nitrées, l'auteur donne par jour dix des pilules suivantes (une toutes les deux heures):

Extrait de gaïac	10	centigr.
Extrait d'aconit.	5	—
Calomel à la vapeur . . .	1	—

Pour une pilule.

Il a presque toujours vu, sous l'influence de ce traitement, les symptômes s'amender du 4e au 6e jour, les mouvements des articulations douloureuses devenir possibles et la maladie se terminer du 12e au 15e jour.

Strychnine c. maladies du cœur (Chambers).

La strychnine a été utile dans le traitement de plusieurs cas de dilatation des ventricules du cœur; l'anasarque, l'œdème pulmonaire, ainsi que la dyspnée liée à ce dernier état, disparurent

très souvent sous l'influence de cet énergique médicament qui réveille l'activité de l'organe central de la circulation. M. Chambers administre la strychnine par voie endermique, au moyen d'un vésicatoire appliqué sur la région péricordiale, ou bien à l'intérieur, lorsque l'absorption cutanée ne lui procure pas de résultat satisfaisant.

Eau distillée d'amandes ameres c. la coqueluche (Schubert).

Voici comment l'auteur a employé l'eau distillée d'amandes amères : il la faisait administrer toutes les trois heures même pendant la nuit, mêlée à un peu d'eau et augmentait la dose suivant l'âge et la constitution du malade, de 1 à 2 gouttes de 4 à 6 et même de 8 à 10, de façon qu'à chaque prise il donnait une ou deux gouttes de plus : c'est ainsi qu'aux enfants de 6 à 18 mois, il faisait prendre de 5 à 10 gouttes, à ceux âgés de 2 à 4 ans, de 12 à 20 gouttes, et aux enfants de 5 à 8 ans, de 25 à 30 gouttes et même davantage. Plus les quintes sont violentes, plus aussi les fortes doses sont bien supportées et plus on peut les augmenter sans avoir rien à craindre. Enfin, le médicament doit être continué, à doses progressivement moindres, jusqu'à la cessation complète de la toux.

Conicine dans l'odontalgie (Reil).

La conicine est à peine usitée en France. Voici une application nouvelle qui la fera peut-être sortir de la période d'indifférence :

Contre les odontalgies dépendant d'une carie, la conicine n'est pas seulement, dit M. Reil, un palliatif amenant une sédation momentanée, mais lorsqu'on en répète l'emploi, on peut la considérer comme un moyen véritablement curatif, en ce sens que si la carie ne fait pas de progrès, elle anéantit la sensibilité du nerf mis a nu et rend possible l'obturation de la dent. Appliquée dans le creux de la dent, son action est instantanée et la douleur reste quelquefois plusieurs heures à revenir; une seconde application l'enlève avec la même facilité, et, dans tous les cas, l'odontalgie cède complétement si l'on continue l'usage de la conicine. Dans toutes les autres sortes d'odontalgies, telles que celles dues à un état congestif avec ou sans périostite concomitante de la racine ou du bord alvéolaire, celle de nature rhumatismale, celles accompagnées de névralgie faciale, non-seulement la conicine ne soulage pas, mais elle augmente le mal et produit des phénomènes d'intoxication. A côté de ces effets avantageux dans les odontalgies dues à une carie, il faut malheureusement signaler un inconvénient sérieux, c'est que la nécessité de l'administrer assez concentrée expose à déterminer les symptômes de l'empoisonnement par la conicine, surtout chez les sujets

sanguins, pléthoriques, et chez ceux qui sont d'une constitution nerveuse. Cet inconvénient est moins à craindre chez ceux dont la constitution est lymphatique et turpide. M. Reil formule de préférence comme suit :

Conicine. . . . . 1 goutte.
Alcool rectifié. . . . 4 grammes.
Essence de cannelle. 4 gouttes.

Pour en appliquer quelque gouttes à l'intérieur de la dent, au moyen d'un pinceau.

Les phénomènes dénotant l'action de la conicine se manifestent d'une à trois minutes après la première application, et consistent en dysphagie, vertiges, hallucinations de l'ouïe, troubles de la vue pendant lesquels il arrive fréquemment que tous les objets paraissent aux malades d'une grandeur monstrueuse. Ces effets cessent le plus souvent au bout de dix minutes. Il faut donc employer la conicine avec prudence comme anodontalgique, et lui préférer des agents moins nuisibles, tels que le chloroforme. La conicine est, on le sait, l'alcaloide le plus énergique; il doit être employé avec une prudence extrême.

Empoisonnement par la racine de phytolacca decandra (Fulmiani).

Quoiqu'il soit bien établi que les baies de *phytolacca decandra* sont vénéneuses, on s'en est cependant servi pour colorer les vins. En Portugal on a signalé des accidents déterminés par des vins ainsi sophistiqués; pour les prévenir on

avait ordonné la coupe de la plante en floraison. On sait encore que Nathan Crawfurt a vanté, mais sans preuves, l'emploi de leur racine comme médicament utile contre l'hydrophobie, enfin, que le docteur Valentin avait employé cette racine comme émétique. Le fait suivant démontre que cette racine est une racine toxique :

Dans la matinée du 24 mars 1852, trois jeunes paysans ayant déterré quelques grosses racines charnues, et qu'ils croyaient bonnes pour purger, s'avisèrent d'en manger quelques morceaux. Une heure après, tous les trois sentirent les forces leur manquer : froid général, nausées; deux eurent des vomissements et des selles répétées; le troisième, qui en avait mangé plus que les deux autres, n'eut ni vomissements ni tranchées, mais une prostration plus grande.

M. Flumiani, arrivé une demi-heure après, constata les symptômes suivants : face plus ou moins altérée et semblable à celle des cholériques, langue presque normale, voix rauque, peau froide et légèrement colorée en bleu, pouls déprimé et petit. Les trois malades accusaient un sentiment d'oppression à l'épigastre, avec sensation de poids et soif intense.

L'empoisonnement étant produit par une substance hyposthénisante, il fallait recourir à un remède d'un effet opposé : vin de Malaga, puis du rhum. La racine qui avait causé les accidents, examinée par un pharmacien, botaniste distingué, appartenait au *phytolacca decandra*, connu dans nos jardins sous le nom d'*amarante*.

Trois heures après, la réaction chez les malades était complète; une sorte d'ivresse avait succédé à l'état de stupeur; la chaleur cutanée s'était relevée au delà du degré normal; le pouls était plein.

Le lendemain, les malades étaient complétement guéris.

Empoisonnement par des baies de Gui (Gampert).

Voici un fait qui doit appeler l'attention des chimistes et des physiologistes sur les baies de gui :

M. G... rapporte le cas d'une intoxication par les baies du gui (*viscum album*), qui, dans ces derniers temps, ont été regardées comme indifférentes. Peu après l'ingestion de ces baies, l'enfant, âgé de trois ans, se trouva mal, commença à trembler, ne put plus se tenir sur les pieds, et finit par vomir. A l'arrivée du médecin, il était pâle, sans connaissance, la pupille était fixe et un peu contractée, la température de la peau froide, convulsions des extrémités. Une assez grande quantité de baies fut encore expulsée au moyen d'un vomitif, et, au bout de quelques heures, la connaissance revint après l'emploi de l'acide citrique et de lavements de vinaigre. Des troubles dans la digestion persistèrent quelques jours, mais l'enfant ne tarda pas à se rétablir complétement.

APHRODISIAQUES. — EMMÉNAGOGUES.

De l'empoisonnement par le phosphore et par les allumettes phosphoriques.

Les empoisonnements par le phosphore ont, par leur fréquence, remplacé les empoisonnements par l'acide arsénieux depuis que des précautions bien entendues ont été prises pour la vente de ce dernier poison, et depuis que le public a su que ces allumettes, que chacun manie, recélaient un des poisons les plus dangereux à tous les titres. En attendant que le phosphore amorphe se soit substitué au phosphore blanc dans la fabrication des allumettes, nous appelons l'attention des médecins sur les moyens de combattre l'empoisonnement par le phosphore.

Traitement de l'empoisonnement par le phosphore (Antontelli et Borsarelli).

1° Dans l'empoisonnement par le phosphore ou par les substances qui contiennent ce métalloïde, il faut surtout éviter d'employer des matières grasses, car celles-ci, loin de s'opposer à l'action du phosphore sur les organes, en augmentent l'énergie et en facilitent la diffusion dans l'économie.

2° L'emploi de la magnésie calcinée, en suspension dans l'eau bouillie et administrée en

grande quantité, est le meilleur contre-poison et en même temps le purgatif le plus convenable pour faciliter l'élimination de l'agent toxique.

3° Dans les cas d'empoisonnement par le phosphore, où il se présente de la dysurie, l'emploi de l'acétate de potasse est d'une grande utilité.

4° Toutes les boissons mucilagineuses dont le malade fait usage doivent être préparées avec de l'eau bouillie, afin qu'elles contiennent la plus petite quantité d'air possible.

De l'hypophosphite de soude.

M. Churchill a préconisé avec beaucoup d'enthousiasme l'hypophosphite de soude comme un remède de la phthisie; j'ai voulu attendre avant de me prononcer sur la valeur de ce nouveau produit Je suis d'avis, aujourd'hui, qu'il faut complétement revenir du premier moment d'enthousiasme, mais cependant il ne faut pas trop se hâter d'abandonner un agent qui, dans certains cas, peut produire du soulagement, et peut-être enrayer la marche d'une maladie sur l'étiologie et la prophylaxie de laquelle je me propose de publier bientôt le résultat de mes études.

Préparation et falsification des hypophosphites de chaux et de soude (Della Sudda).

Les hypophophites de soude et de chaux ont été préconisés dans ces derniers temps contre la

phthisie pulmonaire, et n'ont pas manqué de subir à leur tour le joug de la falsification; mais avant de les faire connaître, nous exposerons en abrégé un des procédés que nous avons suivis dès le début avec M. François Barozzi, pharmacien distingué de cette ville, pour la préparation de ces produits chimiques.

On prépare un lait de chaux pur, auquel on ajoute une certaine quantité de phosphore; on soumet le tout à une ébullition prolongée, dans une cornue, pour éviter l'inflammation du phosphore au contact de l'air, en ayant soin d'ajouter de temps en temps une certaine quantité d'eau pour remplacer celle qui se perd par l'évaporation et qui est indispensable; car c'est par sa décomposition qu'il se forme, d'une part, de l'hypophosphite de chaux, et de l'autre il se dégage de l'hydrogène phosphoré; au moment où ce gaz cesse de se former, on suspend l'ébullition, sinon l'hypophosphite pourrait se décomposer en phosphate et en hydrogène.

Lorsque la bouillie est complétement refroidie, on décante, et le résidu est traité à plusieurs reprises par l'eau distillée pour enlever l'hypophosphite qui pouvait l'imprégner: dans les liqueurs réunies on fait passer un courant d'acide carbonique en excès pour redissoudre le précipité de carbonate de chaux qui se forme; par ce moyen, on se débarrasse de toute la chaux qui était en dissolution. Les liqueurs filtrées sont soumises à l'ébullition pour chasser l'excès d'acide carbonique; après refroidissement on filtre

de nouveau et l'on évapore jusqu'à pellicule; la dessiccation est achevée au bain-marie.

On obtient un sel en paillettes blanches nacrées, soluble dans l'eau. Chauffé, il décrépite, puis se décompose en dégageant de l'hydrogène phosphoré spontanément inflammable.

L'hypophosphite de soude se prépare par double décomposition en maintenant plutôt un excès de sel calcaire que de sel alcalin. Ces sels étaient d'une parfaite pureté et présentaient les mêmes réactions que ceux de Paris et de Londres; leur prix était assez élevé au début et, par cela même, ils étaient classés dans les médicaments chers; aussi fûmes-nous surpris du prix modique auquel ils étaient livrés : l'énigme fut facile à deviner lorsque nous eûmes à faire diverses analyses. Ainsi, un prétendu hypophosphite de soude avait les caractères suivants : Cristaux en prismes rhomboïdaux effleuris à la surface, d'une saveur urineuse, ne s'enflammant pas par la chaleur, mais se transformant par une calcination prolonlongée en pyrophosphate. Le nitrate d'argent produit dans le sel normal un précipité jaune-serin, soluble dans l'ammoniaque. Il était facile de voir, sans aller plus loin, que nous avions affaire à du phosphate de soude du commerce.

Dans une autre circonstance, nous découvrîmes dans des poudres du phosphate basique de chaux (os calcinés), qui remplaçait l'hypophosphite à même base. En dernier lieu, nous examinâmes un sel cristallisé en prismes rhomboïdaux terminés à chacune de leurs extrémités par une

surface oblique, incolore, inodore, très soluble dans l'eau; la solution traitée par l'acide sulfurique a produit un dégagement d'acide sulfureux et un dépôt de soufre. Ce sel donné pour de l'hypophosphite de soude n'était que de l'hyposulfite de soude. La substitution est vraiment ingénieuse, car, au lieu de la particule *phosphi*, nous avons *sulfi*, différence insignifiante pour quelques-uns, qui ne change en rien la composition du sel ou sa valeur thérapeutique.

Nous pensons que ces falsifications sont encore plus graves pour les expériences que la présence de la chaux, des sels alcalins ou des phosphates, dans les hypophosphites, comme l'indique M. Churchill. (*Gazette médicale d'Orient.*)

De l'hyposulfite de soude dans la phthisie (Dechambre).

Sur dix cas de phthisie, une seule fois l'état local était amendé au bout de quatre mois et demi; une fois il était resté stationnaire au bout de quatre mois; huit fois il s'était aggravé au bout de quatre mois, deux mois, trois mois, cinq mois, quatre mois, trois mois et demi, quatre mois et demi, et trois mois et demi. Quant à ce qui concerne l'état général, cinq fois l'amélioration a été évidente; une fois il ne s'est opéré aucun changement appréciable; qatre fois il y a eu aggravation.

D'après ces résultats, dit M. Dechambre, il m'est impossible d'attribuer à la méthode de trai-

tement employée par M. Churchill aucune influence sur la marche des tubercules. Quant à l'influence du traitement sur la santé générale, notamment sur l'embonpoint, ainsi, que sur certains symptômes de l'affection thoracique, tels que la toux, l'étouffement, elle lui a paru assez sensible.

En un mot, M. Dechambre ne voit dans ce remède rien de spécifique. Toutefois, il ajoute n'entendre point donner ces conclusions comme définitives, aucun des malades n'ayant succombé à l'époque où ce travail a été rédigé, mais seulement comme l'expression de ce qu'il a vu et constaté pendant une période de temps suffisante pour donner aux résultats une signification que chacun maintenant appréciera. (*Gaz. hebd.*)

Sirop d'hypophosphite de soude (Churchill).

Hypophosphite de soude.	5	grammes.
Sirop simple	350	—
Sirop de fleur d'oranger.	50	—

F. s. a. un sirop par simple solution qui contiendra pour chaque cuillerée à bouche de 20 grammes environ 0,25 centigrammes d'hypophosphite de soude; une ou deux cuillerées chaque jour.

Solution d'hypophosphite de soude (Churchill).

Hypoposphite de soude . . .	1 à 5	grammes.
Eau distillée	150	—

Faites dissoudre.

A prendre en dix jours en commençant le premier repas.

Sur le vésicatoire cantharidé (Journez).

Voici les conclusions d'un travail important sur l'action physiologique des vésicatoires:

1° Le vésicatoire cantharidé est un agent thérapeutique très anciennement et très fréquemment employé.

2° Pour le préparer, on doit toujours préférer la poudre de cantharide à la cantharidine.

3° Il est doué de deux modes d'action distincts, mais inséparables et généralement connus sous les noms d'action locale ou mécanico-chimique et d'action générale ou dynamique.

4° Chacune de ces actions présente différents degrés d'énergie. Ainsi localement on peut obtenir la rubéfaction, la vésication et l'ulcération. D'autre part, l'action générale donne lieu à des phénomènes qui se rapportent à la stimulation, à l'excitation et à la spoliation.

5° Les deux genres de phénomènes physiologiques peuvent, dans certaines circonstances, être nuls, faibles, exagérés, modifiés, accompagnés ou suivis de divers accidents qu'on parvient généralement à prévenir, à régler, à mitiger et à détruire.

6° L'application d'un vésicatoire cantharidé donne lieu à des altérations, à des exsudations et à des sécrétions physiologiques et pathologiques externes et internes.

7° L'action locale est une inflammation spéciale, sécrétante, albumineuse.

L'action générale ou dynamique a électivité primitive sur le système nerveux ganglionnaire, spécificité sur toutes les sécrétions qu'elle rend albumineuses et est hypersthénisante de sa nature.

8° Chacune de ces actions peut être utilisée avec succès soit séparément, soit conjointement dans ses divers degrés pour le traitement d'une foule d'affections externes ou internes, aiguës ou chroniques.

9° Aussi il importe toujours de rechercher avec soin la partie de l'opération du vésicatoire qui doit devenir médicinale.

10° Il faut en outre, pour l'employer avec succès, avoir égard à certaines conditions générales subordonnées à la maladie, au sujet qui en est atteint et aussi à l'agent lui-même. (*J. Bordeaux.*)

Vésicatoires sur le col utérin (Robert Johns).

Des affections idiopathiques peu graves de l'utérus et des ovaires, notamment des ulcérations du col, peuvent être guéries par cette médication : celle-ci est également efficace contre les douleurs symptomatiques, qui persistent souvent après la guérison d'affections plus ou moins graves de ces organes; cette méthode ne suffi pas contre l'hypertrophie de la matrice, mais elle constitue un adjuvant utile. — Pour produire la vésication, l'auteur se sert d'une solution de can-

tharides dans de l'éther sulfurique, mêlée avec une solution de gutta-percha dans du chloroforme, dans la proportion de deux parties de la première de ces solutions sur une partie de la seconde. Après avoir détergé et essuyé avec soin le col utérin au moyen du spéculum et de petites éponges molles, il y porte rapidement un pinceau imbibé de ce mélange. La malade ressent, pendant cette application, une douleur pongitive avec chaleur ; mais ni l'une ni l'autre n'atteignent jamais une grande intensité, et ne durent pas longtemps. Le plus souvent on voit apparaître immédiatement de petites phlyctènes, et, après une demi-heure, un écoulement séreux entièrement semblable à celui qui suit la vésication du tégument externe. Il dure ordinairement trois jours et est remplacé par une sécrétion purulente, sans douleur. Pour les pansements ultérieurs, l'auteur se sert d'une forte solution de cantharides dans du chloroforme, en y ajoutant ensuite de la gutta-percha. Cette préparation n'excite presque aucune douleur, mais les effets sont plus faibles. L'application du *collodium cantharidale*, dont le docteur Johns se servait d'abord, est, au contraire, extrêmement douloureuse, et cet effet se prolonge beaucoup. Il n'a jamais observé d'effets fâcheux sur le rectum, la vessie ou d'autres organes voisins, et notamment pas de strangurie.

(*Journ. de médec. de Bordeaux.*)

Vésicatoire contre les syphilides (Hervieux).

Voici de nouvelles études sur des vésicatoires dans les syphilides qui ont une véritable importance pratique :

« La syphilide papuleuse est la forme que j'ai eu le plus souvent occasion de soumettre à l'action des vésicatoires. C'est aussi celle dans laquelle ce genre de médication m'a paru le mieux réussir. Il suffisait habituellement d'un vésicatoire pour modifier notablement certaines syphilides papuleuses passées à l'état chronique et régnant depuis plusieurs mois. Le cas le plus remarquable que j'aie rencontré est celui d'un lichen syphilitique qui comptait déjà un an de durée et contre lequel on avait vainement épuisé tous les traitements internes les plus actifs et les plus efficaces. Dans l'espace de huit jours environ, pendant lesquels trois larges vésicatoires furent successivement appliqués sur la partie antérieure et sur la partie postérieure du thorax, le lichen avait disparu.

» La syphilide squameuse m'a paru résister beaucoup à l'action des vésicatoires. Néanmoins, dans les deux cas de psoriasis, l'un en plaques et l'autre circulaire, que j'ai combattus par ce moyen, j'ai vu survenir, au bout de quelques jours, un amendement incontestable, malgré la durée déjà longue de la maladie; au bout de deux septénaires, les squames étaient détachées, et il

ne restait plus presque partout que les macules consécutives à cette variété de syphilide.

» Les syphilides pustuleuses me paraîtraient devoir tenir le second rang parmi celles sur lesquelles le vésicatoire semble exercer une action thérapeutique favorable. Je possède quelques cas d'acné syphilitique qui ont été très heureusement et très rapidement modifiés par ce mode de traitement. » (*Bullet. thérap.*)

Rue et sabine dans la méthorrhagie (Beau).

La rue, suivant M. Beau, est pour l'utérus ce que la digitale est pour le cœur, la noix vomique ou la strychnine pour le système cérébro-spinal, la cantharide pour la vessie, la belladone pour le système musculaire, etc. Comme le seigle ergoté, comme la sabine, la rue exerce une action spéciale sur l'utérus; seulement cette action est plus évidente ici pour la rue et pour la sabine que pour le seigle ergoté. Là où ce dernier fait défaut, les autres réussissent, et dans les cas surtout où l'indication est précise et la nécessité d'agir pressante, au lieu d'essayer l'action incertaine du seigle ergoté, M. Beau associe la rue et la sabine de la manière suivante :

R. Poudre de rue. . . . . 5 centigr.
— de sabine . . 5 —
Sirop . . . . . q. s.

F. s. a. une pilule. A prendre une le matin et une le soir.

Sous l'influence de cette combinaison, la perte sanguine s'est modérée et arrêtée presque instantanément. Or, comment agissent ces substances? elles agissent comme le seigle ergoté. Ce sont des toniques qui déterminent les contractions de l'utérus en réveillant la tonicité des fibres de cet organe.

Ces toniques seront donc indiqués d'une manière spéciale quand l'hémorrhagie sera entretenue par un produit pathologique, tel qu'un fragment de placenta ou des débris de fœtus. Mais ils pourront aussi être utilisés très avantageusement dans l'état de vacuité de l'utérus, alors que ce dernier sera le siége d'une hémorrhagie compliquant ou non les règles, mais pouvant être rapportée à l'anémie ou à la chloro-anémie, et par suite à une faiblesse exagérée de l'organe malade.

Il va sans dire que l'emploi de ces toniques spéciaux de l'utérus n'exclut en rien celui des moyens auxquels on a recours en pareil cas pour arrêter l'hémorrhagie. Aération de l'appartement, élévation du bassin sur un coussin frais de balle d'avoine, boissons fraîches, applications froides sur le ventre et les cuisses, régime approprié, etc., tels seront les auxiliaires que l'on devra donner à la sabine et à la rue. Chez les femmes anémiques, M. Beau prescrit, en outre, le fer aussitôt que l'hémorrhagie a cessé, et il se trouve bien d'ajouter chaque jour, aux préparations de ce métal, 1 ou 2 centigrammes de poudre de rue pendant quelque temps, pour se mettre à l'abri d'une récidive. (*Jour. de méd. et chir. pratiques.*)

*De l'*uva ursi *considéré spécialement comme agent obstétrical* (de Beauvais).

M. de Beauvais démontre, en s'appuyant sur des faits, que l'*uva ursi* peut parfaitement remplacer l'ergot de seigle dans les accouchements paresseux et même dans la métrorrhagie compliquant le travail. On doit s'assurer, d'après les caractères propres à la plante, qu'elle n'est pas mélangée avec les feuilles sèches du *vaccinium vitis idœa*, ou même du buis. C'est à ces falsifications qu'il faut attribuer la diversité des effets et partant des opinions sur les vertus de la busserole, ou *uva ursi*.

Quant au mode d'administration, dit M. de Beauvais, dans les accouchements simples, mais ralentis par la faiblesse des douleurs, l'atonie de l'utérus, l'épuisement nerveux, il m'a semblé avantageux de donner toutes les heures 1 gramme de feuilles d'*uva ursi*, préalablement infusé dans une tasse à thé d'eau bouillante. On laissera refroidir à la volonté de la malade et on sucrera. Mais s'il y avait métrorrhagie, s'il y avait urgence d'obtenir un effet rapide, je conseillerais de faire une décoction d'*uva ursi*, à la dose de 16 grammes pour un litre d'eau, et d'en rapprocher l'administration le plus possible. Dans cette circonstance, il faut se rappeler, selon la judicieuse remarque du professeur Trousseau, que, dans les premières heures de l'administration du médicament, la métrorrhagie semblera augmenter. En effet, les premières contractions auront pour ré-

sultat d'expulser le sang déjà sorti des vaisseaux, et ce n'est que plus tard que les sinus utérins tendent à se fermer par la rétraction de l'utérus, et que par suite l'écoulement diminue.

Mais ce n'est pas seulement comme agent obstétrical que l'*uva ursi* pourra être utile. Par ses propriétés excito-motrices, cette plante rendra encore des services signalés dans diverses autres affections, comme l'hématurie, l'incontinence d'urine, la leucorrhée, la métrorrhagie non liée à l'accouchement, etc. On l'emploiera alors avantageusement sous la forme du sirop suivant : *Uva ursi*, 90 gr.; eau bouillante, q. s. ; sucre blanc, 1,000 grammes; concassez grossièrement les feuilles d'*uva ursi;* placez-les dans l'appareil à déplacement, et versez l'eau bouillante. Après douze heures de macération en vase clos, recueillez la colature ; filtrez et faites avec le sucre un sirop par simple solution en vase clos et à la chaleur du bain-marie.

En terminant, M. de Beauvais rappelle que les anciens avaient depuis longtemps constaté les heureux effets de l'*uva ursi* dans les hémorrhagies, l'hémoptysie, l'hématémèse, l'hématurie, les métrorrhagies, etc., ainsi que dans les flux atoniques, diarrhée, leucorrhée, cystirrhée, dans certaines incontinences d'urine. Ces propriétés le rapprochent encore de l'ergot de seigle, et sont de nature à appeler l'attention des praticiens.

(*Bulletin de thérapeutique.*)

ANESTHÉSIQUES.—ANTISPASMODIQUES.

Le rôle des agents anesthésiques s'agrandit chaque jour; mais si les accidents déterminés par le chloroforme sont de plus en plus rares, grâce aux précautions dont les opérateurs s'entourent, ceux qui surviennent n'en sont pas moins aussi terribles qu'imprévus. Aussi je crois utile d'engager ceux qui n'ont pas l'expérience de l'emploi du chloroforme, de lire, avant de le mettre en usage, les documents dont mes précédents *Annuaires* donnent le résumé ou l'extrait que l'on trouve dans la troisième édition de ma *Matière médicale.*

Chloroforme dans la coqueluche (Saurel).

M. F. Churchill rapporte quatre observations où la guérison a été obtenue par les inhalations de chloroforme.

L'une est relative à une jeune fille de seize ans, qui avait la coqueluche depuis un mois et des accès avec sifflement pendant la nuit. On lui recommanda, dès qu'elle sentirait venir l'accès, de verser quelques gouttes de chloroforme sur un mouchoir et de le respirer. En deux jours l'accès avec sifflement avait disparu ; il ne restait plus qu'un peu de toux, qui cessa après huit ou dix jours. Même résultat chez une jeune demoiselle de vingt ans. Dans les deux cas, l'effet fut presque

magique : et cependant toutes les deux avaient une coqueluche des mieux caractérisées.

Dans un troisième cas, chez une demoiselle de dix-huit ans, la maladie put être traitée dès le début; il n'y avait pas de sifflement, mais des accès de toux. On recommanda à cette jeune fille d'inspirer un peu de chloroforme dès qu'elle sentirait la titillation du larynx ; de cette manière, elle pouvait retarder sa toux indéfiniment, lorsque celle-ci se montrait d'une manière subite, elle était instantanément suspendue par le chloroforme. Néanmoins, il fallut trois semaines pour que la tendance à la toux cessât, et par suite pour qu'on renonçât au chloroforme. Mais, pendant tout ce temps, elle ne fut pas un instant malade ; vaquant à ses occupations, mangeant et dormant bien.

Dans le quatrième cas, l'affection était plus grave, les quintes violentes et prolongées, les efforts d'inspiration et le sifflement si marqués, qu'il semblait que quelque chose allait se rompre dans la poitrine. Perte d'appétit, de sommeil et de forces, bien que la maladie ne durât que depuis trois semaines. Les inhalations de chloroforme diminuèrent le nombre des accès de moitié mais sans rien retrancher de leur intensité. Le malade s'étant plaint de céphalalgie à la suite de l'emploi du chloroforme, on y renonça, et on lui donna 2 gouttes d'acide prussique de la pharmacopée de Dublin, avec 2 ou 3 gouttes noires, trois fois par jour. L'amélioration survenue pendant l'emploi du chloroforme ne fit que se conti-

nuer, et cinq semaines après il était complétement rétabli.

M. Pape, de son côté, a publié, en 1855, des observations de coqueluche guérie par le chloroforme. Ce médecin cite, entre autres, l'observation d'une enfant chez laquelle les accès de toux convulsive diminuèrent sous l'influence des vapeurs anesthésiques, et la maladie se termina rapidement.

Nous pourrions citer, de notre côté, le fait d'un médecin de nos amis qui, atteint d'une coqueluche contractée auprès d'un de ses petits clients, était tourmenté par des quintes de toux extrêmement fatigantes. L'inspiration des vapeurs du chloroforme pratiquée par ce confrère au moment où il sentait venir la quinte, faisait toujours avorter celle-ci, et, de cette manière, la maladie a été en quelque sorte annihilée, ou réduite à des proportions insignifiantes. Pendant plusieurs jours, il n'était pas sorti une seule fois sans porter dans sa poche un petit flacon plein de chloroforme qu'il approchait de ses narines dès qu'il sentait venir l'accès, et la nuit même, il avait son flacon près de lui, tant était grand et immédiat le soulagement apporté par ces inhalations.

(*Revue thérapeutique du Midi.*)

Chloroforme dans les coliques néphrétiques (Saurel).

Les malades chez lesquels les graviers sont rendus tout formés avec les urines offrent

souvent une série de symptômes très graves. La gravelle, qui a pour siége les reins et les uretères, donne lieu à un sentiment de fatigue et de pesanteur dans la région des reins : cette douleur revient quelquefois par accès, peut être très vive et comparée à celle que produirait un déchirement profond. Si surtout les graviers sont dans les uretères, ces douleurs deviennent très violentes, et les malades éprouvent quelquefois la sensation d'un corps qui descend en suivant le trajet de ces conduits.

L'urine est rare, chargée de mucosités et quelquefois sanguinolente : envies fréquentes d'uriner ; sentiment de chatouillement à l'extrémité de la verge; le testicule se porte fortement sous l'anneau ; des crampes se manifestent aux extrémités : enfin la fièvre ne tarde pas à se déclarer, et la douleur devient continue. La gravelle détermine des affections sympathiques de l'estomac.

Le chloroforme, administré à l'intérieur et en lavement, peut calmer ces douleurs néphrétiques.

M. Aran a cité le cas d'un malade sorti récemment de son service où il était entré pour une colique très vive, survenue chez lui brusquement dans la nuit du 24 mai. Le 25, le malade ressentait sur le passage des uretères une sensation de déchirure atroce ; toute cette région était d'une excessive sensibilité, et les douleurs qui en partaient s'irradiaient vers la poitrine et l'épaule. La peau était chaude, le pouls à 96, la fièvre intense; le malade vomissait abondamment. On jugeait aisément, par la brusque invasion du mal,

qu'il s'agissait là d'une colique néphrétique. Or voici la médication instituée : application de vingt ventouses scarifiées sur la région des reins, et potion ainsi composée :

Julep du Codex. . .	150 grammes.
Chloroforme. . . .	30 gouttes.
Huile de croton. .	2 —

A prendre par cuillerées. Le lendemain la sensibilité était moindre, il y avait eu de nombreuses garde-robes ; le pouls était à 68 ; l'amélioration était évidente. On prescrit :

Julep avec chloroforme . . . . . 50 gouttes.
1/4 de lavement avec chloroforme. 30 —

Le 27, disparition des coliques ; encore un peu de sensibilité locale (cataplasme laudanisé sur le ventre).

Le 28, même prescription. — Le 2 juin, cessation du traitement. — Le 4, sortie du malade, dans l'état le plus satisfaisant.

M. le docteur Léon Sorbets a publié, en 1856, dans le *Moniteur des hôpitaux*, l'observation d'un homme de cinquante-cinq ans, atteint de coliques néphrétiques violentes, auquel il fit, à plusieurs reprises, respirer du chloroforme. Il en résultait un calme momentané, mais la maladie n'en fut nullement modifiée. Cela prouve que le chloroforme doit être administré de préférence en potion et en lavement.

(*Revue thérapeutique du Midi.*)

Chloroforme contre les vomissements des phthisiques (Baron).

Chloroforme. . 10 à 15 gouttes.
Julep . . . . . 120 gram.
A prendre en 24 heures.

En médecine on n'a pas seulement à combattre l'affection principale, il faut encore triompher des accidents qui la viennent compliquer, et souvent dans le traitement de certaines maladies chroniques, notre rôle se borne à atteindre ce dernier but. C'est sur une de ces médications secondaires que M. Baron vient appeler notre attention. — 12 à 15 gouttes de chloroforme dans un julep gommeux de 120 grammes, à prendre en 24 heures, suffisent pour suspendre les vomissements qui accompagnent si fréquemment la toux chez les phthisiques. 10 ou 8 gouttes, 6 même, ont suffi dans certains cas; mais cette dernière dose ne fait quelquefois que diminuer la fréquence de ce symptôme si pénible. L'addition du chloroforme au julep enlève à la potion un peu de sa saveur habituelle. Cette modification ne va pas toutefois jusqu'à provoquer la toux lors de son ingestion. S'il en était autrement, on substituerait les perles de chloroforme à la potion chloroformée. Les bons effets que M. Baron a obtenus chez les phthisiques l'ont engagé à poursuivre son expérimentation contre les vomissements dans la coqueluche et la grossesse, et ses premiers

essais le portent à croire à son efficacité dans le premier cas. (*Gaz. méd.*, février 1858.)

Potion contre le hoquet persistant (Marage).

Huile d'amandes douces.	60 grammes.
Chloroforme	20 gouttes.
Sirop diacode	30 grammes.
Sirop de menthe.	12 —

Mêlez : à prendre par cuillerée à café toutes les trois heures.

Mixture contre les toux nerveuses.

Chloroforme.	5 à 20 gouttes.
Huile d'amandes douces	
Sirop d'orgeat.	aa 50 grammes.

Mêlez intimement avant de prendre cette mixture. En plusieurs fois le soir au coucher et la nuit pendant les accès. La dose ci-dessus peut être prise en une, deux ou trois nuits.

Potion au chloroforme (Bennett).

Chloroforme.	50 centigr.
Camphre.	25 —
Éther sulfurique.	15 décigr.
Teinture de myrrhe. . . .	15 —
Mucilage de gomme arab.	8 grammes.
Eau camphrée.	50 —

A prendre par cuillerées contre le ténesme utérin qui accompagne la menstruation.

Chloroforme dans l'empoisonnement par la strychnine (Jewett).

Un jeune garçon de quinze ans avala par erreur une poudre qui contenait environ deux grains de strychnine. Le docteur Jewett le vit 30 à 40 minutes après l'événement; il le trouva dans l'état suivant : face livide, yeux saillants et injectés, pouls plein, fort, irrégulier, peau fatiguée de sueur. Des spasmes tétaniques, assez semblables à ceux que déterminent les chocs d'une batterie électrique, se succédèrent bientôt avec une grande rapidité. S'ils cessaient un instant, le plus léger attouchement les réveillait avec violence; il en était de même si l'on offrait quelque boisson aux lèvres du patient. Le chloroforme, aspiré d'abord avec difficulté, calma cependant les spasmes après dix minutes, et toutes les fois qu'ils reparaissaient, le même moyen les suspendait. Cette anesthésie temporaire, mais répétée pendant environ quatre heures et demie, put être enfin discontinuée à ce moment. Le rétablissement du jeune malade fut ensuite rapide.

Pommade contre la migraine (Trousseau et Reveil).

Éther chlorhydrique monochloré.	12 gram.
Cyanure de potassium	10 —
Axonge	60 —
Cire	2 —

F. s. a. A employer en frictions sur le lieu douloureux.

Lavement avec l'éther (Lafont).

Éther sulfurique	4 grammes.
Eau fraîche	125 —

Mêlez. Employé avec succès dans un cas de manie furieuse, qui fut suspendue par l'emploi de cet agent anesthésique.

Mixture antinévralgique (Cellier).

Éther formique	20 grammes.
Alcool de mélisse	80 —
Morphine	25 centigr.

En frictions, cinq ou six fois par jour, sur le point douloureux.

Potion antinévralgique (Cellier).

Éther formique	2 grammes.
Formiate de quinine. . .	1 —
Eau distillée.	90 —
Sirop de codéine au 1000^{e}	30 —

A prendre par cuillerées toutes les heures. Cette médication a constamment réussi là où le valérianate d'ammoniaque avait toujours échoué.

Gaz acide carbonique comme agent anesthésique (J.-Ch. Herpin).

L'emploi du gaz carbonique comme agent anesthésique doit satisfaire à certaines condi-

tions auxquelles il faut nécessairement avoir égard.

1° Le gaz carbonique pur, ou même mélangé avec un égal volume d'air atmosphérique, lorsqu'il est appliqué sur les yeux, y produit une sensation de brûlure si vive, qu'on ne peut ordinairement supporter l'action du gaz sur cet organe pendant plus de cinq à six secondes.

2° En contact avec la muqueuse nasale, il l'irrite et la pique vivement, comme ferait l'ammoniaque,

3° Ce gaz pur, ou mélangé avec 50 p. 100 d'air, est irrespirable; il détermine l'occlusion convulsive de la glotte, et par suite un commencement de suffocation.

Il suit de là : 1° que l'on ne peut pas inhaler le gaz carbonique pur, et qu'il faut le mélanger avec une forte proportion d'air atmosphérique; 2° que l'on doit éviter de mettre ce gaz en contact avec les yeux et les narines.

Lorsque le gaz carbonique est pur ou en proportion considérable dans un mélange d'air ou d'autres gaz irrespirables, la *suffocation* a lieu très promptement; elle est accompagnée de râle, de convulsions violentes; la bouche est écumeuse, la langue est souvent coupée par suite des mouvements convulsifs des mâchoires; il survient des évacuations involontaires; les veines jugulaires sont gorgées de sang; le visage est très gonflé; il y a quelquefois rupture des vaisseaux sanguins. En général, les traits de la figure et toute l'habitude du corps présentent l'expression d'une vive

souffrance. Dans ce cas les secours administrés, même quelques minutes après l'accident, sont le plus ordinairement impuissants. A l'autopsie, on trouve les poumons fortement distendus; ils ont une couleur violacée; les cavités du cœur, surtout la droite, sont gorgées de sang; mais les vaisseaux encéphaliques sont à peine injectés.

Mais lorsque le gaz carbonique est mélangé avec une proportion considérable d'air atmosphérique (80 à 90 p. 100), les choses se passent d'une manière bien différente; les effets anesthésiques ont lieu peu à peu, sans suffocation, sans douleur, sans perturbations graves apparentes. Ici l'action du gaz se porte plus spécialement et primitivement sur le cerveau et le système nerveux. Il y a une sorte d'apoplexie nerveuse, de paralysie. Le malade éprouve d'abord des étourdissements, du vertige, qui sont bientôt suivis d'un état soporeux et comme cataleptique. Le pouls, qui d'abord était accéléré, diminue de force et de fréquence; les battements du cœur deviennent de plus en plus faibles; la respiration rare et presque imperceptible. L'insensibilité et l'anesthésie se manifestent graduellement d'une manière plus ou moins complète; mais ici les traits du visage ne présentent aucune altération; ils conservent l'empreinte du calme et d'un sommeil profond et agréable. A l'autopsie, on trouve les poumons déprimés, flétris et légèrement rougis; les cavités du cœur contiennent peu de sang, mais les vaisseaux sanguins encéphaliques sont remplis et fortement injectés. Dans le

second cas, le sujet peut être rappelé facilement à la vie, meme après un temps assez long de mort apparente.

Au point de vue de l'application du gaz carbonique à la thérapeutique chirurgicale, comme agent anesthésique général, nous pensons qu'il serait convenable de produire ou de déterminer l'anesthésie par le chloroforme, puis de continuer l'effet anesthésique au moyen du gaz carbonique mélangé avec une forte proportion d'air atmosphérique (80 à 90 p. 100 d'air).

De cette manière on éviterait les dangers et les inconvénients que présente l'emploi du chloroforme seul; car on pourrait graduer à volonté la force du mélange, et par conséquent graduer aussi l'intensité de l'action anesthésique, et surtout en prolonger presque indéfiniment la durée, sans mettre en danger la vie du malade.

*Racine de l'*alisma plantago *dans la chorée et l'épilepsie.*

On soumet les malades à un régime bien réglé et on leur donne, matin et soir, de la poudre à la dose de 50 centigrammes jusqu'à celle d'une cuillerée à café, pour arriver promptement à en faire prendre 3 ou 4 cuillerées à café et même plus, par jour. Si le médicament provoque des soulèvements de l'estomac, et un sentiment de constriction, ces phénomènes sont ordinairement les signes avant-coureurs d'une amélioration; du reste, il n'a pas d'autres effets désagréables et

peut être continué très longtemps sans exercer une action nuisible sur l'économie. Aussi peut-on en faire continuer l'usage pendant la période cataméniale et l'administrer à de très jeunes enfants. M. le docteur Hochstetter a l'habitude d'y soumettre ses malades pendant plusieurs mois.

Peucedanum austriacum *comme anti-épileptique.*

Le docteur Fagod assure que la racine et l'herbe de cette plante surpassent de beaucoup l'action anti-épileptique reconnu au *peucedanum palustre*, et il la préconise aussi d'une manière particulière pour combattre les crampes d'estomac. On l'administre en poudre à la dose de deux grammes trois fois par jour et plus.

Cette plante constitue la base principale d'un remède secret qui, depuis nombre d'années, trouve un grand débit et se vend très cher.

Traitement de l'hydrartrhose (Richart, de Soissons).

Matin et soir frictionner durant cinq minutes l'articulation malade avec une flanelle imprégnée de fumée de baies de genièvre, projetées sur de la braise; après cette friction y faire des embrocations prolongées, avec un petit tampon fait d'un peu de coton renfermée dans un morceau de mousseline, imbibé du liniment suivant :

Gomme ammoniaque. . . 30 grammes.
Vinaigre scillitique. . . . q. s.

pour que le mélange ait la consistance sirupeuse;

ensuite recouvrir cette partie d'un emplâtre ainsi composé :

Gomme ammoniaque. . . 30 grammes.
Vinaigre scillitique. . . . q. s.

pour donner au mélange la consistance d'emplâtre, qu'on étend sur un morceau de peau assez large pour couvrir au delà de la tumeur. Souvent la douleur qui accompagne cette affection cesse cinq ou six jours après la première application ; la résorption du liquide épanché dans la capsule articulaire a lieu tous les jours d'une manière sensible ; les mouvements deviennent de plus en plus libres et la tumeur ne tarde pas à disparaître complétement. Cependant il est convenable de porter l'emplâtre encore quinze jours après la disparition de ces symptômes, et alors il est remplacé par une bande de flanelle de 1 mètre de long sur 6 centimètres de large, tournée autour de l'articulation, avec légère compression.

Perles de teintures éthérées d'asa fœtida, de castoréum, de valériane (Clertan).

J'ai parlé dans mon *Annuaire* de 1856, p. 70 de l'ingénieuse invention des perles d'éther Clertan ; depuis l'auteur a étendu son procédé à d'autres fluides analogues, *essence de térébenthine*, *chloroforme* et *éthérolés*, et pour ces derniers avec d'autant plus de raison, que quelques-uns, ceux d'*asa fœtida*, de *castoréum* et de *valériane* possèdent une saveur et une odeur des plus désagréables.

Les éthérolés d'*asa fœtida*, de *castoréum*, de *valériane*, jouissent de propriétés spéciale strop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici ; mais leur emploi était très limité en raison : 1° de leur saveur désagréable; 2° de la difficulté qu'on éprouvait pour les administrer convenablement aux malades. En effet, les parties médicamenteuses actives qui sont dissoutes dans l'éther sont de nature huileuse ou résineuse ; il s'ensuit que, lorsqu'on ajoute à une potion quelques gouttes de l'un de ces éthérolés, bien que le pharmacien ait eu la précaution de les mélanger d'abord au sirop pour faciliter l'émulsionnement de la matière huileuse on résineuse, il y a toujours séparation de l'une ou l'autre de ces matières et formation de flocons plus ou moins volumineux qui troublent la transparence de la potion, lui procurent un aspect bourbeux et repoussant, ce qui joint à la saveur et à l'odeur désagréable inhérente au produit, dégoûte promptement le malade d'un médicament héroïque qui était appelé à lui procurer du soulagement.

On comprend alors le grand avantage du procédé de M. Clertan. Chaque perle contenant quatre gouttes de teinture éthérée, placée dans une *cuillerée de potion appropriée*, peut être avalé sans la moindre perception d'odeur ni de saveur.

STIMULANTS GÉNÉRAUX.

Alcoolisme et pneumonie des ivrognes (Cohn).

Il est peu de sujets plus importants que celui de l'alcoolisme ; l'abus des alcooliques est une des plus grandes causes de maladie. Le travail remarquable de M. Hus sur ce sujet est digne des méditations du médecin philosophe. Voici quelques traits ajoutés à ce tableau par M. Cohn :

« Les altérations de l'organisme à la suite de l'empoisonnement par l'alcool, sont, les unes primitives, les autres secondaires. Parmi les premières se rangent : la présence dans le sang d'une quantité trop considérable d'alcool ou d'aldéhyde, puis de substances grasses et de substances contenant du sucre, etc.; plus tard, les hypérémies chroniques de l'estomac, des poumons, des enveloppes du cerveau, du foie, des reins, et enfin l'action particulière exercée sur la nutrition des centres nerveux, et les troubles de cette nutrition qui en résultent. Ensuite apparaissent, comme phénomènes secondaires, l'amaigrissement, la dégénérescence athéromateuse des membranes vasculaires et l'atrophie de certains organes. Des expériences récentes ont appris qu'à la suite de l'usage des boissons alcooliques, une partie de l'oxygène est soustraite à la fonction normale de respiration, et que, par suite, une grande partie des substances qui devaient être oxydées, de-

meurent dans l'organisme sans avoir subi cette transformation, ou en sont trop tôt éliminées avant d'avoir subi toutes les transformations nécessaires. Si, chez un individu dont les poumons élaborent déjà les éléments de la nutrition et de l'organisme avec une quantité moindre d'oxygène, une portion de ces poumons devient encore, par suite de son infiltration, inapte à être pénétrée par ces gaz, il devient alors très compréhensible que le sang se surcharge peu à peu de substances dont l'excrétion serait nécessaire et que l'existence postérieure de l'organisme doit être sérieusement menacée. Une seconde cause est la transformation de l'alcool en aldéhyde, composé qui, arrivant sans cesse dans la circulation, va affecter le système nerveux et produit la manifestation des phénomènes du *delirium tremens*. Cette maladie est une des complications les plus dangereuses de la pneumonie. »

D'autre part, le cerveau des ivrognes paraît peu à peu paralysé dans ses fonctions, par suite de l'excitation continuelle à laquelle il est soumis, et atrophié par suite d'une nutrition insuffisante. La rapide et consécutive diminution de nutrition de cet organe, ainsi que la stase du sang veineux dans ses vaisseaux, phénomènes qui alors accompagnent toujours la pneumonie, rendent le cerveau inapte à remplir ses fonctions à un tel point, que la paralysie peut se produire directement. Cette stase du sang veineux produit toujours une transsudation séreuse plus ou moins considérable au-dessous des membranes d'enve-

loppe, ainsi que dans les cavités, et cette compression du cerveau suffit à elle seule pour produire la mort. La plupart des ivrognes âgés, qui présentaient déjà, à une époque où leur état était relativement normal, des symptômes d'atrophie du cerveau, meurent d'une hydropisie cérébrale. La méningite aiguë, d'après les recherches du professeur, est la complication la plus rare de la pneumonie des ivrognes. Il ne l'a vue se développer que dans les derniers jours de la première semaine, sauf dans un cas où elle apparut, dès le milieu de la seconde, au début de la convalescence, alors que la résorption de l'infiltration était déjà en train de se faire.

La complication d'un catarrhe pulmonaire rend assez souvent la pneumonie mortelle dès les premiers jours; les phénomènes qui résultent de cette complication sont : une forte cyanose, une dyspnée violente, la paralysie des muscles de l'appareil respiratoire et l'œdème des poumons.

Le catarrhe chronique de l'estomac exerce une double influence sur la pneumonie. Tout d'abord l'action produite par les moyens irritants et par les médicaments n'est généralement jamais normale. Des moyens qui, comme les préparations d'ammoniaque, par exemple, doivent vraisemblablement de conserver leur solubilité et leur efficacité à ce qu'ils se combinent tout d'abord avec les sécrétions naturelles de l'estomac, n'ont dans ce cas aucun succès, et doivent être administrés à des doses plus considérables. Il n'est pas rare alors de voir se développer, à la suite d'une nu-

trition insuffisante, de la diarrhée et de l'hydrémie, qui menacent l'existence du malade.

L'action produite par l'intoxication du sang sur le cœur se manifeste en partie par l'augmentation d'excitabilité de cet organe, en partie par sa dégénérescence graisseuse et par son atrophie, rarement par son hypertrophie.

On a trouvé dans le foie, soit une dégénérescence graisseuse, soit un état appartenant à la cirrhose. La pneumonie produit ainsi de l'hypérémie dans les parties auxquelles se distribue la veine hépatique. Le foie concourt aussi, pour sa part, à apporter dans le sang une quantité trop considérable de substances dont l'excrétion est nécessaire. Enfin M. Cohn a trouvé les reins dégénérés à ce point qu'ils présentaient l'état d'atrophie granuleuse sans que ces altérations se fussent manifestées par de l'hydropisie ou de l'albuminurie.

Boisson rafraîchissante (Bisson).

Eau ordinaire.	50 litres.
Infusion de café	1 —
Eau-de-vie ou rhum . . .	1 —
Sucre	750 grammes.

A la modicité du prix, cette boisson joint des qualités essentielles de sapidité ; elle plaît au goût, tanche la soif, et ne produit aucune pesanteur estomac, même si l'on en boit avec excès. Son sage a prévenu bien des maladies inflammatoires

chez les hommes d'équipe avides de boissons froides après de grands travaux, et bien des maladies intermittentes chez les employés des chemins de fer qui travaillent dans des pays marécageux.

Café à hautes doses pour faciliter la réduction des hernies étranglées (Mayer, Brassecut, Gerniki).

L'*Union* la *Gazette* et *l'Abeille médicales* ont rapporté des observations très concluantes en faveur de l'usage du café à haute dose dans les trois cas de hernies étranglées, avec des symptômes alarmants. La réduction a paru singulièrement facilitée par l'emploi continu d'une forte infusion de café.

Sirop de dentition de Delabarre.

Il résulte de l'examen qui a été fait de ce remède secret par M. Koeppen (de Munich), que le sirop de dentition de Delabarre serait du sirop de safran ordinaire. — L'instruction qui accompagne le sirop assure qu'il suffit d'en frotter les gencives quelques fois par jour pour que le travail de la dentition se fasse chez les enfants sans occasionner le moindre trouble dans la santé.

Camomille romaine contre les suppurations graves (Ozanam).

On n'a pas reconnu, dit M. Ozanam, la précieuse vertu de la camomille, qui est de prévenir les suppurations, de les empêcher quand le mal

n'est pas trop avancé, ou bien encore de les tarir quand elles existent déjà depuis longtemps.

On administre pour cela le médicament à hautes doses, soit une infusion de 5, 10 et même 30 grammes de fleurs pour un litre d'eau à boire dans la journée, et l'on en continue l'emploi jusqu'à la guérison complète. On peut, en outre, faire des applications locales du remède en recouvrant la partie malade de compresses imbibées. Elles soutiennent l'action médicamenteuse, mais n'en constituent pas l'effet principal, puisqu'elle se développe déjà parfaitement sans leur secours. Aussi faut-il considérer cette propriété de la camomille comme provenant d'une action générale sur l'économie et non comme le résultat d'une action locale.

Cette précieuse faculté de tarir les suppurations, mérite d'être expérimentée sur une large échelle, car nous comptons en médecine bien peu de remèdes efficaces en pareil cas. La camomille à haute dose trouvera son indication dans la diathèse purulente des amputés, dans la fièvre puerpérale, dans les érysipèles phlegmoneux, partout enfin où l'on désire s'opposer à des suppurations trop abondantes ou trop prolongées. Parfois, comme dans la première observation, la guérison est précédée d'une aggravation passagère du mal; cette recrudescence, qui est un effet médicamenteux, ne doit point décourager, mais indique seulement qu'il faut modérer les doses pour arriver à une guérison plus douce.

Huile de laurier composée (Savoye).

Feuilles sèches de laurier commun (*laurus nobilis*)	100	gramm.
— de pouliot (*teucrium montanum*)	100	—
— de dictame de Crète (*origanum dictamnus*)	100	—
— de cerfeuil (*cerfeuil matihali*)	100	—
— de frêne (*fraxinus ornus*	100	—
Sanicle des montagnes (*sanicula montana*)	100	—
Huile d'olive sauvage	5	kilogr.

Pilez ces substances, mettez-les dans l'huile, et, après un mois de macération, faites bouillir le tout sur un feu très doux jusqu'à réduction d'un sixième; passez à travers un linge, soumettez le marc à l'action d'une forte presse; filtrez au papier ou clarifiez par le repos. Rhumatismes localisés, douleurs de la goutte.

Injection uréthrale au baume de copahu (Jeannel et Moncel).

Copahu	2	grammes.
Eau distillée	100	—
Carbonate de soude . . .	5	centigr.
Laudanum de Sydenham.	10	gouttes.

Dissolvez le sel dans l'eau ; ajoutez le copahu et le laudanum ; agitez. Cette préparation est la meilleure que l'on puisse prescrire, si l'on juge convenable d'administrer le copahu en injection uréthrale.

Faisons observer que les carbonates alcalins, à quelque petite dose qu'on les emploie pour émulsionner le copahu, donnent à ce médicament une saveur âcre qui rend impossible l'administration par la bouche.

Pommade c. eczéma des mains (Natalis Guillot).

Axonge.	30 grammes.
Carbonate de soude.	aa. 2 à 4 grammes.
Huile de cade. . . .	
Goudron	

Mêlez.

Glycérolé au goudron (Lecocq).

Glycérine.	30 grammes.
Amidon	5 —
Goudron pur. . .	2 —

Faites bouillir l'amidon avec la glycérine, en agitant constamment jusqu'à consistance d'empois, puis ajoutez le goudron. Mêlez. On obtiendra ainsi un produit de la consistance des pommades.

SUDORIFIQUES.

Propylamine (Awénarius).

Voici un médicament qui n'a pas été encore employé chez nous, et qui mérite d'être essayé :

La propylamine qu'on obtient de la saumure des harengs, de l'huile de foie de morue, du seigle ergoté, des urines de l'homme, etc., paraît, selon l'auteur, pouvoir revendiquer la propriété de devenir un vrai spécifique contre les affections les plus diverses d'origine *rhumatismale*. Le diagnostic de ces maux étant souvent fort obscur, on réussit même, dit M. Awénarius, par l'usage de la propylamine, à être fixé, en peu de jours, sur la véritable nature de la maladie. L'auteur a traité, au moyen de ce médicament, 250 malades dans l'hôpital Kalinkin, à Saint-Pétersbourg, à partir du mois de mars 1854 jusqu'au mois de juin 1856; il l'a, en outre, également employé avec succès au dehors de l'hôpital, dans un nombre considérable de rhumatismes, tant aigus que chroniques. La plupart de ces cas étaient : le rhumatisme partiel ou général, la prosopalgie rhumatismale, les métastases rhumatiques au péricarde, aux méninges ou à la plèvre, les hémiplégies ou les paralysies des extrémités inférieures. Dans les cas aigus, la douleur et la fièvre avaient déjà disparu le lendemain.

Propylamine. .	25 gouttes.
Eau distillée. .	200 grammes.

Ajouter, en cas de besoin :

Eléosacchar. de menthe poivrée. 5 à 10 gram.

M. s. a. — A prendre une cuillerée à soupe de deux en deux heures. Il faut surtout faire attention à ce que le médicament soit frais et pur. (*Journ. de méd. de Brux.*)

Chlorhydrate d'ammoniaque en inhalations (Gieseler).

M. Gieseler s'étant assuré de l'innocuité de la respiration des vapeurs de chlorhydrate d'ammoniaque, a eu l'idée de l'administrer en inhalations. L'appareil employé consiste en un creuset de Hesse, soutenu au-dessus d'une lampe à alcool à cheminée. De 6 à 12 grammes de sel ammoniac, purifié et sec, sont mis dans le creuset et vaporisés en une séance. Le malade est assis devant l'appareil et respire les vapeurs de plus ou moins près. Celles qui se dégagent directement sont plus irritantes et plus actives que les vapeurs blanches, qui ne tardent pas à remplir la pièce. Le malade prolonge ces inspirations en restant encore une ou deux heures dans la chambre. On les renouvelle tous les jours, et deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. Ordinairement ce n'est que dans les premières séances que ces inhalations déterminent de la toux, plus tard le malade n'éprouve qu'un sentiment de chaleur dans les voies respiratoires. Quand les poumons sont très irritables, il faut se contenter au commencement, du séjour dans l'atmosphère chargée

de vapeurs, sans respirer celles-ci directement. Ce mode est le seul applicable chez les petits enfants. Par ces fumigations, les poumons et la peau deviennent plus souples ; le malade doit donc éviter l'impression du froid, non-seulement pendant les séances, mais même pendant tout le traitement.

M. Gieseler recommande les inhalations de chlorhydrate d'ammoniaque non-seulement dans les catarrhes pulmonaires, la phthisie tuberculeuse, la coqueluche, mais encore dans l'ophthalmie scrofuleuse et rhumatismale, dans la blennorrhagie du sac lacrymal, dans le catarrhe de la trompe d'Eustachi, dans le catarrhe aigu et chronique de la vessie.

(*Gaz. hebd.*)

Du chlorhydrate d'ammoniaque contre les ulcérations (Hutchinson).

Le chlorhydrate n'est pour ainsi dire employé chez nous à l'extérieur que sous forme de fomentations. Un médecin étranger préconise ce sel contre les ulcères.

Les formes d'ulcères contre lesquelles cet auteur a employé le chlorhydrate d'ammoniaque sont principalement celles d'origine cachectique. C'est généralement pour des ulcérations de forme fongueuse situées aux membres inférieurs, ainsi que sur des bubons ouverts et ulcérés, mais surtout sur des mamelons excoriés et fendillés, que l'on a expérimenté ce moyen. Pour obtenir

e résultat qu'on se propose, on étend avec le loigt sur la surface de l'ulcération le sel réduit n une poudre fine. La douleur produite par on application n'a qu'une courte durée. D'après es observations de l'auteur, les ulcérations de nauvaise nature soumises à ce traitement prenent bientôt une apparence meilleure et la cicarisation marche rapidement. Dans beaucoup de as, il est utile de prescrire en même temps 'usage du chlorhydrate d'ammoniaque à l'inérieur.

Chlorure de soude contre les ulcères variqueux (Nélaton).

Panser la plaie avec de la charpie trempée ans une solution chlorurée composée comme il uit :

Chlorure de soude de Labarraque. 100 gram.
Eau . . . . . 400 —

Cette formule peut être modifiée suivant les ifférents cas; au lieu d'une solution au cinuième, on peut en prescrire une au huitième, etc., uivant que le pansement est plus ou moins bien upporté par le malade, suivant aussi l'étendue et e caractère de l'ulcère M. Nélaton a eu souvent ecours autrefois à la méthode de Baynton, mode e pansement très usité dans les ulcères varieux; il l'a même employée concurremment vec celle qu'il préfère aujourd'hui, afin de juger e la valeur relative de ces deux modes de traiteent. Ainsi, à l'hôpital Saint-Antoine, il les a

employés concurremment chez les malades qui portaient deux ulcères, et a vu que l'ulcère le plus étendu et le plus compliqué, guérissait plus vite avec le chlorure de soude que le second, traité par les bandelettes de diachylon imbriquées. En outre, la cicatrice formée par l'emploi du chlorure de soude était plus épaisse, plus résistante. (*Revue de thérap. médico-chir.*)

Alcoolature d'ortie contre les brûlures.

D'après M. Lukomski, on obtient une guérison très rapide des brûlures en appliquant sur les parties souffrantes un linge imbibé de la teinture alcoolique d'ortie préparée avec la plante fraîche. Trois ou quatre fois par jour on mouille avec cette liqueur le linge sans l'enlever, afin de causer moins de douleur. On peut se servir indifféremment de la grande ortie (*Urtica dioica*), ou de l'ortie brûlante (*Urtica urens*), et avant de l'employer, il est bon de diluer l'alcoolature avec une à deux fois son volume d'eau.

Lobelia inflata.

M. Baudelocque annonce avoir employé avec succès une préparation de *Lobelia inflata*, comme sédatif, sur un jeune idiot qui, dans la colère, était enclin à mordre, et sur un jeune sourd qui annonçait les mêmes dispositions. Il croit que c'est au moyen d'une plante de la même famille (*Lobelia longifolia*), que l'on parvient à

adoucir en peu de temps des chevaux d'un naturel intraitable et à obtenir ces succès dont la presse quotidienne entretient depuis quelque temps le public.

Voilà certes de nouvelles et très curieuses propriétés attribuées aux espèces du genre *Lobelia*. On ne l'emploie chez nous que dans les asthmes nerveux rebelles aux solanées vireuses et dans les cas de bronchite rebelle, et encore cet usage est-il peu répandu.

Tisane de Lobelia inflata.

Lobelia inflata . . . . . 4 grammes.
Eau. . . . . 740 —
F. s. a.

Sur l'hydrocotyle (Lecocq).

Les essais tentés par M. Lecocq l'ont conduit à admettre qu'il n'existe aucun fait de lèpre vulgaire guérie par l'hydrocotyle, et que cette substance paraît tout aussi impuissante contre les autres maladies de la peau (*Bulletin de thérapeutique*). J'en appelle encore à l'expérience pour décider entre M. Lecocq et les premiers observateurs qui ont préconisé l'hydrocotyle. Quoi qu'il en soit, j'ai dû indiquer ces essais peu satisfaisants, qui sont exposés avec tous les détails et la bonne foi désirables.

DIURÉTIQUES. — CONTRO-STIMULANTS.

Sophistication des feuilles de digitale (Timbal).

La substitution des granules de digitaline d'Homolle et Quevenne à la poudre et aux autres préparations de digitale a été non-seulement des plus avantageuses, parce que les feuilles de digitale peuvent contenir des quantités très variables du principe actif; mais encore parce que ces feuilles peuvent être remplacées dans le commerce par celles du *Conyza squarrosa* comme nous l'a appris M. Timbal (de Toulouse).

« Au mois de septembre 1854, dit-il, je fis quelques expériences sur des feuilles de digitale venant de diverses localités; j'avais pour but alors de constater la quantité de digitaline que ces feuilles contenaient et de savoir dans quelles proportions et sous quelles influences ce principe immédiat pouvait varier; le résultat de ce travail fut consigné dans une note lue à l'Académie des sciences de notre ville. Je veux signaler une sophistication de ces mêmes feuilles que ces recherches me firent découvrir. Je soumis des feuilles aux mêmes opérations que les autres, et à mon grand étonnement, je n'obtins qu'une très faible quantité de digitaline.

Je me procurai de nouvelles feuilles chez ce même droguiste, et, après un examen minutieux, je constatai que ces feuilles, quoique offrant une

certaine ressemblance entre elles, étaient de deux sortes : les unes appartenaient au *Digitalis purpurea* L., tandis que les secondes étaient produites par le *Conyza squarrosa*.

Le *Conyza squarrosa* est une plante vivace, assez répandue dans le Midi; elle pousse des feuilles radicales qui disparaissent à la floraison ; aussi ne sont-elles pas récoltées ordinairement par les botanistes, qui ne prennent pour leurs études, que les plantes fleuries. Ces diverses circonstances me firent comprendre pourquoi je n'avais pu reconnaître ces feuilles mélangées à celles de la digitale ; mais à Balma, la vieille tige, celle qui venait de fleurir, quoique desséchée, n'avait pas disparu, il me fut très facile alors de les déterminer et de les comparer avec celles qui m'avaient été vendues un an auparavant.

J'ai cru bien faire d'entrer dans quelques détails sur cette substitution, pour montrer combien est grande l'ignorance des personnes chargées de la récolte des plantes médicinales, et combien il est difficile de se mettre en garde contre de pareilles fraudes, même en possédant tous les éléments pour s'en préserver.

Je vais maintenant étudier comparativement les deux feuilles, dans le cas qu'une pareille chose se perpétue ou se renouvelle.

Les feuilles de digitale desséchées pour l'usage médical, doivent être formées de toutes les feuilles de la tige, récoltées au moment de la floraison de la plante. Elles sont ovales, lancéolées, aiguës, roides, de couleur noirâtre en dessus, blanchâtres et to-

menteuses en dessous; ce tomentum est formé par des poils courts, nombreux et serrés; le dessous du limbe est encore parcouru par des nervures et des nervilles dressées, colorées en rose ou rouge; les feuilles sont encore assez longuement atténuées en pétiole, dentées à dents aiguës.

Le *Conyza squarrosa* (*Inula conyza*) des auteurs modernes, dans les mêmes conditions, présente des feuilles obovales, spatulées, obtuses, molles, vertes, pubescentes sur les deux faces, moins en dessus, où les poils sont un peu rudes, tandis qu'en dessous ils sont longs et peu serrés; les nervures et les nervilles sont blanchâtres ou même verdâtres; les nervilles sont arquées, convergentes; au sommet, le limbe est largement crénelé à crénelure obtuse. Je ne crois pas devoir insister sur l'importance d'une pareille sophistication qui, à un médicament actif, efficace, substitue une espèce parfaitement inerte et inoffensive; mais, je le répète, cette mauvaise substitution nous enseigne à nous prémunir contre les mille formes que prennent les sophistications de ce genre, et nous prescrivent une grande circonspection dans le choix des matières fournies par la droguerie. (*Journal de médecine de Toulouse.*)

Emploi de la digitale dans les maladies inflammatoires, et en particulier dans la pneumonie (Jean-Rod. Schneider).

Suivant les indications données par Withering, Tribolet père et Neumann, l'auteur a employé

précédemment la digitale à hautes doses dans les hydropisies et phthisies; mais quoiqu'il en obtînt souvent d'excellents résultats, il vit la grande difficulté d'administrer ce remède héroïque chez des malades qu'on ne peut voir tous les jours, c'est-à-dire dans la clientèle de la campagne. Médecin d'hôpital depuis 1850, il eut l'occasion d'employer ce remède dans des conditions plus favorables. En usant des précautions recommandées par Withering, il le donna en premier lieu dans le stade inflammatoire de la phthisie, et plus tard, d'après les indications de L. Traube, à Berlin, dans plusieurs maladies inflammatoires, endo- et péricardite, méningite, hépatite, néphrite, et principalement dans le rhumatisme aigu. Il est de grande importance de connaître les actions positives suivantes de ce remède, pour éviter de grands dangers dans son emploi :

1° La digitale donnée à hautes doses (15 à 20 centigram., toutes les deux heures), pendant la marche d'une inflammation aiguë, ne possède pas seulement la faculté de ralentir le pouls, mais aussi celle d'abaisser la température de la peau.

2° La fréquence du pouls et la température de la peau peuvent tomber au-dessous de leur niveau normal

3° La diminution de la température est indépendante du ralentissement coexistant du pouls.

4° Le ralentissement du pouls se manifeste ou avant, ou simultanément à la diminution de température.

5° Le ralentissement du pouls commence vingt-quatre à quarante-huit heures, et la diminution de la température trente-six à soixante heures après le commencement de l'application du remède.

6° Non-seulement la fréquence du pouls, mais aussi la température, continuent à diminuer après la suppression du remède.

7° Avec la manifestation desdits symptômes de la digitale, coïncide une cessation dans la marche locale de la maladie.

8° La valeur de l'exanthème produit parfois par la digitale est un problème à étudier encore.

9° L'influence de cet agent sur l'estomac et les vomissements bilieux doit aussi être prise en considération.

Traube donnait ce médicament à la dose de 3 à 4 gram., ou tout au plus 6 gram., en infusion dans les vingt-quatre heures, et faisait discontinuer aussitôt qu'il se manifestait soit des vomissements bilieux réitérés, soit de l'irrégularité du rhythme ou une diminution manifeste des contractions du cœur : les pulsations ou la température de la peau venant à augmenter, il recommençait de nouveau, mais avec beaucoup de précaution. Withering, environ trente ans auparavant, avait précisé les limites de l'emploi de la digitale, en disant qu'il fallait la continuer jusqu'à ce qu'elle manifestât son action sur les reins, l'estomac, le cœur ou les intestins. Withering et Neumann la donnaient à la dose quotidienne de 2 grammes en infusion. M. Schneider

n'a jamais dépassé celle de 2 à 3 grammes. Néanmoins, après une dose de 1 gramme 1/2, il a observé, déjà au bout de vingt et une heures, le commencement du ralentissement du pouls, et les symtômes caractéristiques de la digitale.

Voici, en quelques mots, le traitement de la pneumonie de M. Schneider. Dans les premières douze à seize heures, de maladie : infusion de digitale (2 gram.) avec 4 à 8 gram. de nitre et même quantité de jus de réglisse. Quand la maladie a déjà atteint la seconde période, il ajoute à ce traitement des frictions d'onguent mercuriel (4 à 8 grammes) sur le thorax, toutes les six à douze heures jusqu'au commencement de la résolution de l'hépatisation, à moins qu'il ne se manifeste de symptômes de ptyalisme. Au bout de douze à seize heures, répétition de l'infusion de digitale à la dose de 1 à 2 grammes dans les vingt-quatre heures. Là-dessus M. Schneider a souvent observé une diminution des symptômes subjectifs, bien que l'auscultation semblât indiquer une augmentation de l'engorgement (?) : on observe une respiration plus libre, le ralentissement du pouls, une toux moins pénible, etc. Au bout de trente-six à quarante heures, nouvelle infusion de 1 gramme 1/2 avec adjonction, s'il y a lieu, de 15 à 30 gram. de teinture aqueuse de rhubarbe : le malade commence à se plaindre et à témoigner de l'inquiétude de son état, le pouls s'accélère et devient énergique, ensuite intermittent, puis lent; la température tombe ; le malade accuse des maux de cœur, il vomit, ou a plusieurs selles de couleur vert foncé;

en même temps, la percussion donne un son clair, on entend de la crépitation mêlée au murmure vésiculaire; le pouls se ralentit jusqu'à 42. Rarement on a besoin de répéter encore une dose de digitale : ordinairement, au contraire, on supprime toute médication, en donnant, contre les nausées qui continuent, des poudres effervescentes, de l'orgeat, etc S'il y a des restes d'exsudation pleurétique, on applique des vésicatoires. M. Schneider avertit que, pendant cette époque de bien-être, il est dangereux de se lever, à cause des syncopes fréquentes, dues à l'effet de la digitale, qui continue à se faire sentir. Dans la grande majorité des cas de pneumonie croupeuse, au premier ou au second stade, ce procédé doit suffire pour effectuer la guérison, sans exclure cependant certains remèdes auxiliaires, par exemple la saignée dans des cas urgents, et avant que la digitale puisse encore manifester son effet. Pour calmer les points pleurétiques, qui occasionnent souvent une dyspnée très pénible, M. Schneider fait volontiers usage du chloroforme en inhalations réitérées, et n'en a vu que de très beaux succès. Il résume finalement les avantages que présente ce traitement, en disant que la digitale donnée à doses et à des intervalles convenables, amène des changements sûrs, positifs, et tout à fait spéciaux, dans l'action du cœur, la température du corps, les fonctions de l'estomac, etc.

Quant à la succession de ces symptômes positifs, il paraît que le ralentissement du pouls est

presque instantanément suivi de la diminution de la température et du ralentissement de la respiration, puis d'un sentiment de plénitude et de douleur dans l'épigastre et à la région du foie, qu'on trouve parfois hypertrophié durant l'existence des autres symptômes (?) Les vomissements ne paraissent pas tout à fait constants, mais bien les nausées. L'action sur la diurèse ne se manifeste que vers la fin : on trouve d'abord les urines naturées ; ensuite elles forment un dépôt rougeâtre considérable ; plus tard, elles deviennent plus claires. Une sécrétion abondante de la peau, soit locale, soit générale, ne se produit ordinairement qu'après la manifestation des autres symptômes; on obtiendrait donc, par la digitale, tout ce qu'on obtient par les autres méthodes thérapeutiques.

M. Schneider envisage comme preuve de complications, l'absence des symptômes positifs de la digitale, et il en tire des déductions sur l'intensité et l'étendue de la maladie : issue funeste par paralysie des organes de la circulation et de la respiration, dans les cas où celle-ci se ralentit, tandis que la fréquence du pouls augmente (se trouve chez les buveurs dans la maladie de Bright, les maladies mentales, etc.). S'il faut bien surveiller l'ordre de ces symptômes, il en est de même relativement à ceux des voies digestives et du foie.

D'après ces données, une grande utilité de l'emploi de la digitale consiste en ce que l'affection locale s'arrête au moment de la manifestation prononcée des symptômes caractéristiques : ce

phénomène doit être beaucoup plus sûr et plus constant que par l'emploi des saignées, du tartre stibié, etc. La convalescence est courte et facile, les exsudations pleurétiques se résorbent très facilement. (*Écho médical suisse.*)

Bien que la plupart des faits physiologiques annoncés par l'auteur se trouvent exposés dans le beau mémoire de MM. Homolle et Quevenne sur la digitale, son travail n'en est pas moins très digne d'attention.

Au lieu de l'infusion de digitale qu'il préconise, on agira toujours mieux et plus sûrement en administrant la digitaline d'Homolle et Quevenne à la dose de 3 à 5 milligrammes en vingt-quatre heures. Ces doses ne doivent pas être continuées sans suspension plus de huit jours.

Digitale dans l'épilepsie (Corneille).

Après avoir essayé à peu près tous les médicaments employés à diverses époques contre cette dernière maladie, l'auteur en est venu à donner la préférence à la digitale qu'il administre de la manière suivante. Il préfère les feuilles de l'automne recueillies avant la première gelée. Prenez 32 grammes de poudre de ces feuilles et 32 grammes de cannelle concassée; versez un demi-litre d'eau bouillante et laissez infuser pendant huit heures. Filtrez. — Il faut prendre d'abord une cuillerée à bouche, puis deux de cette liqueur, trois fois par jour.

Au bout de quelques jours, une semaine ou

deux, on observe un ralentissement de pouls qui est baissé à 68, 55, 50 ou même 45 pulsations. On continue pendant cinq ou six mois l'administration du médicament.

L'auteur dit avoir employé ce traitement plus de cent fois, et obtenu, dans la moitié des cas, une guérison parfaite, et dans un troisième quart une amélioration sensible. Il attribue ce résultat aux propriétés sédatives de cette plante.

Quel beau résultat s'il se vérifiait, mais si on prolonge l'usage de la digitale, il faut une extrême circonspection. Quelques jours de repos après huit jours d'administration sont souvent indispensables.

Pilules contre les palpitations et hypertrophies peu avancées (Brachet).

Sucre de saturne. . . 2 grammes.
Extrait de digitale. . 1 —

Mêlez et faites 20 pilules. A prendre une le matin et une le soir ; cette dose peut être ensuite portée au double. L'auteur affirme qu'aucune autre préparation ne lui a procuré autant d'avantage. Fouquier avait déjà préconisé une formule analogue, mais l'on se défie avec bien de la raison des préparations de plomb administrées à dose altérante.

Colchique contre la goutte (Garrod).

Connaît-on la nature de l'urine dans la goutte, l'influence des préparations de colchique sur cette excrétion? Certes très imparfaitement. Le

travail de M. Garrod nous fournit d'utiles renseignements pour approcher de la vérité.

« Chez les sujets atteints de goutte aiguë et dont la santé n'éprouve pas de dérangement notable dans l'intervalle des accès, dans les premiers temps de l'accès, l'urine est en général peu abondante, en même temps l'acide urique qu'elle contient est au-dessous du taux normal. Au déclin de l'accès, au contraire, on observe un excès d'acide urique; puis la quantité de cet acide diminue de nouveau. Mais à aucune époque elle n'est plus faible qu'au moment qui précède immédiatement un accès. Quant à l'urée, elle est excrétée en quantité à peu près normale aux diverses périodes de l'affection. Il semblerait donc que, dans la goutte aiguë, les reins ont en partie perdu la propriété d'excréter l'acide urique; il en résulte que cette substance s'accumule dans le sang, et l'on peut expliquer ainsi, jusqu'à un certain point, le retour périodique des accès goutteux.

» Dans la goutte chronique, l'urine est habituellement pâle et abondante; elle est d'une faible densité. L'urée y existe dans les limites de l'état normal, excepté dans des cas très intenses. L'acide urique y est généralement en quantité très faible. Enfin, il est rare que l'urine des sujets atteints de goutte chronique présente des sédiments.

» Dans une seconde série de recherches, M. Garrod a cherché à déterminer l'influence exercée par les préparations de colchique sur la

sécrétion urinaire. Voici les résultats qu'il a constatés :

» 1° Il n'est pas prouvé que les préparations de colchique agissent en déterminant une excrétion exagérée d'acide urique ; il semble même, le plus souvent, que c'est le contraire qui a lieu.

» 2° Le colchique n'agit pas toujours comme diurétique ; il diminue même souvent la sécrétion rénale, principalement quand il exerce une action marquée sur les voies digestives.

» 3° Le colchique n'a pas d'influence marquée sur la sécrétion de l'urée. » (*Gazette hebd.*, 1858.)

Chlorate de potasse dans la stomatite mercurielle (Laborde).

Voici en quels termes M. Laborde résume, dans le *Bulletin de thérapeutique* du 15 février, de nombreuses observations sur l'emploi du chlorate de potasse :

I. Le chlorate de potasse exerce une action *curative* réelle sur la stomatite mercurielle. (Dans aucun des cas observés par nous, cette action n'a jamais fait défaut.)

II. Le chlorate de potasse possède, de plus, une action *préservatrice* ou *prophylactique* certaine, qui peut permettre pendant un et deux mois l'administration du proto-iodure de mercure aux doses de 15 et 20 centigrammes par jour, sans que le moindre accident se manifeste du côté de la cavité buccale. (La preuve que c'est bien au chlorate de potasse qu'une pareille impunité

doit être attribuée, c'est que, immédiatement après la suppression de ce dernier, la stomatite mercurielle éclate.)

III. La durée du traitement de la stomatite confirmée varie avec le degré d'intensité de l'affection. Dans les cas d'intensité moyenne, cette durée n'a jamais dépassé quatre jours. Elle a été de onze dans un cas des plus graves.

IV. Dans presque tous les cas, les premières modifications se manifestent du deuxième au troisième jour. D'après nos observations, la série de ces modifications serait la suivante :

1° Diminution et disparition de la douleur.

2° Diminution de la salivation et de la tuméfaction sous-maxillaire ou parotidienne, quand elles existent.

3° En dernier lieu, et à peu près simultanément, disparition de la tuméfaction des gencives; changement dans leur coloration, retour à la coloration normale; enfin disparition de l'ulcération, à moins que celle-ci ne préexiste à la stomatite, auquel cas le chlorate pris à l'intérieur paraît être inefficace.

V. L'élévation de la dose du médicament ne paraît pas exercer une influence très notable sur la rapidité de la guérison, si ce n'est peut-être dans les cas très intenses. Dans ceux de moyenne intensité, la dose de quatre à cinq grammes est suffisante.

VI. C'est le plus souvent à l'intérieur et en potion que le chlorate de potasse a été administré. Trois fois seulement il a été donné en simple

olution dans l'eau ou la tisane. L'administration
n julep est de beaucoup préférable à toute autre.

VII. Administré en gargarismes, il n'est pas
noins efficace. Mais, sous cette forme, il paraît
nieux réussir que pris à l'intérieur, contre les
ccidents purement locaux, tels que tuméfaction
lu tissu gingival, coloration pathologique de
elui-ci, ulcération, etc.

VIII. L'action qu'il exerce paraît être entière-
nent locale, et se comporter à l'égard des parties
ffectées comme celle des agents de médication
ubstitutive. Mais c'est là une action substitutive
péciale, et en quelque sorte élective de l'inflam-
nation mercurielle. L'élimination du chlorate de
otasse par la salive explique la localisation de
on action sur les parties buccales, dans le cas
ù il est administré à l'intérieur.

Ainsi qu'on le voit, les conclusions non-seu-
nent confirment les résultats positifs obtenus
ar nos prédécesseurs dans cette étude, mais de
lus les corroborent en ce qu'elles démontrent
lus clairement, si je ne m'abuse, que cela n'avait
té fait jusqu'ici chez l'adulte, que très peu de
ours suffisent pour triompher de l'affection,
uand elle est traitée à temps et à son début, ce
ui est presque toujours possible. Elles font, en
utre, ressortir cette particularité, dont l'impor-
ance ne saurait être méconnue, savoir : que
'usage *topique* ou en *gargarisme*, du médica-
ment, est plus apte que l'usage interne à triom-
her de plusieurs symptômes très rebelles qui
onstituent les restes de l'affection (gonflement

du tissu gingival, coloration morbide, ulcération, etc.). Enfin, comme celles de M. Ricord, elles rendent incontestable la *vertu prophylactique* du chlorate de potasse.

Solution de chlorate de potasse contre les ulcères (Bouchut).

A l'aide d'une solution concentrée de chlorate de potasse, M. Bouchut a guéri très promptement un ulcère scrofuleux de la face dorsale de la main par des lotions répétées. Il a eu pareillement à se louer de l'emploi de ce moyen pour mettre un terme au travail destructeur et souvent mortel qui se produit à la surface de vésicatoires devenus ulcéreux. La même solution a fourni d'excellents résultats dans les engelures ulcérées. Il est inutile d'ajouter que, chez ces enfants, l'action du topique était toujours associée à une médication interne, et notamment aux pilules ou au sirop d'iodure de fer.

Chlorate de soude en instillations dans la trachée (Barthez).

M. Barthez se rappelait quelques expériences qu'il avait faites sur les effets comparés du chlorate de soude et du chlorate de potasse, dans le but de connaître l'action topique des deux chlorates sur les fausses membranes. Il avait pris deux lambeaux pseudo-membraneux de dimensions à peu près égales et les avait mis en contact,

l'un avec la solution concentrée de chlorate de potasse, l'autre avec la solution concentrée de chlorate de soude. Les fausses membranes se modifièrent peu à peu ; elles se ramollirent en perdant leur opacité : leur tissu devint moins serré, puis transparent, puis comme diffluent, et la forme membraneuse disparut sans qu'il perdît toute cohésion. La dissolution dans quelques cas fut complète. Les choses se passèrent de la même manière dans les deux solutions, à une différence près, c'est-à-dire que les changements commencèrent beaucoup plus tard dans le chlorate de potasse que dans le chlorate de soude, et exigèrent un temps beaucoup plus long pour s'accomplir. D'ailleurs la même membrane, mise dans l'eau simple, conservait son apparence naturelle pendant bien des jours. M. Barthez avait fait aussi les essais semblables sur le mucus sorti de la canule après la trachéotomie, mais il n'avait remarqué aucune différenee entre l'action de l'eau pure et celle de l'un ou de l'autre chlorate.

Se rappelant donc ces expériences, il pensa à utiliser dans l'épidémie de croup les connaissances qu'il en avait tirées, et il essaya d'instiller dans la canule une solution tiède de chlorate de soude. Il n'espérait pas obtenir la diffluence des fausses membranes, mais seulement le ramollissement de leur surface, et par suite la destruction plus facile de leurs adhérences, et leur expulsion plus rapide et plus complète.

Ne sachant pas comment la trachée et les bronches supporteraient l'action directe du chlo-

rate de soude, il commença par la solution de 1 gramme de sel sur 30 grammes d'eau, et arriva promptement à mettre 3 ou 4 grammes dans l'eau, que l'on versait dans la canule fréquemment et en très petite quantité à la fois, quelques gouttes à peine.

Les résultats furent très encourageants. Lorsque cet essai fut commencé, tous les malades antérieurement traités avaient succombé, et il y avait dans ce moment en traitement sept enfants trachéotomisés à un ou deux jours d'intervalle. Peu de jours après le début de ces essais, quatre de ces enfants étaient en voie de guérison ; trois de ceux-là guérirent, le quatrième mourut beaucoup plus tard chez ses parents, et lorsque son état avait été jugé assez bon pour le faire sortir de l'hôpital.

Il y avait là au moins la preuve de l'innocuité de l'instillation, si l'on n'y trouve déjà aussi la preuve de son utilité.

Quoi qu'il en soit, on pouvait penser, et l'on a objecté, en effet, qu'il y a une grande différence entre le séjour continu d'une fausse membrane dans une solution de chlorate de soude, et l'instillation de quelques gouttes de ce liquide promptement rejeté par la toux.

Voici sur quoi M. Barthez s'est fondé pour croire, jusqu'à preuve du contraire, que cette action, quelque passagère qu'elle soit, quelque minime qu'elle paraisse, est cependant réelle. Nous le laissons parler lui-même.

« La religieuse attachée à mon service, qui est

aussi intelligente que dévouée aux malades, s'est chargée de faire les instillations répétées, et elle n'a pas tardé à remarquer qu'après un certain nombre de ces instillations, l'expectoration devenait plus facile et s'accompagnait en général du rejet d'un certain nombre de fragments pseudo-membraneux.

» Autre objection. — Les instillations étant suivies d'une quinte de toux et du rejet d'une partie du liquide mêlé de mucus et de fausses membranes, je me suis demandé si les simples secousses causées par l'introduction de l'eau tiède ne suffisaient pas pour rompre les adhérences de la fausse membrane, et par là faciliter sa sortie.

» Pour m'en assurer, je résolus de faire faire les instillations avec de l'eau tiède. Une petite malade se présenta bientôt avec les conditions utiles pour faire l'expérience; c'est-à-dire qu'après l'opération, le bruit produit par l'entrée de l'air dans la canule était d'une grande sécheresse, et aucune évacuation de mucus ou de fausses membranes n'avait lieu. On fit des instillations très fréquentes avec de l'eau tiède pendant six heures de suite; et malgré la toux qu'elles déterminaient, aucun autre liquide que l'eau instillée ne fut évacué.

» Alors la religieuse, voyant la suffocation augmenter, n'eut par le courage de continuer plus longtemps l'expérience, et remplaça l'eau par la solution de chlorate de soude. L'instillation fut faite comme précédemment, tous les

quarts d'heure, et au bout d'une heure environ, un débris de fausse membrane fut évacué, puis d'autres en grand nombre jusqu'au lendemain. La suffocation diminua d'autant, et comme il ne se fit pas de nouvelles exsudations, la petite malade guérit très rapidement. Le quatrième jour, nous pûmes enlever la canule. (*Gaz. des hôpitaux.*)

Traitement des tumeurs érectiles cutanées par l'emploi topique du nitrate de potasse (Mangenot).

Laissons parler l'auteur :

« En 1841, on me fit voir une petite fille affectée d'un nævus cutané congénital, qui avait disparu sous l'influence de frictions avec le nitrate de potasse, conseillées par une personne étrangère à la médecine. Curieux de constater par moi-même cet effet curatif de l'action topique de ce sel, je n'hésitai pas, la médication étant inoffensive, d'en faire l'essai sur mon propre enfant, qui était porteur d'une semblable lésion. Cette tumeur, située à la commissure droite des lèvres, ne présentait à la naissance que le volume d'un grain de chènevis, mais elle s'était peu à peu développée et offrait, au moment où j'entrepris mon essai, le volume, la forme et la coloration d'une framboise.

» Voici comment on s'y prit : pendant le sommeil de l'enfant, la mère, après avoir humecté son doigt, le plongeait dans la poudre de nitrate de potasse, puis frictionnait la tumeur assez légèrement pour ne pas éveiller son enfant. Sous l'influence de cette friction, il se forma une petite

bulle semblable en tout point à celle de l'*herpes labialis*, sous laquelle la tumeur était affaissée. Après la chute de l'épiderme escharifié, la peau, de rouge foncé qu'elle était auparavant, avait pris une teinte rosée ; mais comme il restait encore quelques petits vaisseaux à la surface de la cicatrice, et que d'ailleurs les bords de la tumeur étaient saillants, je fis répéter les frictions. Au bout de huit jours, il n'est plus resté qu'une cicatrice, qui s'est graduellement effacée. Aujourd'hui elle est à peine visible.

» Les mêmes résultats ont été obtenus chez quatre autres enfants nouveau-nés porteurs de nævi occupant la face.

» Chez un dernier enfant, âgé de douze ans, la tumeur, de 4 centimètres de diamètre, occupait l'épaule, et le frottement de la chemise déterminait un suintement sanguin qui inquiétait les parents. Malgré leurs craintes, ils ne voulaient entendre parler d'aucune opération. Après deux mois de frictions pratiquées avec le nitrate en poudre, il ne restait plus qu'une cicatrice offrant une légère dépression du tissu cutané.

» Je ne sache pas que cette action escharotique du nitrate de potasse ait été signalée : à ce titre mes observations ne sont donc pas dépourvues de tout intérêt. Quant à son application au traitement des tumeurs érectiles, nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il faut y recourir seulement dans les cas où la lésion est localisée dans la peau ; dans ces cas, le moyen nouveau que nous signalons est si simple et si inoffensi

qu'on serait coupable de ne point répéter mes expériences. » (*Bulletin de thérapeutique.*)

Sirop de bicarbonate de soude (Stan. Martin).

Bicarbonate de soude. .	1 gramme.
Eau distillée	50 —

Dissolvez, filtrez au papier, et ajoutez :

Sucre très blanc	100 grammes.

On triture le mélange à froid dans un mortier de marbre, jusqu'à ce que le sucre soit entièrement fondu, on passe à travers une étamine, ou on filtre au papier, s'il en est besoin.

Le médecin peut, selon l'indication, élever ou diminuer la dose du bicarbonate de soude, de même qu'il peut aromatiser le sirop avec un alcoolat d'orange ou de citron; ou bien on remplace l'eau distillée simple par une eau distillée aromatique, celle d'eau de fleur d'oranger par exemple. Avec de l'eau pure, du carbonate de chaux est précipité et le sirop est louche.

Le sirop de bicarbonate de soude est incolore, limpide. (*Bulletin de thérapeutique.*)

Collutoire c. muguet (Gubler).

Borax.	10 grammes.
Eau	200 —
Essence de menthe. . }	ää 10 gouttes.
Teinture de pyrètre. . }	

F. s. a. — N. B. On n'ajoute ni sucre, ni miel à

ce collutoire pour ne pas donner naissance à de l'acide lactique favorable au développement de la mucédinée parasite.

Rincer souvent la bouche avec ce collutoire qui devra être conservé le plus longtemps possible.

Collyre au borax et à la glycérine (Dannecy).

Borax	1 gramme.
Glycérine blanche et pure. .	10 —
Eau de laurier-cerise. . . .	5 —
Eau distillée	84 —

F. s. a. — Très utile dans la terminaison des ophthalmies.

ÉVACUANTS.

Émétique contre la chorée.

Laënnec avait préconisé l'émétique à dose contro-stimulante contre la chorée. Cette méthode, qui avait été abandonnée, a été reprise par M. Bouley, puis par M. Gillette ; le premier donne l'émétique à dose élevée ; le second à dose modérée et croissante, avec des jours de repos.

L'action contra-stimulante de l'émétique, en abattant les forces, diminue et supprime souvent les mouvements choréiques, mais il faut consolider la guérison, quand elle arrive, par l'exercice et une bonne alimentation.

Potion contre la chorée (Gillette).

Potion gommeuse. . .	125 grammes.
Emétique.	20 centigr.

Par cuillerées à dessert toutes les heures ou toutes les deux heures, afin que la tolérance s'établisse.

Le lendemain, la potion devra contenir 30 centigrammes de tartre stibié ; le surlendemain, 40 centigrammes. Repos de trois jours. Puis reprise de la potion pendant trois jours, le premier avec 30, le second avec 40, le troisième 50 centigrammes de tartre stibié. — Repos de trois jours. Reprise de la potion avec 40, 50, puis 60 centigrammes d'émétique.

Voici en quels termes M. le docteur Bonfils rend compte, dans le *Bulletin de thérapeutique*, de la méthode adoptée par M. Gillette. La moyenne du traitement est de dix-sept jours.

Une fois que les mouvements choréiques ont cessé complétement, ou alors qu'il ne reste plus qu'un peu d'hésitation, on consolide la guérison par les bains sulfureux et par la gymnastique.

Telle est la nouvelle méthode instituée par M. Gillette : elle diffère de celles de Laënnec et de M. Bouley. En effet, Laënnec donnait l'émétique tous les jours sans interruption, depuis le début de la maladie jusqu'à sa guérison. M. Gillette administre, au contraire, l'émétique par séries de trois jours, séparées par un intervalle de trois jours, pendant lequel le malade se repose.

Les différences sont beaucoup plus tranchées avec la méthode de M. Bouley, puisque ce médecin donne l'émétique comme agent perturbateur et que, par l'élévation de la dose du médicament, et par la rapidité de son ingestion, il provoque le développement instantané des effets physiologiques les plus intenses dus à l'action de cet agent thérapeutique.

M. Gillette, au cantraire, renchérissant en quelque sorte sur Laënnec, met tous ses soins à établir la tolérance, à faire absorber l'émétique, sans provoquer aucun de ses effets physiologiques. Or, ce sont là des différences capitales.

La méthode formulée par M. Gillette ne présente aucun danger; *quand elle est bien dirigée et que les malades sont soigneusement surveillés*; elle est instituée de manière à permettre de combattre tous les accidents qui peuvent se produire, et de les étouffer à leur naissance. De plus, on guérit ainsi très promptement la chorée, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont des plus satisfaisants et des plus remarquables à la fois.

Une pareille innocuité, de semblables succès sont faits pour provoquer la confiance et encourager les médecins à expérimenter en toute sécurité la méthode de M. Gillette.

Potion c. épanchements pleurétiques et péricardiques (Worms).

Infusion de fleur de sureau. 300 grammes.
Nitrate de potasse. . . . . 12 —

Tartre stibié. . . . . 15 centigr.
Miel épuré . . . . . 90 grammes.

A prendre deux cuillerées à bouche toutes les heures. Sous l'influence des vésicatoires et de l'usage de cette potion, aidée de boissons chaudes, l'épanchement a disparu en trois jours.

Traitement du croup.

A l'occasion de la discussion sur le croup, il s'est produit des documents importants sur le traitement de cette grave affection, j'en ai réuni ici et résumé les plus importants.

Il est plusieurs points importants qui resteront acquis à la pratique. Le premier, c'est qu'il est de la plus grande importance de réparer les forces du malade par une alimentation bien entendue, qu'on devra s'efforcer de faire ingérer et tolérer, malgré les énormes difficultés que cela présente souvent. Ce précepte découle de ce fait capital que l'évolution diphtéritique est d'autant plus *rapide*, *complète* et *grave* que les sujets sont plus près d'être inanitiés.

Il se pourra que des *lavements* avec un mélange de vin, de petit-lait, d'huile de foie de morue deviennent utiles pour combler les lacunes de l'alimentation.

Le second point d'une haute gravité qui a été mis en lumière, ce sont les résultats désastreux fournis par la trachéotomie chez les jeunes malades qui avaient pris de l'émétique à haute dose. Il est donc sage aujourd'hui de s'abstenir de ce

moyen qui a pu rendre des services, mais qui a l'inconvénient grave de rendre impraticable une opération qui est une dernière et admirable ressource. Il faut donc faire vomir avec l'ipécacuanha ; après avoir employé cet émétique doit-on recourir à d'autres agents pour provoquer des vomissements. J'avoue pour mon compte que *tout ce que j'ai lu* sur l'emploi du sulfate de cuivre m'inspire de la confiance. Après l'ipécacuanha je prescrirais donc le sel de cuivre. Si les plaques diphthériques étaient bornées, je les badigeonnerais avec une solution de ce sel, en adoptant en partie au moins les idées développées par M. le docteur Jodin sur l'*évolution spécifique*, je ne dirai pas comme lui des *sporules*, mais des *cellules diphtéritiques*.

On peut après cela employer les instillations du chlorate de soude indiquées par M. Barthez. Puis enfin la trachéotomie qui est sortie triomphalement de la discussion.

Sulfate de cuivre contre le croup (Missoux).

M. Missoux emploie le sulfate de cuivre contre le croup à plus haute dose que ses prédécesseurs. Voici comment il procède :

« La dose à laquelle j'administre le sulfate de cuivre est un peu plus considérable que celle prescrite par ces confrères. Chez les jeunes enfants, ma dose minimum est de 0gr,25 (au lieu de 0gr,10) du sel cuivrique purifié pour 125 grammes d'eau distillée. Cette solution est donnée par cuil-

lerée à café toutes les dix minutes, au plus tard tous les quarts d'heure, jusqu'à production du vomissement. Après l'âge de la puberté et chez les adultes, j'ai porté la dose jusqu'à 1 gramme, sans avoir jamais été témoin d'aucun accident toxique. Plus la solution est concentrée (eu égard toujours à l'âge, à la constitution et à l'idiosyncrasie des malades), plus les doses sont rapprochées, plus l'administration est faite de bonne heure, et plus les effets de cette médication sont prompts et certains.

» En me conformant à ces préceptes, sur 30 affections diphthéritiques (8 angines couenneuses et 22 croups), je n'ai perdu que 2 malades. Ce chiffre de succès paraîtra extraordinaire à quelques critiques; qu'ils sachent pourtant que je n'ai diagnostiqué de *croup* qu'après avoir eu sous les yeux le *corps de délit*, des fausses membranes, en forme de tuyaux pour les localisations bronchiques, en lames plus ou moins étendues pour les localisations trachéales, et en grumeaux pour celles des ventricules du larynx, ajoutant à ces faits d'expulsion des produits plastiques les modifications si tranchées qui se produisent dans la respiration et le timbre de la voix. Il n'était guère possible à un vieux praticien de se tromper.

» Que ceux qui doutent d'ailleurs veuillent bien répéter cette expérimentation, et ils ne tarderont pas à se convaincre de la valeur de ma pratique. » (*Bulletin de thérapeutique.*)

Traitement de l'angine herpétique (Féron).

L'angine herpétique est une forme d'angine caractérisée par l'éruption, sur les parois du pharynx, de vésicules d'herpès pouvant chacune donner naissance à une ulcération ou à une exsudation plastique pseudo-membraneuse.

Dans les cas légers, un régime doux et léger, des boissons émollientes, de simples gargarismes émollients et détersifs, ou même légèrement astringents, suffiront.

S'il y a un état saburral à combattre, on emploiera un purgatif salin, mieux encore peut-être qu'un vomitif, qui ajouterait inutilement à la gêne des malades.

Dans des cas d'une certaine intensité, cependant, il y a un peu de dyspnée due au gonflement des amygdales, si surtout il y a une réaction fébrile intense, un certain accablement avec symptômes nerveux, céphalalgie très vive, l'emploi du vomitif sera suivi d'un prompt soulagement.

Quand le gonflement des amygdales et de la luette est très considérable et qu'il y a presque menace de suffocation, on pourra employer avec avantage les émissions sanguines locales, soit les scarifications des amygdales, moyen simple et peu douloureux, et presque toujours suivi d'un grand soulagement, soit peut-être aussi parfois la saignée des veines ranines, comme le conseillent M. Mestivier et M. Aran, qui déclarent avoir presque constamment obtenu un soulagement

immédiat et durable de cette petite opération.

Il en résulte, en effet, une déplétion de ces organes engorgés et enflammés bien plus grande peut-être que celle qui résulterait de l'administration d'un vomitif.

Quelques gargarismes avec l'alun, le borax, compléteront le traitement.

En temps d'épidémie diphthéritique, on redoublera de soins et de surveillance à l'égard des malades affectés d'angine herpétique : c'est alors qu'il faut procéder avec plus de circonspection dans le traitement et ne pas avoir recours à des agents dont l'énergie ne serait pas en rapport avec le peu de gravité du pronostic. Il faut, bien entendu, dans les cas douteux, agir comme si l'on avait certainement affaire à une affection diphthéritique.

Traitement du croup (Trousseau).

Traitement préalable. — Généralement on fait vomir les enfants ; on leur applique des sangsues au cou, où la compression est impossible et où l'on ne peut arrêter les hémorrhagies ; on leur fait pis : on leur pose des vésicatoires ; en d'autres termes, on les soumet à la plus périlleuse, à la plus absurde des médications. Un vésicatoire contre un accident purement mécanique! Que, dans la première période, on ait recours à une médication générale, passe encore ; mais dans la deuxième! Les enfants nous arrivent donc dans des conditions déplorables, les intestins fatigués

par les vomitifs, exsangues, et couverts de fausses membranes partout où les vésicatoires ont été appliqués. L'absence de tout traitement est infiniment préférable.

Soins pour l'opération. — Il faut une canule. Georges Martyn et André se servaient de canules trop étroites : le premier, de canules de trocart aplaties; le deuxième, d'une sonde de gomme élastique flexible et dépressible. Il faut une canule double, cela avait été indiqué en 1730 par Martyn. Bretonneau l'indique aussi ; mais il n'y tient pas. Seulement, il avait formulé la vraie règle ; il avait dit qu'il fallait une canule large, de la capacité du larynx, d'une aire égale, sinon supérieure à celle du larynx. Il faut qu'elle soit supérieure.

Cela n'est pas facile à obtenir; j'ai lutté plus de dix ans avec les fabricants pour qu'ils fissent prendre par les médecins des canules suffisamment larges. Encore aujourd'hui, on se sert des canules d'enfants pour des hommes de quarante ans.

Il faut entourer le cou d'une cravate. Elle avait été indiquée aussi par Martyn, qui la voulait en mousseline. Cependant, je ne m'en servais pas encore en 1836. Il est important qu'elle ait une épaisseur considérable, afin que les opérés respirent un air chaud et humide. Sans cela des pneumonies se déclarent et les sécrétions se dessèchent dans la trachée et les grosses bronches des opérés.

Il faut cautériser énergiquement la plaie du cou, qui, sans cela, se recouvre de fausses mem-

branes et généralise la diphthérite. Le tissu cellulaire de la gorge se gangrène, il se fait des infiltrations, il apparaît des phlegmons, etc. ; il faut cautériser avec le crayon d'azotate d'argent, trois ou quatre fois par jour, et pendant plusieurs jours.

Enfin, il faut alimenter les malades. L'alimentation a une telle valeur, que si l'on n'emploie pas au besoin la violence, ils meurent. Je dis la violence, parce que l'empoisonnement diphthéritique produit l'inappétence ; parce que les cautérisations de la gorge rendent les mouvements douloureux ; parce qu'il y a souvent paralysie du pharynx et que les aliments tombent dans le larynx. La sonde œsophagienne doit être employée.

Eh bien! je déclare que, avec ces moyens, la trachéotomie aura encore ses dangers sans doute, mais qu'elle donnera d'autant plus de succès qu'ils auront été plus complétement et plus soigneusement mis en usage. (*Bull. de l'Académie.*)

Note sur le croup et la trachéotomie (internes de l'hôpital des Enfants).

I. — Il importe de diviser le croup en trois périodes : une première période, ou période de croup confirmé ; une deuxième période, ou période de dyspnée progressive, avec accès de suffocation et asphyxie commençante ; une troisième période, ou période d'asphyxie confirmée.

1° Dans la première période, le larynx étant

envahi par la fausse membrane, la voix et la toux se voilent, puis s'éteignent ; la dyspnée est peu marquée encore, et l'état général assez satisfaisant.

Dans cette première période, il n'est jamais question et il ne peut pas être question de pratiquer la trachéotomie.

2° La deuxième période a pour signes une respiration plus laborieuse encore, plus fréquente, avec sifflement laryngo-trachéal, dépression considérable du creux épigastrique, toux et voix éteintes, pouls fréquent, abattement avec somnolence, ou au contraire agitation continuelle.

Lorsqu'un enfant est apporté à l'hôpital dans ces conditions, l'interne de garde s'enquiert avec soin de la marche des accidents, et, quelle que soit la pression exercée sur lui par les parents ou le médecin du dehors, il n'opère pas immédiatement ; mais il fait administrer aussitôt à l'enfant un vomitif exclusivement constitué par l'IPÉCACUANHA et non par l'ÉMÉTIQUE, dont l'effet est désastreux. Puis il surveille attentivement l'action du vomitif, qui a le plus souvent pour résultat de déterminer le rejet de mucus et de fausses membranes et de diminuer ainsi d'autant la dyspnée. On gagne de la sorte quelques heures, pendant lesquelles l'interne observe l'enfant. Si l'état reste le même, l'interne temporise jusqu'à l'arrivée du chef de service ; mais si l'interne voit, au contraire, la dyspnée s'accroître rapidement, les accidents généraux s'aggraver et des accès de suffocation fréquents et rapprochés se joindre à la dyspnée, c'est alors qu'il opère.

3° Dans la troisième période, il faut distinguer deux variétés : l'asphyxie avec cyanose et l'asphyxie avec pâleur.

Dans l'une comme dans l'autre, les phénomènes de la deuxième période sont arrivés a leur maximum d'intensité.

Seulement, dans le cas d'asphyxie avec cyanose, il y a turgescence de la face avec coloration violacée; les lèvres sont bleuâtres, les yeux humides et saillants, les veines du cou considérablement gonflées ; le pouls est innombrable, la peau chaude et couverte de sueur, l'anxiété extrême, l'agitation considérable; et parfois alors l'enfant se roidit comme dans un effort suprême.

Tandis que, dans le cas d'asphyxie avec pâleur, la face est remarquablement livide, les lèvres pâles sont marbrées de violet, les yeux sont éteints et les pupilles dilatées; le corps, froid et couvert d'une sueur visqueuse, est dans une résolution complète; et le malade, presque cadavérisé déjà, indifférent à ce qui l'entoure, va s'éteindre bientôt. Même dans ce cas, l'anesthésie peut manquer, et ce signe perd ainsi toute valeur.

Or, dans l'asphyxie avec cyanose, comme dans celle avec pâleur, l'interne de garde opère immédiatement.

II. — Les internes de l'hôpital des Enfants s'abstiennent, en raison de l'âge trop peu avancé du malade, de l'état d'intoxication manifeste ou de diphthérie généralisée.

1° *Age.* — Les internes n'opèrent pas les en-

fants âgés de moins de deux ans, et n'opèrent qu'avec répugnance les enfants qui ont de deux ans à deux ans et demi.

2° *Intoxication manifeste.* — Cet état se reconnaît à l'existence simultanée d'une pâleur livide, d'un engorgement des ganglions sous-maxillaires, cervicaux et quelquefois parotidiens, avec tuméfaction générale du cou, par une infiltration séreuse indépendante de l'engorgement ganglionnaire. En même temps, l'haleine est infecte, le pouls remarquablement petit et misérable, et cependant les fausses membranes sont limitées au larynx et à l'arrière gorge.

3° *Diphthérie généralisée.* — Dans ce cas on observe, indépendamment des phénomènes précédents, un coryza séreux avec fausses membranes derrière les oreilles, à la vulve ou à la surface des vésicatoires.

Quand il y a intoxication manifeste ou diphthérie généralisée, la mort arrivant plutôt par le fait de l'infection de l'organisme que par celui de l'obstruction du larynx, les internes de l'hôpital N'OPÈRENT POINT. Il est, en effet, d'observation que la trachéotomie accélère alors la terminaison fatale plutôt qu'elle ne la retarde.

III. — Les internes de l'hôpital des Enfants hésitent en raison des complications thoraciques qui sont la pneumonie et la bronchite pseudo-membraneuse.

1° Quand l'opération est reconnue urgente, l'interne de garde recherche avec soin s'il y a pneumonie, et il opère si la pneumonie est sim-

ple et l'état général bon ; il s'abstient si la pneumonie est double.

2° La bronchite pseudo-membraneuse est très difficile à reconnaître, car elle n'a rien qui la différencie nettement de la bronchite simple. On a lieu de croire à son existence quand des fausses membranes tubulées et évidemment bronchiques ont été rejetées. Dans ce cas, l'interne de garde se guide, pour opérer, sur l'état général et l'âge du malade. La bronchite pseudo-membraneuse ne constitue pas une contre-indication formelle à la trachéotomie; on a vu, en effet, des malades trachéotomisés guérir après avoir expulsé des fausses membranes représentant les divisions bronchiques.

Tannin et alun dans le traitement des angines couenneuses (Loiseau).

Aussitôt que j'ai reconnu la présence de fausses membranes, dit M. Loiseau, je fais faire des insufflations, répétées de quart d'heure en quart d'heure d'abord, et d'heure en heure ensuite, et toujours alternativement tannin et alun ; et, dans la crainte que les insufflations ne pénètrent pas toujours au fond de la gorge, j'y fais directement porter les mêmes poudres, soit avec un morceau d'éponge au bout d'une baleine, soit avec un petit pinceau de charpie. Lorsque le malade peut se gargariser, j'ajoute à ces attouchements de poudres les gargarismes fréquemment répétés avec la solution des mêmes substances, toujours

l'une après l'autre. Enfin, lorsque les fausses membranes semblent se rapprocher de l'entrée du larynx, j'injecte de petites quantités des mêmes solutions derrière l'épiglotte, à l'aide d'une petite seringue dont la canule est suffisamment recourbée. Pour maintenir la bouche ouverte pendant cette petite manœuvre et lorsqu'il s'agit d'un enfant indocile, je me sers d'un bâillon à deux branches, en forme de diapason, que l'on peut improviser en recourbant une tringle de rideaux ou tout autre morceau de fil de fer assez résistant. Les branches de cet instrument sont placées entre les arcades dentaires, et l'extrémité en est confiée à un aide. L'enfant est maintenu solidement par deux autres aides, dont l'un le tient assis sur lui, les jambes prises entre ses cuisses et chacune des mains tenue dans chacune des siennes, tandis que le second fixe solidement la tête entre ses deux mains. L'enfant ainsi maintenu, toutes les manœuvres dans l'intérieur de la bouche et même du larynx sont rendues faciles.

Le plus ordinairement, après quelques heures de l'emploi répété de ces moyens, la déglutition devient possible, la gêne et la douleur diminuent, et, dès le deuxième ou tout au plus le quatrième jour, les fausses membranes disparaissent. M. Loiseau ne cautérise que chez les très jeunes enfants et seulement l'entrée du larynx, et lorsque cet organe est menacé. Les caustiques ne lui paraissent pas avantageux dans le traitement de l'angine couenneuse. M. Loiseau pense aussi que la partie dénudée après la chute des eschares favo-

rise l'absorption des matières putrides que cette médication est appelée à détruire, car, à l'aide de son emploi, la fétidité de l'haleine disparaît assez promptement.

Voici les avantages que M. Loiseau croit devoir attribuer à cette médication : 1° diminution rapide du gonflement et de la douleur ; 2° déglutition rendue promptement possible ; 3° absence de fétidité et, par suite, d'accidents septiques. Il n'ajoute à ce traitement qu'une alimentation aussi tonique que possible : eau rougie et même vin, si le malade peut le supporter. Il évite tout médicament interne, dont le moindre inconvénient, suivant lui, serait d'apporter le dégoût et de retarder l'alimentation, qui seule peut régénérer le sang.

Suc d'ail et de citron dans le croup (Cazin).

M. Cazin recommande d'imbiber un pinceau de charpie avec parties égales de suc d'ail et de citron, et de toucher toutes les heures les parties affectées avec ce pinceau ; il fait prendre en même temps par cuillerées une mixture préparée avec :

Eau de citron . . .	30 grammes.
Ail	20 —
Eau d'hysope . . .	100 —
Sirop de gomme. .	30 —

F. s. a.

Foie de soufre contre le croup.

On n'emploie plus guère le foie de soufre contre le croup, malgré sa vogue dans les premiers temps du premier empire. M. le docteur Duché cherche à le réhabiliter; après avoir cautérisé avec le nitrate d'argent, il emploie un looch additionné de 15 centigrammes de foie de soufre à prendre par cuillerées.

Propriétés purgatives de l'huile d'Aleurites triloba (O'Rorke).

Dans l'*Aleurites triloba* ou noix de bancoul, *le principe actif n'est pas éméto-cathartique, il est purgatif seulement* : jamais les amandes d'aleurites ne provoquent le vomissement lorsqu'on les mange, et jamais l'huile qu'on en extrait en abondance (60 p. 100) (1) n'a produit d'autres résultats qu'un effet purgatif. Elle se rapproche, par son action douce et certaine, de celle du ricin, mais elle lui est bien supérieure par une fluidité plus grande, l'absence de toute saveur et de toute odeur; enfin, soit qu'on l'émulsionne ou qu'on l'administre à l'état ordinaire d'huile pure, elle

(1) MM. Payen, de Mondésir et Serres ont vérifié ces chiffres indiqués par M. Cuzent. — M. Bourlier a fait aussi quelques essais à l'hôpital du Gros-Caillou.

ne produit toujours qu'un effet purgatif, tandis que souvent l'huile de ricin est émétique.

Le bancoulier ou *Aleurites triloba*, très répandu dans les pays tropicaux, naturalisé aux Antilles et à la Réunion, abonde dans les Moluques et les îles de l'Océanie ; je l'ai rencontré aux îles Sandwich, Luçon, Taïti, l'archipel de Cook, la Nouvelle-Calédonie. M. Cuzent, pharmacien de la marine impériale, a publié, dans la *Revue coloniale*, un article intéressant à ce sujet. Les amandes dans tous ces endroits sont connues des naturels, et aux Antilles les négrillons qui les mangent n'ignorent pas leur propriété purgative.

L'huile obtenue des amandes par extraction à froid est très fluide, de couleur ambrée, de saveur absolument nulle, sans odeur, elle se fige à 4 degrés au-dessus de zéro et se solidifie à zéro. Elle est insoluble dans l'alcool, facilement saponifiable par les alcalis, très fortement siccative.

Les deux premières expériences sur moi-même ont été concluantes : première, 30 grammes dans un verre d'eau, à minuit, sommeil non interrompu jusqu'à six heures du matin. De six heures à midi, sans nausées ni coliques, cinq selles. Deuxième, 60 grammes pris à six heures du matin avec du bouillon, étant levé et vaquant à mes occupations habituelles dans ma chambre de travail. Effet purgatif sans nausées ni coliques à neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, huit selles abondantes, colorées, bilieuses, demi-fluides; la dose, quoique assez élevée, n'a produit aucune indisposition.

Les quinze autres cas sur des personnes différentes ont produit le même résultat ; à la dose de 30 grammes seulement, l'effet purgatif a été long à se produire lorsque les personnes gardaient le lit; il a été assez rapide (trois ou quatre heures) chez celles qui prenaient quelque exercice. Dans tous les cas, l'effet purgatif a été constant et d'une grande douceur dans son action.

Le tourteau réduit en pâte et administré à un chien assez fort, à la dose de 15 grammes, n'a pas produit d'effet vomitif ; ce chien a été fortement purgé, mais ce tourteau renfermait encore une assez forte proportion d'huile.

L'amande, pas plus que l'huile, ne sont donc éméto-cathartiques. Le mode d'action sur l'économie animale me paraît être semblable à celui des huiles grasses avec excitation *en plus* de la contractilité dans la couche musculaire de l'intestin ; d'où les applications possibles aux *affections dites bilieuses*, jointes à l'inertie de l'intestin. C'est un cholagogue et un cathartique tout ensemble dont l'action lente et douce se fait sentir successivement sur toute la longueur du tube intestinal.

En classant les huiles des euphorbiacées suivant leur action physiologique, on trouve quatre classes :

1° Huiles éméto-cathartiques :

Huile de croton	1 ou 2 goutt.
— de *Jatropha Curcas*.	8 à 12 —
— d'*Euphorbia Lathyris*.	1 à 2 gramm.

Huile d'*Anda Gomesii* . . . 2 à 3 gramm.
— d'*Hura crepitans*. . . 5 à 10 —
— de ricin . . . . . 30 à 60 ou moins

2° Huile simplement purgative :
Aleurites triloba. . . . . 30 à 60 gramm.

3° Huile inerte :
Omphalæa triandra (suiv. M. Lindley). . . . . 30 à 60 —

4° Huile indéterminée :
Elæococca verrucosa?
Stillingia sebifera?

Malgré notre richesse en purgatifs, l'huile d'aleurites paraît répondre à certains besoins de la thérapeutique, puisqu'elle est purgative sans être émétique, et bien plus active que les huiles grasses simples qui exigent de 60 à 200 grammes pour déterminer un effet laxatif infidèle. — Les purgatifs dits émollients fatiguent l'estomac et enlèvent l'appétit. — L'action des sels neutres est trop rapide, trop spéciale, et l'action cholagogue n'est pas produite avec eux. — Les cathartiques causent souvent des coliques douloureuses. — Les drastiques, si utiles dans certains cas, ne doivent être employés qu'avec réserve. — La plupart répugnent par l'odeur ou la saveur, etc. Les beaux travaux de mes maîtres : Bouchardat, Mialhe, Requin, sur le choix et l'action des purgatifs nous indiquent des lacunes. L'huile d'aleurites pourrait en combler quelques-unes, peut-

être ; c'est ce que l'avenir décidera en s'appuyant sur l'expérience.

Pommade épispastique à l'huile de croton (D.-A. Van Bastelaer).

M. Bouchardat émet, dans un de ses *Annuaires*, le vœu qu'on essaye d'appliquer l'huile de croton à l'entretien des vésicatoires. Voici une formule éprouvée avec succès dans un hôpital militaire :

Axonge récente. . . .	22 grammes.
Cire blanche.	2 —
Huile de croton. . .	6 —

Fondez la cire avec l'axonge à une douce chaleur. Triturez le mélange dans un mortier chauffé, jusqu'à ce que le tout soit refroidi ; mêlez-y alors intimement l'huile de croton.

Cette pommade, plus excitante que la pommade de garou, serait très bien indiquée chaque fois que l'on craint l'action des cantharides sur les voies urinaires.

Lavement d'aloès (Aran).

Aloès du Cap. . . . }	
Savon médicinal. . . }	ãã 2 à 10 grammes.
Eau bouillante. . . .	100 grammes.

Les lavements purgatifs, et principalement les lavements d'aloès, jouissent d'une efficacité incontestable dans le catarrhe utérin proprement

dit, à la condition que leur emploi soit suffisamment répété dans un court espace de temps.

Leur efficacité est d'autant plus certaine que le catarrhe utérin s'éloigne davantage de la période inflammatoire et qu'il n'est pas entretenu par un travail morbide situé dans l'atmosphère de l'utérus ; dans ce dernier cas, la guérison, lorsqu'elle a lieu, est rarement durable.

Les substances purgatives administrées par la voie rectale ne possèdent pas, en général, la même activité que lorsqu'on les emploie par la bouche ; quelques-unes de ces substances, les résines de scammonée et de jalap, les huiles de ricin et de croton, semblent avoir perdu presque toute action ; d'autres, la gomme-gutte, la coloquinte, l'aloès, la rhubarbe et les substances salines conservent encore par cette voie une activité et des effets qui ne diffèrent pas très sensiblement de ceux qui leur appartiennent lorsqu'on les ingère dans l'estomac, mais toutefois à des doses qui pourraient être considérées comme impossibles dans le cas d'administration par la voie stomacale. L'administration de l'aloès des Barbades à la dose de 1 à 2 grammes, et peut-être à une dose moindre, donnerait probablement des résultats meilleurs que l'aloès du Cap.

Purgatif contre la goutte (Belli).

Sulfate de magnésie.	30 à 40 grammes.
Nitrate de potasse. .	12 décigrammes.
Sulfate de fer. . . .	8 centigrammes.
Eau.	750 grammes.

F. s. a. Dès les premiers symptômes de goutte, M. Belli administre ce purgatif pendant deux ou trois jours, ou plus, suivant la constitution des malades, en laissant un jour d'intervalle, pour les sujets débiles, entre chaque purgatif. Le médicament est pris de demi-heure en demi-heure, en quatre doses, et accompagné de quelques tasses de bouillon gras léger, ou bien d'une infusion de mauve, de thé, de camomille. Un excellent auxiliaire de cette purgation consiste dans l'emploi habituel, pendant la plus grande partie ou même la totalité de l'année, de 100 grammes de suc de chicorée sauvage pris à jeun, ou d'une décoction équivalente de racine de même plante, additionnant l'un ou l'autre breuvage avec 32 grammes de sirop de petite fraise des bois.

Thé de Saint-Germain, remède contre la constipation (Tessier, de Lyon).

Des préparations conseillées par les médecins du siècle dernier, et notamment par Hufeland, contre la constipation habituelle, une des plus sûres et des plus constamment efficaces, selon le professeur Tessier (de Lyon), est le thé de Saint-Germain. Je les ai souvent conseillées cette année avec succès. Je vais en reproduire la formule ici :

Fleurs de sureau. . . .	15 grammes.
Semences de fenouil. .	6 —
— d'anis. . . .	5 —
Crème de tartre. . . .	5 —
Feuilles de séné. . . .	24 —

On fait macérer pendant vingt-quatre heures le séné dans l'alcool et on laisse évaporer sans chaleur. On mêle ensuite ces substances et on divise en paquet de 5 grammes. Chaque matin le malade boit une tasse d'infusion préparée avec un de ces paquets. Continué pendant un certain temps, ce moyen bien simple et très innocent régularise les selles, sans causer de coliques ordinairement. Depuis dix années que M. Tessier en fait usage, il a fait souvent cesser des constipations rebelles, et contre lesquelles tous les autres moyens avaient échoué. (*Gaz. méd. de Lyon.*)

Lavement contre l'invagination et l'étranglement intestinal (Richart, de Soissons).

Dans un demi-litre de décoction de feuilles de mauve, de mélilot et de camomille, faites infuser pendant deux heures une forte poignée de rue récente et pilée, passez avec expression; faites-y fondre 5 grammes de sel ammoniac; ajoutez 60 grammes d'huile de noix et autant de miel de mercuriale; pour deux lavements à prendre à deux heures de distance.

Ce lavement a été également utile dans les hernies étranglées et les constipations opiniâtres des vieillards, qui présentent les mêmes symptômes que l'étranglement d'intestins.

Mannite dans les feuilles de lilas et dans les cosses de haricots.

M. Enon a trouvé de la mannite dans les feuilles de frêne, et le docteur Vohl un principe analogue dans les feuilles de haricots. Je conseille à mes confrères des départements de rechercher à isoler économiquement ces principes purgatifs, dont l'introduction dans la thérapeutique sera chose utile.

ÉMOLLIENTS HUILEUX.

Glycérine.

Depuis que mon ami, M. Cap, a introduit la glycérine dans la thérapeutique, ce principe des corps gras a pris une large place dans les formules magistrales. Si, à l'intérieur, on l'a jusqu'ici peu employée (1), parce que ses propriétés physiologiques ne sont pas encore bien connues, à l'extérieur il intervient dans une foule de préparations. Les parfumeurs ont bien vite apprécié ses utiles propriétés.

Emploi de la glycérine dans l'hyperesthésie vulvaire (Paupert).

Parmi les observations recueillies par l'auteur,

(1) J'ai prescrit la *glycérine pure* aux glycosuriques, et dans les cas de bronchite rebelle, une à trois cuillerées par jour.

une des plus remarquables est celle d'une dame âgée de quarante ans, atteinte depuis plusieurs années d'une hyperesthésie vulvaire, compliquée d'éruption ecthymateuse qui ne lui laissait prendre aucun repos.

Tout ce que l'on avait tenté contre cette affection en avait plutôt exaspéré les symptômes que produit de l'amélioration. L'application de compresses imbibées de glycérine, renouvelées deux fois le jour, et les lotions d'eau froide matin et soir, ont promptement fait disparaître et la démangeaison et les pustules d'ecthyma. Depuis trois ans que ce traitement a été suivi, nous avons souvent revu cette dame ; il n'y a point eu de recidive.

Un autre cas non moins concluant que le précédent, est celui d'un jeune homme de vingt-huit ans, atteint d'une hyperesthésie générale, compliquée d'érythème noueux survenu à la suite d'un traitement hydrothérapique mal dirigé. La peau était sèche, ne fonctionnait que très imparfaitement, et la maladie était arrivée à ce degré de gravité que la raison du malade en avait éprouvé d'assez fortes secousses. Des onctions de glycérine deux fois le jour sur tout le corps, et principalement à la face externe des membres, continuées pendant plusieurs semaines, ont produit un amendement remarquable dans tous les phénomènes pathologiques, et bientôt on a pu constater la disparition complète de la démangeaison, et le retour de toutes les fonctions à leur état normal.

M. Demarquay a retiré des applications de la glycérine des effets non moins satisfaisants chez des femmes âgées atteintes de prurit vulvaire. Ce traitement, mis en parallèle avec la médication arsenicale pour la même affection dans les maladies papuleuses, aiguës ou chroniques, nous a constamment donné des résultats tout à son avantage, et ce n'est qu'après une longue expérimentation que l'on a conclu en sa faveur.

Si, à côté des services que rend la glycérine pure, c'est-à-dire sans mélange, on place les composés auxquels elle sert de base, on pourra se convaincre de sa grande utilité. Dans la vaginite, par exemple, dans les ulcérations superficielles et les granulations légères du col de l'utérus, l'usage d'un glycérolé de tannin, dans les proportions de 4 grammes d'acine tannique pour 60 de glycérine, détermine, dans un temps très court, la résolution de l'inflammation vaginale, la cicatrisation de la muqueuse du col et la disparition des granulations.

Depuis quatre ans bientôt que M. Demarquay en fait un usage journalier, il n'a reconnu à la glycérine que des avantages tels qu'il en généralise l'emploi en la substituant à la graisse, chaque fois que la chose est possible, lorsqu'il s'agit de faire des applications médicamenteuses à la surface de la peau, dans les cavités, sur des plaies superficielles ou peu profondes. La dissolution dans la glycérine de certains extraits journellement employés, tels que ceux de belladone ou d'opium, fournit, dans beaucoup de cas, un mé-

dicament précieux qui a déjà rendu de nombreux services, et dont la valeur pourrait surtout être appréciée en province à cause de la propriété dont il jouit d'être conservé très longtemps sans subir la moindre altération.

Liniment sédatif c. eczéma (Rodet).

Huile d'amandes douces. } Glycérine . . . . . }	ââ 10 gram.
Oxyde de zinc.	5 —

Mélez exactement. A employer en frictions lorsque l'acuïté de l'éruption est passée, ou après avoir calmé l'inflammation et fait tomber les squames au moyen de cataplasmes de fécule. On augmente graduellement la dose de l'oxyde de zinc jusqu'à 10 grammes.

Dans l'eczéma chronique, on ajoutera au liniment précédent, si son effet était insuffisant, de 2 à 4 grammes de soufre sublimé.

Cette formule convient particulièrement dans l'eczéma de l'anus, et contre les crevasses du mamelon.

Pommade au raisin (Pierlot).

Raisin frais bien mûr.	250 grammes.
Huile d'amande. . . .	500 —
Cire blanche.	250 —
Oreanette.	20 —
Essence de rose. . .	s. q.

Écrasez le raisin; évaporez à un feu doux. Utile contre les gerçures.

Cette pommade a quelque ressemblance avec la pâte d'amande au miel des parfumeurs ; le sucre d'inuline et les corps gras constituent un cosmétique utile.

ANALEPTIQUES.

Je comprends, sous le nom d'analeptiques, des substances qui interviennent utilement dans la nutrition, soit directement, soit indirectement, ou pour fournir des matériaux qui manquent ou sont insuffisants dans les aliments usuels, ou pour remplacer certains produits des sécrétions qui servent à la digestion (sucs gastrique, pancréatique). Cette partie de la thérapeutique est aussi du ressort de l'hygiène. J'en traite longuement dans mon cours; les connaissances qui s'y rapportent s'agrandissent chaque jour. L'huile de foie de morue, la pepsine rentrent dans cette série d'agents dans laquelle il faudra comprendre le fer, qui est évidemment un aliment de petites quantités.

Des raisons qui militent en faveur de l'emploi thérapeutique des huiles de foie de morue brunes, par Berthé, pharmacien lauréat des hôpitaux de Paris, fabricant à Vaugirard (Seine).

Dans mon *Annuaire* de 1858, j'ai publié un article assez étendu sur l'excellente huile de foie

de morue blanche de Terre-Neuve, obtenue à froid par M. C.-F. Pellas (rue des Grands-Augustins, 24). Comme les thérapeutistes sont loin d'être d'accord sur la préférence à accorder à la couleur de l'une ou l'autre de ces huiles, je me fais un devoir de publier les raisons invoquées par M. Berthé en faveur de l'huile brune qu'il fabrique exclusivement. Mais je dois ajouter que depuis deux ans j'ai employé l'huile de Pellas avec le plus grand succès; les malades n'éprouvent aucun dégoût en la prenant.

« Lorsque je me suis décidé, dit M. Berthé, à préparer spécialement pour l'usage médical des huiles de foie de morue brunes, j'y ai été conduit par des raisons bien sérieuses que je vais faire connaître aussi succinctement que possible.

» La *première* est l'impossibilité d'extraire des foies de morues saines, quel que soit le moyen que l'on emploie, une huile incolore, sans recourir à un blanchiment artificiel toujours nuisible. Celle qui s'écoule d'abord est ambrée, celle qui vient ensuite affecte des nuances de plus en plus foncées; de là fractionnement dans le produit, divergence de composition, variation dans les effets thérapeutiques obtenus.

» La *seconde*, c'est que la première huile qui s'écoule des foies ne contient que des quantités presque inappréciables de *principes biliaires* et de phosphate de chaux, dont on ne songe pas en France à nier l'efficacité, tandis que l'huile brune, celle surtout obtenue par mes procédés, approuvée par l'Académie impériale de médecine, en

contient des quantités relativement considérables. J'ai démontré, dans mes divers mémoires présentés à l'Académie et acceptés avec faveur, que :

« 1 kilogramme d'huile brune obtenu sans fractionnement, d'après mon procédé, renfermait 10 de principe biliaire, et 2,15 de phosphate de chaux; tandis que lorsqu'on opère le fractionnement de l'huile de manière à extraire des mêmes foies des huiles blanches, blondes et brunes, on obtenait des huiles qui, pour le même poids de 1 kil., ne reproduisent plus que :

	Principe biliaire.	Phosphate de chaux.
Huile brune	4,75	1,45
— blonde	3,20	1,40
— blanche dite angl.	0,75	des traces.

» Toutes les huiles expérimentées ayant été filtrées et étant parfaitement claires, on ne peut objecter que le phosphate de chaux existait à l'état de suspension, et l'on ne peut nier, après les belles expériences de M. Mouriès sur le protéino-phosphate calcaire, les heureux effets obtenus de son emploi chez les enfants.

» La *troisième* et l'une des plus importantes, c'est que les foies de morue qui fournissent les huiles incolores sont généralement ceux des poissons pêchés sur les côtes.

» Or, il n'est pas un armateur qui ne sache que toute morue pêchée à la côte est un poisson malade dont la valeur commerciale est inférieure de

40 pour 100 de celle du même poisson pêché en mer, et que l'huile qu'on extrait de leurs foies diffère matériellement de celle des foies de morue ordinaires, à tel point que, pour les usages industriels, elles constituent ce qu'on appelle *huile sans corps*.

» La *quatrième* raison qui m'a engagé à ne fabriquer que de l'huile brune, c'est d'offrir à la médecine, en ne retirant des foies qu'une seule espèce d'huile, un médicament d'une composition toujours identique et, par conséquent, constant dans ses effets ; et les analyses ont prouvé qu'elle était aussi riche que possible en principes minéraux et animalisés, dont l'utilité a été constatée par les thérapeutistes.

» Enfin, une cinquième raison, qui a aussi son importance et qui milite en faveur de l'emploi thérapeutique des huiles de foie de morue en général et de l'huile brune en particulier, à l'exclusion des autres corps gras de provenance, soit végétale, soit animale, c'est la propriété assimilative plus grande que possèdent ces huiles.

» Il résulte, en effet, des expériences auxquelles je me suis soumis moi-même pendant plusieurs mois, pour juger de la digestibilité des corps gras suivants : huile d'amandes douces, huile d'œillette, huile d'olive, huile de baleine, beurre, huiles de foie de morue blondes et brunes, que si l'effet physiologique de l'un et l'autre de ces corps gras varie dans une proportion considérable, cela doit être attribué à la présence des principes particuliers qui augmentent ou diminuent leur faculté

assimilatrice; de là les trois divisions suivantes :

» *Première classe.* — Corps gras difficilement assimilables. Ce sont ceux d'*origine végétale*, huiles d'œillette, d'amandes douces, d'olive.

» *Deuxième classe.* — Corps gras assimilables. Ce sont les corps gras d'*origine animale*, l'huile de baleine, le beurre et aussi les huiles de foie de morue lavées ou décolorées par un acide ou un alcali.

» *Troisième classe.* — Corps gras très assimilables. Ce sont les corps gras d'*origine hépatique*, tels que les huiles de foie de morue *pures* et surtout les *huiles brunes.* »

Huile de foie de morue dans l'héméralopie (Desportes).

A l'exemple de M. Deval, M. Desportes a employé avec succès l'huile de foie de morue brune à la dose d'une à deux cuillerées chaque jour pour combattre l'héméralopie.

La vertu curative de l'huile de foie de morue est-elle aussi grande qu'on l'a cru jusqu'à présent ? (Marcus.)

M. Marcus, dans un mémoire important, reprend toute la thérapeutique de l'huile de foie de morue; il met en question ses services, non dans toutes les affections pour lesquelles on l'avait recommandé, mais spécialement pour la scrofulose, la tuberculose et le rachitisme. L'au-

teur divise son travail en trois parties, dans chacune desquelles il étudie la composition de l'huile de foie de morue, son action et les médicaments qui pourraient lui être substitués.

D'après les observations de l'auteur, d'accord sur ce point avec la plupart des praticiens, c'est dans le rachitisme que l'huile de foie de morue offre le plus d'avantages ; elle est moins utile dans la tuberculose, et c'est dans les scrofules qu'elle se montre moins efficace. Il y aurait donc lieu à modérer l'usage qu'on en fait dans cette dernière maladie, d'autant plus qu'il arrive souvent que ce médicament n'est pas digéré ; qu'il cause du malaise et des vomissements, surtout chez les enfants ; qu'il est pris avec dégoût, et que les parents trop confiants dans son efficacité négligent quelquefois l'emploi d'autres moyens.

Parmi les substances par lesquelles l'auteur propose de remplacer l'huile de foie de morue, nous citerons diverses huiles iodées, les feuilles de noyer, les glands de chêne, l'extrait de sang de bœuf, la viande râpée, etc.

Quoi qu'en dise M. Marcus, l'huile de foie de morue vient au premier rang des aliments de la calorification, et ses indications sont aussi belles que nombreuses, mais il faut savoir les préciser.

(Voyez *Matière méd.*, 3e édit., 1856-57, 2 vol. in-8.)

Savon d'huile de foie de morue dans le traitement des eczémas chroniques des enfants (Behrend).

L'auteur se prononce fortement contre le traitement purement local des eczémas, surtout quand ils ont une certaine étendue. Il a vu de graves accidents se produire, parce qu'on avait fait disparaître trop rapidement ces éruptions. Il donne comme exemple l'histoire d'un enfant qui avait la tête et les deux bras tout couverts de croûtes, et qui mourut de méningite à la suite de frictions faites sur les membres avec une solution de nitrate d'argent. Un autre fait concerne un enfant affecté d'eczéma aux jambes, au cou et à la tête, et qui est pris d'asthme et de toux dès que l'éruption disparaît, tandis que l'asthme cesse avec le retour de l'eczéma.

Malgré ces restrictions, l'auteur attache une grande importance au traitement local, sans lequel toutes les médications internes seraient inefficaces.

Le traitement local doit avoir pour but de faire tomber les croûtes, de combattre l'état inflammatoire de la peau et de la ramener à son état normal.

On peut faire tomber les croûtes par l'emploi des cataplasmes; il est bon, dit l'auteur, de les plonger dans une solution de carbonate de soude (environ 1 à 2 gros ou 3 à 6 grammes sur 8 onces ou 260 grammes d'eau). Si l'eczéma est très

étendu, il vaut mieux employer les fomentations de la manière suivante :

On fait dissoudre 3 grammes de potasse ordinaire ou de soude dans 200 à 250 grammes d'eau, et on en imbibe les linges dont on entoure la partie malade, on recouvre ces linges mouillés d'un linge sec qu'on entoure ensuite de toile cirée. On renouvelle ce pansement toutes les deux ou trois heures. Quand l'eczéma siége sur un point où le pansement précédent ne pourrait être appliqué, à la face par exemple, ou sur la tête, l'auteur emploie le liniment d'huile de foie de morue, c'est-à-dire un mélange de carbonate de potasse ou de soude avec cette huile, dans la proportion de 3 grammes sur 30 grammes, dont il faut enduire les croûtes matin et soir à l'aide d'un pinceau, après avoir fait laver les parties malades avec la solution alcaline mentionnée plus haut.

Quand la peau est bien nettoyée, ce qui arrive au bout de huit à quinze jours, quelquefois seulement au bout de trois à quatre semaines, on s'occupe de combattre l'inflammation cutanée. Un des meilleurs moyens consiste dans l'emploi d'une infusion de camomille à laquelle on a ajouté de l'extrait de Saturne et un peu d'acétate de zinc. L'auteur prescrit 3 grammes de ces deux substances sur 260 grammes d'eau distillée, et il ajoute une quantité égale d'une forte infusion de camomille. Quand la peau est rugueuse par suite des petits tubercules qui la recouvrent, il faut toucher ces derniers avec la pierre infernale.

On remplit la troisième indication, celle qui consiste à rétablir la peau dans son état normal, par des purgatifs, des vésicatoires appliqués loin du siége du mal, par des altérants (antimoine et calomel, par exemple), ou par une médication spécifique (iodure de potassium, huile de foie de morue). On y joint un régime rafraîchissant, l'air de la campagne ou de la mer, l'exercice, etc. On peut encore ajouter à ces moyens l'emploi de l'alun, du sulfate de zinc ou de fer, le goudron, l'huile de cade, etc., substances qui modifient la vitalité de la peau.

Potion à l'huile de foie de morue (Jeannel et Moncel).

Huile de foie de morue. . .	10 grammes.
Eau distillée	20 —
Eau aromatique de menthe.	5 —
Carbonate de potasse. . . .	0,1 décigr.

Dissolvez le sel dans l'eau; ajoutez l'huile; agitez.

Sous cette forme, l'huile de foie de morue n'a plus sa viscosité, qui la rend si désagréable.

Huile de squale.

M. Lebœuf, habile pharmacien de Bayonne, m'a adressé, en 1854, deux grands flacons remplis d'huile de foie de squale, d'une belle couleur faiblement ambrée, d'une saveur huileuse non désagréable, qui m'a paru pouvoir remplacer

l'huile de foie de morue. MM. Delattre et Naudinat viennent de reprendre et compléter cette étude.

Voici le résultat des analyses de M. Girardin sur les trois huiles de foies de poisson. La composition pour 100 grammes est de :

	MORUE.	RAIE.	SQUALE.
	gr.	gr.	gr.
Oléine.	978,676	982,731	979,904
Margarine.	18,066	14,017	17,121
Chlore	1,122	1,125	1,118
Iode.	0,327	0,185	0,345
Brome	0,043	0,039	0,044
Phosphore	0,204	0,183	0,280
Soufre.	0,200	0,200	0,160
Acide phosphorique.	0,708	0,714	0,390
— sulfurique. . .	0,639	0,610	0,406
Perte	0,016	0,241	0,232

Quelques naturalistes rapportent que les foies de squales peuvent déterminer des accidents fâcheux, celui d'une seule espèce, le *Squalus canicula*, peut faire vomir, en effet, quelquefois les personnes qui en mangent, mais ce n'est pas constant: le plus ordinairement il n'occasionne pas plus d'accidents que le foie de raie. Cependant, pour plus de sécurité, M. Delattre n'emploie jamais les foies de cette espèce. Les études faites sur sa composition, son action physiologique sur l'homme, ses vertus thérapeutiques, n'ont pas laissé le moindre doute sur l'innocuité de l'huile préparée par M. Delattre. Les espèces

qu'emploie M. Delattre pour faire son huile sont : les *Squalus acanthia*, *Sq. catulus*, *Sq. centrina*, *Sq. mustelus*, *Sq. squatina*, *Sq. vulpes*, les pêcheurs en mangent la chair et le foie sans qu'il y ait jamais eu le moindre accident.

L'huile de foie de squale pourra être employée dans les conditions si nombreuses où l'on prescrit aujourd'hui l'huile de foie de morue.

Nouveau mode de préparation du phosphate de chaux des os (Dannecy).

Os râpés	1 kilogr.
Eau commune	4 —
Lessive des savonniers à 32° .	250 gram.

Faites bouillir pendant un temps suffisant pour qu'il se forme une espèce de bouillie parfaitement homogène ; jetez cette bouillie sur un filtre de papier, le liquide alcalin s'écoule ; lavez le précipité à plusieurs reprises avec de l'eau chaude ; faites sécher, passez au tamis de soie, vous obtiendrez une poudre d'une excessive ténuité, douce au toucher et d'une mobilité égale à celle du lycopode.

Cette poudre contient tous les éléments naturels des os, moins la gélatine qui les tenait agrégés. On comprend que cette désagrégation chimique atteint la dernière limite du possible ; elle est vraiment moléculaire.

Le phosphate de chaux des os ainsi préparé se maintient facilement en suspension dans les potions et dans l'huile de foie de morue ; il se

prête à toutes les formes pharmaceutiques : pastilles, pilules, etc.

Phospholéine (emploi thérapeutique des corps gras phosphorés extraits de la moelle allongée des mammifères herbivores.) — (V. Baud.)

N'ayant pas d'expériences personnelles suffisantes sur l'emploi de la phospholéine, je vais laisser la parole à MM. V. Baud et Garot :

« Le phosphore organique, découvert par Vauquelin dans la pulpe nerveuse, successivement retrouvé depuis dans diverses substances vitales, prend aux mouvements de la santé et de la maladie une part plus importante qu'on ne l'avait encore soupçonné.

» Selon M. Mège-Mouriès, il serait, dans le grain des céréales aussi bien que dans l'œuf des animaux, l'initiateur dynamique et le premier aliment, la gangue vitale en un mot de l'embryon naissant. Suivant lui encore, le groupe spécial de corps gras auquel ce phosphore est combiné moléculairement jouerait dans l'alimentation normale le rôle élevé de nutriment spécial des appareils nerveux ; d'où l'élucidation imprévue de certains phénomènes connus de l'alimentation insuffisante ; d'où l'importance nosologique du fait directement constaté par lui et par d'autres encore de l'abaissement du phosphore intégrant dans les organismes soumis à certaines conditions de débilité hygiénique ou morbide. Pour ces raisons, je me suis cru suffisamment fondé à tenter, au

moyen des matières grasses phosphorées extraites de la moelle allongée des animaux, de l'autothérapie, comme on en a fait au moyen du fer dans les chloro-anémies, comme on en a fait au moyen du phosphate de chaux dans les ostéomalacies, comme il est à souhaiter et à espérer qu'on en puisse faire dans toutes les cachexies. Cette réhabilitation nervoleptique a été expérimentée par moi et par plusieurs de mes confrères dans les affections chroniques des organes respiratoires, dans les maladies scrofuleuses, dans les diverses débilités organiques et nerveuses, dans la chloro-anémie, dans l'adynamie et l'ataxie fébriles. Les résultats remarquables que nous avons obtenus me paraissent de nature à mériter une enquête plus générale. »

La substance qui, pendant ces deux années, a défrayé les expériences cliniques a été préparée par M. Garot qui lui a donné le nom de *phospholéine*.

La phospholéine Garot offre de grandes difficultés dans sa préparation, en raison de l'instabilité des corps gras phosphorés qui peuvent subir une profonde altération, ou même une complète décomposition, soit par la fermentation, soit par la chaleur. Voici comment on procède :

On prend une partie de moelle allongée de bœuf immédiatement après la mort de l'animal, on la dépouille de sa tunique et on la lave dans une eau chargée d'un dixième d'alcool absolu. Ce lavage étant fait, on broie la pulpe nerveuse

entre deux cylindres de granit, on l'étend de cinq parties d'eau distillée et alcoolisée; on passe le liquide laiteux à travers un linge fin; on ajoute du sucre très blanc, un quart du poids de la moelle épinière, et l'on évapore par très petites quantités au bain-marie, ou dans le vide, ce qui vaut mieux encore; dans tous les cas, il est essentiel que, pendant tout le temps de l'évaporation, le liquide ne s'élève jamais au delà de 35 degrés.

L'extrait sirupeux est mis ensuite à l'étuve en couches minces, maintenu encore à une température qui ne doit pas dépasser 35 degrés, et desséché pour être mis ultérieurement en poudre.

Une cuillerée, ou 10 grammes de phospholéine Garot, représente 0,25 de matière phosphorée pure dans laquelle la molécule phosphore, élémentairement combinée par les forces vitales, est dans un état tout à fait inconnu des chimistes, d'une innocuité parfaite et d'une assimilation facile. En résume, sucre, corps gras, albumine, soufre, phosphore, tels sont les éléments constitutifs de la phospholéine Garot.

Dans le but de rechercher si les diverses manipulations employées pour convertir la pulpe nerveuse en phospholéine n'en avaient pas altéré la composition originelle, une analyse minutieuse en a été faite, et les résultats obtenus qui concordent pour les éléments phosphore et soufre avec ceux publiés par M. Fremy dans ses intéressantes recherches sur le cerveau, indiquent suffisamment que la pulpe nerveuse n'a subi aucune modifi-

cation ni altération par suite de sa transformation en phospholéine.

Élixir de pepsine (Corvisart).

Sirop de cerises. . . .	60 grammes.
Alcoolat de Garus. . .	45 —
Eau distillée	45 —
Pepsine acidifiée . . .	q. s. pour 20 doses.

Agitez souvent. Après vingt-quatre heures de contact, filtrez.

Dose : une cuillerée à soupe ou un verre à liqueur pendant le repas.

Élixir de pepsine (Mialhe).

Pepsine amylacée. . .	6 grammes.
Eau distillée.	24 —
Vin blanc de Lunel. .	54 —
Sucre blanc.	30 —
Esprit-de-vin fin à 33°.	12 —

On met ces matières en contact jusqu'à parfaite dissolution du sucre; on filtre.

Cet élixir est d'un goût très agréable; les femmes et les enfants le prennent sans aucune répugnance, et même avec plaisir. On l'administre immédiatement après chaque repas, à la dose d'une cuillerée à bouche, contenant justement la quantité de pepsine nécessaire à la digestion, c'est-à-dire 1 gramme.

Fucus amylaceus (Albert, de Bonn).

La gelée extraite du lichen d'Islande, celle même que l'on a le mieux débarrassée de son amertume a, comme on sait, l'inconvénient de ne pouvoir être supportée longtemps par les malades; et cependant il est nécessaire d'en faire un long emploi, si l'on veut retirer quelque succès de son usage. Le lichen Caragheen, auquel on a recours alors, ne présente pas plus d'avantages, et n'est pas mieux supporté. Il était donc grandement à désirer que l'on trouvât pour la pratique médicale une autre sorte de médicament qui présentât les avantages du lichen d'Islande, mais qui n'eût pas ses désavantages, et surtout qui pût être obtenu sous forme de gelée. Ce fut alors que le colonel Siebold, connu par ses voyages dans le Japon, à propos d'une discussion soulevée dans ces derniers temps en France, dans la Société médicale du Bas-Rhin, sur les nids d'hirondelle indiens, proposa de remplacer les nids naturels par des nids artificiels, et d'extraire ces derniers du *Fucus amylaceus*.

Le professeur Albert (de Bonn) fit alors des essais avec une certaine quantité de *Fucus amylaceus* qui lui fut fourni, partie par le colonel Siebold, partie par la maison Jobst et compagnie, de Coblentz. Une cuillerée à bouche de cette mousse donna une tasse et demie pleine d'une gelée consistante qui fut prise sans répugnance par les malades. Le professeur Albert fit donner

quatre fois par jour, une demi-heure avant le repas, une demi-tasse à thé remplie de cette gelée; dans aucun cas l'appétit ne fut diminué et, dans le plus grand nombre de cas, il resta ce qu'il était ordinairement. On se trouva bien de prendre cette gelée immédiatement avec une laitance de hareng. Il n'y eut ni diminution, ni augmentation des selles; l'urine, rendue en quantité un peu moindre, avait perdu de sa rougeur, le pouls était lent, l'irritabilité maladive du corps disparut en partie et l'état du malade s'améliora. Quand l'expectoration de crachats muqueux ou purulents était abondante, elle était beaucoup diminuée. Ces succès furent obtenus après qu'on eut employé ce médicament trois mois et demi chez un malade, et chez le plus grand nombre des autres malades, un, deux, trois mois.

Le professeur Albert employa surtout ce moyen dans les cas où il y avait, du côté des voies digestives, tendance à l'irritabilité et à l'inflammation; cependant ce médicament agit mieux quand l'estomac et l'intestin grêle étaient malades, que quand c'était le gros intestin qui était le siége du mal et qu'il y avait disposition au dévoiement. Ce fut chez les tuberculeux et chez les scrofuleux dont la maladie présentait ce genre de symptômes, que son emploi fut suivi des succès les plus évidents. Un autre état, dans lequel l'emploi de ce moyen eut d'excellents résultats, est l'irritation et l'inflammation chronique de la muqueuse de la gorge, même quand il s'y joint un état analogue du larynx. Ce médicament trouve encore

son emploi dans ces diarrhées inflammatoires qui se montrent dans la convalescence du typhus et de la dysenterie, non moins que dans les dévoiements à forme catarrhale persistants. En outre, le professeur Albert le recommande dans le marasme des vieillards et dans cet état inflammatoire de l'estomac et des voies digestives qui accompagne la syphilis constitutionnelle.

Enfin ce médicament se recommande encore par son bon marché; mais il ne faut pas s'en exagérer la portée thérapeutique; c'est un aliment de l'ordre des féculents, d'une digestion facile, que j'aimerais à voir importer chez nous.

ASTRINGENTS. — ACIDULES.

Substitution d'extrait de bois de campêche à l'extrait de monésia (Latour).

La composition chimique de l'écorce de monésia est si différente de celle du bois de campêche, que la saveur peut déjà servir à distinguer leurs extraits; la coloration est aussi un indice très net; mais un caractère spécial du monésia, c'est de communiquer à la salive un état spumeux intense et persistant, dû au principe que MM. Payen et Ossian Henry ont nommé monésine. La saveur sucrée de l'extrait de bois de campêche qui se rapproche de celle du monésia, pourrait induire en erreur; mais la coloration violette que les moindres traces du premier communiquent à la

salive et l'absence complète de l'état mousseux peuvent néanmoins déceler la substitution.

Si les deux extraits sont mélangés, on peut en extraire la monésine et l'hématoxyline par les procédés connus.

Acétate d'alumine (Burow).

On fait dissoudre dans aussi peu d'eau chaude que possible, d'un côté 10 parties de sulfate d'alumine, d'un autre côté 17 parties d'acétate de plomb cristallisé; on mêle les deux solutions chaudes, on laisse reposer, puis on filtre le mélange; il reste sur le filtre du sulfate de plomb qu'on lave avec un peu d'eau chaude. Le liquide filtré est saturé par du gaz sulfhydrique jusqu'à ce qu'il dégage l'odeur caractéristique de ce gaz; on sépare, à l'aide du filtre, le sulfure de plomb, puis on chauffe jusqu'à ce que l'odeur du gaz sulfhydrique ait disparu. On filtre de nouveau et l'on ajoute autant d'eau qu'il en faut pour que le tout représente 48 parties. On a alors un liquide dont une once renferme un gros d'acétate d'alumine. C'est un liquide astringent qui répand une forte odeur d'acide acétique.

L'auteur a expérimenté cette liqueur sur lui-même. A la dose de 30 gouttes, il en a éprouvé les effets consistant en une sensation de chaleur et de plénitude dans la région de l'estomac. A la dose de 60 gouttes, ces symptômes ont augmenté, et il est survenu des vertiges et un embarras de la tête qui ont duré plusieurs heures. D'après cela,

on peut regarder le médicament comme agissant à la dose de 20 gouttes, et la dose de 60 gouttes peut être considérée comme un maximum. Du reste, il réserve pour plus tard ses communications sur l'usage interne de cette substance.

L'auteur fait ensuite connaître le mode d'action de l'acétate d'alumine sur le sang et sur le pus, puis il prévient que, pour l'usage externe, il se contente de prendre l'alun ordinaire pour préparer l'acétate, en mélangeant : alun, 20 grammes ; acétate de plomb, 30 grammes ; eau, 250 grammes.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur passe en revue les cas où l'acétate d'alumine peut être employé extérieurement ; il s'en est surtout très bien trouvé dans le traitement des ulcères chroniques des jambes, dans les cancers en suppuration, dans les ulcères gangréneux, etc. En un mot, il n'existe pas de substance, dit-il, qui s'oppose avec autant d'énergie à la décomposition putride et qui modifie d'une manière aussi favorable les sécrétions morbides de l'organisme. Il signale, en terminant, une autre application importante de l'acétate d'alumine, c'est son emploi pour la conservation des cadavres. Injectée dans les artères, cette substance empêche la putréfaction pendant des mois entiers.

Le sulfate d'alumine, préconisé chez nous par Gannal, réussit mieux pour conserver les cadavres que l'acétate d'alumine, et pour tous les emplois thérapeutiques, on doit préférer la solution du sulfate d'alumine neutralisé par l'alumine en

gelée, proposée par M. Homolle, ou mieux la solution alumineuse benzinée de M. Mentel, pharmacien à Paris (voyez *Formulaire*, 9e édition, 1858).

Lotion c. ulcères cancéreux (Cooke).

Eau	600 grammes.
Chlorate de potasse . .	15 —
Acide chlorhydrique. .	40 gouttes.
Teinture d'opium . . .	8 grammes.

F. s. a.

Vinaigre dans l'hydropisie (Beyer).

On a vanté le suc de citron contre certaines formes de l'hydropisie ; M. Beyer préconise le vinaigre. Il fait prendre une cuillerée de vinaigre de vin toutes les deux heures ; il fait, en outre, boire de l'eau vinaigrée, de telle sorte que le malade ingère, dans les vingt-quatre heures, 200 grammes de vinaigre.

TONIQUES SPÉCIFIQUES.

Dosage de la quinine dans les quinquinas (Guillermond).

On sait que M. Guillermond a donné un procédé estimé pour doser la quinine dans les quinquinas ; voici les modifications qu'il lui a fait subir en s'inspirant heureusement, selon moi,

du procédé de M. Delondre pour la préparation du quinium.

Prenez quina jaune 20 grammes, pulvérisez-le sans laisser de résidu, versez sur la poudre de l'alcool à 76 degrés en quantité suffisante pour former une pâte molle que vous ferez chauffer au bain-marie pendant quelques minutes, jusqu'à ce que la fibre soit bien pénétrée par le liquide : introduisez alors dans la pâte 10 grammes de chaux hydratée, pulvérisée finement, mélangez exactement de manière à former un tout bien homogène, que vous ferez chauffer sur une assiette jusqu'à élimination complète de toute humidité ; il en résultera une poudre que vous introduirez dans un appareil à déplacement, vous la tasserez très fortement et la traiterez ensuite avec 100 grammes d'éther sulfurique rectifié. Celui-ci filtrera très facilement sur la couche fibro-calcaire, dissoudra et emportera toute la quinine. On fera évaporer rapidement l'éther quininé à la chaleur de l'eau bouillante, le résidu ne contiendra que la quinine et une petite proportion d'une matière colorante jaune qu'on pourra négliger.

Pour déterminer la quantité de quinine obtenue, on pourra avoir recours à l'un des trois moyens suivants :

1° Dessécher complétement le résidu éthéré; son poids donnera celui de la quinine, plus de la portion de matière colorante entraînée dont la quantité est insignifiante ;

2° Étendre le résidu dans un peu d'alcool et

l'aciduler avec de l'acide sulfurique très dilué, dont on connaîtra la capacité de saturation pour la quinine. On pourra se servir à cet effet d'un tube gradué, de manière à ce qu'un volume donné de l'acide dilué corresponde à 1 gramme de quinine;

3° Peser le sulfate de quinine obtenu; celui-ci, en effet, cristallise et se solidifie à mesure presque complétement. On peut, en quelques instants, achever sa dessiccation en l'exposant au soleil ou à la chaleur d'une étuve.

On pourrait, après le traitement éthéré, faire passer de l'alcool sur le quina mêlé de chaux et se rendre compte de la quantité de cinchonine, mais nous croyons qu'on n'a pas toujours besoin d'aller jusque-là pour être édifié sur la richesse d'un quinquina.

Ce procédé se recommande par sa simplicité, par la célérité avec laquelle on obtient le résultat, car il ne faut pas plus de trois heures pour y arriver. (*Gaz. méd. de Lyon.*)

MM. Guillermond et Glenard ont depuis modifié ce procédé pour le rendre plus rapide; ils déterminent la proportion des deux alcaloïdes des quinquinas par un procédé alcalimétrique.

Cette modification a eu pour but le dosage de la quinine dans l'éther au moyen de liqueurs titrées; voici en quoi il consiste:

Le mélange quino-calcaire, soit 10 grammes de quina et 10 grammes de chaux, est desséché après avoir été humecté avec une petite quantité d'eau et introduit dans un tube ou allonge fermée à

chacune de ses extrémités avec un bouchon de liége, puis 1 décilitre d'éther rectifié est versé sur la poudre, et celle-ci est soumise à l'action de ce dissolvant pendant un quart d'heure; au bout de ce temps toute la quinine est entrée en dissolution, et on n'a plus qu'à soutirer une certaine quantité de cet éther, un dixième ou un cinquième, opération qui s'effectue en vases clos au moyen d'un robinet muni d'un appareil de filtrage particulier. La quinine qui se trouve en dissolution dans l'éther et qui représente exactement un cinquième ou un dixième de celle contenue dans les 10 grammes de quina, est dosée par la voie indirecte à l'aide de liqueurs titrées, acide sulfurique dilué et eau ammoniacale qui se neutralisent volume à volume. Connaissant la quantité de quinine qui correspond à l'acide employé, il est facile, quand la liqueur éthérée a été mélangée à l'eau acide, de connaître combien de centimètres cubes de l'eau ammoniacale ont été remplacés par la quinine pour saturer l'acide et partant la quantité de quinine. Sachant la quantite de quinine contenue dans 10 grammes d'écorces, il est facile par le calcul de connaître celle que contient le kilogramme.

Prises c. fièvres intermittentes et rémittentes vernales (Richard de Laprade).

Sel de Seignette. . . .
Quinquina en poudre. } ââ 16 gramm.

A donner, dans un verre d'eau chaude, tous

les matins, trois jours de suite. Il est digne de remarque que, dans cette formule, l'effet purgatif, d'ailleurs modéré, ne nuit point à l'effet antipériodique.

Influence de la quinine sur la production d'acide urique.

Suivant M. Ranke, l'évacuation de l'acide urique diminue pendant qu'on ingère du sulfate de quinine. Cette remarque est très digne d'attention, mais elle demande à être étendue, bien prouvée, étudiée pendant un certain temps pour recevoir probablement de belles applications.

Glycérolés quiniques (Wilson).

1° *Glycérolé au sulfate de quinine.*

Glycérine . . . . . 4 grammes.
Sulfate de quinine. . . . . 7 centigr. 1/2.

C'est un liquide clair et d'une belle couleur paille clair, avec un goût assez fortement amer.

2° *Glycérolé à l'iodure d'iodhydrate de quinine.*

Glycérine . . . . . 4 grammes.
Iodure d'iodhydrate de quinine. 5 centigr.

Liquide clair, d'une belle couleur ambrée, et d'une saveur fortement amère.

3° *Glycérolé au citrate de fer et de quinine.*

Glycérine. . . . . 4 grammes.
Citrate de fer et de quinine. 25 centigr.

Liquide épais, opaque, d'une couleur jaune verdâtre, d'une saveur fortement métallique et styptique.

Note sur le quinium (Labarraque).

Dans mon *Annuaire* de 1848, en donnant la formule de préparation du quinium, j'ai fait connaître à mes lecteurs les principes qui ont dirigé les auteurs de ce produit éminemment tonique et fébrifuge.

En publiant, dans le même article, les observations relatives aux avantages comparés de l'emploi de ce produit et du sulfate de quinine, j'ai été porté à conclure que s'il ne remplace pas le sulfate de quinine, quand il s'agit de couper un accès de fièvre sûrement et promptement, le *quinium* possède une supériorité manifeste pour guérir les fièvres anciennes et que c'est dans les pays à fièvre, au milieu des causes qui leur ont donné naissance, quand ces mêmes causes persistent, que tous les avantages fébrifuges du *quinium* apparaissent.

C'est aussi dans les contrées maremmatiques, dans ces localités où les constitutions sont débilitées par les influences miasmatiques, sans cependant que les individus soient atteints par la fièvre, que l'influence tonique du quinium, *surtout du vin de quinium*, se fait victorieusement sentir. C'est ce que confirment les observations suivantes faites en Algérie par M. le docteur Wahu.

« Nous recevons souvent à l'hôpital des individus *qui n'ont jamais éprouvé de fièvre*, et qui, après plusieurs années de séjour dans nos villages coloniaux, ont le teint jaune-paille, si caractéristique, la rate doublée de volume, en un mot, tous les signes de la cachexie palustre portée déjà à un haut degré. Ces hommes et ces femmes, voire même ces pauvres enfants, car eux aussi subissent l'influence délétère, nous arrivent débilités, et avec des organes digestifs en très mauvais état et incapables de servir à l'assimilation. Nous leur administrons une nourriture légère, puis de plus en plus substantielle. Lorsque des accès de fièvre se font sentir depuis peu, nous leur donnons, pendant quelques jours, du sulfate de quinine à doses fractionnées, plusieurs fois par jour (3 ou 4 décigrammes chaque six heures), puis le *vin de quinium*, car grâce à la générosité de l'inventeur, nous sommes amplement approvisionnés de ce précieux médicament, et, au bout de huit à dix jours, il survient un mieux appréciable. Ces faces pâles se colorent, l'appétit devient vif, les digestions sont complètes ; à la tristesse, à la langueur, succèdent la gaieté et la vivacité ; en un mot, il y a retour à l'état de santé normal. »

Voici en quels termes l'inventeur s'exprime sur les applications thérapeutiques du quinium, et sur les raisons qui l'ont conduit à adopter cette dénomination :

« Afin de prévenir toute fausse interprétation, nous devons commencer par déclarer qu'en préparant le *quinium*, nous n'avons jamais eu

la pensée de remplacer le sulfate de quinine, dont l'efficacité est merveilleuse et presque instantanée quand il s'agit de couper une fièvre d'accès.

Mais il a été reconnu, dans la thérapeutique, que si le sulfate de quinine est indispensable dans beaucoup de circonstances, on ne peut, dans beaucoup d'autres, remplacer le quinquina et ses préparations.

Il est impossible de méconnaître l'efficacité de tous les principes toniques et réparateurs autres que la quinine contenus dans les diverses espèces de quinquina; on sait aussi à quelles incertitudes on s'expose en employant, soit la poudre des écorces de quinquina, soit leurs préparations, puisque leur rendement en alcaloïde et autres principes, et par conséquent leur efficacité, varie de 1/2 à 4 pour 100.

C'est donc compléter la belle découverte du sulfate de quinine que de réunir, sous un titre constant, tous les principes utiles combinés à la quinine dans les quinquinas et d'en éliminer les matières inertes qui s'opposent à la facile absorption des principes actifs et qui fatiguent l'appareil digestif.

En adoptant le mot *quinium* pour exprimer l'extrait complet de tout ce qui est bon dans les quinquinas, nous avons bien pensé que personne ne se méprendrait à l'égard de notre intention. Nous n'avons pas voulu induire en erreur, en laissant croire à l'existence d'un radical de la quinine; c'était un nom euphonique que nous avons offert pour expliquer brièvement la nature du

produit, et facile à retenir comme celui de *lactuarium* pour l'extrait de la laitue gigantesque, et d'*opium* pour celui du pavot.

J'ajouterai qu'un nom générique était nécessaire pour distinguer des autres préparations de quinquina, un extrait dans lequel la quinine et la cinchonine se trouvent, à un titre toujours identique, dans les mêmes proportions que dans le quinquina rouge vif, le meilleur et le plus actif de tous les quinquinas, qui ne doit cette supériorité d'action qu'à l'union de ces deux alcaloïdes. Soubeiran, dans son cours de pharmacologie, fait remarquer, en effet, que l'association de la quinine et de la cinchonine présente, dans bien des cas, de sérieux avantages, et que les deux bases fébrifuges se complètent l'une par l'autre sous le rapport thérapeutique. »

Préparations de quinquina comme base du traitement de la fièvre typhoïde (Bertulus).

Voici un très court résumé d'un travail important du médecin de Marseille.

Au début, s'il y a des symptômes bilieux, M. Bertulus prescrit un éméto-cathartique (ipéca alterné avec l'eau de Sedlitz).

Si la maladie a débuté par une adynamie profonde, il vide le gros intestin à l'aide d'un lavement purgatif, et passe, sans autre transition, à l'emploi du quinquina, de l'esprit de Mindererus, de l'éther, aux frictions générales avec la teinture de quinquina calisaya.

Le sujet est-il vigoureux, jeune, la réaction intense, il fait appliquer des sangsues à l'anus. Il ne recourt qu'ultérieurement aux évacuants. Dans ces cas, il fait aussi appliquer des mouches de Milan aux jambes, derrière les oreilles ou à l'épigastre.

Pour remplir la troisième indication, M. Bertulus met en usage tantôt la décoction de quinquina additionnée de jus de citron, tantôt de l'eau de groseille édulcorée avec le sirop de quinquina. Il fait faire en même temps des frictions sur les cuisses, sur l'abdomen et le long du rachis, avec la teinture éthérée de quinquina calisaya, Enfin il prescrit de 30 à 60 centigrammes de sulfate de quinine, en trois ou quatre doses de 15 centigrammes, qu'on administre à intervalles égaux pendant la matinée. C'est aussi à cette époque de la journée que l'on donne au malade quelques tasses de bouillon dégraissé.

« Je professe, dit M. Bertulus, avec une foi profonde, que, dans toutes les fièvres typhoïdes, quelle que soit leur forme, il faut toujours se hâter de placer le sujet sous l'influence des préparations de quinquina ; que, lorsqu'on les emploie dès le début, après des évacuations convenables, elles n'amènent pas la cessation du mouvement fébrile; loin de là, le pouls se relève, acquiert de la fréquence et de la résistance, les alternatives de redoublement et de rémission persistent ; mais la peau reprend ses fonctions, les urines coulent plus facilement, les hémorrhagies passives s'arrêtent ou ne se montrent pas; les

gangrènes sont presque inouïes; enfin les symptômes généraux s'apaisent. Les sujets ainsi traités guérissent généralement du deuxième au quatrième septénaire, quelquefois beaucoup plus tôt, sans avoir présenté aucun de ces symptômes alarmants qu'il est si commun de voir survenir dans les fièvres qui nous occupent. »

Les antispasmodiques sont indiqués quand il y a des symptômes ataxiques graves; on les associe au sulfate de quinine.

Le traitement des complications doit être approprié à la nature de chacune d'elles.

Maladies qui affectent les ouvriers travaillant aux diverses préparations de sulfate de quinine (A. Chevallier).

1° Les ouvriers qui s'occupent de travaux divers dans les fabriques de sulfate de quinine sont exposés à être atteints d'une maladie cutanée qui peut être d'une extrême gravité, maladie qui les force à suspendre leurs travaux pendant quinze jours, un mois et plus.

2° Parmi ces ouvriers, il s'en trouve qui ne peuvent continuer ce travail et qui sont forcés de quitter la fabrique où ils étaient employés.

3° M. Zimmer, fabricant de sulfate de quinine à Francfort, a reconnu que les ouvriers qui étaient occupés à la pulvérisation du quinquina dans sa fabrique étaient atteints d'une fièvre particulière

qu'il désigne par le nom de *fièvre de quinquina* (*china feber*).

Quinquina en Palestine (D. Samaniego Texados).

Le docteur Samaniego, qui a vu et étudié les quinquinas dans l'Équateur, affirme avoir rencontré entre Jaffa et Jérusalem des arbres qui avaient le port et l'aspect des arbres à quinquina. Il est malheureux qu'il n'ait pas rapporté des échantillons pour lever les doutes qui se présentent naturellement à l'esprit. Je crois utile cependant d'appeler sur ce point l'attention des botanistes qui se rendront à Jérusalem.

Emploi thérapeutique de l'esculine (Monvenoux).

Les marrons d'Inde étaient jadis délaissés sur le sol; ils seront bientôt utilisés de la manière la plus fructueuse à un double point de vue.

On en extrait une fécule qui l'emporte sur l'amidon de blé pour l'empesage et presque tous les emplois industriels auxquels cet amidon est destiné; l'*esculine*, dont M. Mouchon nous a appris les propriétés fébrifuges, a peut-être un grand avenir pour combattre les *névralgies périodiques*, souvent rebelles au sulfate de quinine.

« Sur les quatre cas de névralgie, dit M. Monvenoux, où je l'ai administrée, elle n'a pas failli une seule fois, et, dans l'observation n° 2, le sulfate de quinine précédemment administré avait été donné sans résultat. Je dois ajouter aussi que

l'injection de cet antipériodique ne produit aucun malaise, aucun accident, et que les malades le prennent sans répugnance.

» Quant à la dose et au mode d'administration, je donne le plus souvent 2 grammes délayés dans un peu d'eau sucrée que le malade prend en deux fois, à un peu d'intervalle, le plus loin possible de l'accès à venir, comme on le fait du reste pour le sulfate de quinine. »

Potion c. céphalée habituelle (Teissier, de Lyon).

Ménianthe. . . . 50 centigrammes.

Faire infuser une demi-heure dans une tasse d'eau bouillante, passer et ajouter une cuillerée à bouche de sirop de valériane.

Boire cette quantité une ou deux fois par jour. L'auteur a souvent constaté les bons effets de ce médicament très simple, qui avait déjà été conseillé par Tissot et Sainte-Marie, et qui est, à tort, complétement tombé dans l'oubli.

Noix de cédron (Samaniego-Tenados).

Elle est employée avec succès à la dose de 10 centigrammes pour prévenir les accidents résultant de la morsure des serpents venimeux dans l'Equateur.

Élixir tonique (Gendrin).

Eau distillée de menthe. . .	250	grammes.
Extrait de cascarille	5	—
— d'absinthe.	5	—
— de gentiane.	5	—
— de myrrhe	5	—
Feuill. sèches de camomille.	6	—
Ecorce d'orange amère . .	10	—
Sous-carbonate de potasse.	15	—

Triturez ensemble ; faites macérer ensuite pendant deux jours ; passez et filtrez. Prendre une cuillerée à café, dans un demi-verre d'eau, un quart d'heure avant le repas, dans la dyspepsie.

Dans les cas où il existe de la pneumatose stomacale, circonstance fréquente chez les femmes, M. Gendrin prescrit de préférence une poudre composée ainsi :

Poudre d'yeux d'écrevisse. . .	10	grammes.
Sous-nitrate de bismuth. . .	6	—
Poudre de fèves de S. Ignace.	2	—

Mêlez et divisez en trente-six doses. Prendre un paquet enveloppé dans du pain azyme, un quart d'heure avant les repas, qui doivent être composés spécialement de viandes grillées ou rôties, de soupes grasses, etc.

Extrait hydro-alcoolique d'olivier comme fébrifuge (Aran).

Dans le concours ouvert par la Société de

pharmacie, il fut adressé un travail intéressant sur les propriétés fébrifuges des feuilles d'olivier. L'extrait suivant d'un mémoire de M. Aran appelle l'attention sur ce fébrifuge indigène :

« Comme fébrifuge proprement dit, l'olivier est un agent thérapeutique déjà éprouvé, et pour lequel on a peine à comprendre l'oubli complet dans lequel il est tombé. Essayé avec succès dans les guerres d'Espagne, par les officiers de santé français, qui manquaient de quinquina, prôné par Pallas, qui en avait fait usage en Espagne et dans l'expédition de la Morée, l'olivier a trouvé depuis pour défenseurs MM. Cazale (d'Agde), Coynat et Gardaron, qui ont reconnu, comme Pallas, les propriétés éminemment fébrifuges des feuilles et surtout de l'écorce de cet arbre.

Comment toutes ces expériences ont pu être oubliées, comment les médecins des pays où l'olivier croît en abondance n'ont pas donné suite à des recherches d'une aussi grande utilité pour leur pays et pour la France en général, je ne sais. Toujours est-il que personne n'y songeait probablement plus, lorsqu'un honorable pharmacien de Batignolles, M. Faucher, a songé à préparer un extrait de feuilles d'olivier, et a bien voulu m'en remettre une certaine quantité pour des expériences. J'ai accepté cette proposition avec d'autant plus d'empressement que l'olivier est, en définitive, un arbre qui croît en abondance dans le midi de la France, et dont les feuilles n'ont aucune valeur ; autrement dit, les feuilles d'olivier se trouvent dans la catégorie de nos meil-

leurs fébrifuges indigènes, puisque leur valeur est presque nominale.

Le nombre des fièvres intermittentes légitimes que j'ai pu traiter par ce médicament est en vérité trop restreint pour que j'y attache une certaine importance : elles ont été coupées par l'extrait d'olivier; mais nous ne pouvons nous faire illusion, l'*aer parisiensis* est bien peu favorable pour des expérimentations sur les fièvres intermittentes ; c'est dans les pays de marais que de pareilles expériences sont démonstratives et décisives ; partout ailleurs elles ne peuvent avoir d'autre résultat que d'encombrer la thérapeutique de fébrifuges sans valeur et sans efficacité.

Mais en dehors de ces fièvres intermittentes légitimes, il est un grand nombre de ces fièvres intermittentes, ou plutôt de ces accès fébriles intermittents, qui se montrent, soit dans le cours de beaucoup de maladies, soit dans certaines maladies spéciales. Nous avons donc pu administrer l'extrait hydro-alcoolique d'olivier dans un assez grand nombre de cas. Je me hâte de dire que le plus grand nombre aurait cédé au sulfate de quinine ; c'étaient pour la plupart des accès fébriles intermittents survenus au milieu de phénomènes d'embarras gastrique fébrile ou non fébrile, dans la convalescence de plusieurs maladies, de la fièvre typhoïde, de la pneumonie. Mais c'est surtout dans les fièvres intermittentes erratiques, dans ces fièvres principalement qui paraissent se lier à la présence de tubercules et en annoncer le ramollissement, que j'ai été frappé des résultats

avantageux de l'extrait hydro-alcoolique d'olivier.

Deux de ces malades se présentaient à moi avec cette particularité que le sulfate de quinine administré depuis huit ou dix jours, à la dose de 25 centigrammes, n'avait pu venir à bout des accès, bien qu'il les eût retardés et modérés dans les premiers temps. L'administration de l'extrait d'olivier en a fait justice en quarante-huit heures, et les accidents n'ont pas reparu depuis. L'extrait d'olivier jouirait par conséquent, si j'en juge par les quelques faits dont j'ai été témoin, de propriétés vraiment remarquables contre les fièvres erratiques, et à ce titre, il mériterait de prendre place parmi les moyens utiles de la thérapeutique.

C'est l'extrait hydro-alcoolique de feuille d'olivier que j'ai employé dans mes expériences, à la dose de 60 centigrammes à 1gr,20 par jour, en pilules de 15 centigrammes, soit seul, soit associé à 1 centigramme d'aloès par pilule. Tantôt le médicament a été pris au moment des repas, tantôt il a été administré dans leur intervalle, et jamais les malades n'ont accusé le moindre trouble dans les fonctions digestives ou cérébrales ; j'ai continué cinq, six, huit et dix jours de suite, sans le moindre inconvénient. Cette dose de 60 centigrammes d'extrait hydro-alcoolique représente environ 2gr,50 de feuilles ; mais il n'est pas douteux que la dose d'extrait pourrait être portée bien plus haut, puisque Pallas a donné de 4 à 40 grammes de poudre, et jusqu'à 15gr,80

d'extrait aqueux d'écorces d'olivier, beaucoup plus actif que l'extrait des feuilles, au dire de tous ceux qui ont expérimenté l'olivier.

On voit que mes expérimentations ne sont pas à beaucoup près complètes; elles laissent indécise la question de savoir si l'extrait de l'écorce d'olivier à une supériorité réelle sur l'extrait des feuilles; on se demande même jusqu'à quel point il ne vaudrait pas mieux administrer la poudre de feuille et d'écorce d'olivier qu'un extrait quelconque; mais ce qu'il reste surtout à vérifier, c'est la propriété fébrifuge de l'olivier, et ces recherches ne pourront être tentées avec avantage que dans les pays à fièvre, et principalement dans les localités voisines de la Provence ou dans la Provence elle-même. Pour moi, je m'estimerais si cette courte note a pu fixer l'attention sur un médicament que je crois utile, et surtout si une expérience ultérieure vient confirmer ce que mes premières expériences m'ont fait espérer de l'emploi de l'olivier contre les accès fébriles erratiques et principalement contre les accès erratiques de la tuberculisation pulmonaire.»

(*Bulletin de thérapeutique.*)

FERRUGINEUX.

Les ferrugineux forment une transition naturelle entre les classes des astringents, des analeptiques et des toniques. Cette dernière classe était

formée d'éléments si disparates que l'on est bien tenté de la démembrer, soit que l'on cherche un point d'appui dans les propriétés physiologiques ou dans les usages thérapeutiques.

Le groupe du quinquina et de ses succédanés ne se rapproche des ferrugineux que par des rapports très éloignés, on serait tenté, à l'exemple de quelques-uns de nos devanciers, de réunir ces prétendus toniques à la classe des altérants, sous le nom d'*altérants organiques* ou d'altérants névrosthéniques, et de les rapprocher du groupe des arsenicaux. Que reste-t-il alors de cette classe des toniques, si on en retire les ferrugineux, les analeptiques et les fébrifuges?

L'année qui vient de s'écouler n'a rien produit d'important pour la médication ferrugineuse; J'ai donné dans mon *Annuaire* précédent, les formules se rapportant à l'emploi du pyrophosphate de fer citro-ammoniacal, par M. Robiquet. Plusieurs articles ont été publiés sur ce composé ainsi que sur le pyrophosphate de fer et de soude de M. Leras, dont je reproduis la formule d'après son auteur.

L'introduction dans la thérapeutique de ces nouveaux sels à base de peroxyde, n'a pas changé mes convictions à l'égard de cette classe de sels. Je les regarde toujours comme moins efficaces que le fer métallique ou les sels à base de protoxyde combiné à un acide organique ou à l'acide carbonique. On a objecté l'avantage de leur solubilité, mais cet avantage n'est qu'apparent; pour que les ferrugineux réussissent, il faut

que la digestion soit normale, et, dans ces cas, le suc gastrique suffit pour dissoudre simultanément et les aliments protéiques et le fer métallique, comme l'ont si bien établi les expériences de Quevenne. On a avancé que ces pyrophosphates n'avaient pas d'action irritante sur l'estomac, mais cela tenait uniquement à ce qu'il était administré à très faible dose correspondant à 1 ou 2 milligrammes de fer métallique. Si l'on prescrit le fer Quevenne à ces doses, que j'ai appelées alimentaires, ou mieux encore à celle de 2 à 5 centigrammes à chaque repas, on se sert alors de la plus inoffensive et de la plus efficace des préparations ferrugineuses.

On a publié cette année deux nouvelles méthodes de préparation du fer réduit : l'une par la calcination des cyanures, l'autre par la calcination d'un acétate. Je rapporte plus loin ces procédés, que je ne puis considérer comme un progrès, car le fer obtenu n'est ni aussi pur, ni sous un état moléculaire aussi convenable que celui de Quevenne; en fait de préparation pharmaceutique, c'est toujours le procédé qui donne le produit le plus pur et le meilleur qu'on doit préférer.

Préparation du fer réduit.

Voici le mode de préparation préconisé par M. Max. Zangerie. On dissout 360 grammes de sulfate de fer dans 540 grammes d'eau, et 120gr. d'acide oxalique dans 240 grammes d'eau ; on mêle les deux dissolutions et on obtient un pré-

cipité jaune citron qu'on met sur un filtre et qu'on lave avec de l'eau. Cet oxalate de fer, dont la quantité s'élève à 150 grammes environ, est séché et mêlé avec 180 grammes de carbonate de potasse sec et pur et 54 grammes de cyanure jaune de potassium et de fer. Ce mélange est chauffé jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de dégagement gazeux. Après refroidissement, on lave la masse avec l'eau distillée jusqu'à ce que cette eau ne précipite plus avec le nitrate d'argent, puis on fait sécher le précipité. Le produit obtenu est le fer réduit; il a la forme d'une poudre fine d'un gris sombre. (*Buchner's neues Report.*)

Fer réduit par le charbon (Henry).

« Ce produit est un mélange de charbon et de fer obtenu par la calcination d'un sel organique de fer, le pyrolignite de fer. Le sel, pris à l'état liquide, est évaporé à siccité à un feu doux, puis le résidu est calciné au rouge sombre. Le produit définitif est un charbon poreux, léger, impalpable, non pyrophorique, dont la composition est uniforme lorsque l'opération a été conduite convenablement. La grande ténuité et le peu de densité de la poudre carbo-ferrique rendent facile sa suspension dans les liquides, au fond desquels elle ne se précipe pas, comme le fer réduit par l'hydrogène. La présence d'une notable quantité de charbon a pour avantage de rendre le produit plus spongieux, plus absorbant, de faciliter ainsi le contact des particules ferrique

avec les liquides de l'estomac, et de prévenir par une action spéciale, analogue à celle du charbon de Belloc, les tiraillements d'estomac que déterminent quelquefois les préparations ferrugineuses.

L'expérimentation clinique faite par M. le docteur Benoît, médecin cantonal à Giromagny, est venue confirmer l'efficacité du nouveau produit, ainsi que l'avait rationnellement pressenti M. Henry, d'après sa composition chimique. Voici les conclusions que ce praticien a formulées d'après ses observations ;

« Le fer réduit par le charbon, à la dose de 10 à 15 centigrammes, trois fois par jour, a toute l'efficacité des meilleures préparations ferrugineuses. Parfaitement supporté, il n'a jamais donné lieu à la constipation, ni aux exacerbations dyspeptiques que déterminent si souvent les préparations solubles, et il jouit cependant d'une activité beaucoup plus grande que les préparations insolubles par lesquelles on est souvent obligé de commencer l'administration des ferrugineux. La durée moyenne du traitement de quarante-trois chloroses franches a été de vingt-deux jours, et la quantité moyenne de médicament administré a été de 11 grammes. L'efficacité de ce produit, sa facile préparation et la modicité de son prix le recommandent donc aux praticiens, surtout dans la médecine des pauvres. »

(*Gaz. méd. de Strasbourg.*)

Pyrophosphate de fer et de soude (Leras).

Eau distillée très pure. . .	600 grammes.
Pyrophosphate de soude. .	30 grammes.
Sulfate de fer pur	22gr,396

La réaction a d'abord lieu entre trois équivalents de pyrophosphate de soude et de deux équivalents de sulfate ferrique. Le pyrophosphate de fer qui se forme se dissout dans trois équivalents de pyrophosphate de soude.

Il peut s'administrer sous forme de sirop ; mais comme activité, je conseille toujours la solution de préférence. M. Leras a adopté depuis une formule correspondant à 21 grammes de sulfate de fer pur.

Pyrophosphate de fer (Robiquet).

J'ai donné dans l'*Annuaire* de 1858, p. 200, les formules de vin, sirop, dragées de pyrophosphate de fer, proposés par M. Robiquet; j'y renvoie mes lecteurs. Je me contenterai de donner quelques nouveaux détails sur la préparation du sel.

Pour obtenir le pyrosophate de fer citro-ammoniacal, M. Robiquet dissout à chaud, dans une dissolution de citrate d'ammoniaque, une proportion déterminée de pyrophosphate de fer à l'état gélatineux. Lorsque la liqueur s'est éclaircie, il la maintient pendant quelques minutes à

l'ébullition, la filtre, l'évapore à une douce chaleur en consistance sirupeuse, l'étend ensuite sur des assiettes avec un pinceau, et achève la dessiccation à l'étuve.

Le produit obtenu se présente sous forme d'écailles légèrement jaunâtres, vitreuses, transparentes. Si au lieu d'achever la dessiccation sur des assiettes, on opère dans une capsule à la température du bain-marie, on l'obtient en masses d'un beau vert-bouteille, transparentes comme de la crème de tartre soluble.

Ainsi préparé, le pyrophosphate de fer citro-ammoniacal est très soluble dans l'eau ; sa dissolution n'offre pas la saveur caractéristique et désagréable des sels de fer, et les propriétés chimiques du métal y sont en parties dissimulées, comme dans le tartrate de potasse et de fer, et dans le pyrophosphate de fer et de soude. D'après M. Robiquet, cent parties de ce sel peuvent être représentées par :

Pyrophosphate de fer anhydre. .	64,736
Citrate d'ammoniaque.	28,967
Eau de combinaison.	6,315

Solution ferrugineuse (hôpital Lourcine).

Tartrate de potasse et de fer. .	100 gr.
Eau distillée.	500 gr.

Dissolvez, filtrez. A prendre par cuillerée, en commençant le repas. Chloro-anémie. Ulcères syphilitiques phagédéniques.

Acétate neutre de fer (Amiz).

L'acétate de fer préparé par M. Lipp, est une poudre stable, soluble dans l'eau et dans le vin de Madère. L'auteur recommande une solution de 1 d'acétate dans 30 de ce vin, qu'il nomme *teinture acétique vineuse simple;* il en donne 3 à à 5 cuillerées à thé par jour.

Pilules ferrugineuses (Joyeux et Pommier).

Sulfate de fer pur.	5	grammes.
Carbonate de magnésie. .	3	—
Sucre	7	—
Sirop	9	—

M. f. des pilules de 30 centigrammes que vous dragéifiez.

Pilules toniques ferrugineuses (Trousseau et Réveil).

Fer réduit.	10	grammes.
Extrait sec de quinquina.	5	—
Poudre de rhubarbe. . .	5	—
Sirop de gomme.	q. s.	

Mêlez; divisez en 80 pilules; 1 à 6 par jour, contre la chlorose avec constipation et atonie du tube digestif.

Poudres toniques (Trousseau et Réveil).

Carbonate de fer. . . . .
Poudre de Colombo. . . . } ââ 10 grammes.
Sous-nitrate de bismuth.

Mêlez ; divisez en 20 paquets, à prendre un paquet à chaque repas contre la chlorose avec diarrhée.

Poudre dentifrice pour nettoyer les dents noircies par les préparations ferrugineuses (Trousseau et Réveil).

Poudre de quinquina.	10 grammes.
Tannin.	10 —
Charbon végétal. . . .	10 —

porphyrisez, ajoutez :

Essence de girofle . . .	5 gouttes.

Sulfate de fer dans les inflammations cutanées (Betz).

M. Betz a pu constater, par des expériences qui lui sont propres, les résultats très favorables de la pommade de fer contre les inflammations cutanées de forme érysipélateuse, résultats qui, dans ces derniers temps, ont été mentionnés de plusieurs côtés. Cette pommade se compose de 4 grammes de sulfate de fer et de 30 gram. de graisse ; elle doit présenter une couleur blanche lorsque la préparation de fer a toute la pureté chimique nécessaire. Si l'on emploie une plus grande quantité du sel de fer, il se produit un eczéma cuisant, qu'il n'est nullement nécessaire de causer pour obtenir la guérison ; chez les enfants et chez les adultes dont la peau est délicate, ou lorsqu'on fait de fortes frictions avec

la pommade, l'inflammation de la peau survient, même quand on emploie les doses que nous mentionnons plus haut. Betz recommande d'une façon toute spéciale la pommade au fer dans l'exanthème de Gürtel, dans lequel non-seulement on empêche ainsi l'éruption de nouvelles vésicules, mais encore on obtient rapidement la dessiccation de celles qui existent. Mais ce qui donne à l'emploi de cette pommade dans cette maladie sa valeur la plus grande, c'est la propriété qu'elle possède de calmer la cuisante douleur du zona, contre lequel on pas encore trouvé de moyen aussi convenable.

M. Betz, à l'exemple de M. Velpeau, s'est aussi servi avec succès de cette pommade dans l'érysipèle de la face.

Baume c. engelures (Vahler).

Suif et axonge. . .	ââ	120 grammes.
Oxyde de fer. . .		20 —

Faites bouillir en agitant dans un vase de fer; ajoutez :

Térébenthine de Venise. . .	20 grammes.
Huile de bergamote. . . .	20 —
Bol d'Arménie porphyrisé à l'aide d'un peu d'huile d'olive.	10 —

On étend cet onguent sur du linge, et l'application en est renouvelée plusieurs fois par jour: il est très efficace contre les engelures et les tumeurs ulcérées.

Effets thérapeutiques de la pommade de manganèse (Hoppe).

M. Hoppe préfère ce résolutif à la pommade iodée dans les cas où domine un certain degré de racornissement des produits fibreux, comme dans les anciens engorgements glandulaires, et dans les cas de roideur qui persiste après la guérison des affections articulaires. Plus l'affection que l'on combat est atonique, plus on pourra user largement et hardiment des frictions au manganèse, et plus on aura de chances d'en obtenir un bon résultat. — Ces frictions amènent parfois une éruption pustuleuse ; cette éruption est plutôt nuisible qu'utile, sauf dans les cas d'engorgements ganglionnaires et glandulaires. — La dose ordinaire est de 4 grammes de sulfate d'oxydule de manganèse pulvérisé, pour 30 grammes de graisse. Lorsqu'on veut obtenir des pustules, on porte la dose à 6 grammes. Pour éviter que la pommade ne soit sablonneuse, on fait préalablement dissoudre le sel dans de l'eau, avant de l'incorporer dans la graisse ; la pommade de belladone s'associe fort bien au sel de manganèse.

ALTÉRANTS.

Dans la classe des altérants, on a surtout fait des études sur la médication iodée, qui est chaque jour mieux connue et plus souvent employée.

Une grande question a été mise cette année à l'ordre du jour, c'est celle qui se rapporte à l'alimentation iodée et à l'intoxication iodique lente. Il y a longtemps que, dans mes écrits ou dans mes cours, j'ai insisté sur les avantages que l'on peut tirer de l'emploi des petites doses de plusieurs agents actifs, longuement continuées, pour combattre un grand nombre de maladies chroniques. C'est particulièrement pour les iodiques que ces avantages apparaissent dans toute leur netteté. J'ai montré, dès mes premiers travaux sur la thérapeutique, que la quantité d'iode contenue dans 1 gramme de poudre d'éponge de couleur rousse, quoique infiniment petite, suffit cependant, administrée chaque jour, pour guérir les goîtres.

M. Boinet a, cette année, insisté avec beaucoup de force sur les services qu'on pouvait attendre de l'iode administré a dose alimentaire ; d'un autre côté, M. Rilliet, médecin des plus distingués de Genève, a décrit une série d'accidents formidables qui survenaient fréquemment chez les individus soumis pendant longtemps à la médication iodique, et il a insisté sur ce point que ces accidents apparaissaient surtout lorsque les doses, longuement continuées, étaient très petites. Si, ici à Paris, ces accidents ne se sont pas nettement révélés aux observateurs, faut-il en conclure que nous avons de moins fréquentes occasions d'administrer l'iode qu'à Genève, où la disposition au goître est si générale, qu'on a dû y employer l'iode comme on le fait du quinquina

dans les localités paludéennes. Je ne crois pas que l'on doive chercher de ce côté la différence des résultats observés à Paris et à Genève, je serais porté à admettre que cette cachexie iodique se révèle surtout dans des conditions spéciales, par exemple, lorsqu'on les emploie pour détruire le goître. Il s'opère alors une modification spéciale de l'économie, qui dépend à la fois de l'administration de l'iode et de la diminution souvent brusque de la glande thyroïde. Hors de cette diminution, pas de cachexie iodique. On peut admettre encore que l'iode à très faible dose peut être très utile pendant la période d'accroissement des organes glandulaires, nuisible au contraire à la période de décroissement. Quoi qu'il en soit de ces explications, ce n'en est pas moins une question de la plus haute importance que celle de l'appréciation rigoureuse des effets physiologiques de l'iode administré à très faible dose pour combattre le goître ou d'autres affections. Il est très intéressant de suivre ces modifications profondes de l'économie qui peuvent être produites par l'administration de doses infiniment petites d'un agent, quand on dispose de l'élément temps.

J'ai besoin d'ajouter ici que les doses infiniment petites auxquelles je fais allusion n'ont aucune ressemblance avec celles que les homœopathes emploient.

Cigarettes mercurielles (Trousseau et Réveil).

Sublimé	ää	1 gramme.
Acide nitrique. . .		
Eau.	20	—

Dissolvez; étendez sur un papier collé de 20 centimètres de côté sur 15; faites sécher et pliez en cigarettes. Inspirez lentement dix gorgées de ces cigarettes, plusieurs fois par jour, dans le traitement des affections syphilitiques du pharynx et du larynx.

Traitement de la syphilis chez les Kabyles (Leclerc).

Zâouq, mercure.	15	grammes.
Toutyû, sulfate de cuivre.	4	—
Zendjâr, acétate de cuivre.	4	—
Chuâdeur, sel ammoniac. .	6	—

Triturez séparément les substances solides; mélangez-les dans un vase neuf ou bien propre, avec de l'eau d'écorce de noyer. Ajoutez le mercure. Agitez de nouveau et réduisez en pâte. Partagez en six parties et faites autant de tablettes que vous ferez sécher.

Chacune de ces tablettes servira pour une fumigation.

Le traitement durera trois jours. et chaque jour on pratiquera une fumigation matin et soir.

A cet effet, remplir une marmite de charbon, casser la tablette en deux et la jeter sur les char-

bons. Le sujet s'accroupit par-dessus la marmite, en ayant soin de se couvrir parfaitement avec son burnous, la bouche fermée, les narines et les oreilles bouchées avec de la laine. Le médecin ou bien un aide concourent à garantir la face du malade contre les vapeurs. La fumigation dure un quart d'heure environ.

Pendant les trois jours de traitement, le malade ne doit pas manger salé, pas d'huile, de figues, ni de viande, hormis la viande de mouton et du pain non salé. Il se confine dans sa maison, se garantit du froid, boit de l'eau chaude et mange de la salsepareille. (*Gaz. méd. de l'Algérie.*)

Bain de sublimé composé (Trousseau et Réveil).

Sublimé corrosif.	15 à 30 grammes.
Sel ammoniac . .	30 grammes.

Triturez et faites dissoudre dans très peu d'eau, 250 grammes environ; versez dans une baignoire de bois pleine d'eau.

Pour détruire les poux du corps, pour combattre les maladies chroniques de la peau, dans le traitement des affections syphilitiques constitutionnelles, surtout chez les femmes et chez les enfants, dans les rhumatismes chroniques avec gonflement des extrémités articulaires.

De l'oléo-stéarate de mercure dans les maladies syphilitiques (Venot).

MM. Jeannel et Monsel ont publié un mé-

moire sur l'*émulsionnement des corps gras par les carbonates alcalins, et sur les corps gras considérés comme véhicules des bases minérales et organiques.* Parmi les préparations qu'ils préconisent, l'*oléo-stéarate de mercure* paraît surtout appelé à rendre des services. Employé à l'extérieur sous forme de pommade, et administré en pilules à l'intérieur, ce sel nouveau a été soumis déjà à une large expérimentation par M. Venot (de Bordeaux), qui en a retiré les effets les plus satisfaisants dans le traitement des maladies syphilitiques. Il résulte des observations publiées par M. Venot que la pommade à l'oléo-stéarate de mercure déterge, adoucit et calme les surfaces ulcérées, ne rougit ni n'excorie la peau sur laquelle on l'étend ; son usage, même longtemps soutenu, n'amène ni érythème, ni salivation ; elle ne tache ni ne détériore le linge, avantage immense au point de vue économique, dans le service des hôpitaux. — Les pilules, données à dose assez élevée pour atteindre celle du sublimé ou du proto-iodure, n'ont aucune saveur repoussante ni désagréable, ne causent ni rapports, ni nausées, ni douleur d'estomac ; sont, en un mot, tolérées et ne déterminent aucun changement notable dans les excrétions intestinale, cutanée et salivaire. — Enfin, dit M. Venot, dont l'autorité en pareille matière est connue de tous, l'une et l'autre de ces préparations jouissent d'une efficacité remarquable et conviennent dans toutes les manifestations de la syphilis, n'importe leur période et leur gravité. Voici la formule des pi-

lules et de la pommade employées dans les expérimentations dont nous venons de parler.

Pilules d'oléo-stéarate de mercure.

R. Oléo-stéarate de mercure. 0,025 millig.
Beurre frais. . . . . 0,012 —
Savon amygdalin. . . . . 0,08 centig.
Racine de réglisse pulvér. 0,03 . —
Pour une pilule argentée.

Pommade mercurielle à l'oléo-stéarate de mercure, ou pommade bordelaise pour remplacer l'onguent napolitain.

R. Oléo-stéarate de mercure. 1 partie.
Axonge fraîche. . . . . 4 —
Essence d'amandes amèr. q. s. pour arom.
M. f. s. a.

Empoisonnement par les cigares arsenicaux.

Le professeur Bunsen (de Heidelberg) a soulevé une question d'un grand intérêt pour les fumeurs, c'est la possibilité d'un empoisonnement en introduisant de l'arsenic dans un cigare. Les expériences du laboratoire ont démontré que la quantité d'acide arsénieux qui peut pénétrer dans la bouche est d'environ 5 à 7 centigrammes lorsque le cigare a été imprégné d'une solution d'arsenic, et que la quantité aspirée sous forme de fumée est à peu près d'un huitième de grain

lorsque l'arsenic est employé sous forme solide. Ces recherches ont été faites à l'occasion d'un empoisonnement récent à Gênes. La précision des indications fournies par la chimie démontre que la constatation de la présence du poison n'est pas moins possible, dans ce cas, que lorsqu'il est ingéré par un autre mode.

Alimentation iodée (Boinet).

J'ai, dans mon *Cours d'hygiène* et dans plusieurs autres occasions, insisté sur l'administration comme aliment de très faibles doses des principes qui se trouvent normalement dans l'économie animale, tels que l'iode et le fer : deux communications ont été faites à l'Académie sur l'influence de l'iode administré à très faibles doses ; l'une est de M. Boinet qui a tant d'autorité en pareille matière, et l'autre est de M. Rilliet, l'éminent collaborateur de M. Barthez.

Partant des recherches et des observations qui montrent que le goître, le crétinisme, les scrofules, etc., n'existent pas ou sont bien plus rares dans toutes les contrées du monde où il se trouve de l'iode en quantité suffisante dans le sol, l'air, les eaux et les produits alimentaires, et que l'énergie des fonctions de la vie est en raison directe de sa quantité dans notre économie; M. Boinet a pensé que l'iode pouvait être un aliment aussi bien qu'un médicament, puisqu'il entre dans la composition de toutes les substances si nécessaires à la vie. En conséquence, il a joint

l'iode à l'alimentation comme moyen curatif et préservatif d'un grand nombre de maladies, de celles surtout où les bons effets de l'iode et de ses préparations avaient été constatés comme médicament très efficace, dans le goître, le crétinisme, les scrofules, et toutes les maladies qui en dérivent, comme les affections de la peau, les engorgements des glandes, le carreau, les caries des os, les tumeurs blanches, les abcès froids, certains ulcères, certaines ophthalmies, la phthisie, dans les maladies vénériennes constitutionnelles, les rhumatismes chroniques, la goutte, le cancer, etc., pensant qu'en agissant ainsi, il parviendrait à modifier, à améliorer la santé générale des individus, et à guérir toutes les maladies dont l'iode est le remède.

De nombreuses observations recueillies depuis dix ans sont venues, d'après M. Boinet, justifier toutes ses prévisions.

Considérant donc l'iode comme un aliment, et non plus comme un médicament, M. Boinet a cherché sous quelle forme il conviendrait mieux de l'administrer. Celle qui lui a paru la meilleure est la forme qui nous est présentée par la nature. Il a administré l'iode tel qu'on le trouve dans la nature, combiné avec les plantes qui en contiennent en plus grande quantité. Employé ainsi à faibles doses, d'une manière presque insensible, mais continue, il a des effets très avantageux et très remarquables; il ne trouble pas les fonctions digestives, comme il arrive toujours lorsqu'on administre les préparations iodiques telles que la

pharmacie les prépare. C'est aux fucus, aux plantes marines, aux crucifères, aux sels iodifères, à quelques sources iodées naturelles, etc., qu'il s'adresse. Le pain ordinaire, le pain d'épice, les gâteaux, les biscuits, le chocolat, le vin, la bière, les sirops, etc., sont les principaux excipients qu'il choisit et que préfèrent les malades et surtout les enfants, qui peuvent en faire usage, sans se douter qu'ils prennent un médicament.

Ces aliments iodés, en même temps qu'ils sont très économiques, sont d'un usage général et servent à peu près partout à la nourriture de chaque jour. Préparés avec les substances iodées naturelles, ils remplissent avantageusement le but qu'on se propose, celui d'offrir aux constitutions faibles, lymphatiques, scrofuleuses, détériorées par les excès ou les maladies, un aliment qui, en même temps qu'il nourrit, améliore et guérit.

L'iode, administré dans ces conditions et sous cette forme, est pris en quantité si minime, que ceux qui se nourrissent d'aliments ainsi préparés sont loin de se douter qu'ils prennent cette substance.

Dans les essais qu'il fait depuis 1849 des aliments iodés comme moyen prophylactique et thérapeutique, M. Boinet a choisi des sujets gravement atteints de dégénérescence strumeuse et offrant toutes les variétés des scrofules, ophthalmies, ulcères, maladies de la peau, glandes, carie des os, tumeurs blanches, etc., et dans la grande majorité des cas la guérison a eu lieu après l'u-

sage, pendant plusieurs mois, d'une alimentation iodée continue.

Voulant donner à cette expérimentation toute la valeur qu'elle avait à ses yeux, M. Boinet a prié un de ses confrères, médecin du bureau de bienfaisance, de lui adresser les enfants les plus scrofuleux de sa circonscription; il les a nourris avec du pain iodé, et tous ces enfants, quoiqu'ils fussent d'ailleurs dans d'assez mauvaises conditions hygiéniques, ont éprouvé une amélioration des plus sensibles. Les personnes qui ont suivi ces expériences ont pu constater, en outre, que cette alimentation n'avait donné lieu à aucun accident, qu'elle ne produisait ni sensation désagréable au goût, ni douleurs gastralgiques. Le pain iodé a toujours paru augmenter l'appétit et la vigueur.

Cette manière d'administrer l'iode sous la forme alimentaire, à petites doses et pendant longtemps, ajoute M. Boinet, n'a jamais produit aucun dérangement ni de l'estomac, ni des intestins; elle est sans contredit le meilleur moyen de faire pénétrer cette substance dans le système absorbant chylifère et d'agir sur l'ensemble de l'organisme par les voies de la nutrition.

Enfin M. Boinet termine en combattant par des exemples cette idée erronée que l'iode administré d'une manière continue et pendant longtemps peut produire des accidents plus ou moins considérables, tels que l'amaigrissément, l'atrophie de certains organes. Loin de produire l'atrophie et l'amaigrissement, l'iode, au contraire, est

très propre, suivant lui, au développement des organes.

L'opinion que l'iode administré pendant longtemps et à haute dose, a de grands inconvénients, est basée sur les phénomènes fâcheux que présentaient les malades lorsqu'on leur administrait l'iode métallique (dont les particules solides précipitées agissaient sur les parois de l'estomac et des intestins à la manière d'un corps irritant.) Mais ces inconvénients sont faciles à éviter si l'on administre une préparation iodée qui ne laisse pas précipiter l'iode, et qui le rend tellement soluble, qu'il est impossible de le retrouver par les réactifs. Alors, non-seulement tous les accidents reprochés à l'usage de l'iode n'ont pas lieu, et tous les individus qui sont soumis à cette médication acquièrent, au contraire, de l'appétit et de l'embonpoint. Cette différence de l'iode, selon sa préparation, est donc de la dernière importance.

(*Bulletin de l'Académie.*)

Intoxication produite par l'iode administré à faible dose longtemps continuée (Rilliet).

Il sera peut-être permis à un médecin de Genève, patrie de Coindet, qui le premier a popularisé l'emploi des préparations d'iode, de dire quelques mots sur les effets de cet héroïque médicament.

Les remarques qui vont suivre m'ont été suggérées par la lecture du mémoire présenté à l'Académie, par M. le docteur Boinet; elles portent

sur un point très circonscrit, mais très pratique, de la thèse soutenue par mon honorable confrère. On a reproché à l'usage prolongé de l'iode, dit M. Boinet, d'entraîner de graves inconvénients, tels que l'atrophie de certains organes, mais les effets fâcheux produits par les iodiques ne peuvent provenir que de l'administration d'une mauvaise préparation iodée, et non de l'iode administré pendant longtemps et même à haute dose. En conséquence, M. Boinet propose de mélanger l'iode aux aliments, et ainsi de l'employer d'une manière presque insensible, mais continue.

Avant d'aborder la question principale, l'innocuité des préparations iodées à doses faibles et longtemps continuées, je ferai observer que le mode d'administration de l'iode proposé par M. Boinet n'est pas entièrement nouveau. Il y a déjà plusieurs années que M. Grange, après avoir exposé devant la Société médicale de Genève sa théorie sur la formation du goître, nous conseilla de mélanger l'iode aux aliments, comme le meilleur moyen de prévenir ou de faire disparaître la tuméfaction de la glande thyroïde. La quantité de sel iodé était minime, une partie d'hydriodate de potasse pour dix mille parties de sel de cuisine. Comme on le voit, cette méthode est fort analogue à celle de M. Boinet, puisqu'elle consiste à mélanger aux aliments une préparation iodée aussi inoffensive par sa nature que par sa dose.

Nous avons à Genève le désagrément d'être

forts sujets au goître: aussi je ne manquai pas d'occasions d'expérimenter le procédé thérapeutique de M. Grange. Je fis faire dans plusieurs familles de ma clientèle, et par le pharmacien de la maison, un mélange scrupuleusement exact et convenablement trituré des proportions susindiquées d'hydriodate de potasse et de chlorure de sodium. Tous les aliments, sauf le pain, furent préparés avec ce sel.

L'alimentation iodée fut continuée pendant plusieurs semaines, et voici ce qui arriva : j'en viens au point sur lequel je ne suis pas d'accord avec M. Boinet. Deux dames âgées de plus de soixante ans, et un monsieur âgé de plus de quarante-cinq ans, membres de familles différentes, furent successivement atteints, et à divers degrés, d'un ensemble de symptômes caractérisé par de l'amaigrissement, des palpitations, de l'accélération du pouls, du tremblement général, accompagné d'une grande mobilité nerveuse et d'une notable diminution des forces.

J'avais un peu oublié mon sel iodé, et comme ces différents malades se présentèrent successivement et non simultanément à mon observation, je n'eus pas tout d'abord l'idée de la parenté causale : j'avoue même que je fus fort embarrassé d'établir le diagnostic de ces maladies anormales. Après un examen très attentif, j'hésitai entre des affections de cœur commençantes, des diabètes latentes, ou des états chloro-anémiques dépendant de causes indéterminées. Mais les résultats négatifs de mon exploration physique, joints à

la persistance de l'amaigrissement, ne tardèrent pas à m'éclairer sur la véritable cause du mal, et il ne me resta plus que la surprise de ne l'avoir pas reconnue plus tôt. J'avais observé, en effet, des symptômes tout à fait analogues sur des personnes atteintes de goître et traitées par l'hydriodate de potasse à la dose minime d'un trentième de grain par jour.

Au bout de plusieurs mois, mes trois malades furent guéris par le lait d'ânesse et les préparations ferrugineuses. Quelques années après l'aventure que je viens de raconter, un de ces malades, la personne âgée de quarante-cinq ans, alla passer plusieurs semaines au bord de la mer, et ne tarda pas à être reprise de tout le cortége des symptômes que j'ai décrits plus hauts ; ce fut une énigme pour son médecin, qui, fort inquiet sur son état, se hâta de la renvoyer à Genève. A son arrivée, je trouvai cette personne dans l'état de marasme le plus avancé, tel qu'on peut l'observer chez les phthisiques au troisième degré ; elle était d'une faiblesse extrême, très palpitante et essoufflée. Le cœur et les poumons étaient anatomiquement dans l'état normal. Je n'hésitai pas un instant à attribuer ces accidents à leur véritable cause, tant il y avait de similitude entre l'état d'alors et celui d'autrefois. Au bout de deux mois, le lait d'ânesse, le séjour à la campagne, une alimentation réparatrice et les préparations ferrugineuses, avaient dissipé les symptômes inquiétants. Cette année, j'ai observé un cas analogue au précedent.

Une dame âgée de soixante ans environ, qui, pour se rétablir d'une simple diarrhée, avait été passer quelques semaines au bord de la mer, ne tarda pas à présenter une série de symptômes analogues à ceux offerts par le malade dont je viens de parler. Lorsqu'elle arriva à Genève, elle était extrêmement amaigrie, son pouls dépassait 130, et sa susceptibilité nerveuse était très grande. Il n'existait chez elle aucune localisation morbide appréciable. Cette dame s'est rétablie au bout de deux mois par le lait d'ânesse et le changement d'air.

Les deux malades dont je viens de parler n'ont pas pris les bains de mer, ils n'ont donc pu subir l'intoxication iodique que par l'intermédiaire de l'air ou du sel que l'on emploie pour les usages culinaires, et qui n'est peut-être pas suffisamment dépouillé d'hydriodate de potasse.

Conclusion. — 1° L'absorption longtemps continuée de petites doses d'un sel iodé, qu'il soit mêlé à l'eau, à l'air ou aux aliments, n'est pas toujours sans danger;

2° Les habitants de certaines localités sont plus que d'autres exposés à l'intoxication iodique;

3° Cette susceptibilité spéciale dépend peut-être de la petite quantité d'iode que recèlent l'eau, l'air et les aliments dont on fait usage dans ces pays;

4° L'intoxication iodique est peut-être plus à redouter quand le médicament est donné à petite dose qu'à grande dose, et comme préventif que

comme curatif d'une diathèse localisée ou confirmée ;

5° Cette intoxication est tout à fait exceptionnelle dans l'enfance, rare dans l'âge adulte, et d'autant plus à craindre que les sujets sont plus avancés en âge. En conséquence, on ne saurait surveiller trop attentivement l'administration de l'iode chez les personnes âgées de plus de quarante ans, et il faut en suspendre l'usage à l'apparition des premiers symptômes de saturation (boulimie, amaigrissement, palpitations, susceptibilité nerveuse).

6° Le médecin, placé en présence d'une de ces maladies sans nom, sans cause et sans localisations morbides appréciables, et dont la boulimie les palpitations, le marasme, sont les symptômes apparents, doit avoir les yeux ouverts sur la possibilité d'une intoxication iodique.

7° Les meilleurs remèdes de cet empoisonnement lent sont le lait, une alimentation analeptique, le changement d'air et les préparations ferrugineuses.

Administration de l'iodure de fer.

Voici les règles que j'ai adoptées depuis longtemps pour l'administration des iodiques à faible dose et au moyen desquelles je n'ai jamais eu à observer les très curieux accidents exposés par le savant médecin de Genève.

A. Le traitement iodique devra être intermit-

tent, continué quinze jours, puis abandonné le même espace de temps pour y revenir.

B. Pendant l'administration des iodiques, l'alimentation devra être variée, réparatrice, avec exercice énergique et les excrétions surveillées.

C. L'administration de la poudre d'éponge de couleur rousse, à la dose de 1 à 4 grammes, ou des granules d'iodure de fer de Mentel, pharmacien à Paris, contenant chacun 1 centigramme de proto-iodure à la dose de 1 à 3 granules; voilà les *iodiques alimentaires* que je préfère.

D. Utiles presque toujours pendant la période d'accroissement, rarement dans l'âge viril, souvent nuisibles dans la vieillesse, quand l'usage est continué pendant longtemps.

Glycérolé à l'iodure de fer (Wilson).

Glycérine	4 grammes.
Iodure de fer . . .	25 centigr.

Liquide d'une belle couleur jaune-citron et d'une saveur fortement ferrugineuse.

Sirop de cresson iodé (Le Riche).

Sirop de cresson. . . .	300 grammes.
Iode.	50 centigr.
Alcool	q. s.

F. s. a. contre les affections scrofuleuses, dose 20 à 100 grammes.

Vin aux roses iodé (Le Riche).

Vin de Bordeaux.	250	grammes.
Infusion concentrée de roses de Provins	50	—
Teinture d'iode.	6	—

Mêlez. On sait que 6 grammes de teinture d'iode représentent 5 centigrammes d'iode. Une à cinq cuillerées à bouche contre les affections scrofuleuses.

Iodure de potassium employé comme antilaiteux (Rousset).

M. Rousset, professeur de clinique obstétricale à Bordeaux, avait observé que l'iodure de potassium, employé dans le but de combattre certaines affections indépendantes de l'état puerpéral, occasionnait une diminution notable dans la sécrétion du lait. Ayant eu à soigner une femme qui, par suite de gerçures très douloureuses au sein, était atteinte d'un engorgement laiteux très considérable, accompagné de fièvre, il essaya l'iodure de potassium. Dès le lendemain les seins étaient affaissés, les douleurs et la fièvre avaient disparu, et la malade n'était plus menacée de phlegmon et d'abcès. Ayant continué pendant trois jours ce médicament, il obtint une guérison complète et le lait, qui avait presque disparu, revint au bout de peu de temps. Depuis l'époque de cette première observation, M. Rousset a répété vingt fois l'expérience, et toujours avec succès. Il a remarqué que le lait disparais-

sait plus promptement si l'on ne remettait pas l'enfant au sein ; que le lait revenait très bien si l'on ne donnait l'iodure de potassium que pendant deux ou trois jours : que l'action de ce médicament était plus prononcée à la dose de 40 ou 50 centigrammes par jour qu'à une dose plus élevée : que l'on pouvait modérer et presque empêcher la montée du lait en l'administrant le premier ou le second jour des couches.

Teinture d'iode c. fièvres intermittentes (Barilleau).

Infusion de camomille. . .	100 grammes.
Teinture d'iode..	30 gouttes.

A prendre en trois fois. On continue pendant plusieurs jours l'emploi de ce moyen.

Sirop d'écorce d'oranges amères, iodé (Sauvan).

Sirop d'écorce d'oranges amères (du Codex).	100 gr.
Teinture d'iode (du Codex). . .	1 —

A prendre une à deux cuillerées à bouche par jour dans les cas où l'iode est ordonné et principalement quand il y a adymamie.

Iode contre le vomissement (Buisson).

La *Revue thérapeutique du Midi* contient une très sage appréciation sur les iodiques employés pour combattre les vomissements incoercibles. « M. Eulenberg (de Coblentz), a vanté, contre

les vomissements survenant pendant la grossesse, un mélange de teinture d'iode (1 gramme) et d'alcool rectifié (5 grammes et demi), à prendre chaque jour trois gouttes dans un peu d'eau. M. Becquerel raconte s'être très bien trouvé de l'emploi de la teinture d'iode (10 gouttes) et de l'iodure de potassium (50 centigr.) dans une potion de 120 grammes. L'iodure de potassium, administré seul, a été depuis regardé par M. Bacarisse comme arrêtant plus facilement les vomissements que la teinture d'iode iodurée. Enfin M. Buisson a, à son tour, employé les trois médicaments : la teinture d'iode alcoolisée, l'iodure de potassium, la teinture d'iode iodurée. Avec le premier de ces médicaments, les accidents ont augmenté; avec le second, ils ont à peine diminué, et enfin avec le troisième, ils ont complétement cessé. Il est certainement difficile de tirer quelques conclusions véritablement pratiques en faveur de tel ou tel de ces médicaments, d'après les trois observations de M. Buisson, et l'auteur s'est bien gardé de le faire; mais un fait qui ressort évidemment de tous ces essais et de tous ces tâtonnements, c'est que la médication iodée est loin de remplir les promesses que l'on avait faites en son nom. Résultat non pas d'un simple état de l'estomac, ce qui expliquerait l'usage avantageux de l'iodure de potassium conseillé dans quelques maladies de cet organe, mais d'une modification profonde de toute l'économie, les vomissements de la grossesse constituent un état pathologique complexe, variable quant à ses

causes, sa durée, l'époque de sa manifestation, et pour lequel aucune médication spéciale ou spécifique ne saurait être préconisée d'une manière générale. Participant surtout du caractère des névroses, ils résistent quelquefois à la thérapeutique la plus rationnelle, pour céder dans d'autres cas à l'empirisme le moins raisonné, aux moyens en apparence les plus inefficaces.

Guérison de la maladie de plomb par l'iodure de potassium (OEltinger).

J'ai déja traité, dans mes *Annuaires* de 1844, 1847, 1848 et 1854, de l'emploi de l'iodure de potassium pour éliminer le mercure ou le plomb de l'économie, l'iodure de potassium rend solubles les composés insolubles de ces métaux qui passent alors dans les urines. M. OEltinger a publié un travail important sur l'emploi du sel iodique pour combattre l'intoxication du plomb.

Voici les conclusions du mémoire :

1° La chimie démontre que, dans la cachexie du plomb, on trouve des traces de plomb dans l'urine, et elle est un moyen indispensable pour établir un diagnostic et un traitement rationnels;

2° L'emploi de l'iodure de potassium favorise la sécrétion du plomb dans l'urine; on devra l'administrer à dose croissante aussi longtemps que la quantité de plomb diminue visiblement dans l'urine, et s'arrêter aussitôt que ce métal a complétement disparu;

3° La sécrétion du plomb dans l'urine est ac-

compagnée d'une diminution considérable des phosphates de l'urine, de son poids spécifique, et de l'acide urique; en même temps apparaissent des traces d'albumine et de sucre;

4° On doit considérer la guérison complète, non pas seulement quand le plomb a complétement disparu de l'urine, mais encore quand la quantité des sels de l'urine et son poids spécifique sont, de plus, redevenus normaux;

5° Les aliments contenant du phosphore et la viande restent impuissants pour rétablir la composition normale des urines tant qu'elles renferment des traces de plomb; mais ils amènent bien vite ce rétablissement après toute l'élimination plombique.

Chez l'un des malades observés, à cachexie très prononcée, 165 grammes d'iodure de potassium furent pris en soixante et quatorze jours (15 à 20 décigrammes en deux ou trois doses données chaque jour avant les repas); chez l'autre, 75 grammes furent administrés en cinquante jours. La sécrétion de l'iode, constatée seize jours même après la cessation de son emploi et de toute trace de plomb dans les urines, prouve qu'il eût été inutile de continuer plus longtemps le médicament.

Injection iodée (Boinet).

Teinture d'iode.	150	grammes.
Iodure de potassium. .	4	—
Eau distillée.	150	—

La proportion d'eau varie suivant les indications.

Injection iodée c. le spina bifida (Debout).

Il ressort des faits rapportés par M. Debout, dans le *Bulletin de thérapeutique*, qu'on peut débuter dans le traitement du spina bifida par l'injection d'une solution contenant un tiers de teinture d'iode pour deux tiers d'eau ; qu'on doit clore avec soin l'ouverture de communication de la poche avec le rachis ; ne pas laisser de liquide iodé dans la poche, et si l'on ne prend pas le soin de garantir la tumeur contre les chocs extérieurs, de n'établir aucune compression sur elle.

Injection d'iodure de potassium c. fistule à l'anus (Perrin).

Eau distillée.	10 grammes.
Iodure de potassium.	25 centigr.
Teint. alcool. d'iode. .	20 grammes.

On injecte quelques grammes de cette solution par l'anus à l'aide d'une seringue en étain. M. Perrin ajoute : « La douleur vive et instantanée accusée par le malade m'indiqua que l'injection avait bien parcouru le trajet fistuleux, une seconde injection pratiquée de la même manière, au bout de quatre jours, sortit en partie par l'anus, en occasionnant la même douleur que la première fois, et en me donnant en même temps l'assurance que j'avais bien affaire à une fistule complète. Enfin une troisième et dernière

injection fut encore pratiquée quatre jours après, puis le malade quitta Paris en conservant un suintement qui disparut au bout de quelques jours. »

Teinture d'iode contre les cors aux pieds (Varges).

On étend, avec un pinceau, un peu de teinture d'iode sur la région douloureuse, plusieurs fois par jour, et l'on continue de la sorte pendant quelque temps; après chaque application, les douleurs se calment, la callosité diminue, et la peau désorganisée redevient souple et tendre.

Badigeonnage à la teinture d'iode c. hydrarthroses (Armand Rey).

J'imprègne de teinture d'iode un pinceau gros comme le doigt indicateur, et formé par une bande de drap roulé, et pour conserver l'expression de M. le docteur Baudisson, je badigeonne toute l'articulation malade jusqu'à ce que la peau ait pris une teinte brune très foncée. Immédiatement après, j'applique une compresse de linge en six ou huit doubles, trempée dans l'eau froide et bien tordue, que je fixe ensuite avec une bande de flanelle, en ayant soin d'exercer sur toute l'articulation une compression douce et méthodique.

Le pansement est renouvelé deux fois par jour. Exercice très modéré, le repos absolu n'est pas de rigueur.

La teinture d'iode provoque la chute de l'épiderme seulement, et l'on ne tarde pas à obtenir une amélioration très sensible.

Je fais ordinairement administrer en même temps des douches froides, et la guérison marche plus rapidement avec le secours de cet adjuvant. Néanmoins, je crois qu'il serait facile de s'en passer, et que les résultats, pour être moins prompts, n'en seraient pas moins satisfaisants.

Poudre c. coryza chronique (Soubrier).

Sous-nitrate de bismuth. . 4 grammes.
Poudre de réglisse. . . . 8 —
Ajoutez selon les indications :
Iodure de soufre. . . . . 30 centigr.

Emploi de l'iodure d'amidon (A. Bertherand).

Il y a longtemps, dit l'auteur, que nous avons vu employer et que nous prescrivons nous-même l'iodure d'amidon dans les pneumonies chroniques avec indurations lobulaires et dans les premières périodes de la cachexie pneumo-phymique. C'est, à notre avis, un des meilleurs moyens d'appliquer la médication iodée, qui, pour ne pas donner toujours des résultats plus prompts et plus certains que l'huile de foie de morue, les hypophosphites de soude, de chaux et d'ammoniaque, n'en constitue pas moins une ressource précieuse, dont il ne faudrait pas se priver dans l'état actuel de la thérapeutique des diathèses pulmonaires, osseuses et lymphatiques.

Huile à base d'iodure de soufre (Vezu).

Soufre lavé. . . . . 25 centigr.
Huile d'amandes douces. 15 grammes.

Mélangez ces deux substances, introduisez-les dans un ballon de verre, chauffez-le jusqu'à dissolution du soufre.

D'autre part :

Iode. . . . . 80 centigr.
Huile d'amande. . . 15 grammes.

Dissolvez à froid l'iode dans l'huile, mélangez les deux dissolutions, chauffez-les, agitez-les de temps en temps en temps et filtrez.

Cet iodure ainsi préparé a la saveur et l'odeur de l'huile chauffée, sa couleur est marron ; mis en contact avec une solution d'amidon étendu sur une feuille de papier, il ne produit pas de coloration violette. L'éther le dissout sans laisser précipiter du soufre, cette dissolution ne colore pas le papier amidonné.

Des lavages réitérés faits avec l'alcool à 36 degrés ne dissolvent pas d'iode. Les réactifs n'en accusent pas de trace.

D'après ces résultats, il devient évident que l'on obtient par les moyens que je viens d'indiquer un iodure de soufre parfaitement neutre et pouvant être employé sans crainte de produire des effets irritants.

Quant à son mode d'administration, je propose les formules suivantes :

Huile d'iodure de soufre
ci-devant désignée. . . 30 grammes.
Huile d'amandes douces. 270 —

Faites un mélange.

30 grammes de cette préparation correspondent à 10 centigrammes d'iodure de soufre.

On peut, en émulsionnant, remplacer les 270 grammes d'amandes douces par une égale quantité de sirop d'orgeat, d'écorces d'orange amères ou de tout autre sirop.

La saveur de ces différents mélanges n'a rien de désagréable. (*Gaz. méd. de Lyon.*)

Iodure de zinc, iodure de cadmium (Garrod).

Pourquoi l'iodure de zinc n'est-il pas employé de préférence à l'iodure de plomb? C'est un sel très soluble, stable, et qui agit fort bien comme composé iodique; je l'ai employé sous forme de pommade au vingtième, et je l'ai trouvé bien préférable à la pommade d'iodure de plomb.

M. Garrod préconise l'*iodure de cadmium*. Selon ce savant auteur, il aurait tous les avantages des préparations iodées sans en présenter aucun des inconvénients. C'est un très beau sel, d'apparence nacrée, très blanc, très brillant, complétement inaltérable à l'air; très facilement soluble dans l'eau et l'alcool, formé d'équivalents d'iode et de cadmium (69,46 d'iode, et 30,54 de cadmium). Ses deux caractères essentiels sont de donner la couleur bleue de l'iodure d'amidon,

quand on le traite par l'amidon et l'eau chlorée, et un précipité jaune de sulfure de cadmium, quand on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré dans sa solution; il forme une pommade très blanche et très douce, qui ne se colore pas par l'action de l'air ni du temps, et qui n'a pas l'action irritante des pommades iodées ou iodurées ordinaires.

Plusieurs essais répétés avec l'emploi d'une pommade composée d'une partie d'iodure de cadmium pour huit parties d'axonge, ont prouvé que cette préparation a réduit rapidement des glandes scrofuleuses d'un très gros volume, qu'elle a apporté un grand soulagement à diverses formes d'engorgements, et que, dans plusieurs cas, elle a triomphé d'affections chronique de la peau et des articulations.

Bromure de potassium en poudre c. satyriasis, érections douloureuses et spermatorrhée (Thielmann et Binet).

Bromure de potassium. .	1 à 2 grammes.
Sucre en poudre.	6 —

Mêlez et divisez en 12 paquets égaux; à prendre toutes les deux heures.

Nous l'avons administré dans un julep.

Bromure de potassium. .	1 gramme.
Julep gommeux.	120 —

A prendre dans la journée; — ou en solution :

Bromure de potassium. .	20 grammes.
Eau distillée.	300 —

Une cuillerée à bouche dans un verre d'eau sucrée.

Réflexions de M. Binet sur l'emploi du bromure de potassium contre la spermatorrhée.— L'action stupéfiante exercée par le bromure de potassium sur les organes génitaux de l'homme sain est parfaitement connue : les érections cessent même chez les hommes les plus vigoureux, et l'impuissance peut persister plusieurs jours après la cessation du médicament. Dans les trois observations que nous avons rapportées, l'action sédative du bromure a été évidente et rapide ; l'amélioration ou la guérison obtenue ne peut être attribuée qu'à l'emploi de cet agent thérapeutique. Le premier de nos malades était atteint, depuis dix-sept ans, d'une spermatorrhée qui l'avait conduit au marasme, il perdait toutes les nuits et plusieurs fois par nuit ; dès la première dose, les pertes se réduisirent à une par nuit ; au bout de huit jours elles cessèrent et ne reparurent qu'une fois ; après un mois de traitement, le malade quitte l'hôpital ; il n'avait pas eu d'accident depuis dix-huit jours.

Le sujet de l'observation II perdait depuis plusieurs années ; au moment où le traitement fut entrepris, il avait deux, trois et jusqu'à cinq pollutions par nuit ; une amélioration immédiate dans le nombre des pertes suivit l'administration du bromure ; au bout de quinze jours de traite-

ment, le malade ne perdait qu'une fois et seulement une nuit sur quatre.

Enfin, le sujet de l'observation III, atteint depuis deux ans de pollutions répétées plusieurs fois chaque nuit, put, après six semaines de traitement, cesser l'usage du remède, les accidents ayant complétement disparu. Au bout d'un mois, une rechute survint, le traitement fut repris avec le même succès que la première fois.

Remarquons qu'aucun des malades n'a éprouvé d'effet désagréable ou toxique du médicament, et que les fonctions digestives en particulier n'ont point été troublées.

Il faudrait des observations plus nombreuses et plus suivies pour faire juger de la réalité de la guérison et du temps nécessaire pour l'obtenir complète.

D'après les expériences faites sur l'homme sain, on pourrait reprocher à l'emploi prolongé du bromure de potassium de produire l'impuissance permanente par défaut d'érection ; mais la spermatorrhée, par elle-même, est une cause d'impuissance; et, d'ailleurs, cet inconvénient, s'il existe, n'est-il pas préférable à la maladie et à ses effets?

Sous-nitrate de bismuth dans le traitement de diverses affections des organes génitaux chez l'homme et chez la femme (Caby).

M. Caby a soutenu cette année devant la Faculté une thèse, destinée à confirmer et a com-

pléter les belles études de M. Monneret, sur l'emploi du sous-nitrate de bismuth; je vais la reproduire en ce qu'elle a de plus essentiel.

« En commençant, j'avais cru pouvoir appliquer le sous-azotate de bismuth indistinctement à tous les écoulements aigus ou chroniques de l'homme; mais j'ai dû bientôt renoncer à son emploi dans la blennorrhagie franchement inflammatoire, et cela, pour les mêmes raisons qui ont fait repousser les injections de chloroforme et de nitrate d'argent à haute dose (traitement dit *abortif*). En effet, voici ce qui se passa la première fois que je tentai l'expérience sur une chaudepisse violente, douloureuse, à forme vraiment inflammatoire. Le sujet de cette observation était un interne des hôpitaux; l'uréthrite dont il était atteint datait de six jours; l'écoulement était verdâtre, très abondant; il y avait des douleurs vives en urinant. Je poussai moi-même l'injection :

Eau de roses.	200 grammes.
Sous-azotate de bismuth. . .	30 —

Mais tout aussitôt le malade éprouva une sensation de chaleur tellement ardente qu'il la comparait à celle que produirait un fer rouge; en même temps, il lui semblait que le canal était tellement desséché et distendu qu'il allait se déchirer. Plus tard tous ces symptômes reparaîtront dans la blennorrhée, mais à un degré infiniment moindre, et seront même un des bons signes de l'action efficace du remède; mais, dans

le cas dont il est question, ils étaient intolérables et ne disparurent qu'en plongeant la verge dans un vase rempli d'eau fraîche. Toutefois, par cette seule injection, l'écoulement diminua sensiblement, l'émission des urines fut *de suite* moins douloureuse. On sait que tout le contraire arrive après les injections abortives. Malgré cela, le malade refusa une seconde tentative ; plus tard il y revint en désespoir de cause, alors qu'il avait conservé son écoulement pendant plus de six mois, sans cesser un seul jour de se soigner.

Je n'ai pas fait ce seul essai, mais chaque fois les mêmes accidents se renouvelèrent, et je renonçai à ce mode de traitement dans la période inflammatoire de la blennorrhagie, convaincu cependant qu'on pourrait tirer de grands avantages des injections au sous-nitrate de bismuth, si elles étaient faites le jour même où débute l'affection, et alors que l'inflammation n'a point une grande intensité et est parfaitement limitée.

Blennorrhée, blennorrhagie chronique, suintement habituel, goutte militaire. — Sous ces différents noms, on désigne une seule et même maladie, l'écoulement du canal de l'urèthre, soit qu'il succède à une blennorrhagie aiguë, soit, au contraire, qu'il débute d'emblée sous la forme chronique.

Tout d'abord on se demande à quel moment finit la blennorrhagie aiguë, pour devenir blennorrhée. Sur ce point, on ne saurait être en

désaccord, il n'y a blennorrhée que lorsque tous les symptômes d'inflammation ont disparu.

« Le nom de suintement habituel ne doit être donné à la gonorrhée que lorsque l'écoulement est devenu clair et transparent, ou quand l'inflammation qui l'avait déterminé est dissipée, ce dont nous ne pouvons être certains que par la cessation de la douleur inséparable de l'état inflammation. » (Bell et Bosquillon, *Traité de la gonorrhée et de la maladie vénérienne*, t. I, p. 273.)

Vidal (de Cassis) est plus explicite : « Quand, après 40 à 50 jours, l'écoulement blennorrhagique ne cesse pas ou cesse pour se reproduire, l'état chronique est à craindre. » (*Pathol. externe*, t. IV.)

Nous adoptons ce terme, car il est rare qu'à cette époque, l'écoulement n'ait pas complétement changé de nature : en effet, ce n'est plus le liquide verdâtre, épais, abondant, continu, souvent sanguinolent, du début de la maladie ; c'est, au contraire, le plus souvent un suintement intermittent, laissant sur le linge des taches grisâtres, jaune de soufre. Nous ne retrouvons plus de douleurs vives, lancinantes, et si le canal n'a pas recouvré sa sensibilité normale, du moins le malade peut uriner sans souffrir, et reprendre ses occupations habituelles sans s'exposer à voir survenir des accidents d'une certaine gravité

Cependant ces écoulements en apparence si bénins, ces suintements habituels, ont fait de tout temps le désespoir des malades et des médecins qui voient les balsamiques les plus puissants, les

injections les plus variées, n'amener souvent qu'une amélioration passagère. Dans ces cas, si, bien entendu, il n'y a aucune complication du côté du canal ou de ses annexes, le sous-nitrate de bismuth devient presque un spécifique.

Tous les phénomènes qui succéderont à l'injection de sous-nitrate de bismuth se réduiront à cette sensation de sécheresse et de tension dont nous avons parlé plus haut, seulement ici elle n'aura rien de douloureux, et les sujets les plus timorés n'accuseront guère qu'un tiraillement assez fort le long du canal; encore ce signe ne se présente qu'après les premières injections pour disparaître presque aussitôt.

On ne doit pas craindre que la couche épaisse de bismuth qui tapisse les parois du canal de l'urèthre rende l'émission des urines plus difficile; certains malades m'ont même affirmé qu'ils urinaient beaucoup plus facilement après chaque injection, et l'un d'eux, qui avait éprouvé au début de très grandes souffrances, et dont la muqueuse uréthrale conserva pendant longtemps une certaine sensibilité, me disait avec bonheur que, s'il l'avait pu, il aurait pris une injection chaque fois qu'il avait besoin d'uriner, car alors *il était sûr qu'il ne se sentirait pas pisser.* Cette expression a certes bien sa valeur.

Le malade devra toujours uriner avant de pousser l'injection, afin que le bismuth reste en contact avec la muqueuse le plus longtemps possible; c'est ainsi que l'injection prise le soir avant le coucher fait avancer plus rapidement la gué-

rison, surtout si les urines ont été conservées dans la vessie pendant la nuit tout entière.

Leucorrhées vulvaire, vaginale, vulvo-vaginale, vulvo-uréthrale. — Il est un point que je ne crois pas indigne d'attention : c'est cette propriété qu'a le sous-azotate d'agir avec d'autant plus d'efficacité et de promptitude que l'affection date de plus longtemps et a revêtu tous les caractères de l'état chronique. Si, au contraire, la maladie a conservé des traces de la période inflammatoire, le bismuth semble perdre une partie de ses vertus et ne donne pas les résultats qu'on pourra obtenir s'il est employé plus tard.

Quant à la manière de se servir du bismuth dans les maladies qui nous occupent, je crois qu'il sera toujours préférable de le prendre à l'état de poudre sèche chaque fois que les parties le permettront. Ainsi, chez la femme, la chose est toujours possible; chez l'homme, il n'en est pas de même, il faut un véhicule pour le faire pénétrer dans le canal de l'urèthre, et celui qui nous a le mieux réussi, c'est l'eau de rose. Ce qu'on devra surtout éviter, c'est l'association du bismuth à un corps gras quelconque lorsqu'on veut combattre un écoulement des muqueuses, qui sont sans cesse soumises au contact de l'air et à l'influence des agents extérieurs. En pareil cas, les corps gras, axonge, glycérine, non-seulement n'ont pas réussi, mais nous ont même paru plus nuisibles qu'utiles, ce qui se comprendra sans peine, si l'on réfléchit que la graisse, par son mélange avec les liquides sécrétés par des

muqueuses malades, subit une véritable combinaison qui, à elle toute seule, suffirait pour produire la maladie contre laquelle on l'emploie. Il faut donc repousser toute pommade ou liniment.

Mais il est un reproche grave qu'on ne manquera pas de faire à notre nouveau mode de traitement: c'est qu'il ne peut être pratiqué par la malade elle-même lorsque l'écoulement n'est point limité aux parties génitales externes. Nous y avons réfléchi sérieusement, et dès le principe, nous avons fait fabriquer un petit appareil à l'aide duquel la femme pourrait saupoudrer l'intérieur du vagin, mais cet appareil n'était point assez simple et devenait par cela même d'un entretien coûteux et d'un maniement difficile; toutefois nous ne désespérons pas d'atteindre notre but, et en ce moment même on nous fait un second modèle qui peut-être remplira mieux nos intentions. Car, pour nous, nous sommes persuadé que si, au lieu d'abuser des injections, la femme atteinte d'un écoulement vaginal pouvait porter elle-même plusieurs fois par jour sur les parties malades des substances médicamenteuses en poudre très fine, de telle façon que les replis fussent isolés et les liquides absorbés à mesure qu'ils sont sécrétés, on obtiendrait des guérisons beaucoup plus durables.

Toutefois il sera toujours possible d'employer pour le vagin des injections comme pour le canal de l'urèthre chez l'homme, seulement la quantité de bismuth pourra être plus considérable. L'injection sera d'abord poussée avec force, de façon

à atteindre du premier jet les parties les plus profondément situées, puis on poussera avec plus de lenteur, afin de faire adhérer aux parois la plus grande quantité possible du sous-azotate; deux injections par jour seront suffisantes. M. Monneret, qui a employé ce mode de traitement, en a retiré les plus grands avantages dans certaines affections catarrhales du vagin.

Dose et mode d'administration du sous-nitrate de bismuth.

Le sous-nitrate de bismuth est à la fois le remède le plus sûr, le plus inoffensif, pour combattre les diarrhées rebelles aux opiacés et aux astringents, et cela depuis que M. Monneret nous a appris à l'administrer à dose suffisante. Je crois cependant qu'entre ces doses inertes de 5 à 10 centigrammes et celles de 50 grammes auxquelles on peut arriver sans nul danger, il est un juste milieu d'un demi à 2 grammes qui suffit dans la majorité des cas.

Comme mode d'administration, rien ne convient mieux que le sous-nitrate de bismuth Mentel, pharmacien, à Paris; le sel bismutique sous forme de granules est associé avec parties égales de sucre, il se conserve parfaitement se dose et s'avale avec la plus grande facilité. Tous les malades qui ont eu recours à ce mode d'administration du sous-nitrate de bismuth ne veulent plus le prendre autrement.

Chlorure d'argent dans l'épilepsie (Rossi).

Une femme de trente et un ans était sujette depuis une année à des accès d'épilepsie, qui se répétaient, tous les jours trois à quatre fois. Après l'avoir traitée inutilement pendant quelque temps par l'emploi de l'atropine, le docteur Q. Rossi lui prescrivit des pilules de 2 centigrammes de chlorure d'argent et d'extrait de camomille. Journellement elle en prit trois, puis deux: en quelques semaines la guérison était complète.

Nitrate d'argent contre le catarrhe de la vessie (Nassans).

Il faut d'abord bien vider la vessie ; ensuite la bien laver avec une injection émolliente et en même temps la distendre par une grande quantité d'injection, tout cela est d'une nécessité absolue pour arriver à un résultat heureux. Dans le catarrhe vésical, la muqueuse est épaisse, et la vessie diminuée de volume ; par conséquent cette muqueuse présente des replis avec des sillons profonds; c'est dans ces replis que se déposent les mucosités et qu'elles adhèrent souvent d'une façon mécanique, c'est vrai, mais encore assez intime ; la distension les détache et met la muqueuse à nu dans toute son étendue. Dès ce moment l'injection de nitrate d'argent, poussée dans la vessie, pénètre toutes les anfractuosités

et attaque le mal dans toutes ses retraites ; comment agit-elle alors? peu importe ; mais du moment que son action est reconnue efficace, il est important de lui donner le plus d'étendue possible.

Les injections de décoction émolliente devront être répétées tous les jours ; d'abord pour nettoyer la vessie, et surtout pour augmenter tous les jours sa capacité et la ramener à ses dimensions normales. Une dernière remarque importante dans le mode d'application, est celle qui a trait au manuel opératoire. L'injection de nitrate d'argent, étant exclusivement destinée à la vessie, ne doit pas toucher au canal de l'urèthre; il est donc nécessaire de faire ressortir par la sonde tout ce qu'on pourra du liquide injecté, en recommandant au malade de ne pisser que le plus tard possible. Le caustique, traversant le canal de l'urèthre avant d'être entièrement décomposé, amènerait uue complication qui enrayerait le traitement ; il suffit, du reste, d'un temps assez restreint, pour que ce passage soit même indolent, une demi-heure de patience du malade amènera ce résultat; seulement il est quelquefois impossible d'obtenir ce délai en apparence si court. Une fois l'injection dans la vessie, on malaxe légèrement cet organe par des pressions variées sur l'abdomen, de manière à amener toutes les parois de l'organe au contact du liquide introduit ; après une minute ou deux à peu près d'attente, on fait écouler tout ce qu'on peut par la sonde, et puis, appliquant le doigt sur la

lumière, on la retire avec précaution. Cette sonde doit être de gomme élastique et d'un calibre assez fort, 19 ou 20 (filière Charrière), pour bien remplir le canal de l'urèthre et empêcher le liquide de filtrer entre elle et les parois du canal.

Dose de la solution. — M. Bretonneau, le premier qui ait osé employer les injections de nitrate d'argent dans le catarrhe vésical, n'osait pas dépasser la dose de 5 centigrammes, pour 120 grammes d'eau. Dans les observations que je présente, on voit que la première dose est au centième, et que, après un temps qui varie de deux à trois mois, on arrive à 10 pour 100 de nitrate d'argent. Je le répète, ce résultat ne doit étonner personne aujourd'hui; une muqueuse enflammée chroniquement depuis des années, épaissie, altérée dans sa structure, ne peut craindre un caustique comme le nitrate d'argent; que pourrait faire une solution de 5 centigrammes dans 100 grammes d'eau pour les catarrhes rebelles remontant à vingt années.

Dangers du procédé. — La fièvre et la douleur, voilà les deux dangers. La fièvre, si elle survient, on la combat par le sulfate de quinine, la douleur ne survient qu'une demi-heure après l'injection; il faut mitiger les doses.

Traitement des ophthalmies purulentes (Natalis Guillot).

Lorsqu'on n'a affaire qu'à une simple conjonctivite, sans produit ou presque sans produit pu-

rulent, on se borne à faire quelques lotions avec de l'eau fraîche et à instiller entre les paupières quelques gouttes d'un collyre de nitrate d'argent dans la proportion de 1 gramme pour 30. Ce collyre, à peine caustique, suffit dans ces formes légères pour modifier efficacement la muqueuse enflammée, et on obtient une guérison complète en en continuant l'usage pendant quelque temps, deux ou trois fois par jour.

Mais lorsque, soit qu'on ait négligé ou laissé passer inaperçue cette première période de la maladie, on se trouve en présence de l'ophthalmie purulente confirmée, il y a alors indication urgente de modifier énergiquement et dans toute son étendue la muqueuse oculo-palpébrale. Mais pour agir sur cette membrane, il faut d'abord la débarrasser des produits purulents qui la baignent et la tapissent ; or, c'est là que gît la principale difficulté, la plupart des moyens ordinaires de lotion étant insuffisants. Il faut, pour atteindre ce but, une colonne liquide projetée avec assez d'énergie pour pénétrer entre les paupières et débarrasser complétement toute leur surface interne.

M. Nat. Guillot se sert à cet effet de l'irrigateur Eguisier, dont le jet est dirigé dans les yeux du jeune malade, à une distance de 20 ou 30 centimètres ; l'eau pénètre entre les paupières, les soulève, distend leurs sillons et leurs culs-de-sac, et entraîne dans son mouvement rapide tous les produits étrangers qu'elles renferment.

Cette petite opération, très simple en appa-

rence, exige néanmoins une main exercée. On peut, à l'aide d'un robinet, faire varier l'impulsion du liquide, mais il ne faut pas craindre d'employer un jet assez fort. Chaque injection dure un quart d'heure ou une demi-heure. La muqueuse oculaire, une fois débarrassée de la sorte de tout produit purulent, est facilement accessible à l'agent modificateur. Celui-ci consiste en une solution concentrée de nitrate d'argent, composée de :

Eau distillée	4 grammes.
Nitrate d'argent cristallisé . .	1 —

Voici de quelle manière M. Nat. Guillot fait procéder à l'application de ce collyre :

L'enfant étant couché sur le dos, on lui en verse quelques gouttes dans le grand angle de l'œil ; on écarte alors les paupières, et tout le liquide ainsi déposé entre dans l'espace sous-palpébral et en atteint facilement toutes les parties. On renouvelle ces applications de collyre trois fois par jour, en ayant soin de faire chaque fois une injection détersive. Lorsque la suppuration est très abondante, on pratique une ou deux injections d'eau, outre chaque application de collyre.

Une grande et rapide amélioration suit ordinairement l'emploi de ces moyens simples: on peut alors éloigner les injections et affaiblir la dose de nitrate d'argent. (*Gaz. des hôp.*)

Sparadrap au minium brûlé (Colson).

Huile d'olive. .	500 grammes.
Minium. . . .	250 —
Cire jaune . .	185 —

Ce sparadrap *ne produit jamais d'érysipèle, ni d'érythème, ni d'irritation.* Il peut servir dans le plus grand nombre de cas où l'on emploie les bandelettes de diachylon de Vigo, quoiqu'il soit peut être un peu moins agglutinatif. Mais, ne déterminant jamais la moindre irritation, il est excellent pour le pansement des ulcères, des vésicatoires, des cautères, etc., et favorise la réunion immédiate des plaies sans provoquer le plus petit inconvénient. Il jouit donc de toutes les qualités que devrait posséder, mais que ne possède pas le sparadrap de diachylon.

Préparation. — On met les trois substances posées dans une bassine sur un bon feu. Il faut remuer le mélange avec une spatule jusqu'à ce que l'emplâtre devienne noir, le retirer alors du feu, et le remuer ensuite jusqu'à ce qu'il soit fort épais. On forme après cela des magdaléons, que l'on conserve pour l'usage, en roulant cet emplâtre sur un marbre mouillé avec de l'eau froide. On se sert de cet emplâtre en le faisant étendre sur des morceaux de toile comme pour les sparadraps de Vigo et de diachylon. Pour que ce sparadrap soit agglutinatif, il faut qu'il soit récent; en vieillissant il devient écailleux, se fendille et se dé-

tache de la toile : alors il ne vaut plus rien, mais on peut le rajeunir en repassant sur lui une petite quantité de nouvel emplâtre chaud, et alors il redevient agglutinatif.

Empoisonnement par les dentelles imprégnées de céruse.

Voici un nouvel exemple d'empoisonnement par les dentelles imprégnées de céruse. — Une jeune fille, employée au blanchiment des dentelles dites applications de Bruxelles, éprouvait depuis quelque temps de violents maux de tête. Les douleurs étant devenues insupportables, elle entra à l'hôpital, où elle mourut après quatre jours d'atroces souffrances. Le médecin ne crut pouvoir attribuer ces symptômes qu'à un empoisonnement par le plomb. Une enquête eut lieu et donna les résultats qui suivent :

Les viscères incinérés fournirent à l'analyse une quantité notable de plomb, surtout le foie et le cerveau. On interrogea la santé des dentellières, et l'on trouva qu'elles avaient éprouvé, à plusieurs reprises, des symptômes d'intoxication saturnine, surtout celles qui étaient employées au blanchiment des fleurs. Or, voici en quoi consiste cette opération : on fait adhérer à la surface des tissus, au moyen d'une percussion répétée, une poudre blanche destinée à en masquer la malpropreté, et qui n'est autre chose que du carbonate de plomb, ainsi que l'ont démontré directement les analyses chimiques. On

voit dès lors tout le danger que présente cette industrie, et l'utilité qu'il y aurait à ce qu'elle fût réformée.

Action des sels de plomb sur les animaux (Pécault-Taschereau).

Les sels de plomb, qui sont si toxiques pour l'homme à de très faibles doses, seraient, d'après M. Pécault-Taschereau, tout à fait inoffensifs pour le chien. Le chat serait, au contraire, extrêmement accessible à l'action des sels de plomb. Dans les laboratoires de céruserie, cet animal est rapidement tué par les poussières plombiques qui voltigent dans l'air.

D'après M. Pécault-Taschereau, les chevaux qui sont occupés dans les manéges des fabriques de céruse, à charrier les tonneaux, ou qui stationnent dans les hangars où le minium est en dépôt, sont pris d'une singulière affection : une paralysie ou une obstruction du larynx, qui les rend *corneurs*. Les nerfs récurrents sont frappés de paralysie, le nerf pneumogastrique restant parfaitement libre dans le reste de son étendue. M. Delaunay, vétérinaire, a pratiqué la trachéotomie dans ces cas, et il a constaté que cette opération une fois faite, la santé de ces animaux se conservait intacte et que l'influence de l'agent toxique se bornait aux nerfs respirateurs. Ajoutons qu'un autre fabricant de céruse, M. Roart (de Clichy), assure que, par les émanations plombiques, les rats sont frappés d'une véritable pa-

ralysie du train de derrière. Grâce à cette paraplégie, il devient très facile de les poursuivre et de les tuer.

Tannate de plomb c. eschares du sacrum (Leclerc).

Écorce de chêne. . 32 grammes.
Eau . . . . . 250 —

Faites bouillir. — Ajoutez :

Extrait de saturne. q. s.

Recueillez le précipité, appliquez-le sur les parties menacées de gangrène.

Le cuivre est-il un poison (Toussaint)?

Le docteur Toussaint a voulu réhabiliter le cuivre. Voici les conclusions des nombreuses expériences qu'il a exécutées sur lui, sur les malades et sur les animaux. Selon cet auteur, on voit :

« 1° Que le cuivre pur, l'oxyde noir de cuivre et le sulfure de cuivre ne peuvent entraîner aucun trouble dans la santé, non plus que le chlorhydrate de cuivre ammoniacal à la dose de 20 gouttes dans la liqueur de Köchlini ;

» 2° Que le sulfate de cuivre ammoniacal à la dose de 7 grammes, l'iodure de cuivre de 8, le phosphate de cuivre de 10, le carbonate de cuivre de 10, l'azotate de cuivre de cuivre de 14, l'acétate de cuivre de 14, causent d'abord des vomissements, mais qu'on peut cependant en administrer des quantités bien plus considéra-

bles par jour à doses fractionnées, sans qu'il se produise d'accidents;

» 3° Que la nourriture que l'on donne en même temps, même, n'a aucune influence sur l'action de ces médicaments;

» 4° Que les sels de cuivre, ceux qui sont solubles comme ceux qui ne le sont pas, ne se retrouvent pas dans l'urine;

5° Que l'on ne rencontre point ces symptômes, indiqués dans tous les livres comme se manifestant à la suite d'un long usage, des préparations de cuivre : cercle bleu au-dessous des yeux, sensation douloureuse à la pression du ventre, vomissements fréquents, mouvement fébrile marqué, etc. »

J'admets volontiers que l'action nuisible du cuivre a été exagérée; que l'intoxication cuivrique lente est chose fort douteuse, mais il est aussi bien certain que de fortes doses de cuivre peuvent empoisonner. Quoi qu'il en soit, les faits du docteur Toussaint, et beaucoup d'autres que je pourrais citer, peuvent rendre plus confiant dans l'innocuité, par suite de l'emploi des préparations de cuivre administrées à faible dose et longuement continuées.

Solution cuivreuse (Lafargue).

Deuto-acétate de cuivre. 10 centigrammes.
Eau distillée . . . . . 20 cuill. à bouche.

Dissolvez. Une cuillerée à bouche, une heure au moins avant le repas. Au bout de trois

jours, s'il n'y a ni vomissements, ni coliques, ni diarrhée, prendre une troisième cuillerée à bouche à midi. Contre les démangeaisons insupportables, les dartres humides, les cancers; comme vermicide, pour tuer l'ascaride lombricoïde.

Pâte de Canquoin contre le lupus (Bonnaric).

1° Le traitement général est impuissant à guérir le *lupus exedens* ulcéreux; 2° localement, les escharotiques superficiels sont sans efficacité contre cette maladie, quelque répétée que soit son application; 3° la cautérisation avec la pâte de chlorure de zinc détruit la déviation phagédénique du *lupus exedens* ulcéreux, et le transforme en une plaie simple dont la cicatrisation se fait avec rapidité; 4° dans les lupus étendus en surface et en profondeur, la cautérisation doit être faite avec le plus grand soin, pour qu'elle ne laisse en dehors de son action aucune portion du mal. Si quelques parties de l'ulcère ont échappé ou ont été rebelles à l'action escharotique de la pâte de chlorure de zinc, une nouvelle application devient nécessaire. Cette application sera renouvelée jusqu'à ce que la surface ulcéreuse soit transformée en une plaie de bonne nature. En général, trois ou quatre applications conduisent à ce résultat. (*Gaz. hebd.*)

La pâte de Canquoin se conserve bien, s'applique facilement; son emploi contre le *lupus exedens* me paraît très bien indiqué.

Destruction des chancres non infectants, à toutes les périodes, par une cautérisation de deux heures avec la pâte de chlorure de zinc (Rollet).

Après avoir bien abstergé les parties, M. Rollet taille et applique des rondelles de caustique de même forme et de même dimension que les chancres. Celles-ci sont assujetties avec de la charpie, des bandelettes de diachylon ou des bandes, suivant les régions. Le caustique est laissé en place deux heures. L'eschare se détache presque toujours le troisième jour. Si le chancre a été entièrement détruit, la réparation se fait vite. — Le mémoire de M. Rollet est terminé par les propositions suivantes :

1° Une cautérisation de deux heures, avec la pâte de chlorure de zinc, détruit le chancre *non infectant*, et le transforme en une plaie simple, marchant vite à la cicatrisation ; 2° la cautérisation destructive est particulièrement indiquée dans les cas de chancre unique, sans bubon virulent ; 3° dans les cas de chancres multiples, sans bubon virulent, la cautérisation peut détruire le chancre ; mais, si on laisse persister le bubon, on ne remédie qu'à une partie du mal et on est exposé aux réinoculations ; 4° il n'est pas certain qu'on puisse détruire le bubon virulent aussi sûrement que le chancre, en le cautérisant : s'il en était ainsi, la méthode aurait peu d'avantages à être appliquée aux chancres compliqués de bubons ; 5° la cautérisation destructive est

insuffisante, contre-indiquée ou impossible dans les cas de *chancres infectants*, dans les cas de chancres gangréneux ou phagédéniques, dans les cas de chancres du canal ou du prépuce avec phimosis, et de tous les autres points où le caustique ne serait pas exactement appliqué ou maintenu. (*Gaz. méd. de Lyon.*)

Comparaison du sulfate de zinc et du nitrate d'argent dans les ophthalmies (Posta).

On peut et l'on doit employer le sulfate de zinc dans toute ophthalmie, aussitôt qu'elle a commencé à passer de l'état aigu à l'état chronique. La proportion du sel sera d'abord de 1 gramme sur 75 grammes de véhicule, composé d'eau distillée et d'eau de laurier-cerise. Si la maladie ne cède pas, on passe à une proportion de 2 grammes de sel sur 100 grammes de véhicule. Lorsqu'il s'ajoute à l'ophthalmie un léger degré de la kératite chronique, avec un nuage de la cornée, le nitrate d'argent est le meilleur moyen de guerir. La formule de collyre est de 5 centigrammes de nitrate d'argent sur 30 grammes d'eau distillée. Tous les ophthalmologistes, ajoute M. Posta, qui ont porté au delà la dose de nitrate d'argent, au lieu de guérir l'ophthalmie ou la kératite chronique, ont produit une nouvelle maladie, qu'il considère soit comme une brûlure des petits vaisseaux de la conjonctive, soit comme une transsudation plastique entre les lames de la cornée, d'où résulte la cécité totale. (*Gazette hebdomadaire.*)

Injection astringente (Dannecy).

Infusion de bourgeons de sapin. 150 gram.
Acétate de zinc. . . . . 1 —
Chlorhydrate de morphine. . . 20 cent.
Mêlez. Contre la blennorrhagie.

Oxyde de zinc c. sueurs profuses (Jackson).

Oxyde de zinc. . . 50 centigrammes.

A prendre le soir en se couchant, contre les sueurs profuses à la suite de rhumatisme aigu, de fièvres intermittentes.

Carbonate de cadmium, action toxique (Soret).

La *Presse médicale belge* a rapporté, d'après M. Soret, un exemple d'intoxication, sur trois individus par inhalation d'une poudre employée pour blanchir l'argenterie. D'après une analyse, cette poudre consisterait en *carbonate de cadmium*. Les symptômes principaux ont été des selles, des vomissements, des étourdissements, de la gêne dans la respiration, un sentiment de constriction à la gorge, des crampes douloureuses.

Dans le *Répertoire de pharmacie*, t. XIII (1857-1858), p. 324, j'ai parlé de l'emploi à l'extérieur de l'iodure de cadmium ; nous savons trop peu sur les propriétés physiologiques des composés de cadmium pour ne pas appeler l'attention des observateurs sur ce sujet. (Voy. p. 203)

CAUSTIQUES. — RÉVULSIFS.

Cautérisation par la potasse et le chlorure de zinc pour le bandage amidonné (Bonnet).

Le but que Bonnet s'était proposé d'atteindre était de prévenir presque complétement les douleurs qu'entraîne la cautérisation profonde par la potasse. Ce moyen, c'est l'application immédiate, autour des parties cautérisées, d'un bandage amidonné disposé de manière à assurer une immobilité complète et à mettre les parties brûlées à l'abri du contact de l'air, par une couche de coton épaisse et étendue. Il a voulu prouver aussi que cette combinaison diminue la lenteur, toujours si grande, du traitement des maladies graves des articulations ; qu'elle donne à la cautérisation révulsive une innocuité et des avantages qu'elle est loin d'avoir, lorsque les membres sont abandonnés à leur liberté ; que la cautérisation par le chlorure de zinc, pratiquée suivant cette espèce de méthode sous-cutanée, est beaucoup moins douloureuse que dans les conditions ordinaires, et qu'elle permet enfin d'aborder, avec des chances de succès, l'ouverture des abcès profonds, même lorsqu'ils communiquent avec les cavités articulaires. C'est dans les tumeurs blanches compliquées de difformités que Bonnet mettait cette méthode en usage. Un redressement

immédiat est pratiqué pendant l'éthérisation, à l'aide, s'il le faut, de la section des tendons et de la rupture des adhérences. Pour assurer la permanence du redressement et pour prévenir les douleurs et les inflammations qui seraient la suite de ces manœuvres, on applique de suite un bandage amidonné rendu solide par des attelles de fil de fer. Mais ces moyens mécaniques ne sauraient suffire pour faire disparaître les engorgements ; il faut recourir aux cautérisations révulsives. Bonnet les pratiquait avec la potasse caustique, de suite après le redressement, et plaçait immédiatement sur ces cautères le bandage amidonné. — Les faits exposés par Bonnet sont au nombre de seize. Dix ont rapport à la cautérisation révulsive avec la potasse, six à la cautérisation profonde avec la pâte au chlorure de zinc. Ils justifient complétement les propositions émises par Bonnet.

J'ai tenu à reproduire ici ces détails bien peu importants, si l'on envisage tout ce qu'a fait l'illustre chirurgien de Lyon dans une vie si fatalement interrompue dans tout son éclat.

Cautérisation anesthésique locale (Piédagnel).

La cautérisation par les caustiques est une opération fréquemment employée en chirurgie; mais comme elle est très douloureuse, les malades répugnent à s'y soumettre. M. Piédagnel a fait quelques recherches pour tâcher d'obtenir des

cautérisations sans déterminer beaucoup de douleur, et il s'est arrêté au moyen suivant :

Lorsque l'on mélange de la poudre de Vienne et de l'hydrochlorate de morphine, au moyen d'un liquide, on obtient une pâte qui, appliquée sur la peau, produit une eschare sans déterminer de douleur.

Le mélange de 3 parties de poudre de Vienne (chaux vive et potasse caustique) et de 1 partie d'hydrochlorate de morphine doit être fait intimement à sec, puis on ajoute du chloroforme, de l'alcool ou de l'eau pour obtenir une pâte épaisse, que l'on applique sur la peau, au moyen de sparadrap de diachylon; après cinq minutes de cette application, la peau que recouvre le cautère devient d'un blanc mat; cinq minutes plus tard, il se forme à son pourtour un petit bourrelet blanchâtre, œdémateux, et au bout de quinze minutes, la peau est brune, brûlée, charbonnée ; puis l'épaisseur de l'eschare augmente avec la durée de l'application et devient à peu près semblable à celle de la pâte employée : quant au diamètre, il est toujours plus grand que celui du caustique, mais cela dépend du mode d'application.

En ajoutant un peu de gomme à la pâte, on peut confectionner de petits disques de 1 centimètre de diamètre, sur 4 à 5 millimètres d'épaisseur; par la chaleur ils deviennent très durs, mais ils agissent moins promptement, et il faut les humecter avec de l'eau avant de les appliquer.

L'hydrochlorate de morphine peut être em-

ployé, mélangé dans les mêmes proportions (1/4) avec de la poudre de cantharides; alors on obtient des vésicatoires, sans déterminer de douleur. Un gramme d'hydrochlorate de morphine, ainsi mélangé, et, après une application de dix heures, n'a déterminé qu'une légère et passagère somnolence; mais il est inutile d'employer de si fortes doses, 70 à 40 centigrammes suffisent pour un cautère ou un vésicatoire.

L'hydrochlorate de morphine borne son action à la partie sur laquelle le caustique est appliqué; il n'y a pas d'absorption, d'intoxication : c'est donc un *anesthésique local*, indépendant du chloroforme, puisqu'on peut, tout en obtenant les mêmes résultats, se servir d'eau ou d'alcool.

Cautérisation transcurrente dans le traitement des tumeurs blanches (Notta).

M. Notta emploie un fer en forme de hache, dont le tranchant est mousse et le dos très épais, afin de contenir beaucoup de calorique; une fois rougi à blanc, il le promène sur toute la longueur de l'articulation, en traçant des lignes parallèles qui doivent être à 20 ou 25 millimètres l'une de l'autre. Le fer est passé lentement trois ou quatre fois dans la même raie, en ayant soin de ne pas appuyer fortement, afin de ne pas diviser la peau mais pour y faire pénétrer le plus de calorique possible. Avant d'appliquer le fer rouge, le malade doit être anesthésié, soit par l'inhalation de

chloroforme, soit par l'application topique du mélange réfrigérant.

Voici quelques-uns des faits que M. Notta rapporte :

Dans une première observation, il s'agit d'une femme de vingt-trois ans, lymphatique, affectée d'une tumeur blanche du genou droit, datant de sept ans. De nombreux traitements avaient été mis en usage ; mais la maladie allait toujours en s'aggravant d'une manière lente, mais continue. A l'époque où M. Notta la vit, le genou était tuméfié, donnant une sensation de fausse fluctuation, due à des fongosités ; la jambe était fléchie sur la cuisse, et il y avait un commencement de luxation du tibia en arrière, et la partie était le siége de douleurs vives, provoquées surtout par la pression. Du 30 mars au 3 juillet, quatre cautérisations successives ; du 4 août au 20 septembre, une saison de bains de mer ; et au retour, une cinquième cautérisation, après laquelle la guérison est complète, mais avec ankylose.

Obs. II. Tumeur blanche du genon droit chez un homme de trente et un ans ; luxation incomplète du tibia en arrière ; douleurs extrêmement vives ; huit applications du fer rouge en sept mois, et un mois de bains de mer entre la septième et la huitième application. Guérison avec ankylose ; la marche n'est nullement douloureuse.

Obs. III. Tumeur blanche du genou droit chez un homme de vingt-huit ans ; subluxation du tibia en arrière. Douleur provoquée par la pres-

sion et les mouvements. Une seule application du feu ; guérison.

Obs. IV. Tumeur blanche du coude gauche chez un jeune homme de vingt ans, datant de deux ans. Une seule application du feu ; guérison avec ankylose à angle droit.

Obs. V. Tumeur blanche du poignet gauche chez une jeune fille de seize ans. Vésicatoires volants, deux applications du feu ; guérison avec conservation des mouvements.

Obs. VI. Tumeur blanche guérie par les raies de feu, pendant que la phthisie pulmonaire ruinait le malade, qui a fini par y succomber.

Obs. VII. Une première guérison est obtenue ; récidive huit mois après, sous l'influence de mauvaises conditions hygiéniques. Nouveau traitement ; mais la malade (enfant de douze ans) est emportée par une variole.

En résumé, dans tous les cas de guérison, la maladie était fort ancienne ; les lésions articulaires étaient graves, et la maladie, loin de s'amender, allait sans cesse s'aggravant. C'est donc bien au traitement seul, et non à la marche naturelle de la maladie qu'il faut attribuer la guérison. (*Arch. gén. de méd.*)

Acide chromique c. granulations (Hairion).

L'acide chromique est un caustique difficile à manier et pour cela dangereux, il a cependant paru efficace à un médecin très compétent,

M. Hairion, contre les *granulations inodulaires*, une des formes les plus rebelles de l'ophthalmie granuleuse, mais il faut l'employer étendu convenablement et avec réserve.

Permanganate de potasse, nouveau caustique.

M. Cooke a employé avec succès le permanganate de potasse; il lui reconnaît les avantages suivants :

Il est moins douloureux que les autres agents caustiques ; il contient plus d'oxygène et produit une combustion plus active. Il est en poudre et d'une application facile, grâce à quelques gouttes d'eau qui suffisent pour en faire une pâte.

M. Girdwood a apporté des faits pour prouver l'efficacité du permanganate de potasse comme agent de cautérisation.

Ventouses sèches dans la fièvre typhoïde à forme thoracique (Béhier).

M. Béhier emploie les ventouses sèches appliquées sur la poitrine et surtout sur les membres inférieurs, pour combattre les accidents thoraciques de la fièvre typhoïde, ses succès sont dignes de fixer l'attention des praticiens. Le nombre des ventouses sèches appliquées par M. Béhier varie depuis vingt jusqu'à quarante, soixante et quatre-vingts, réparties en deux fois, moitié le matin et moitié le soir. Cette application du soir est nécessaire pour s'opposer au retour de la congestion. La médication, qui doit être continuée plu-

sieurs jours, n'a d'autre inconvénient que celui de déterminer des ecchymoses assez longues à se dissiper, tandis que, sous son influence, la modification des accidents thoraciques est assez rapide ; les râles diminuent dans la poitrine, l'oppression devient sensiblement moindre. ainsi que le coma et le délire ; le pouls perd de jour en jour de sa fréquence, ainsi que la respiration ; la face perd son caractère anxieux et sa coloration violacée ; bref, tous les phénomènes qui annoncent l'approche de l'asphyxie s'éloignent de jour en jour, et avec eux le danger imminent qui menace les malades. Grâce à ce traitement la mortalité pour les fièvres typhoïdes à forme thoracique est, selon M. Béhier, tombée à zéro ; tel est aussi le résultat d'expériences semblables, faites par M. Bourdon, à l'hôpital Lariboisière.

Crayon de charbon caustique dans le traitement des affections utérines (Bonnafond).

Pr. Gomme adragante.	5	gram.
Poudre de charbon végétal .	15	—
Nitrate de potasse.	2	—

On fait dissoudre la gomme dans quantité suffisante d'eau, en ajoutant un peu de poudre de sucre pour faciliter la solution, qui doit être assez concentrée ; on ajoute ensuite peu à peu le mélange de la poudre de charbon et de nitrate de potasse, et l'on forme ainsi une pâte homo-

gène jusqu'à consistance suffisante pour permettre de la rouler en cylindres de divers calibres, qu'on laisse bien sécher avant de s'en servir.

Rien de plus simple que l'emploi de ces charbons caustiques, dit M. Bonnafond : on les allume à la flamme d'une allumette ou d'une bougie et l'on attend, pour s'en servir, que le charbon soit enflamme dans une étendue de 1 centimètre, et, suivant qu'on veut avoir une cautérisation un peu profonde où très superficielle, on se sert de crayons d'un diamètre considérable ou d'un charbon de 3 à 4 millimètres de diamètre.

Tels sont les faits annoncés par M. Bonnafond. M. Aran a employé les charbons caustiques à l'hôpital Saint-Antoine, il s'est assuré que cet inconvénient rapporté par M. Bonnafond à l'addition du nitre au mélange de fuser en brûlant, tenait à ce que le mélange n'était sans doute pas parfait ; car les charbons qu'il a fait préparer suivant le procédé de M. Bonnafond, en versant la masse demi-liquide dans de petits moules dressés en carton ou en papier épais, ne fusent pas sensiblement.

M. Aran a reconnu à ces charbons caustiques une activité assez grande et une puissance de destruction assez marquée, lorsque au lieu de laisser le charbon quelques instants seulement en contact avec la partie, on l'y maintient une minute ou deux ; car l'avantage du charbon caustique, c'est qu'une fois allumé, il continue à brûler jusqu'au dernier morceau, et le rayonnement du calorique, quoique assez limité par le défaut

de conductibilité du charbon, n'ajoute pas moins à la puissance caustique.

Pour la cautérisation ponctuée dans les cas de tumeurs, de névralgies, d'amauroses, etc., M. Aran est arrivé aux mêmes résultats que M. Bonnafond, mais l'application la plus utile qu'on peut faire, suivant lui, de ces charbons caustiques, c'est au traitement des affections chroniques et, en particulier, des engorgements et ulcérations granulées du col de l'utérus.

(*Bull. thérap.*)

VERMIFUGES. — TÉNIAFUGES.

Sur l'action de la santonine (Martini).

La santonine commence à être fréquemment employée. Voici quelques nouveaux renseignements sur la curieuse propriété de modifier la vision.

On sait que la santonine a cette propriété singulière, que les personnes qui en font usage voient, au bout de quelques minutes, tous les objets colorés en *vert*.

Ce phénomène est déjà connu par deux ou trois observations publiées en 1854; mais jusqu'ici personne n'en avait encore fait le sujet d'un travail suivi.

La *coloration* de la vue est-elle la même chez toutes les personnes qui usent de la *santonine* ?

Ou bien la *couleur* varie-t-elle selon les personnes? Varie-t-elle selon les doses? C'est ce que s'est proposé de chercher M. de Martini.

Une malade qui prenait de la *santonine* à titre d'anthelmintique, voyait vingt minutes après tous les objets colorés en *vert* intense, tandis qu'un élève de M. de Martini (M. de Cassano) voyait les objets colorés en *bleu ;* dans la plupart des expériences, les personnes soumises à l'usage de la *santonine* ont vu les objets colorés *jaune-paille.*

Les doses du médicament ont aussi leur influence ; un jeune homme, à qui 5 grains de *santonine* faisaient voir les objets colorés en *jaune*, trente-six minutes après avoir doublé la dose, ne les voyait plus en *jaune* ou en *vert*, mais en *rouge ;* une demi-heure après, il les voyait en *orange*, et puis de nouveau en *jaune.*

Au contraire, M. Casano, soit à la dose de 5 grains, soit à la dose de 10 grains de *santonine*, voyait tous les objets colorés en *bleu*, et un autre élève, M. Pedretti, les voyait toujours en *jaune-paille.*

La *coloration*, dans quelques individus, n'est pas permanente, mais intermittente ; elle disparaît pendant cinq ou six minutes, puis revient. Dans aucun cas, elle n'a subsisté plus d'un jour.

Quelle est la cause de ce phénomène? On a cru pouvoir l'expliquer par un *ictère* momentané ou par une coloration en jaune du *sérum* du sang. M. de Martini ne pense pas que des effets si *variables* puissent être expliqués par ces deux

causes, qui toutes deux sont constantes. Comment l'*ictère* ou la coloration en *jaune* du sang pourraient-ils faire voir successivement en *bleu*, en *rouge*, en *vert*, etc.?

Tout cela conduit notre auteur à supposer dans la *santonine* une *action moléculaire* sur la rétine, par laquelle est changée la tension et la réaction vibratoire des molécules nerveuses de cette membrane sous l'impression des rayons lumineux.

Vermifuges employés par M. Green.

Potion de spigelia.

Pr. Spigelia marylandica. 15 grammes.
Eau bouillante. . . . 500 —

On fait macérer une heure, on filtre, et l'on donne une cuillerée à bouche du liquide, de trois en trois, ou de quatre en quatre heures. Il est avantageux d'en faire précéder l'administration d'une dose purgative de calomel donnée la veille; après la dernière dose du vermifuge, on purge avec l'huile de ricin.

Quelquefois on associe à ce vermifuge un purgatif, par exemple :

Pr. Spigelia marylandica. . 15 grammes.
Follicules de séné. . . 12 —
Semences d'anis. . . . 4 —
Eau bouillante. . . . . 500 —

Faites macérer pendant une heure.

A prendre deux cuillerées toutes les trois heures.

Au semen-contra on substitue généralement, en Amérique, le *chenopodium anthelminthicum*. On le prescrit surtout contre les lombrics. Son huile est d'un usage très répandu dans les dispensaires de New-York ; voici la formule la plus usuelle :

Pr. Huile de chénopode. . 10 gouttes.
Sirop simple. . . . . 30 grammes.

On fait prendre trois cuillerées à café de ce sirop deux ou trois jours de suite, après quoi on donne un purgatif.

Dans les cas d'oxyures vermiculaires, M. Green a souvent employé avec succès l'huile d'olive en lavements. Ces lavements sont de 150 à 200 grammes pour un adulte; pour les enfants en bas âge, la dose est de 60 grammes; l'injection doit être conservée aussi longtemps que possible.

(*Bulletin de thérapeutique.*)

Kamala nouveau téniafuge (Hunsbry).

Les capsules du *Rottera tinctora* de la famille des Euphorbiacées donnent une poudre rouge employée en teinture sur soie, qui paraît être d'une grande efficacité contre le ténia à la dose de 6 à 12 grammes avec l'aide, dans certains cas, de 15 grammes d'huile de ricin.

FORMULES DIVERSES.

Collodion pour réunir les plaies (Goyrand).

Pour que le collodion remplisse le but que se propose la chirurgie, il importe qu'il soit préparé avec soin.

Le fulmicoton dont on se sert pour faire le collodion diffère beaucoup, au point de vue chimique, de celui qui peut remplacer la poudre dans les armes à feu; tandis que ce dernier se prépare en plongeant le coton dans l'acide azotique monohydraté, l'autre se fait en traitant le coton par un mélange de trois parties d'acide sulfurique et deux parties d'azotate de potasse (formule de M. Mialhe). Celui-ci brûle en fusant et laisse après sa combustion un léger résidu charbonneux; la déflagration de l'autre, au contraire, tout à fait instantanée, ne laisse pas de résidu. Enfin le vrai coton-poudre est à peu près insoluble dans l'éther, tandis que la pyroxyline qui sert à la préparation du collodion se dissout en forte proportion dans ce liquide volatil.

La consistance du collodion est en raison de la quantité de pyroxyline qui entre dans sa composition.

Pour la proportion dans laquelle on doit faire entrer le fulmicoton dans la préparation du collodion, on peut, je crois, établir cette règle : *Le*

collodion destiné à servir comme agent agglutinatif doit avoir la consistance d'un sirop très épais. Voici une formule que je crois pouvoir recommander pour sa préparation :

Éther sulfurique à 60°.	100
Pyoxyline	8
Alcool à 36°.	5

Le collodion ainsi préparé est très consistant et trouble. On peut le rendre plus homogène en le filtrant à travers un linge. C'est, je crois, ce que font les fabricants de produits chimiques qui expédient cette substance aux pharmaciens de province; mais c'est là une mauvaise pratique: cette opération prive le collodion d'une partie de sa force adhésive.

L'alcool rend le collodion moins volatil et plus facile à appliquer, mais ne le rend pas plus adhésif et ne facilite guère la dissolution de la pyroxyline.

Le collodion, préparé d'après la formule que je viens d'indiquer, a toute la force adhésive que lui attribuait M. Malgaigne (séance de l'Académie). La pellicule qu'il forme en séchant, mince et transparente, tient à la peau, de telle manière qu'on ne peut l'en détacher que par un fort raclage, et, si l'on voulait l'enlever par le lavage, l'eau froide ou chaude, alors même qu'elle serait alcaline ou savonneuse, n'aurait pas de prise sur elle; l'éther seul pourrait la dissoudre.

Mais cette pellicule n'est point extensible; si la surface à laquelle elle adhère vient à changer

le volume, à se tuméfier, elle se fendille ; et c'est pour parer à cet inconvénient qu'on a faire un collodion élastique, ou mieux, extensible, pour les cas où l'on voudrait appliquer cette substance comme enduit imperméable sur des parties enflammées ou menacées d'inflammation, et on y est parvenu en faisant entrer dans la composition du collodion une petite proportion d'huile de ricin, de térebenthine, ou d'essence de cette résine ; mais ce collodion élastique ne doit pas être employé comme agglutinatif, je n'ai donc pas à m'en occuper ici.

Des différentes blessures auxquelles le collodion est applicable; mode d'application de cet agent. — Toute plaie par incision très superficielle peut être réunie par le collodion : mais ce n'est pas avec une bandelette de toile imbibée de cette substance et appliquée perpendiculairement à la direction de la blessure. Ce mode d'application, généralement employé par ceux qui ont fait usage du nouveau moyen unissant, à l'inconvénient de cacher la blessure aux yeux du chirurgien avant que la bandelette soit sèche et puisse assurer les rapports exacts des parties. Voici comment j'applique dans ces cas, le collodion : e rapproche les bords de la division, ou je les fais fixer par un aide dans les rapports les plus exacts, et quand ils sont dans un contact parfait et même un peu pressés l'un contre l'autre, je sèche bien la partie et je verse ou j'applique, avec un pinceau, sur la blessure, une couche épaisse de collodion qui s'étend à quelques mil-

limètres sur la surface épidermique de ses deux bords, et en dépasse les deux extrémités. Les bords de la petite coupure sont maintenus en contact par les doigts qui les ont rapprochés jusqu'à ce que la couche de collodion ait été réduite par l'évaporation à l'état de pellicule sèche. Quand le collodion est sec, on cesse d'agir sur les bords de la blessure, on ne craint plus alors de les voir s'écarter, et, à travers la pellicule transparente, on reconnaît que le contact est parfait. Pour que le collodion adhère à la peau, il faut que celle-ci soit parfaitement sèche.

Ce mode de réunion s'applique très bien aux blessures nettes, qui ne comprennent qu'une partie de l'épaisseur de la peau; il convient aux petites coupures qu'on est exposé à se faire aux mains et au visage, et qui, si elles sont négligées, peuvent s'enflammer et suppurer; or, on sait combien sont gênantes ces petites blessures, si légère que soit l'inflammation qui les complique.

Les différents taffetas gommés remplissent bien sans doute, dans ces cas, l'indication; mais pour peu que le taffetas ait d'épaisseur, il empêche qu'on ne voie les rapports des bords de la blessure qu'il recouvre; et le plus grand inconvénient de ces emplâtres unissants est la solubilité dans l'eau de la substance adhésive qui les constitue. Ainsi, quand on a à la main ou à la face une de ces petites blessures couverte d'un emplâtre de taffetas gommé, il faut, ou se résigner à ne plus laver la partie jusqu'au moment où l'on juge l'emplâtre inutile, ou avoir soin de renouveler le

affetas chaque fois que l'eau aura touché la partie blessée.

Quand la blessure a été réunie par le collodion, on peut laver et savonner la partie sans ménagement, et la pellicule adhésive ne se détache jamais avant la guérison de la petite plaie.

(*Gazette médic.*)

Poudre alcaline (Lallement).

Os de seiche en poudre.	80 gr.
Craie précipitée.	20 —
Bicarbonate de soude.	5 —
Iris	2 —
Teinture d'ambre musqué et rosé. . .	q. s.

Il convient de faire usage de cette poudre neutralisante tous les soirs avant de se coucher, après s'être préalablement brossé les dents et rincé la bouche. Son mode d'emploi est celui d'autres poudres dentifrices, il suffit d'en imprégner la brosse qui est déjà humide, puis il est bon de ne pas trop se laver les dents, afin qu'il en reste un peu dans les interstices pour neutraliser les acides qui viendraient à se former.

Cette poudre est principalement recommandée aux personnes délicates dont les dents se gâtent facilement, aux femmes pendant la grossesse, et pendant le cours de certaines maladies qui *rendent les fluides ou mucosités de la bouche acides*, ou bien dans ces états qui produisent un état saburral acide de la bouche.

Nouveau ciment pour l'oblitération (ou plombage) des dents cariées (Th. Lallement).

Ce ciment, dont j'ai parlé dans un *Annuaire* précédent, est un oxychlorure basique de zinc, que l'on fait avec de l'oxyde de zinc et une solution concentrée de chlorure du même métal.

Cette composition fait déjà le sujet d'un brevet pour un autre objet pris en 1852, par M. *Sorel*, qui, conjointement avec M. Lallement dentiste, rendirent cette matière applicable au plombage des dents, ce qui fit le sujet d'une addition au brevet principal. Voici les avantages très réels de ce ciment, sa couleur naturellement blanche lui permet de recevoir toutes les nuances que l'on désire. Il s'emploie facilement à froid, il devient très dur, sans éprouver de retrait, ni gonflement, il ne se colore pas en noir sous l'influence des sulfures qui prennent naissance dans la bouche. Il n'éprouve aucune décomposition par l'action des fluides de la bouche, par conséquent il conserve sa blancheur, il a aussi l'avantage de ne pas produire d'effets galvaniques comme le fait la réunion de plusieurs matières métalliques. Il faut opérer comme pour les autres plombages; seulement il faut faire attention que la salive ne vienne pas s'y mêler quand on l'introduit dans la dent cariée.

Mixture odontalgique (Cellier).

Chlorure de zinc.	1 gramme
Perchlorure de fer.	1 —
Alcool.	4 —
Eau distillée	4 —
Chlorhydrate de morphine .	10 centigr.
Essence de girofle.	1 gramme.

Cette mixture s'emploie à la dose de quelques gouttes sur du coton, et calme les douleurs.

Liniment de fiel de bœuf contre l'hypertrophie glandulaire (Bonorden).

Fiel de bœuf épaissi.	95 gr.
Extrait de ciguë.	4 —
Savon médicinal	8 —
Huile d'olive	30 —

Mêlez en triturant ; frictionnez quatre fois par jour la partie malade avec ce mélange.

Liqueur conservatrice pour les préparations microscopiques (Pacini).

Sublimé.	1 partie.
Chlorure iodique	2 parties.
Glycérine (à 25° Baumé) . . .	13 —
Eau distillée	113 —

Ou laisse le mélange reposer pendant deux mois, puis on étend une partie de ce liquide dans trois parties d'eau distillée et on filtre.

Cette liqueur est bonne pour conserver les globules sanguins, les nerfs, les ganglions, la rétine, et tous les tissus mous, qui s'y incrustent en conservant leurs formes et leur aspect.

L'eau saturée d'éther sulfurique et surnagée d'une couchée de ce liquide est une solution conservatrice plus simple ; il y a longtemps que j'ai indiqué son efficacité.

Modification dans la préparation de l'encre à écrire.

Épuisez par macération les galles d'Alep par l'eau ; faites dissoudre la gomme, passez, ajoutez un excès de limaille de fer (Addewood et J. Grezely). Quand la réaction est complète, aromatisez avec l'essence de Lavande (B). Cette encre ne moisit pas, n'attaque pas les plumes métalliques et ne jaunit pas après un certain temps.

Falsifications diverses (Stanislas Martin).

Absinthe. — La consommation de cette boisson est immense, c'est à qui des fabricants en débitera le plus ; de là la concurrence et les diverses qualités qui se trouvent dans le commerce. Sur vingt échantillons d'absinthe qu'on nous a chargé d'analyser, nous en avons trouvé quatorze qui contenaient de l'indigo et de l'acide sulfurique ; on ajoute ces substances pour donner à la liqueur cette couleur jaune verdâtre qu'elle doit prendre lorsqu'on l'étend d'eau.

Chocolat. — Parmi les nombreuses falsifications que subit le chocolat, il en est une qu'on trouve dans les qualités inférieures, c'est l'addition du rocou comme agent colorant.

Le *savon vert* n'est pas non plus exempt d'altération ; on y ajoute, dans le commerce, de l'argile ; cela est fâcheux, car ce composé est devenu, depuis les recherches thérapeutiques modernes, un agent précieux pour le traitement de la gale.

Un confrère nous a remis du *sulfate de strychnine* qui était falsifié avec de la salicine. Cette substitution est bien coupable, lorsque l'on songe que ce médicament est doué de propriétés énergiques sur lesquelles le praticien est toujours en droit de compter. (*Bulletin de thérapeutique.*)

FORMULES VÉTÉRINAIRES.

Traitement de la dartre chez l'espèce bovine (Houlez).

Après avoir mis à découvert toute l'étendue des plaques dartreuses, en tondant soigneusement le poil tout alentour, on détache les écailles à l'aide d'un couteau dont le tranchant soit émoussé, ou de tout autre instrument semblable. Il faut racler jusqu'à faire saigner la peau;

on l'absterge ensuite et on la recouvre d'une couche de l'onguent suivant :

Sulfate de zinc.	
Alun	
Soufre	ââ 4 grammes.
Acétate de cuivre	
Cantharides en poudre. .	
Mercure coulant.	10 grammes.
Graisse.	250 —

Après avoir mêlé toutes ces substances dans un mortier, on les incopore dans la graisse à froid ou sur un feu doux.

Trois ou quatre frictions faites à quelques jours d'intervalle, suffisent ordinairement pour la guérison; la peau d'abord rouge reprend peu à peu son aspect naturel et ne tarde pas à se recouvrir de poils. Il est facile de voir que, dans ce traitement, tout tend à dénaturer l'inflammation spécifique et à provoquer une suppuration franche qui se termine par une prompte cicatrisation.

Note sur le traitement de la dartre tonsurante du cheval et du bœuf (Levrat, médecin vétérinaire).

Il existe chez le cheval et le bœuf une maladie cutanée sous le nom de *dartre tonsurante contagieuse*. Cette maladie apparaît sous la forme d'anneaux et de cercles d'un diamètre de 3 à 6 centimètres. Elle détermine la dépilation des points envahis en procédant toujours circulaire-

ment. La dartre tonsurante se transmet du cheval au cheval, du bœuf au bœuf, du cheval au bœuf, et réciproquement. Elle se transmet également du cheval et du bœuf à l'homme.

Voici le traitement que j'emploie contre cette maladie, lequel se divise en traitement *interne* et en *externe*.

Le *traitement interne* se compose des poudres suivantes :

Fleur de soufre.	150	grammes.
Sulfure d'antimoine. .	125	—
Gaïac en poudre. . . .	64	—
Poudre de dextrine . .	64	—
Carb. d'ammoniaque.	32	—
Acide arsénieux. . . .	4	—

Mêlez très exactement dans un mortier, et divisez en sept paquets : un paquet le matin à jeun, dans un picotin de son légèrement mouillé.

Le *traitement externe* est composé de la pommade suivante :

Axonge	192	grammes.
Chlorure d'oxyde de sodium.	32	—

Mêlez le tout dans un mortier de marbre, puis ajoutez :

Huile de cade.	64	grammes.
Onguent mercuriel	32	—
Fleur de soufre.	125	—

Mêlez le tout ; et frictionnez avec cette pommade les parties atteintes, deux fois par jour.

Chorée chez les chiens (Maury, vétérinaire).

M. Maury a traité avec succès trois chiens affectés de la chorée; pendant huit jours, il les a frictionnés, trois fois par jour, avec le liniment de Rosen, après avoir coupé d'abord les poils. (Cette préparation est publiée dans le *Formulaire magistral*, 8e édit., 1856, p. 417.)

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

Traitement du lupus (Valérius).

Valérius (d'Arlon), a publié dans les *Annales de la Société de médecine de Gand*, cinq observations de lupus dans lesquelles il a essayé diverses méthodes de traitement. Il croit pouvoir en déduire les règles pratiques suivantes, qui résument les divers cas qui peuvent se présenter dans le traitement de l'affection dont il s'agit :

1° Chez un sujet n'offrant des symptômes prononcés ni d'anémie, ni de diathèse scrofuleuse, la guérison s'obtiendra par le seul emploi de l'huile de foie de morue. Ces cas simples s'observent rarement.

2° Le lupus compliqué d'une diathèse scrofuleuse, d'origine syphilitique, exige l'administration de l'huile de foie de morue, de l'iodure de fer et de l'iodure de potassium.

3° Lorsqu'il existe de l'anémie sans complication scrofuleuse, on aura recours au tartrate de potasse et de fer et à l'huile de foie de morue. Dès que l'anémie aura été combattue jusqu'à un certain point, il convient de compléter le traitement à l'aide de l'iodure de fer.

4° Chez un sujet anémique et scrofuleux, il faut administrer l'iodure de fer et l'huile de foie de morue.

5° Quel que soit l'état du malade, un régime fortifiant est indispensable pour hâter la guérison.

6° Le traitement local, employé seul, est insuffisant pour produire la guérison du lupus. Cependant, aidé du traitement interne, il peut rendre quelques services. C'est ainsi que, dans le lupus tuberculeux, on se trouvera très bien de l'emploi des pommades à l'iodure de plomb ou à l'iodure de soufre, et que la teinture d'iode sera utile, comme excitant, lorsque les ulcérations deviennent stationnaires ou atoniques.

Traitement topique du croup (Trousseau).

J'extrais du beau rapport de M. Trousseau à l'Académie de médecine, ce qui a trait au traitement topique du croup (voy. sur tout ce que j'ai déjà rapporté dans le traitement de cette maladie dans ce volume, de la page 104 à la page 117).

Pour tout médecin qui lira sans prévention le *Traité de la diphthérite* de Bretonneau, il résultera cette conviction, que le traitement topique, sous toutes ses formes, a une puissance im-

mense. Pour bien juger cette question, il faut voir les allures de l'angine diphthérique abandonnée à elle-même ou traitée par une médication générale.

J'engage ceux qui imputent la mortalité à l'emploi de moyens caustiques, cathérétiques ou astringents à lire la thèse de M. le docteur Ferrand, qui se trouve dans la collection de notre Faculté : il exerçait à la Chapelle-Véronge, en qualité d'officier de santé, avant de prendre le grade de docteur; une épidémie d'angine diphthérique se déclara : les médications indirectes les plus variées furent mises en œuvre ; jamais de topiques ne furent appliquées sur les amygdales. Sur 60 malades, il en mourut juste 60. C'est le médecin traitant lui-même qui en fait l'aveu avec une franchise qui l'honore.

Au printemps de 1828, M. le docteur Ramon, notre collègue M. Leblanc et moi recevions de M. de Martignac, ministre de l'intérieur, la mission d'étudier les maladies endémiques, et épidémiques, enzootiques et épizootiques qui sévissaient dans l'ancienne Sologne et dans quelques autres portions du département du Loiret, du Cher, de l'Indre et de Loir-et-Cher ; au mois de mai, nous arrivions dans deux fermes contiguës, situées à cinq ou six cents mètres sud-est du château de la Ferté-Beauharnais ; elles renfermaient, le mois précédent, dix-sept personnes, le 10 mai, il n'en restait que deux, une jeune bergère de dix-sept ans et le chef de la famille; la jeune fille, au lieu de se confier au médecin, avait eu

recours au curé de la paroisse de Tremblevif, lequel avait cautérisé plusieurs fois la gorge avec de l'esprit de sel, c'est-à-dire avec l'acide chlorhydrique, suivant en cela la pratique de Van Swieten et celle de Granvilliers.

Je trouvai le seul homme qui survécût à cette grande catastrophe, assis, morne, au coin de sa cheminée, attendant la mort qu'il croyait inévitable; il avait l'angine maligne depuis trois jours; je réveillai son courage et ses espérances; je fis usage, moi aussi, de l'esprit de sel et de l'alun que mon maître, M. Bretonneau, m'avait instruit à employer, et tandis que les quinze autres personnes étaient mortes après avoir fait usage de vomitifs, de sangsues, de vésicatoires, les deux seuls qui survécurent avaient été traités par des moyens exclusivement topiques.

A la même époque, dans la commune de Marcilly-en-Villette, située à seize kilomètres au sud d'Orléans, 66 personnes avaient succombé à l'angine croupale, sur une population d'environ 600 individus; pas un seul malade n'avait été guéri. Les médecins des communes environnantes avaient renoncé à donner des secours que, d'ailleurs, on ne leur demandait plus, et quand nous arrivâmes dans le village désolé qui nous avait été signalé par le préfet du Loiret, le curé qui nous avait remis la table exacte de la mortalité de la commune, nous raconta que, depuis quelque temps, les ravages de l'épidémie étaient arrêtés, grâce à l'intervention d'une femme du pays, qui seule aujourd'hui traitait les malades

de ce que l'on appelait le *mal de gorge blanc*. Nous vîmes cette femme, nous vîmes surtout un certain nombre de malades qu'elle avait encore en traitement; nous pûmes constater des guérisons, auxquelles nous n'eûmes aucune part, et nous apprîmes de la vieille empirique qu'elle barbouillait la gorge plusieurs fois par jour avec un mélange d'alun et de vinaigre, et qu'elle faisait gargariser les malades avec une solution alumineuse vinaigrée. Partout où des médications générales étaient employées, la mort presque invariablement, et la mortalité diminua immédiatement dès que l'on eut recours à l'emploi local de l'alun, de l'acide chlorhydrique ou du nitrate d'argent.

Tout dernièrement encore, entrait dans ma salle des nourrices de l'Hôtel-Dieu une femme qui venait de perdre l'aîné de ses enfants; elle était atteinte d'angine diphthérique pharyngienne, ainsi que l'enfant qu'elle allaitait encore; ils guérirent pas l'emploi du nitrate d'argent. Je sais bien que quand le mal est propagé dans les narines ou dans le larynx, la médication topique est le plus ordinairement impuissante; je sais encore que lorsque le mal semble borné aux amygdales, et que la diphthérie prend la forme maligne dont j'ai parlé plus haut, les topiques ne réussissent pas plus que les modifications indirectes. Je sais que lorsque certains médecins chargent imprudemment une grosse éponge d'une grande quantité d'acide chlorhydrique ou de solution saturée de nitrate d'argent, ils vont brûler l'inté-

rieur de la bouche, la langue, le pharynx, et causent des accidents inflammatoires, qui souvent ne sont pas sans un très grand danger, mais je sais encore mieux que si les cautérisations sont faites avec énergie, mais seulement sur le point malade, si des insufflations d'alun ou de tannin, qui sont toujours innocentes, sont pratiquées à plusieurs reprises, si l'on s'abstient d'appliquer des sangsues ou des vésicatoires, si l'on ne donne pas de vomitifs ou si l'on n'en donne que très peu, si l'on alimente convenablement les enfants, on sauve le plus grand nombre des malades, et ceux chez lesquels la fausse membrane vient à se développer dans le larynx et à causer la suffocation, se trouvent placés dans les conditions les plus favorables à la réussite de la trachéotomie, employée comme ressource extrême.

Aussi est-ce avec un vif sentiment de chagrin, que je vois se perdre les excellentes traditions des médecins du siècle passé et celles de M. Bretonneau; aussi est-ce avec une profonde douleur que je vois des médecins recommandables, découragés par des insuccès inévitables, se croiser en quelque sorte les bras devant la plus terrible des maladies de l'enfance, et se résigner à une inaction que je crois coupable.

Albuminurie dans le croup.

Selon MM. Bouchut et Empis, l'albumine n'existe pas dans les urines dans tous les cas d'an-

gine couenneuse, et on ne l'a rencontrée que onze fois sur quinze malades; ce signe a cela d'important qu'il indique la nature infectieuse de la maladie en la rapprochant de cette autre maladie générale, l'infection purulente, caractérisée par la même altération des urines. En outre, comme sa disparition coïncide avec la guérison des maladies, il constitue un signe pronostique des plus précieux, digne de l'intérêt des médecins.

Nature et traitement du croup (Jodin).

1° Le croup et les angines couenneuses ou croupales ne sont que des affections parasitaires ou moisissures ;

2° Le traitement de ces affections n'exige ni moyens généraux ni cautérisations incendiaires; de simples applications parasiticides suffisent pour les faire disparaître et amener ainsi la guérison.

Relativement à l'agent thérapeutique à employer, l'auteur, après avoir passé en revue plusieurs de ceux dont on a fait usage dans cette affection ou dans les affections analogues, annonce qu'à tous ces agents infidèles, effrayants ou dangereux, il a préféré le *perchlorure de fer*; ce médicament, pénétrant complétement le champignon et bornant son action à la surface, peut être absorbé sans danger. Non-seulement il tue le parasite, mais encore il modifie l'état hémorrhagique qui existe constamment dans les points envahis et dans leur contour. Enfin il provoque immédiatement le besoin de cracher et, par suite, amène l'expulsion des fausses membranes.

Guérison de la teigne en huit minutes (Malago).

« J'ai obtenu la guérison radicale de la teigne, dans l'espace de huit minutes environ, en employant le sulfure de chaux bibasique. J'ai essayé ce médicament sur six malades de l'hôpital civil, âgés de trois à douze ans; il n'a besoin d'être appliqué qu'une seule fois sur les parties malades : dans deux cas seulement, je me suis vu obligé d'en répéter l'application à quelques jours de distance. Il doit être employé avec une grande circonspection, sous la forme d'une pâte molle et chaude, à l'aide d'un pinceau ; c'est une action caustique, et dans le cas de favus disséminé, il faut faire bien attention de ne pas en étendre sur les parties du cuir chevelu restées intactes.

Préalablement à l'emploi de ce remède, on doit raser les cheveux le plus exactement possible. On applique ensuite la pâte qui doit être très chaude, sous peine de ne produire aucun résultat; on la laisse agir de six à huit minutes, pendant lesquelles les malades ne ressentent aucune douleur; puis, à l'aide de lotions pratiquées avec un autre pinceau imbibé d'eau pure ou de compresses mouillées, on enlève les traces du topique.

Le remède dont il s'agit est composé de sulfure de chaux sec et de chaux récemment éteinte et réduite en consistance molle; on unit ces deux substances, et on forme ainsi un sel de chaux à double base. Le mélange de la chaux

récemment éteinte avec le sulfure doit être fait à chaud et peu de temps avant que le remède soit appliqué, attendu que, comme je l'ai dit, le sulfure se solidifie en se refroidissant.

J'ai reproduit textuellement l'article de M. Malago, bien que toutes les tentatives d'épilation dans les teignes, à l'aide d'agents épilatoires n'aient pas réussi chez nous; ce n'est pas une raison de repousser systématiquement les essais faits dans cette direction. Je crois l'épilation complète à l'aide d'agents chimiques, chose très difficile à réaliser; mais c'est précisément pour cela qu'on ne doit négliger aucune des précautions indiquées par un auteur qui affirme avoir réussi : nature du mélange, température pendant l'application, tout a de l'importance ; l'épilation à l'aide des pinces elles-mêmes ne se pratique pas bien sans un bon apprentissage.

Note sur le traitement de la maladie de Brigth (albuminurie chronique).

Stuart Cooper et moi, nous nous sommes livrés en 1846 et 1847, à une longue suite de recherches sur la maladie de Brigth. Deux causes ont arrêté la publication de ce travail, la première, la mort de mon cher collobarateur par suite de cette affection objet de nos études ; la seconde, les incertitudes et les insuccès des diverses méthodes thérapeutiques employées pour combattre cette maladie.

Je n'ai pas cessé depuis ce temps de méditer

sur ce sujet, d'observer des malades et de faire des tentatives nouvelles dans la voie du traitement. Je suis loin d'être prêt à publier quelque chose qui me satisfasse; mais prenant en considération la rapidité du temps, l'incertitude de l'avenir, je vais aujourd'hui dire, en quelques mots, ma pensée actuelle sur la thérapeutique de l'albuminurie chronique.

1° J'attache une grande importance à une alimentation variée et réparatrice, dans laquelle interviennent pour une large part les viandes de bœuf grillées ou roties, le vin de Bordeaux ou de Bourgogne.

2° L'exercice au grand air devra être de chaque jour et aussi énergique que possible.

3° Les lotions générales avec de l'eau froide contenant depuis un dixième jusqu'au quart d'acide chlorhydrique pur, suivies de vives et longues frictions et de massage ont une incontestable utilité.

4° Je prescris pendant quinze jours, pour y revenir après quinze jours ou un mois de suspension, de deux à cinq granules contenant chacun un centigramme de proto-iodure de fer de Mentel, pharmacien à Paris.

5° Quand la soif est vive, voici une boisson à laquelle j'ai recours, pure ou mêlée au vin, et qui a presque constamment pour effet de modifier heureusement la composition des urines. Dans un litre d'eau, on fait dissoudre un paquet n° 1, et un paquet n° 2.

Paquet n. 1. Chlorate de potasse. . 1 gr.
Nitrate de potasse. . . 2 —
Paquet n. 2. Acide tartrique. . . . 3 —

6° Quand la soif est diminuée, je prescris la solution suivante, pure ou mieux avec le vin de Bourgogne ou de Bordeaux, aux repas :

Acide gallique de 2 à 10 grammes;
Eau ordinaire, 1 litre.

A consommer en un ou deux jours.

7° Pendant la suspension de l'iodure ferreux, j'emploie souvent l'acide arsénieux pour relever l'appétit, je formule de la manière suivante :

Acide arsénieux. . . 25 centigrammes.

Faites dissoudre dans l'eau distillée un litre.

En prendre une cuillerée à dessert, puis après deux jours d'usage, une cuillerée à bouche de cette solution, dans le premier demi-verre de vin au principal repas.

J'administre ainsi au plus 1 centigramme d'acide arsénieux par jour.

8° S'il survient de la toux pendant la nuit, je prescris, à prendre avant de se coucher et pendant les insomnies, un mélange d'huile d'amandes douces et de sirop d'orgeat, de chaque 50 grammes.

9° Si la nutrition languit, je prescris une ou deux cuillerées d'huile de foie de morue au repas du matin pendant la saison froide.

Traitement de la morsure de la vipère bicorne de l'Algérie (Tisseire).

Voici ce qu'on doit faire au plus tôt dès qu'un homme vient d'être mordu par une vipère bicorne : Si la morsure occupe un doigt ou un orteil, il est bon de l'amputer, de le couper sans hésitation ; si elle occupe les parties molles, il faut les cerner par une incision, les extirper et cautériser la nouvelle plaie. Cette excision doit avoir au moins 1 centimètre de profondeur, car nous savons que les crochets, ayant cette dimension, peuvent pénétrer à cette distance.

Si, pour un motif quelconque, on s'abstient de retrancher la partie mordue, il faut immédiatement :

1° Sucer, ou si l'on avait quelque ulcération à la bouche, faire sucer fortement la plaie dans le cas où l'on ne posséderait ni ventouse de caoutchouc, etc., ni autre objet capable de se bien adapter au siége de la plaie : mieux vaut courir un petit danger qu'un très grand ; et, du reste, on aura le soin de bien cracher après et de se rincer la bouche.

2° Presser vigoureusement la plaie de dedans en dehors et la laver à grande eau ; et comme on en peut manquer dans le désert, y suppléer par un jet d'urine, etc.

3° Faire une vigoureuse ligature en deçà de la morsure, c'est-à-dire entre la plaie et le centre circulatoire (cœur).

4° Cautériser ou brûler la plaie avec tout ce qui peut tomber sous la main, après avoir eu le soin d'agrandir les points où ont pénétré les crochets, par des incisions cruciales ; car les trous que font ces derniers sont très petits et parfois peu visibles, et, en outre, ils peuvent s'étendre sous la peau en diverses directions. Pour cautériser, on pourrait, à la rigueur, employer un charbon ardent, de l'amadou enflammé, la poudre, un morceau de fer rougi au feu, le suc d'une plante âcre, telle que l'ellébore, l'euphorbe elle-même, etc. Mais, quand on le peut, il faut toujours préférer un escharotique liquide et puissant : par exemple, l'acide nitrique, l'acide sulfurique, etc., qui ont, outre leur activité, l'avantage de se répandre dans tout le trajet de la plaie. On doit même les préférer au nitrate d'argent et à la potasse caustique, quoique Fontana ait attribué à cette dernière substance une efficacité presque spécifique. On les préférera aussi à l'ammoniaque.

Cependant, il peut se faire que le malade néglige tout traitement, ou que malgré tout traitement *local*, plus ou moins énergique, le venin soit porté dans le torrent de la circulation et par suite absorbé, surtout si la dent a malheureusement rencontré un gros vaisseau dans lequel elle a déposé son venin. Alors il ne reste plus d'espoir que dans le traitement général.

Traitement général. — Les cas de mort, arrivés chez l'homme à la suite de morsures par les vipères bicornes, que j'ai pu recueillir aux envi-

rons de Laghouat, etc., m'ont prouvé que la vie n'était enlevée que plusieurs heures après l'accident; ce qui donne le temps de mettre en œuvre les ressources qui offrent le plus de confiance. Aussi, pour éviter des tâtonnements et la perte d'un temps précieux, j'élaguerai cette foule de substances qui ont été vantées jadis, mais dont l'effet m'a paru nul. D'autres méritent peut-être un peu plus de créance, quoique je les aie cependant employées sans efficacité marquée. Je citerai entre autres l'acide arsénieux, l'arsénite de potasse, l'éther, le camphre, le quinquina, les feuilles de frêne, l'acétate d'ammoniaque, etc., le guaco ou micania guaco, la racine de l'ophiorrhiza mongos, que je n'ai pu essayer, etc. (vantés en Amérique et dans les îles), et enfin le moyen suivant vanté par les Arabes : à l'aide d'une lame ardente de couteau, il faut faire cinq à six cautérisations au-dessus et au-dessous de la morsure, et appliquer sur cette dernière un onguent fait avec du musc, de l'ail, de l'oignon, après avoir pilé et mélangé le tout. Puis on fait boire au malade une tasse de beurre fondu, et l'on a bien soin de l'empêcher de s'endormir; il ne se réveillerait plus.

Mais si ces moyens et d'autres semblables ont pu donner de bons résultats dans quelques cas rares et exceptionnels, on n'a aujourd'hui aucune foi en leur réputation. Je suis donc par cela même encouragé, et pour ainsi dire autorisé à proposer avant tout l'emploi du suc de l'*Euphorbia Guyoniana*, puisque c'est lui qui m'a donné

les résultats les meilleurs et les plus fidèles. J'ajouterai que la plante qui produit ce suc, croît en abondance, par touffes vertes, dans la plupart des régions où se trouvent les vipères bicornes. Je vais indiquer le mode d'emploi qui m'a paru devoir être préféré.

Autant que possible, il faut recourir aux plantes fraîches et qui sont encore sur pied et procéder ainsi : on coupera successivement plusieurs branches de la plante et on en exprimera les gouttelettes blanches qui apparaîtront à l'instant, dans un vase renfermant une certaine quantité d'eau (dans une grande tasse, dans un verre, etc.). Après que la huitième goutte sera tombée dans le liquide, on fera avaler immédiatement cette première dose au malade. On donnerait dix gouttes au lieu de huit, si déjà des accidents graves s'étaient déclarés. Une heure après on fera prendre une autre dose préparée comme la première, mais dans laquelle on n'aura exprimé que cinq gouttes de suc. Deux ou trois heures plus tard, on donnera une troisième dose à cinq gouttes. — Dans l'intervalle de ces trois prises, on fera prendre au malade (quand on le pourra) une infusion stimulante et sudorifique avec addition de quelques gouttes d'acétate d'ammoniaque. — Si les accidents persistaient, il faudrait donner encore deux autres potions à cinq gouttes, à intervalle l'une de l'autre de trois heures et demie à quatre heures. Il serait trop dangereux de pousser plus loin le moyen.

Si le malade était éloigné d'une de ces eu-

phorbes, on pourrait aller mettre dans une certaine quantité d'eau, une quantité bien calculée de gouttes, et les diviser ensuite en doses appropriées quand on serait près de lui. — Mais si l'on a arraché la plante seulement depuis quelques instants ou si elle est déjà desséchée, il faut employer une décoction (une petite poignée de tiges, 100 grammes environ pour un litre d'eau. Faire bouillir pendant dix minutes). Le malade prendra d'abord un verre de cette décoction, et puis seulement un demi-verre, en observant exactement les intervalles que nous avons assignés à propos de l'usage du suc frais. L'on pourrait aussi retirer de la plante des extraits qu'il serait facile d'avoir toujours sur soi, quand on voyage dans les contrées où les vipères bicornes sont abondantes.

Si l'on avait à traiter un sujet très débile ou un enfant, il ne faudrait donner que demi-dose, tiers de dose, etc., selon l'âge.

Traitement jugulant de la blennorrhagie uréthrale suraiguë (Diday).

A la période suraiguë où le copahu, employé seul, n'aurait aucune chance de réussir, l'auteur a obtenu d'excellents résultats de la combinaison thérapeutique suivante, à laquelle, d'ailleurs, il avoue que peu de malades ont le courage de se soumettre :

Premier jour : 12 sangsues au périnée.

Deuxième, troisième et quatrième jours : ap-

plication aux reins d'un emplâtre fortement stibié, et usage quatidien, à doses fractionnées, d'une potion avec 3 décigrammes d'émétique.

Cinquième jour : cesser la potion; et, après dix à douze heures de repos, prendre, dans les vingt-quatre heures, 8 cuillerées à bouche de potion de Chopart (en quatre doses de deux cuillerées chaque).

Le sixième jour, l'écoulement étant alors tari ou à peu près, faire une injection de 3 décigrammes de nitrate d'argent sur 20 grammes d'eau; injection qu'on réitère ensuite successivement 3 fois, à trente-six heures environ d'intervalle.

Diagnostic et traitement des chancres vénériens (Nadau).

J'extrais les passages suivants de la thèse remarquable de M. Nadau :

Tableau de diagnostic différentiel des deux chancres.

Chancre mou.	*Chancre induré*
Aspect grisâtre ; fond déchiqueté, vermoulu.	Aspect vernissé, irisé, fond grisâtre, lardacé, moins déchiqueté, à centre piqueté, brunâtre.
Bords taillés à pic, décollés dans une petite étendue, renversés.	Bords fuyant assez souvent vers le fond de l'ulcération, adhérents.

Chancre mou.	*Chancre induré.*
Ulcération faite à l'emporte-pièce.	Ulcération faite à l'évidoir.
Base molle de l'ulcération.	Base indurée de l'ulcération.
Adénopathie aiguë, mono-ganglionnaire.	Adénopathie multiple, indolente et dure.
Sécrétion abondante.	Sécrétion moins abondante.
L'ulcération parcourt en général les diverses phases de son évolution, dans un intervalle de 5 à 8 septénaires.	L'ulcération parcourt en général les diverses phases de son évolution dans un intervalle de 4 à 6 septénaires.
Le phagédénisme atteint quelquefois l'ulcération molle, et amène souvent alors une destruction considérable de tissu.	Le phagédénisme atteint plus rarement le chancre induré, et borne souvent son action à détruire l'induration.
Si les caractères de l'ulcération ne peuvent suffire pour la reconnaître, remonter à la source ; et si vous trouvez un chancre mou pour origine, concluez que l'accident transmis est un chancre mou.	Si les caractères de l'ulcération ne peuvent suffire pour la reconnaître, remontez à la source; et si vous trouvez un chancre induré pour origine, concluez que l'accident transmis est un chancre induré.

Chancre mou.	*Chancre induré.*
Sur un terrain diathésé, l'inoculation faite avec le pus de chancre mou, quelle que soit la source d'où il provient donne toujours un résultat positif.	Sur un terrain diathésé, l'inoculation faite avec le pus de chancre induré, quelle que soit la source d'où il provient, donne toujours un résultat négatif.
Le chancre simple est une espèce très commune.	Le chancre infectant est relativement plus rare.
Il se reproduit un nombre indéterminé de fois sur le même sujet.	Il n'atteint presque toujours qu'une seule fois le sujet pendant le cours de son existence.

Pronostic et traitement du chancre simple. — Le chancre simple exerce une action purement locale, il ne crée pas de diathèse, il n'infecte pas l'économie; aussi son pronostic n'offre-t-il pas de gravité au point de vue de l'état général du sujet, mais bien au point de vue du siége qu'il occupe.

Si cette action est bornée, elle n'en est pas moins quelquefois funeste. Le phagédénisme, dans certaines conditions, s'empare du chancre mou, et je n'ai besoin que de signaler une telle complication pour faire comprendre toute la réserve que l'on doit porter sur le pronostic de cet accident.

L'absence de tout retentissement du chancre mou sur l'organisme semble indiquer naturelle-

ment le traitement le plus efficace qu'il y ait à lui opposer. C'est, en effet, au traitement local, à celui qui borne son action au siége du mal et qui en amène la disparition rapide et sûre que l'on devra avoir recours. La cautérisation, à l'aide d'agents chimiques d'une grande puissance, remplit ces deux conditions, et c'est à cette médication que l'on doit s'adresser pour détruire complétement l'accident.

Parmi les agents chimiques, le plus efficace et sans contredit le plus utile pour obtenir cette destruction, est l'acide sulfurique uni à la poudre de charbon dont on fait une pâte. L'action de cette pâte carbo-sulfurique est profonde ; elle donne un résultat certain et amène une prompte cicatrisation.

Lorsque la cautérisation ne pourra être employée, les topiques émollients ou légèrement stimulants seront mis en usage. On retirera aussi un très bon résultat de l'emploi de la solution de tartrate ferrico-potassique qui semble agir dans cette circonstance d'une manière spécifique.

Il existe un topique dont on ne doit jamais se servir dans le traitement de l'ulcération molle vénérienne, parce qu'il donne souvent lieu au développement du phagédénisme, c'est l'onguent napolitain. En général, on doit proscrire l'emploi des pommades et de tous les corps gras comme moyens de pansement du chancre simple.

Dans le cas où une altération profonde de l'é-

conomie pourrait faire redouter la terrible complication que nous venons de signaler, on associerait au traitement local un traitemeut général corroborant, dans le but de relever les forces du malade. C'est surtout à une bonne hygiène et à une alimentation réparatrice qu'on aurait recours pour obtenir ce résultat.

Pronostic et traitement du chancre infectant. — Le chancre induré offre une tout autre gravité dans son pronostic que celui du chancre simple; il n'agit plus seulement au point où il s'est développé, il fait retentir au loin son action, il infecte l'organisme tout entier, il crée une diathèse. Ce n'est donc plus à un traitement local que se borneront les ressources de la thérapeutique; il faudra instituer un traitement interne, une médication générale et employer enfin contre les premières manifestations de la diathèse le spécifique de la syphilis, le mercure.

Il suffit de rappeler que le chancre induré engendre une diathèse pour signaler implicitement le danger qui accompagne son développement.

Le traitement qui convient au chancre induré est un traitement mercuriel, comme cela est généralement pratiqué aujourd'hui. Des diverses préparations de mercure, deux surtout ont été employées; ce sont le sublimé corrosif et le proto-iodure. Le premier, d'un usage moins répandu aujourd'hui que le second, présente l'inconvénient de fatiguer davantage l'estomac et d'être moins bien toléré par cet organe.

Il est vrai que l'on a fait au proto-iodure de

mercure le reproche d'amener plus rapidement la salivation que le sublimé corrosif, mais avec l'agent que nous possédons aujourd'hui pour arrêter le flux salivaire (le chlorate de potasse), on n'a plus à redouter cette fâcheuse propriété (1). On peut même, d'après des expériences faites dans le service de M. Ricord, ne voir jamais la salivation se développer en administrant simultanément les deux médicaments.

Avant de terminer le traitement mercuriel de la syphilis, on doit le faire suivre de la médication iodurée. L'iodure de potassium est alors employé comme moyen préventif des accidents secondaires tardifs et même tertiaires, et ce n'est qu'après avoir combiné l'action de ces deux moyens pendant un temps variable et en rapport avec l'âge de la maladie, que le praticien peut espérer obtenir une guérison plus ou moins complète de la syphilis.

Traitement des névralgies de la face et sus-orbitaires (Lévezey).

1° Lorsque la névralgie est bornée à une seule branche, on frictionne légèrement l'endroit douloureux avec la pommade suivante jusqu'à ce qu'elle cause une certaine démangeaison :

Vératrine.	1,25
Axonge.	60 gram.

(1) Voir mémoire de M. Fournier (*Union médicale*, août 1856, et *Annuaire* 1857, 1858, 1859).

2° Lorsque la maladie a un caractère intermittent, on emploie avec succès la solution suivante :

Sulfate de quinine.	75 centigram.
Acide sulfurique aromatisé.	q. s.
Eau	60 grammes.

Une cuiller à café toutes les heures dans l'intervalle des accès ;

3° Lorsque la douleur a envahi tout un côté de la face, l'œil et l'oreille y compris, la mixture suivante est très efficace :

Extrait de feuilles d'aconit . . .	20 centigr.
Sulfate ou acétate de morphine.	5 —
Eau.	60 gram.

Mêlez. Une cuillerée à café toutes les heures, sans tenir compte des paroxysmes ni des périodes de rémission.

Fumigations c. bronchite (Mandl).

Les variétés de bronchites pour lesquelles l'auteur recommande ce mode de traitement, sont : le catarrhe sec de Laennec, la bronchite chronique à râle sous-crépitant unilatéral et la bronchite pleurétique. Ces trois variétés, dit-il, forment pour moi un groupe, que je désignerai sous le nom de *bronchite seche*, caractérisé par la parcimonie et le peu d'étendue des symptômes fournis par l'auscultation et la percussion.

Le traitement consiste uniquement dans l'emploi de fumigations chaudes, faites à l'aide d'un

appareil qui se compose d'un ballon de verre, à double tubulure, pourvu d'un tube de caoutchouc et placé sur un pied de cuivre. On verse dans le ballon 60 grammes d'eau et 5 grammes de la composition suivante : acide acétique du verdet, 50 gram.; créosote, 5 gram.; eau, 500 gram. Puis on chauffe le liquide dont le malade aspire les vapeurs. Progressivement, on augmente la force du liquide employé : la susceptibilité du larynx et des bronches, la durée de la maladie, etc., guideront le médecin.

Le catarrhe muqueux chronique est loin de céder aussi sûrement que la bronchite sèche aux fumigations acides. J'emploie dans ces cas concurremment des vomitifs, répétés toutes les fois que les indique l'abondance des râles. Quant au catarrhe pituiteux proprement dit, si fréquemment combiné avec une affection du cœur, et qui dans tous les cas, surtout lorsqu'il date déjà de plusieurs années, dénote une altération profonde des muqueuses bronchiques, les fumigations acides, si elles sont supportées, peuvent améliorer, mais non guérir, l'état des bronches.

Traitement de la fièvre typhoïde (Cochenil).

J'indique seulement un traitement qui m'a réussi à dissiper un symptôme que j'ai vu résister à toute autre médication (le *ballonnement du ventre*). M'étant aperçu que les cataplasmes émollients ne faisaient que l'augmenter, ainsi que l'huile camphrée, j'eus l'idée d'avoir recours

au chlorure d'oxyde de sodium de Labarraque. Je mis deux cuillerées de chlorure d'oxyde de sodium dans un litre d'eau, j'en trempai une serviette et l'appliquai sur le ventre, l'y laissai sécher et réappliquai jusqu'à complète résolution des gaz, qui s'opère quelquefois au bout de vingt-quatre ou quarante-huit heures. J'ai employé ce moyen sur plus de 400 malades, et je ne l'ai jamais vu échouer une seule fois. Lorsqu'au contraire il existe une rétraction du ventre, je fais des frictions sur le ventre avec l'onguent populéum, et le recouvre d'ouate maintenue avec des bandelettes de diachylon gommé. Je fais des frictions chlorurées sur tout le corps, tant que la chaleur est âcre et mordicante et jusqu'à ce qu'une douce transpiration s'établisse, j'étanche la soif avec l'eau albumineuse de trois jusqu'à six blancs d'œuf pour un litre d'eau; j'alterne avec la limonade gazeuse et l'eau froide, prise en petite quantité et souvent. Je combats le catarrhe par les pilules suivantes :

Oxyde blanc d'antimoine. .	4 grammes.
Baume de Tolu.	4 —
Extrait gommeux d'opium. .	3 décigram.
Miel de Narbonne.	q. s.

F. s. a. des pilules de 2 décigrammes que je donne de deux en deux heures, à moins qu'il ne survienne de la somnolence. Quelle que soit la forme de la maladie, lorsque le pouls baisse, que la peau est dans l'état normal ou au-dessous, j'alimente mon malade soit par la bouche, soit par

des lavements de bouillon, sinon il survient une fièvre famique qui augmente et simule la méningite. C'est à cette période de la maladie que j'emploie une médication tonique : colombo, racine d'inula campana, unis aux substances béchiques, à l'eau vineuse, etc.

Prophylaxie et trait. du scorbut des prisons (Paul).

Quand le scorbut règne dans une prison, il faut faire d'abord de la prophylaxie, en faisant donner une nourriture plus variée, plus animalisée, plus fraîche, aux prisonniers bien portants, en changeant leur pain noir contre du blanc, en leur faisant prendre plus de sel et d'épices, voire même de vinaigre, dans leurs aliments, en les faisant travailler à l'air, et en libérant les moins coupables. — Quant aux malades, on aérera leurs chambres, mais on ne leur fera pas prendre un mouvement que leurs muscles affaiblis rendent impraticable; puis, on emploiera des acides végétaux ou de l'acide phosphorique avec des médicaments aromatiques, et plus tard (anémie et hydrémie), du fer : le jus de citron, la choucroute, la salade, les concombres au vinaigre, une bière amère, du lait, du petit-lait, du vin de Bourgogne, peuvent souvent remplacer tout médicament. Le gonflement des gencives réclame des gargarismes d'alun et l'emploi hardi des ciseaux. Quant au quinquina, il n'a aucun avantage sur le *calamus aromaticus*. Contre les dépôts séreux, on ajoutera au fer la scille et le sénéga.

Les pneumonies des scorbutiques se traiteront par les acides et le sénéga, ou même le camphre et le fer. Les diarrhées sanguinolentes réclament l'alun et le tannin, ainsi que des applications de glace. On pansera les ulcères avec du vinaigre de bois ou du vinaigre ordinaire. Les dépôts séreux se traitent par l'eau-de-vie camphrée, l'eau froide vinaigrée; la chaleur est mal supportée, et les incisions ne sont permises que quand il y a fluctuation évidente. (*Écho médical suisse.*)

Traitement du psoriasis.

M. le docteur Gamberini cite trois observations de psoriasis rebelles à de nombreux moyens de traitement, guéris assez rapidement (un mois, deux mois, trois mois) à l'aide de la médication adoptée par M. Deveri, médecin principal de l'hôpital Sainte-Ursule de Bologne : bains gélatineux, pommade de goudron ; à l'intérieur, eau de goudron, eau de Téda (96 grammes par jour, dans une décoction de pensée). Pour M. Gamberini, le psoriasis est le résultat habituel d'une mauvaise alimentation et de l'abus des viandes salées produisant des désordres gastro-entériques avec exfoliation probable de l'épithélium du tube digestif, parallèles à la desquamation épidermique.

Du traitement de la chorée (Bourguignon) (1).

Traitement local ou externe, comprenant la gymnastique, les bains, l'électricité, etc. — Dans cette médication, l'exercice régulier des muscles, la stimulation de la peau par les ablutions froides ou chaudes, l'excitation produite par le courant électrique, réagissent nécessairement sur l'ensemble des fonctions ; si l'effet immédiat est local, l'action consécutive est générale.

Gymnastique. — Darwin, Mason Good, Lonnet-Lamarre, constatant chez les choréiques le défaut d'ordre et de pondération dans les mouvements, l'affaiblissement de la contractilité musculaire, eurent l'idée de remédier à ces désordres en soumettant les enfants à des jeux réguliers, au saut de la corde. Plus tard, MM. Bouneau, Baudelocque, Guersant, Blache, satisfaits des résultats que la gymnastique opérait sur la santé des petits malades scrofuleux, et ne se dissimulant pas qu'un défaut d'activité dans la nutrition se reliait le plus souvent aux troubles fonctionnels de la chorée, généralisèrent l'application de ce traitement hygiénique. Ils pensèrent que l'attention sollicitée à se fixer sur les ordres

(1) Extrait de la deuxième édition, 1859, du *Traité des maladies nerveuses* de Sandras, entièrement refondue par M. le docteur Bourguignon. Voyez aussi le traitement de M. Gillette, p. 121 et 122.

et les commandements du gymnasiarque, que les muscles soumis à des mouvements mesurés, que la stimulation morale produite par l'exercice en commun, que l'activité plus grande imprimée à la circulation, et surtout qu'une diffusion plus générale de l'excitation nerveuse sur tous les points de l'économie, auraient sur l'ensemble de l'organisme un effet salutaire, et les choréiques furent conduits au gymnase, quel que fût d'ailleurs le degré de leur maladie. L'expérience confirma leurs prévisions, et les petits malades guérirent lentement, il est vrai, mais en jouant. Il va sans dire que cette gymnastique médicale qui, bien comprise, produirait une véritable régénération dans les deux tiers de l'espèce humaine, n'est point un exercice d'acrobates, mais la mise en activité méthodique de toutes les facultés qui président aux fonctions si multipliées des mouvements. L'ordre, le commandement s'adressent à l'esprit, à l'audition ; l'exemple, aux yeux; l'action lente ou précipitée, aux systèmes nerveux et musculaire ; la lecture, le chant, à l'entendement et à la parole.

Bientôt, sous l'influence de cette excitation générale, la nutrition s'opère avec plus de régularité, elle change les qualités du sang, modifie les quantités, sinon les qualités de l'influx nerveux ; elle réveille la calorification, et toute cette transformation physiologique porte à la fois et sur le muscle isolé menacé de paralysie, et sur la sensibilité et la motilité qui mettent en jeu l'organisme tout entier.

Ce traitement, car on peut donner ce nom à cette judicieuse application de l'hygiène, employé à temps, aurait non pas guéri, mais, ce qui eût été encore préférable, prévenu la maladie.

Bains sulfureux. — Tout ce que je viens de dire de l'action modératrice de la gymnastique s'applique en grande partie au traitement par les bains sulfureux. Ces derniers agissent, en effet, en tonifiant et en stimulant; ils répandent sur toute la surface du tégument une excitation qui tendait à s'accumuler avec excès sur certaines régions; ils opèrent, qu'on me passe cette expression, une gymnastique latente, révulsive, d'abord localisée sur l'appareil si important de la sensibilité cutanée, qui préside aux fonctions du tact, du toucher; puis, de la superficie l'excitation gagne les muscles, le système nerveux, et bientôt toutes les fonctions concourent à ramener l'organisme aux lois physiologiques dont il s'était écarté.

A M. Baudelocque revient l'idée de traiter la chorée par les bains sulfureux, et le mérite d'en avoir réglé l'administration; car on suit encore aujourd'hui le mode de traitement qu'il a conseillé, et qui consiste à faire prendre tous les jours, et pendant une heure, un bain contenant 120 grammes de sulfure de potassium solide. On constate quelquefois, au bout de deux ou trois jours, une amélioration notable dans l'état du malade, ses mouvements sont moins saccadés, ils obéissent plus docilement et plus intelligemment à sa volonté; le plus souvent, le calme est plus

long à se produire, ce n'est qu'au dixième ou au quinzième jour qu'il se manifeste, mais alors il est plus régulier et plus fixe. Ce mode de traitement, comme tous les autres, trouve des cas rebelles : c'est, quand il y a de la fièvre, une inflammation des séreuses ; c'est quand la peau est excoriée et l'irritation ressentie portée jusqu'à la douleur ; c'est quand la poussée sulfureuse vers la peau va jusqu'à produire un véritable prurigo.

On serait porté *à priori* à associer les bains sulfureux et la gymnastique, et c'est, comme nous l'avons dit, ce que font la plupart des médecins de l'hôpital des Enfants ; cependant M. Sée, très bon juge en pareille matière, rejette toute médication adjuvante : il conseille de seconder l'action des bains tout simplement par un bon régime, des boissons légèrement excitantes, et l'usage d'un vin généreux.

Je n'ai garde d'oublier, pendant que je traite de l'action des bains sulfureux, l'usage, plus anciennement adopté, des bains froids par immersion lente ou subite. Dupuytren, qui considérait peut-être la chorée comme une névrose, analogue sous quelques rapports à la fièvre intermittente, prétendait qu'aucune chorée ne résistait à l'immersion par surprise dans un bain à la température de 10 à 15 degrés. Je ne doute pas que l'hydrothérapie moderne, maniée avec intelligence et à propos, n'apporte aussi son contingent de guérisons ; car la durée de l'affusion et sa température peuvent en faire à volonté, ou une cause ou un moyen curatif de la chorée.

Dès que la gymnastique et les bains sulfureux agissant comme stimulants locaux et généraux guérissent la chorée, on comprend que l'*électricité*, cet excitateur par excellence du système nerveux et des fibres musculaires, pourra concourir à la médication antichoréique.

Dehaen et Underwood, puis, en France, Meyran, furent, entre autres, très partisans de ce mode de traitement, et, s'ils ont obtenu des guérisons en employant l'électricité comme on pouvait le faire, en se servant des appareils peu maniables qu'ils avaient alors à leur disposition, on doit facilement concevoir quelle ressource nous en pourrions tirer aujourd'hui. J'ai vu trois choréiques couchées dans les salles de MM. Rayer et Briquet, à la Charité, chez lesquelles l'électrisation, pratiquée par M. Bonnefin, a hâté et complété le traitement. On se servait d'un courant d'induction localisé; mais ce serait peut-être le cas d'user du courant d'induction généralisé (dont j'exposerai les avantages quand je m'occuperai des paralysies), dans le but de porter l'excitation sur un plus grand nombre de points, et de ramener dans leurs voies naturelles les esprits animaux follement agités, comme aurait dit Sydenham.

L'utilité de provoquer, à l'aide du courant électrique, des contractions régulières, synergiques, dans des muscles obéissant à des excitations spasmodiques déréglées, ne saurait être contestable. On remédie ainsi à l'agitation perpétuelle des uns et au repos atrophique

des autres. — N'eût-elle que cet avantage, l'électricité serait déjà d'un usage important, mais elle agit également sur la circulation, sur la calorification, elle fait appel à la nutrition, elle est à la fois dérivative et stimulante; et, comme son action généralisée s'étend à tout le système nerveux, peut-être a-t-elle, comme la strychnine, la propriété de produire une excitation favorable sur les foyers rachidiens et ganglionnaires de la sensibilité, et sur les racines postérieures qui en sont les voies expansatrices; et, à ce titre, les bains électriques agiraient sans doute aussi efficacement que les bains sulfureux.

Toute cette médication externe produit, en dernière analyse, un résultat identique; que la volonté commande impérieusement aux muscles de se contracter méthodiquement, ou que cette obligation de le faire leur soit imposée par le courant électrique, la circulation nerveuse et sanguine, l'activité digestive, assimilatrice, y trouvent du plus au moins toujours leur compte; et je ne comprendrais pas comment l'un de ces moyens exclurait l'autre, ce qui revient à dire que je trouverais de l'avantage à les associer dans la juste mesure des besoins physiologiques.

Les révulsifs cutanés, entre les mains de M. Gagnion, habile praticien de Vitry-le-Français, ont été d'une efficacité incontestable. Il m'a communiqué le résumé de trente choréiques, toutes du sexe féminin, guéries avant le quarante-cinquième jour du traitement, par l'usage

de l'huile de croton tiglium, des cataplasmes sinapisés et des ventouses sur toute la longueur du rachis. Il joint à ces révulsifs les bains sulfureux; les préparations de fer et surtout de quinquina, en raison de la constitution médicale de la localité; les purgatifs, principalement chez les enfants de la campagne, si souvent tourmentés par les vers; enfin la gymnastique en général : celle de l'entendement, en fixant fortement l'attention par des lectures; celle du corps, en imposant aux malades des promenades à pied et surtout en voiture; et, à défaut d'électricité, le massage répété plusieurs fois par jour.—J'aurais encore, pour ne rien oublier dans cette longue exposition des divers traitements conseillés, à parler des antispasmodiques; mais ils sont ici d'un effet encore plus contestable que dans les maladies franchement convulsives, aussi les passerai-je sous silence.

Ce ne sont pas, comme on vient de le voir, les moyens d'action qui manquent pour combattre la danse de Saint-Guy, mais, sans vouloir dire : *Plura refero quam credo*, je pense qu'un choix est à faire au milieu de cette abondance de biens, et que ce qui convient dans un cas peut ne pas être aussi avantageux dans un autre. C'est pourquoi je crois utile de spécifier, en peu de mots, dans quelle circonstance tel traitement doit être préféré, en prenant en considération, soit la cause probable de la maladie, soit la prédominance d'une réunion de symptômes.

Si le sujet choréique à traiter avait été ou était

actuellement sous l'influence de la diathèse rhumatismale, je m'adresserais aux contro-stimulants, aux hyposthénisants à haute dose, tartre stibié, sulfate de quinine, et même à l'iodure de potassium, et, une fois la guérison des désordres en quelque sorte aigus obtenue, je la consoliderais par l'administration prudente et modérée des toniques à l'intérieur, par l'usage de la gymnastique et des bains sulfureux, et je ne m'accuserais pas de manquer de logique, en faisant ainsi succéder la médication sthénique à l'asthénique. On peut juguler une maladie par des saignées, et se hâter de rendre au sang, à l'aide d'un régime stimulant et réparateur, les éléments qu'il a perdus.

Si le sujet choréique était chlorotique par tempérament, et si tous les signes stéthoscopiques m'en donnaient la certitude matérielle ; s'il était anémique, je n'hésiterais pas à m'en tenir aux ferrugineux et aux bains sulfureux.

Si la diathèse strumeuse se dévoilait par quelque vice dans la charpente osseuse, par une hypertrophie des glandes lymphatiques, j'ajouterais les préparations iodées aux moyens que je viens d'indiquer.

Si la chorée paraissait tenir à une cause syphilitique, l'iodure de mercure, puis l'iodure de potassium, répondraient aux indications. Si aucune diathèse ne trahissait son action latente, j'interrogerais les causes physiologiques, professionnelles, hygiéniques. Aux choréiques en état de grossesse, j'interdirais, on le pense bien, le trai-

tement externe excitant, réservé plus spécialement aux enfants, et je puiserais les bases de mon traitement dans la médication purgative, dérivative, calmante, sans me dissimuler l'inefficacité probable de ces ressources, en raison des influences hystériques en jeu, et ayant pour point de départ la présence du fœtus. Si la chloro-anémie, si fréquente pendant la gestation, avait une prédominance marquée, j'userais avec discernement de tous les moyens que la médication tonique met à notre disposition.

Aux choréiques masturbateurs énervés, ou épuisés par des pertes spermatiques, j'ordonnerais le bromure de potassium, dont je viens de constater les merveilleux effets, à la dose de 2 à 4 grammes dans un julep, pris par cuillerée à bouche toutes les quatre heures. Chez ceux nerveusement surexcités par l'abus de toutes les jouissances de la civilisation, chez ceux que des passions désordonnées ont entraînés au delà de ce qu'ils pouvaient faire ou supporter, que des habitudes de luxe et de mollesse ont épuisés et rendus irritables, je supprimerais les habitudes vicieuses, parce qu'elles seraient une cause de perte plus grande que ne pourrait être la réparation.

Il va sans dire que les chorées partielles réclameront une médication appropriée, l'électricité, l'usage des topiques nerveux, l'immobilité des membres obtenue par des ligatures et des attelles.

Il est inutile d'insister longuement sur ce point : qui peut le plus peut le moins.

En un mot, je ferais la part de la diathèse concomitante, de la cause occasionnelle, sans jamais perdre de vue la chorée elle-même, puisque, dans l'état de nos connaissances, nous sommes obligés de l'accepter comme une entité morbide, curable cependant par le traitement opposé tout simplement à ses causes probables, à ses symptômes, à ses complications.

Rapports sur les substances alimentaires.

J'ai eu nouvellement à traiter, soit seul, soit en collaboration, des questions d'hygiène publique se rapportant à la question si controversée du plâtrage des vins; à celle si difficile des farines troisième et du pain bis, et enfin au mélange de farine de fèveroles dans le pain. Je crois utile, à plusieurs points de vue, de publier textuellement ces rapports sur lesquels on a argumenté sans les connaître.

Rapport sur les farines troisième et sur le pain bis.

Nous soussignés, Anselme Payen, Lassaigne et Bouchardat, désignés par arrêt préparatoire de la Cour impériale de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, pour, avant faire droit, examiner la farine saisie sur T... et L..., avons prêté serment exigé par la loi entre les mains de M. le président de la chambre des appels de police correctionnelle.

Par son arrêt, la Cour nous recommande de

vérifier par toutes voies de droit et déclarer si la farine saisie a été soumise à la mouture et au blutage suivant les usages ordinaires; de déterminer quelles en sont les parties constituantes, ce qu'elle renferme de parties nutritives, et notamment de gluten, et de dire si cette farine était de nature à être vendue comme farine loyale et marchande, de troisième qualité, si elle a pu servir à confectionner du pain salubre.

Il nous est recommandé par la Cour de prendre connaissance des expertises précédentes et de tous les éléments d'appréciation de la vérité que peut fournir la procédure, dont toutes les pièces nous ont été communiquées.

Nous nous sommes rendus au greffe, on a remis à l'un de nous deux sacs de farine et toutes les pièces de la procédure.

Un des sacs n'était ni scellé ni fermé; il portait pour seule indication l'étiquette suivante : *Messageries Jumelles*, rue du Bouloi, n. 7 et 9, à Paris.

Le deuxième sac était ficelé; le sceau de M. le procureur impérial de Dreux était apposé sur l'étiquette, mais les cordes pouvaient être dégagées, et le sac ouvert sans amener le bris du scel. Nous avons procédé à l'examen et analyse de la farine contenue dans ce sac.

Propriétés physiques. — Cette farine est très ténue; sa nuance, surtout vue en masse, est légèrement jaunâtre, elle a l'aspect d'une farine troisième; examinée au microscope, a un grossissement de 300, nous n'y avons reconnu aucun

débris étranger à la farine de froment, aucune trace de mycéliums de mucédinées qui envahissent les farines qui se moisissent. Mais nous y avons très nettement distingué les granules d'amidon de blé et des particules très fines provenant des enveloppes du blé.

Propriétés organoleptiques. — La farine examinée ne présente aucune odeur étrangère, la saveur est aussi celle du blé; mais elle se distingue par la sensation d'abord sucrée qu'elle détermine, qui est suivie d'une légère amertume. On se rend facilement compte de ces différences par le fait de l'origine de cette farine qui provient du remoulage des premiers sons et qui renferme une proportion notable de céréaline qui, en réagissant sur l'amidon, peut, dans certaines conditions, produire de la glycose.

Propriétés chimiques. — La pâte qu'on obtien avec cette farine est grasse et a peu de cohésion, c'est pour cela qu'on ne peut en extraire la totalité du gluten qu'à l'aide de certaines précautions. C'est ainsi qu'en lavant la pâte dans un noue t de linge peu serré, nous n'avons obtenu que 6,2 de gluten pour 100, en lavant la pâte enfermée dans un nouet de linge fin nous avons obtenu 9 pour 100, mais ce gluten a très peu de cohérence, et une texture comme fibrineuse.

Cette dernière proportion peut être considérée comme satisfaisante pour des farines troisièmes.

Nous avons repris l'examen microscopique en additionnant successivement la farine de solution de potasse à 2, puis à 15 pour 100. Nous n'avons

reconnu l'existence ni de farine de pommes de terre, ni d'aucune autre substance étrangère à la farine de froment.

Additionnée de solution de persulfate de fer, la farine examinée ne nous a pas donné la réaction caractéristique de farines de légumineuses. Incinérée, elle a fourni 1,5 pour 100 de cendres composées comme celles que donnent le blé, de phosphates de magnésie, de chaux, etc.

Le blé brut donne exactement cette même proportion de cendres, la farine de gruau n'en donne que 0,68, le son brut en fournit 5,3. La nature et la proportion des cendres conviennent donc bien à cette farine de froment troisième.

Le pain que nous avons fait fabriquer avec cette farine, quoique préparée avec le plus grand soin, ne présente pas le relief d'un bon pain, il est étalé, sa pâte est compacte, mais sa saveur, quoique légèrement sucrée, puis amère, n'offre rien de désagréable et d'anormal.

Il nous reste maintenant à répondre aux questions qui nous ont été posées par la Cour, en appréciant les résultats que nous avons obtenus.

La farine saisie a-t-elle été soumise à la mouture et au blutage suivant les usages ordinaires?

Les procédés de meunerie perfectionnés ont pour but et pour résultat de séparer les parties centrales du grain des parties corticales. Avec les premières, on obtient les farines blanches qui donnent des pains blancs et bien levés, quand la panification est conduite selon les règles de l'art, et que les grains ne sont pas altérés; avec les se-

condes, par un remoulage, on obtient des farines troisièmes qui, lorsqu'elles sont travaillées seules, peuvent donner un pain satisfaisant pour l'aspect, ou un pain mat et de mauvaise apparence, mais sain et nutritif, si les blés employés ne sont pas avariés et exempts de mélange. L'usage n'a pas posé de limite à l'extraction de la farine des premiers sons ; en effet, tout ce qu'on peut en obtenir est gagné pour l'alimentation, si le grain n'est pas altéré ; pour ce qui se rapporte au blutage, l'usage a consacré que la farine, pour être loyale et marchande, doit être assez ténue pour qu'elle ait une bonne apparence de farine troisième et qu'on n'y aperçoive pas à l'œil nu ou même armé d'une loupe, des débris de son.

Appliquant ces principes, nous répondrons : La farine que nous avons examinée a été soumise à la mouture et au blutage suivant les règles ordinaires.

Cette farine était-elle de nature à être vendue comme farine loyale et marchande de troisième qualité, a-t-elle pu servir à confectionner du pain salubre?

Tout, dans les recherhes dont nous avons exposé les détails, nous conduit à conclure que la farine que nous avons examinée était de nature à être vendue comme farine loyale et marchande de troisième qualité.

Quant à la dernière partie de la question, a-t-elle pu servir à confectionner un pain salubre? Nous devons, à cet égard, entrer dans des détails circonstanciés, en prenant nos éléments

d'appréciation de la vérité, tant dans l'examen des pièces de la procédure que dans la discussion des règles d'hygiène publique qui, pour être assez délicates, n'en ont pas moins une grande importance.

Le pain qu'un boulanger livre à la consommation doit être à la fois satisfaisant, et pour ses qualités réelles et pour ses qualités apparentes.

Pour ce qui se rapporte aux qualités réelles, cela n'a pas besoin de démonstration.

Pour ce qui se rapporte aux qualités apparentes, il est d'une très sage administration d'exiger que les boulangers satisfassent à cette condition. Tout acheteur peut constater ainsi par la vue, le toucher, le goût, si son aliment de chaque jour réunit les conditions de salubrité qu'il est à même de vérifier.

Supposons, en effet, qu'un boulanger livre à la consommation un pain mal levé, mat, d'une saveur à la fois douceâtre et amère; deux choses peuvent arriver : ou, comme dans l'espèce, son pain aura été préparé avec une farine troisième obtenue à l'aide de remoulage poussé jusqu'à la dernière limite, provenant de grains sains; alors le produit qu'il livrera à la consommation sera d'une bonne qualité, quoique ayant une mauvaise apparence.

Mais si la farine qu'il a employée provient de grains mal récoltés, mal séchés, mal conservés, envahis par des mucédinées parasites, alors le pain qu'il obtiendra sera à la fois de mauvaise apparence et de mauvaise qualité réelle.

Il nous paraît certain qu'un boulanger ne saura pas discerner ces deux états des farines et que c'est une très sage prescription d'exiger de lui qu'il ne livre à la consommation que du pain satisfaisant à la fois pour ses qualités réelles et pour ses qualités apparentes.

Le meunier ne peut être responsable que des qualités réelles des farines troisièmes qu'il livre au commerce. Les seules conditions auxquelles il puisse, il doive satisfaire, sont que les farines proviennent de grains sains, bien conservés, qu'elles soient exemptes de tout mélange frauduleux et qu'elles aient une bonne apparence commerciale.

Faisant application de ces principes à la cause,

En ce qui se rapporte au meunier T..., nous concluons :

La farine que nous avons examinée a été soumise à la mouture et au blutage suivant les usages ordinaires; elle contient la quantité de gluten et tous les autres matériaux alimentaires qui entrent dans la composition des farines troisièmes; elle ne renferme aucune substance étrangère; elle a pu être vendue comme farine loyale et marchande de troisième qualité, et elle a pu servir à préparer du pain salubre.

En ce qui se rapporte au boulanger L....., nous concluons :

Il est unanimement reconnu, avoué par L..., lui-même que le pain livré par lui à la consommation était mat, de mauvaise apparence, non commercial. Bien que nous ayons reconnu que ce

pain était salubre, comme L... ne pouvait lui-même en être certain, nous sommes d'avis qu'il est répréhensible pour l'avoir mis en vente et pour avoir contrevenu au règlement de la mairie de Dreux en date du 6 décembre 1855, qui prescrit de préparer le pain de troisième qualité avec une farine mélangée, provenant d'un tiers de froment pur, d'un tiers de seigle, d'un tiers d'orge.

T... et L... ont été renvoyés de la plainte.

Rapport sur la farine mêlée de fèveroles.

Je soussigné, professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, sur la réquisition de M. Marseille, commissaire de police de la section du Palais de justice, après avoir prêté serment entre les mains de ce magistrat conformément à la loi, j'ai procédé à l'examen et à l'analyse des farines prélevées chez M. X..., marchand de farine à Paris, dans les conditions que allons au préalable exposer.

Par une lettre en date du 26 novembre 1857, M. le sénateur préfet de police m'invita de m'entendre avec M. Marseille, commissaire de police de la section du Palais de justice, chargé de procéder à une enquête dans une affaire de boulangerie. Le 30 novembre 1857, nous uous nommes rendus chez divers boulangers de Paris, qui vendaient leur pain au-dessous de la taxe, ou qui étaient supposés employer des farines falsifiées.

(Je donne, dans des rapports spéciaux, les résultats de notre enquête sur les moyens de fabrication et sur les matières premières employées par ces boulangers.)

Le même jour 30 novembre, nous nous sommes rendus, M. Marseille et moi, dans les magasins de M. X... susnommé. Nous avons constaté qu'ils étaient fournis d'un grand nombre de sacs contenant des farines de nature, de provenances et de marques diverses. Dans l'entrée des magasins, nous avons remarqué un grand appareil qu'on nous a dit et qui nous a paru destiné à mélanger les farines de qualités différentes.

Après avoir examiné les principaux lots de farines, M. Marseille a prélevé deux échantillons qui nous ont semblé avoir plus d'importance, soit parce qu'ils provenaient d'un des lots les plus nombreux, soit parce qu'ils présentaient des caractères de saveur et d'odeur qui les distinguaient de la farine de froment de première qualité. Nous adopterons, pour désigner le premier échantillon, la dénomination commerciale admise par M. X.., celle de farine *cordon bleu*, et, pour le deuxième, le nom de *farine mixte*.

Ces deux échantillons nous ont été remis immédiatement par M. Marseille, et nous avons procédé à leur examen et analyse ainsi qu'il suit:

Farine cordon bleu. — Cette farine est blanche, ténue, sans odeur spéciale; sa saveur est caractéristique, surtout en agissant comparativement comme nous l'avons fait, et à plusieurs reprises, sur de la farine de froment de première qualité

d'origine certaine ; on reconnaît très nettement que la farine *cordon bleu* offre la saveur des haricots crus ; délayée avec un peu d'eau chaude, cette farine exhale l'odeur de ces graines.

La pâte obtenue avec la farine *cordon bleu* présente un aspect gras ; elle est douce au toucher, savonneuse, malaxée avec soin sous un filet d'eau, elle a donné un gluten gris légèrement jaunâtre, qui s'est élevé à l'état sec à la proportion de 10,2 pour 100.

Examinée au microscope, cette farine m'a paru composée, pour la plus grande partie, de farine de froment. Une observation comparative m'a fait reconnaître des granules de l'amidon de blé en nombre considérable ; des cellules discoïdes de la lame épidermique du blé ; mais j'ai aussi distingué des grains elliptiques un peu plus volumineux que ceux de l'amidon de blé, marqués d'un sillon longitudinal, et le tissu réticulé propre aux légumineuses qui s'est distingué des cellules discoïdes de la lame épidermique du blé, par l'irrégularité et les dimensions plus grandes de ses cellules, ainsi que par la présence de quelques granules féculents.

Les eaux de lavage qui avaient servi à la préparation du gluten ont été décantées, et l'amidon recueilli et soumis par très petites portions et à plusieurs reprises à l'examen microscopique par le procédé suivant :

Une particule de farine, prise dans la masse rendue homogène par un mélange exact, est placée sur le porte-objet avec une goutte d'eau ; on

a imprimé un mouvement de glissement au verre supérieur, de manière à obtenir une couche où les granules ne se touchent pas par leurs bords; on a alors exercé une très légère pression sur ce verre, les granules de légumineuses plus volumineux que ceux de froment supportant seuls le poids du verre, se fendent dans la direction des lignes et du sillon longitudinal. Puis on a amené au foyer des lentilles, et l'on a fait le compte des granules des légumineuses et celui des granules d'amidon. Cette opération a été recommencée dix fois, et la moyenne a été de 2 pour 100 et une fraction pour les granules de légumineuses.

Farine mixte. — Cette farine, comparée à la précédente, et mieux encore à la farine de froment première, offre une teinte jaune très manifeste, sa saveur est caractéristique au plus haut degré, on reconnaît, sans hésitation aucune, la saveur de la farine de haricots crus ou mieux de fèveroles; délayée avec une dissolution de persulfate de fer, au cinquième, elle fournit une pâte gris brunâtre, tandis que la farine de froment délayée avec cette même dissolution donne une pâte d'une couleur jaune verdâtre.

La pâte obtenue avec de l'eau chaude exhale l'odeur de la farine de haricots, elle adhère facilement aux doigts, elle présente un aspect gras; lavée sous le filet d'eau, elle se désagrége en grumeaux, et, malgré l'intervention d'un nouet de linge, le gluten s'échappe avec la fécule et ne peut être pesé. Nous avons recueilli sur ce linge, les particules du son mélangées au tissu réticulé

propre des légumineuses, nous en avons constaté l'existence à l'aide du microscope comme il a été dit à propos de l'examen de la farine *cordon bleu*.

Les eaux de lavage ont été décantées, l'amidon recueilli, et la masse ayant été rendue homogène, on a fait dix examens au microscope, comme il a été dit précédemment, compté à chaque examen les granules de blé et les granules de légumineuses. Il a été très approximativement constaté que les granules d'amidon de légumineuses formaient le cinquième de ce mélange.

Considérations générales. — Nous pouvons conclure des faits rapportés ci-dessus que la farine *cordon bleu* contient environ 2 pour 100 de farine de fèveroles et la farine mixte environ 20 pour 100.

Nous admettrons, dans la discussion qui va suivre, l'hypothèse la plus favorable à M. X... et qui, pour nous est la vraie, que la *farine mixte* renfermant 20 pour 100 de farine de fèveroles est un produit intermédiaire qui n'est pas destiné à être livre au commerce, mais qui est préparé pour la commodité des dosages des mélanges définitifs.

La farine contenant 2 pour 100 de farine de fèveroles mélangée doit-elle être considérée comme une tromperie sur la nature de la marchandise vendue? Voilà la question que nous allons actuellement aborder, en nous aidant pour la résoudre des documents consacrés par la science et de la connaissance des usages de la boulangerie parisienne?

Commençons par exposer les raisons qui peuvent être invoquées pour légitimer le mélange de 2 pour 100 de fèveroles dans la farine de froment première.

Ce mélange, quand les matières premières sont de bonnes qualités, non-seulement n'introduit dans le pain aucune substance nuisible, mais il n'abaisse nullement la valeur nutritive de cet aliment. L'odeur, la saveur, ne sont pas détériorées par ce mélange, l'apparence est même plus satisfaisante, la croûte du pain prend un aspect doré qui convient à l'acheteur.

Ajoutons que, dans certaines contrées de la France, et particulièrement entre Dijon et Lyon, le mélange de la farine de fèveroles dans les proportions de 1 à 4 pour 100 dans la farine de froment, est un fait connu, accepté généralement et consacré, pour ainsi dire, par les usages commerciaux.

Voici maintenant les inconvénients du mélange de la farine de fèveroles à la farine de blé qui sont généralement reconnus. Il permet de déguiser temporairement les défauts des farines de qualités médiocres en facilitant leur travail, la levée de leur pâte, et en donnant au pain une bonne apparence; puis, quand le mélange est ancien, la farine de fèveroles contribue à accélérer l'altération des farines en déterminant leur fermentation en provoquant la désagrégation partielle ou totale du gluten suivant les rapports du mélange et son degré d'ancienneté.

Dans notre pensée, le principe qui a prévalu à

Paris, celui de ne faire intervenir dans la préparation du pain blanc que de la farine de froment de première qualité, sans aucun mélange, est un principe éminemment conservateur de la santé publique. Le pain blanc est ici le symbole de l'alimentation du peuple, quand l'ouvrier achète un pain blanc de 2 kilogrammes, sa sécurité est complète, il est sûr que son pain n'est composé que d'eau, de sel et de farine de pur froment en bon état et sans aucun mélange.

Si l'administration, si la justice abandonnaient cette règle fixe, sans doute bien souvent, comme dans le cas qui fait l'objet de ce rapport, il n'y aurait aucun danger pour la santé publique; mais la porte serait ouverte au plus déplorables abus. Aujourd'hui on associerait de bons matériaux, demain des commerçants déloyaux dissimuleraient, par ces mélanges, la qualité de farines dont l'usage pourrait compromettre la santé de tous, et surtout des plus pauvres, qui consomment presque exclusivement du pain.

Ajoutons une considération dernière : nous pouvons dire, après avoir pris l'avis des hommes les plus honnêtes et les plus compétents dans la partie. Quand, à Paris, un boulanger achète de la farine première, il est de convention expresse qu'on lui livrera de la farine de pur froment sans aucun mélange.

Conclusion. — 1° La farine *cordon bleu* saisie chez X... contient environ 2 pour 100 de farine de fèveroles et la *farine mixte* 20 pour 100.

2° Si ces mélanges sont vendus au commerce de Paris sous le nom de farine première, il y a falsification et tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

Rapport sur un vin plâtré.

Nous soussignés Anselme Payen, membre de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de la Société impériale et centrale d'agriculture, etc.; Jean-Augustin Barral, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture, etc., et Appolinaire Bouchardat, professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture, etc , désignés par un jugement, en date du 13 mars 1858, par le Tribunal correctionnel de la ville de Saint-Étienne (Loire), pour analyser les vins saisis sur X... et pour nous expliquer sur la question de savoir si les vins examinés sont naturels; en second lieu, s'ils sont sophistiqués, et si leur usage habituel n'est pas de nature à altérer la santé. Après avoir prêté tous les trois le serment prescrit par la loi entre les mains de M. le président du tribunal de la Seine, nous avons demandé et obtenu sa remise de l'expédition du jugement ainsi que les échantillons de vins à analyser.

Après avoir vérifié l'intégrité des sceaux apposés sur les bouchons des deux bouteilles contenant ces échantillons de vin, nous avons ainsi qu'il suit procédé à leur analyse :

100 grammes de vin à examiner ont été pesés dans une capsule de porcelaine tarée, ils nous ont donné 2gr,52 de résidu desséché à la température de 100 degrés (1).

Les 2gr,52 de résidu fournis par le vin examiné ont été incinérés, le poids des cendres a été de 0gr,452. Nous avons procédé à l'analyse des cendres et nous avons obtenu les résultats suivants :

Sulfate de potasse	0,312
Sulfate de chaux.	0,024
Phosphate de chaux. — de magnésie. Sesquioxyde de fer. . . .	0,104
Silice..	0,005
Chlorures	0,007
	0,452

100 grammes de vin de l'Hérault, d'origine certaine et pur de tout mélange, nous ont donné

(1) L'aspect de ce résidu était très différent de celui fourni par un vin naturel que nous avions pris pour terme de comparaison, on n'y remarquait pas les cristaux de bitartrate de potasse qui sont si caractéristiques dans le résidu de vin naturel.

$0^{gr},286$ de cendres composées comme il suit :

Sulfate de potasse.	0,031
Sulfate de chaux.	»
Carbonate de potasse. . . .	0,191
Phosphate de chaux. — de magnésie. Sesquioxyde de fer.	0,055
Silice.	0,004
Chlorures.	0,005
	0,286

Ajoutons que le vin examiné précipitait abondamment par l'oxalate d'ammoniaque, tandis que le vin type se troublait à peine sous l'influence de ce réactif ; que le chlorure de baryum précipitait beaucoup plus abondamment le vin à examiner que le vin naturel.

Nous n'avons trouvé dans le vin soumis à notre examen, ni plomb, ni aucun autre métal nuisible.

Conclusion.

Le vin soumis à notre examen a été plâtré.

Considérations générales. — Pour répondre aux questions posées dans le jugement qui nous a été commis, il nous reste à examiner, si les vins plâtrés sont naturels, s'ils doivent être considérés comme sophistiqués, et si leur usage habituel n'est pas de nature à altérer la santé.

Le plâtrage des vins est une opération qui se

pratique dans certains vignobles de temps immémorial, elle a pour résultat de favoriser la clarification et d'assurer la conservation de vins qui se dépouillent mal et qui sont sujets à passer à l'acescence.

La réaction qui se passe entre le plâtre introduit dans la vendange et les principes du vin, consiste essentiellement en conversion partielle ou totale du bitartrate de potasse en tartrate de chaux, en sulfate de potasse, en acide tartrique libre, et quand le plâtre est intervenu en grande proportion, il peut s'en trouver dans le vin comme cela est arrivé dans l'échantillon qui était soumis à notre examen.

L'acide tartrique libre en présence dans le vin du sulfate de potasse et du sulfate de chaux, donne-t-il naissance à une certaine quantité de bisulfate de potasse ? Quelle que soit la solution qu'on veuille donner à cette question d'équilibre des sels et des acides en dissolution, il n'en est pas moins certain que si le plâtrage des vins était reconnu pratique licite, les fraudeurs pourraient peut-être impunément mêler avec des vins nouveaux, riches en bitartrate de potasse et en matières extractives, de l'eau alcoolisée et acidulée avec l'acide sulfurique, car la distinction de ces vins falsifiés et des vins plâtrés présenterait de très sérieuses difficultés.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, nous devons dire qu'un examen attentif et impartial de tous les faits se rapportant à l'emploi hygié-

nique des vins plâtrés, que les résultats d'une enquête ouverte par la Société impériale et centrale d'agriculture dans tous les vignobles de France où le plâtrage est employé, nous porteraient à admettre que l'usage des vins plâtrés n'a donné lieu à aucun dérangement immédiat de santé, imputable à l'introduction du plâtre dans la vendange.

Doit-on conclure qu'un vin plâtré est un vin naturel ?

Pour nous, sans hésitation aucune, nous répondrons : non, un vin plâtré n'est pas un vin naturel ?

La substitution dans un vin du sulfate de potasse et de l'acide tartrique au bitartrate de potasse, peut, nous l'accordons, ne causer aucun dérangement de santé immédiat, mais qui oserait affirmer que ces deux boissons sont également salutaires ? Il est bien certain qu'elles ne se comportent pas exactement de même dans l'acte de la nutrition, le bitartrate de potasse est transformé dans le sang et le sulfate de potasse est éliminé sans changement.

Il n'est pas déraisonnable de supposer que le plâtrage des vins pourra, dans certaines conditions permettre l'introduction dans le commerce de vins, modifiés par des mucédinées nuisibles, qui se seraient altérés sans cette pratique, et dont nous ne voudrions pas garantir l'innocuité.

Les vins plâtrés en excès pendant l'acte de la fermentation pourront contenir une proportion

plus élevée de sulfate de potasse qu'ils n'auraient renfermé de bitartrate de la même base, et cela pour deux raisons : la première, c'est que l'excès du bitartrate se dépose dans les tonneaux, ce qui n'arrive pas au bisulfate; la seconde, c'est que le plâtre en réagissant sur le bitartrate de potasse contenu dans la rafle peut se convertir également en sulfate de potasse qui se dissout dans le vin.

Comme une enquête, que l'on peut regarder comme suffisante, a établir que les vins plâtrés ne causent pas de dérangement immédiat de la santé, nous pensons qu'on ne peut s'opposer à leur vente, mais qu'on les débite pour ce qu'ils sont, pour des vins plâtrés ; en agir autrement serait tromper l'acheteur qui entend, et qui, selon nous, a raison de l'entendre ainsi, acheter un vin naturel et sans mélange, où se trouvent tous les principes qui existent dans le vin préparé avec des raisins, sans aucune addition ou soustraction de principes qui modifient profondément sa nature.

Résumé. — I. Le vin soumis à notre examen est un vin plâtré, ce n'est pas un vin naturel.

II. Rien ne prouve jusqu'ici que des accidents immédiates soient survenus par suite de l'usage du vin plâtré, mais rien n'établit que ce vin soit aussi salutaire que du vin naturel, et qu'à la

longue il ne produise pas de dérangements de santé difficiles à apprécier.

III. Si du vin plâtré est débité pour du vin naturel il y a tromperie sur la nature et la marchandise vendue, et alors sophistication.